

**Vivre en exil, c'est marcher dans des nouvelles rues, sentir des odeurs inconnues et surprenantes, découvrir des goûts de viande ou de légumes dont on ne soupçonnait pas l'existence, essayer d'ordonner la pensée dans une langue dont la musique révèle des notes qu'on n'a jamais entendues (...)**

**Martha (Chili).**

# Introduction

## A. Contexte général dans lequel s'inscrit la recherche

Jusqu'à présent, la politique de retour volontaire a été, en pratique, fort limitée, puisque seul le « REAB » (c'est à dire le programme de base: billet d'avion, prime, assistance durant le voyage) est pratiqué à « grande échelle ». Les projets dits « REAB + » (c'est à dire développant un projet spécifique incluant une préparation et un suivi concernant la réintégration dans le pays d'origine) ont été menés à beaucoup plus petite échelle.

Par ailleurs, la DGCD (la Direction Générale de la Coopération au Développement) a réaffirmé clairement la spécificité des objectifs de la coopération au développement par rapport aux questions de politiques migratoires. Cette prise de position l'a conduite à se désengager du Centre pour le Retour Volontaire et le Développement (CRVD) et à demander aux opérateurs de « REAB + » qu'elle finançait de réorienter leur programme, estimant que le retour en tant que tel ne relevait pas de ses compétences.

Messieurs les Ministres Verwilghen (en tant que Ministre de la Coopération) et Dewael n'ont, quant à eux, pas manqué de faire allusion à la question du retour volontaire (RV) à l'occasion de l'une ou l'autre de leurs interventions.

Enfin, Madame la Ministre Arena (en tant que Ministre de l'Intégration sociale) a manifesté également son intérêt à l'égard du RV et des projets susceptibles de le servir. Il s'agissait, pour elle, entre autre de repenser le RV et l'articulation entre les opérateurs et ce, notamment, dans le cadre d'un objectif de « volume ». Le Cabinet souhaitait avoir:

- une diversification rapide des programmes et une articulation de ceux-ci autour du REAB
- un centre névralgique en la matière

Il lui importait, dans ce cadre, que les ONG puissent participer au débat et expriment leur point de vue.

Au regard du contexte décrit ci-dessus et des enjeux en présence, il nous semblait important, avant toute prise de position, de prendre du recul par rapport à la question du retour volontaire et de l'aide à celui-ci, afin de l'envisager, autant que faire se peut, dans toute sa globalité et complexité. C'est la raison d'être de cette recherche.

Dès lors, même si nous avons choisi d'accorder une large place aux ONG, l'objectif étant notamment de transmettre au mieux leur point de vue quant à leur conception du RV et au rôle qu'elles seraient susceptibles de jouer, il nous a paru tout aussi essentiel d'avoir le point de vue des autres acteurs en la matière et ce, afin de capitaliser au mieux l'expérience acquise et émettre, ensuite, des propositions réalistes qui répondent, autant que possible, aux différents problèmes rencontrés en la matière.

## B. Au niveau méthodologique

Au regard de nos objectifs, nous avons choisi de limiter les références à caractère théorique et de privilégier, avant tout, l'aspect opérationnel. Les rencontres individuelles des différents acteurs en présence ont dès lors occupé une large place. Celles-ci se sont faites sur base d'un questionnaire standard, l'accent étant porté toutefois, selon la spécificité de l'interlocuteur rencontré, sur l'un ou l'autre aspect plus particulier.

Dans un 1er temps, nous avons rencontré des travailleurs sociaux (tant d'ONG que de centres d'accueil) impliqués, de près ou de plus loin, dans la question du retour volontaire. Parallèlement ...

à cela, des rencontres ont également eu lieu avec différents représentants d'Administrations et Cabinets Ministériels afin de connaître leur point de vue sur la question. L'Organisation Internationale des Migrations (OIM) a également été sollicitée.

Dans un 2<sup>ème</sup> temps, différentes communautés de migrants ont été contactées afin de connaître leur positionnement à l'égard du retour volontaire. Nous avons également cherché à recueillir des témoignages de personnes qui sont retournées dans leur pays d'origine dans le cadre du RV et à faire le point concernant certaines expériences menées en matière de RV au niveau belge.

Au terme de ces rencontres, différents constats et propositions concrètes ont pu être dégagés. Dès lors, dans un 3<sup>ème</sup> temps, nous avons souhaité tester virtuellement les hypothèses émises. Des contacts ont donc été pris avec la sphère de l'Insertion Socio-professionnelle (ISP), des ONG belges de développement, des opérateurs économiques belges, des représentants officiels de certains pays d'origine et enfin, des ONG locales.

Nous avons choisi, dans ce cadre, d'envisager plus particulièrement la faisabilité concrète des propositions émises dans différents pays: l'Equateur, l'Algérie, le Congo, l'Arménie et la Russie, autant de pays qui connaissent des réalités fort différentes. Des fiches techniques ont été réalisées pour chacun de ces pays et ce, en partenariat avec un certain nombre de partenaires locaux. Elles ont été réunies dans une publication annexe à la présente.

Par ailleurs, nous nous sommes également penchés sur les expériences menées au niveau européen susceptibles de servir au mieux, selon nous, la dynamique du RV au niveau belge et les synergies susceptibles de pouvoir être mises en place entre les différents opérateurs européens de RV.

Enfin, les perspectives migratoires en dehors du retour vers le pays d'origine (pays limitrophes ou autres) ont également été envisagées.

## **C. Les limites de la présente recherche**

Comme déjà dit précédemment, nous avons choisi de mettre l'accent sur l'aspect opérationnel afin de déboucher, autant que possible, sur des propositions concrètes au terme de la recherche. Dès lors, notre objectif n'a pas été de faire un inventaire détaillé et critique de toutes les expériences menées et publications réalisées, mais bien de faire référence à celles qui nous ont paru les plus riches d'enseignement pour l'avenir. C'est également la raison pour laquelle il nous a paru essentiel de laisser une large place aux propos des intervenants. De même, notre option n'a pas été de faire une analyse de type « sociologique », mais bien de mettre différents points de vue individuels en présence, dépassant, dans certains cas, les clivages traditionnels que l'on peut escompter lorsque l'on aborde la question du retour volontaire. Il nous importait de ne pas avoir exclusivement des positionnements institutionnels de la part des personnes impliquées en la matière, mais également leur point de vue personnel au regard de leur pratique de terrain. Il s'agissait de voir comment il était possible de travailler de manière concertée tout en respectant les limites que se donnait chacun ou qui lui étaient imparties.

Par ailleurs, nous avons choisi de ne pas travailler sur la question particulière du retour des personnes dites « vulnérables » (mineurs, victimes de la traite, malades, ...), celle-ci appelant des éléments d'analyse spécifiques dépassant largement la question du seul retour et nécessitant la mise en place de dispositifs spécifiques.

De même, notre réflexion ne s'est pas non plus axée sur la situation des personnes particulièrement qualifiées, les « cerveaux », l'enjeu de leur retour se situant à un autre niveau.

Enfin, nous ne nous sommes pas placés dans un contexte de retour massif de population vers un pays déterminé<sup>0</sup> (avec tout ce que cela comprend notamment en termes de « capacité d'absorption » des personnes rentrantes au vu de la situation dans le pays), mais bien de retours individuels aux quatre coins

<sup>0</sup> Comme ce fut le cas, par exemple, pour le Kosovo

du monde, ce qui nous semble être les situations les plus fréquemment rencontrées. Par ailleurs, les retours massifs appellent, eux aussi, des dispositifs particuliers.

# Cadre théorique:

## A. Quelques définitions relatives au Retour Volontaire (RV)

Depuis 1984, sur base d'un accord avec le Ministère belge de l'Intégration sociale, le bureau bruxellois de l'OIM<sup>1</sup> (Organisation Internationale des Migrations) met en place un programme d'assistance au RV, le programme REAB<sup>2</sup>. Il s'agit d'un programme à caractère humanitaire destiné à aider les migrants dans le besoin et qui:

- sont désireux de rentrer dans leur pays d'origine ou d'émigrer vers un autre pays,
- ne disposent pas des moyens financiers nécessaires.

Il est accessible à tous les ressortissants étrangers, qui se trouvent dans l'indigence ou à charge des pouvoirs publics belges, à l'exception:

- des personnes ayant obtenu le statut de réfugié
- des citoyens de l'Union européenne ou de l'Espace Schengen

Il s'agit du programme de base proposé par l'OIM . Il couvre les frais de voyage de la personne qui rentre et de sa famille, depuis la Belgique jusqu'au pays d'origine, ainsi qu'une allocation de base de 250 euros par adulte (entre 25 et 125 euros par enfant en fonction de l'âge) pour couvrir les premiers frais lors du séjour<sup>3</sup>. Il prévoit également une assistance durant le voyage et certaines informations concernant la réalité dans certains pays d'origine, de même qu'une possibilité d'un accueil à l'arrivée. Ce programme concerne la majorité des RV.

*On distingue 3 types de REAB:*

le REAB A: concerne les Demandeurs d'Asile (DA) ayant renoncé à la procédure d'asile<sup>4</sup>

le REAB B: concerne les DA déboutés

le REAB C: concerne les clandestins

En pratique, cette distinction ne signifie rien (même prime, mêmes critères) si ce n'est que pour les personnes relevant de la catégorie C, il faut un rapport social (qui motive la demande de REAB et de prime)<sup>5</sup>. Ce sont les opérateurs qui jugent de l'opportunité de donner ou non la prime et de son montant.

---

<sup>1</sup>Organisation créée en 1951 et comprenant 101 Etats membres, 31 Etats observateurs et des organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales. Elle comporte 7 services: aide au retour, lutte contre la traite des êtres humains, migration et santé, mouvements (aide aux déplacements, aide en transit,...), information de masse, coopération technique en matière de migration (CTM), migration de main d'oeuvre. « Les programmes de CTM répondent aux besoins concrets de gouvernements qui s'efforcent d'offrir des solutions complètes et cohérentes aux problèmes de migration (...). L'OIM répond aux besoins et aux priorités des gouvernements (...). Les programmes et activités de CTM s'articulent essentiellement autour de 4 axes: le volet visant à renforcer les capacités de gestion des gouvernements, la gestion des flux migratoires au lendemain des crises, l'échange d'experts, le retour et la réinstallation des expatriés qualifiés. Les activités futures de CTM mettront essentiellement l'accent sur: la migration illégale (l'OIM renforcera ses services consultatifs et de formation afin d'assurer une gestion efficace des frontières (...)), l'harmonisation des politiques et des législations, la migration de main d'oeuvre, le retour et la réinstallation des migrants, analyse de la politique migratoire et collecte d'informations. » in OIM, *secteurs de Services de l'OIM*.

<sup>2</sup>« Retour et Emigration des demandeurs d'Asile de Belgique ». Ce programme a commencé ses activités en 1984 et a contribué au retour de 27.728 personnes depuis. (in OIM, *rapport annuel 2003*, p. 17)

<sup>3</sup>OIM, *Rapport annuel 2003*, p 17

<sup>4</sup>En effet, en cas de retour, ils doivent renoncer à poursuivre la procédure d'asile, ce qui est un acte important.

<sup>5</sup>Dans le « manuel REAB », on peut lire notamment la précision suivante: « ce rapport social inclura clairement le souhait de retourner dans le pays d'origine et l'absence de moyens permettant ce retour ».

Par ailleurs, il existe également, des programmes dits « REAB + » qui proposent un projet spécifique (comme la création d'une micro-entreprise par exemple) incluant une préparation et un suivi concernant la réintégration dans le pays d'origine. Ces programmes sont développés à beaucoup plus petite échelle à ce jour.

## **B. Le retour en 2004 en quelques chiffres<sup>6</sup> (REAB)**

- **total des départs effectifs:** 3.275

- **total des départs annulés:** 878 (soit 21%)

- **répartition par continent:** Europe (44%), Amérique latine (27%), Asie (20%) Afrique (8%), départs vers des pays d'Amérique du Nord et Océanie (1%)

- **répartition par type de partenaires:**

- 1) les ONG: 73%
- 2) les centres fédéraux: 12%
- 3) les centres Croix-Rouge: 7%
- 4) les villes et communes: 6 %
- 5) l'OIM: 1%

- **répartition par catégorie de REAB**

- 1) A: 8%
- 2) B:40 %
- 3) C: 52 %

*On note d'année en année, une diminution du nombre de demandes introduites par les DA déboutés et une forte augmentation des demandes émanant de la catégorie C.*

- **durée de séjour:** Le séjour moyen en Belgique d'un candidat au REAB est supérieur à 12 mois (13,5 mois en 2002/ 18,9 mois en 2003/ 23 mois en 2004 (25,3 mois pour les catégories A et B et 17,6 mois pour les C )

- **principaux pays en 2004:** Brésil (637), Ukraine (232), Russie (205), Arménie (188), Slovaquie (166), Equateur (154), Kosovo (136), Moldavie (123), Bulgarie (107).

*Le Brésil est en hausse constante: entre 2000 et 2003, on est passé de 14 retours à 365.*

- **répartition par genre:** femmes (39%), hommes (61%)

- **répartition par âge et situation familiale:**

- personnes seules: 57%
- en famille: 43%
  
- 26-35 ans: 40%
- 36-50 ans: 24%
- 18-25 ans: 21%

La durée moyenne du traitement d'un dossier REAB en 2003 était de 22 jours (à partir de la date d'introduction du dossier par le partenaire).

---

<sup>6</sup>Statistiques OIM pour 2004

<sup>7</sup>Catégorie B: en 2002: 71%, en 2003: 55%

Catégorie C: en 2002: 23%, en 2003: 40%

## C. Enjeux de la réflexion

Il ne s'agit pas de situer le propos d'emblée dans une position de principe univoque (qui soit diaboliserait toute démarche liée au concept même de RV soit, au contraire, y verrait la solution idéale) mais bien d'être particulièrement attentif à:

- la complexité d'une telle problématique
- l'importance de la nuance en la matière
- la nécessité d'envisager la question de manière globale

Ceci implique notamment de tenir compte des différents enjeux en présence:

- **qui** pratique le RV: quel(s) Ministère(s), quels opérateurs?,
- **pourquoi**: aider des personnes qui souhaitent retourner ou stimuler les personnes à rentrer?,
- **comment**: donner la priorité à la question de la réintégration de la personne sur le long terme dans son pays d'origine ou viser prioritairement des résultats en termes de départs de la Belgique?<sup>8</sup>

Mais aussi de:

- ***l'envisager au niveau belge certes, mais également européen***: avec l'entrée en vigueur du Traité d'Amsterdam (mai 1999), toute une série de matières, dont l'asile et l'immigration, ont été communautarisées.
- ***l'envisager aussi sous l'angle des pays d'origine***: il convient, en effet, d'éviter de ne se focaliser que sur le seul point de vue des pays du nord, la dynamique de retour ayant clairement des implications dans les pays d'origine et étant susceptible de générer, si on n'y prête pas attention, certains effets pervers.
- ***différencier les intérêts individuels de ceux de la communauté d'origine***: le retour comme tel constitue une réponse ponctuelle et individuelle, il peut être une solution à un moment donné mais, il importe de ne pas oublier qu'il se fait dans un contexte où l'action sur les causes de l'exil demeure essentielle. Il ne s'agit donc pas de favoriser l'un au détriment de l'autre, mais bien de voir quelles synergies il est possible de créer entre l'un et l'autre. Ceci montre notamment toute l'importance de concevoir le projet en lien étroit avec des partenaires dans les pays d'origine et les communautés de migrants en Belgique.
- ***éviter de discriminer ceux qui sont restés au pays par rapport à ceux qui rentrent dans le cadre du RV*** en ne leur donnant pas accès aux mêmes services.
- ***veiller à construire, autant que possible, des projets professionnels susceptibles de dépasser le cadre du seul secteur informel***
- ***distinguer « réponse structurelle » de « réponse conjoncturelle »***: s'agit-il de construire une politique de retour sur le long terme favorisant la dynamique en tant que telle (c'est-à-dire permettre à toute personne désireuse de rentrer dans son pays de le faire et ce, dans les meilleures conditions possibles) ou de favoriser, avant tout, des expériences pilotes éparses destinées à répondre prioritairement à des situations ponctuelles (comme par exemple l'arrivée importante de personnes venant de telle région ou le retour de personnes qualifiées d'«inexpulsables»)?
- analyser les implications économiques de la question, mais également:
  - a) ***psychologiques***: la façon de gérer le mythe du retour (la plupart des migrants arrivent avec l'espoir de pouvoir malgré tout, un jour, rentrer au pays), le processus de deuil du projet de vie en Belgique et

<sup>8</sup>Dans un contexte où les autorités européennes et nationales s'efforcent de maîtriser les mouvements migratoires, certains programmes d'aide au RV peuvent paraître, en effet, ambigus.

le sentiment d'échec sont autant d'éléments qui interviennent de manière fondamentale dans la prise individuelle de la décision ou non du retour.

**b) sociales et culturelles:** rentrer, c'est aussi devoir retrouver sa culture, ses points de repères, réfléchir à la façon dont on voit sa vie là-bas, ce que l'on souhaite développer en tant que personne et citoyen dans le pays.

- **concevoir que la notion même de retour peut constituer parfois un véritable tabou chez certaines personnes** qui y voient le signe de l'échec de tout ce qui a été investi pendant, parfois, des années certes, mais aussi le risque encouru, une fois rentrées, de se voir mises au ban de la communauté.
- **avoir à l'esprit les diverses dynamiques migratoires existant actuellement:** la dynamique des migrations montre que l'émigration ne répond plus au modèle de l'espace des places (où trouver un lieu de résidence) mais davantage au modèle de l'espace des flux (comment circuler entre différents points du globe). Par ailleurs, on assiste également à une diversification des profils des migrants, ceux-ci correspondant de moins en moins au profil unique du travailleur aux ressources très limitées. Enfin, certaines migrations deviennent plutôt saisonnières ou, a priori, à durée déterminée afin de se capitaliser.
- **envisager la question du retour vers le pays d'origine certes, mais également le départ vers un autre pays:** certaines personnes souhaiteront tenter leur chance dans d'autres pays. D'autres préféreront, par exemple, rejoindre leur diaspora dans un autre pays plutôt que de rentrer dans leur pays d'origine. Ce phénomène est susceptible de toucher toutes les communautés. Il importe donc également de tenir compte du positionnement des diasporas dans les pays et des possibilités migratoires qui existent vers les autres pays.

C'est donc au regard de ce cadre qu'il convient d'apprécier les propos qui vont suivre et les diverses orientations qui vont être données à la réflexion.



# De la relativité d'une définition et des principes éthiques en la matière

## A. Que signifie le terme « Retour Volontaire » ?

« **Volontaire** » implique un choix réel de la part de la personne qui le considère comme faisant partie intrinsèquement de son projet de vie (comme par exemple lorsqu'une personne décide de rentrer afin de participer à la reconstruction de son pays).

Toutefois, pour certaines personnes, comme celles en séjour irrégulier, le choix est relativement restreint: la clandestinité avec tout ce que cela comporte comme risques ou le retour. Dans ce cas, il serait préférable de parler de « **retour consenti** »<sup>9</sup>.

Il convient de tenir compte de cette distinction tant en terme « opérationnel » dans les dynamiques et programmes qui vont être mis en place, qu'en terme d'accompagnement, le travail se révélant fort différent selon le cas de figure.

Notons, cependant, qu'au regard de l'expérience, il s'avère que le retour est majoritairement, au départ, la conséquence de l'échec d'intégration en Belgique<sup>10</sup> et de la possibilité de reconstruire sa vie dans son pays d'origine, que d'un réel projet de vie.

Cette distinction étant opérée, il est clair cependant que le terme « volontaire » est généralement utilisé par opposition au terme « **forcé** » (ou expulsion)<sup>11</sup>. On parlera, dans ce cas, de RV à partir du moment où la personne choisit librement d'entamer les démarches nécessaires à son retour et ce, quelque soit sa situation personnelle (même si c'est la misère qui la pousse à rentrer).

## B. Quels devraient être les principes éthiques et déontologiques essentiels des opérateurs en matière de RV ?

C'est la question que nous avons posée aux travailleurs sociaux des ONG et centres d'accueil.

Au regard des éléments d'analyse soulignés précédemment, ils ont rappelé l'importance d'être particulièrement attentifs aux éléments suivants:

---

<sup>9</sup>L'OCIV parle de « retour autonome » pour désigner le retour de demandeurs d'asile déboutés qui n'est pas organisé par les autorités et qui peut être assisté par l'OIM ou une ONG. Quant au « retour volontaire » (« repatriation », cf. ECRE), il s'agit, pour l'OCIV, du retour d'étrangers qui sont encore autorisés à séjourner en Belgique mais qui décident de partir, *in Basisvoorwaarden terugkeer, OCIV, 30 mei 2002*.

<sup>10</sup>que ce soit du point de vue légal (91% des RV en 2004) -*situation des clandestins et demandeurs d'asile déboutés-* ou social -*situation de certains réfugiés reconnus qui ont des difficultés à vivre en Belgique-*

<sup>11</sup>Selon le lexique proposé par le livre vert de la Commission sur les retours, un RV est « un retour dans le pays d'origine ou de transit fondé sur une décision du candidat au retour et qui s'effectue sans recourir à des mesures de coercition » (cité in de Hemricourt de Grunne (M), *les accords de réadmission et l'aide au retour des étrangers en situation irrégulière*, Guide de la personne étrangère, décembre 2003, p 165)

## 1. Au niveau pratique

- **la qualité de l'information donnée: Elle doit être claire, complète et objective** et ne doit à aucun prix se transformer en persuasion déguisée. Il convient d'avoir et de transmettre à la personne la meilleure information possible concernant la situation dans le pays d'origine et les risques éventuels encourus en cas de retour, afin de lui permettre, autant que possible, de poser son choix en toute connaissance de cause et au terme d'une mûre réflexion. Le RV est envisagé, dans ce cas, comme une des solutions possibles mais pas nécessairement la seule.
- l'importance accordée à **l'aspect psychologique** dans le cadre du processus de décision mais aussi de préparation au retour. Il s'agit là d'une phase primordiale tant du point de vue déontologique que pratique, la réussite finale du projet en dépendant.
- considérer et faire en sorte que **la personne soit l'acteur** principal de son projet de retour.
- **inscrire le projet de retour dans le cadre d'un accompagnement social global**
- l'importance de la mise en oeuvre d'un **processus visant** à assurer des conditions de vie dignes<sup>12</sup> et une **réintégration durable** au pays.
- l'importance de proposer **différents types d'aide au RV**
- assurer un **suivi de la personne dans son pays** de retour<sup>13</sup>.
- **être conséquent par rapport à ce qui a été proposé** et promis à la personne.

## 2. Au niveau institutionnel

- n'avoir aucun « lien formel » préalable avec la personne afin d'éviter qu'elle se trouve dans une situation de dépendance face à une structure ayant d'une façon ou d'une autre un pouvoir sur elle (comme c'est le cas, par exemple, quand on est à la fois l'organisme « payeur » d'aide sociale et l'opérateur de retour pour une même personne). Il est essentiel de **ne jamais conditionner l'aide à une quelconque décision de retour**.
- n'avoir **aucune dépendance par rapport** à une structure comme le Ministère de **l'Intérieur**
- acter qu'il existe des pays ou régions vers lesquels le retour dans la dignité est impossible<sup>14</sup>.

Pour le HCR, le retour en toute dignité signifie que<sup>15</sup>:

- les rapatriés sont traités sans violence
- *le retour n'est grevé d'aucune condition*: le droit de revenir dans son pays d'origine est un droit universel (article 13 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme).
- les personnes disposent du temps nécessaire pour retourner dans leur pays
- *les rapatriés ne sont pas séparés arbitrairement des membres de leur famille*
- les rapatriés sont traités avec respect par le pays d'origine
- le pays d'origine reconnaît entièrement les droits des rapatriés.

<sup>12</sup>Se pose, bien entendu, ici, la question des critères en la matière.

<sup>13</sup>Notons cependant que toutes les personnes ne sont pas nécessairement désireuses d'un suivi sur place et souhaitent parfois juste avoir leur billet d'avion (et la prime). Ceci montre combien chaque RV est spécifique et varie d'une personne à l'autre.

<sup>14</sup>Ceci ne signifie cependant pas qu'il ne faut pas aider, autant que possible, les personnes qui souhaiteraient malgré tout y retourner.

<sup>15</sup> in *Basisvoorwaarden terugkeer, OCIV, 30 mei 2002.*

En outre, le processus manque de dignité lorsqu'il est question:

- d'une interprétation criminalisante du terme « débouté »
- d'une menace constante d'expulsion forcée
- d'expulsions collectives
- de la négligence des aspects psycho-sociaux des questions liées à l'asile et au retour.

• **Etre attentif à la sécurité de la personne<sup>16</sup>:**

D'après le HCR, il est question de retour en toute sécurité lorsque les conditions suivantes sont remplies:

- *la sécurité légale*: garanties de sécurité personnelle données par le gouvernement, non discrimination et absence de crainte d'être poursuivi lors du retour<sup>17</sup> (du fait par exemple de sa demande d'asile), ...
- *la sécurité physique*: y compris la protection contre les attaques armées et les explosions de mines
- *la sécurité matérielle*: accès aux moyens permettant d'assurer sa propre subsistance

La sécurité doit être évaluée sur la base d'informations actuelles, précises et contrôlables fournies par des observateurs indépendants.

Par ailleurs, la sécurité du DA n'est pas assurée lors du retour si:

- la procédure de demande d'asile n'est pas encore achevée
- la procédure de demande d'asile ne s'est pas déroulée correctement
- le demandeur d'asile a besoin d'une protection additionnelle.

- **Ne pas tomber dans une logique de « quotas »**. Ce qui importe n'est pas la quantité de personnes qui retournent mais la qualité des projets qui leur sont proposés.
- **Ne pas pratiquer des retours groupés en fonction de l'actualité** (ex: Afghans, ...) **ou de demandes spécifiques émanant** non pas des personnes mais **des responsables politiques**
- Mettre en place des mécanismes permettant de **garantir l'indépendance des opérateurs**, en termes de liberté d'action, **vis-à-vis des pouvoirs subsidiaires**
- Conditionner l'intervention, en tant qu'opérateur de RV, aux objectifs visés, aux critères déterminés et aux contrôles éthiques prévus. **Il est essentiel que les opérateurs reçoivent des garanties de la part du politique** en la matière.

---

<sup>16</sup> in *Basisvoorwaarden terugkeer, OCIV, 30 mei 2002.*

<sup>17</sup>Ceci ne s'applique pas aux DA qui ont commis un délit.

# Positions en présence à l'égard du RV

## A. Le point de vue du Ministre de l'Intégration sociale

Dans la note rédigée le 19/3/04 par le Cabinet de la Ministre de l'Intégration sociale, Marie Arena, à l'intention du Conseil des Ministres, concernant l'amélioration de l'accueil des demandeurs d'asile (DA), il est précisé que « **l'aide au RV<sup>18</sup> doit être vue comme une aide individuelle à la redéfinition du projet migratoire. Considérée de la sorte, elle doit faire corps avec l'accueil<sup>19</sup>, comme un des outils de soutien au projet personnel du DA. Pour imprimer cette logique, il est nécessaire de:**

- **réintégrer l'aide au RV au sein de Fédasil** et de n'en sous-traiter à l'OIM que le nécessaire. Une cellule ad hoc sera créée dans l'administration centrale tandis qu'un bureau de RV sera identifié comme tel dans chaque centre d'accueil
- développer l'acquisition de connaissances et de formations utiles en cas de retour dans le pays d'origine
- viser la réintégration de la personne dans son pays d'origine grâce à la construction de réseaux de partenaires sur place
- diversifier les programmes de RV en fonction des pays de retour et des publics concernés
- former le personnel d'accueil à cette pratique, notamment par une meilleure connaissance de la situation et des ressources mobilisables dans le pays d'origine
- développer une expertise pointue et interdépartementale au sein de FEDASIL sur base de protocoles d'accord avec des départements administratifs tels que l'Office des Etrangers (OE), le SPF Affaires étrangères et la DGCD ».

Pour la Ministre Arena<sup>20</sup>, en charge de cette matière jusqu'à l'Eté 2004, chaque personne doit être respectée dans ce qu'elle est. Il est important de travailler l'émancipation individuelle et collective des personnes et ce, malgré le contexte actuel de fermeture. Pour ce faire, il est nécessaire de donner aux acteurs intermédiaires les moyens de rentrer en contact avec les publics et travailler cette émancipation. Il s'agit donc de situer le RV dans une approche émancipatrice et non pas de culpabilité éventuelle de l'Etat belge. Le RV doit être un outil de travail sur le projet migratoire de la personne<sup>21</sup>.

Il convient dès lors de travailler sur le concept de projet: que souhaite la personne, pourquoi ce projet migratoire, comment a-t-il été vécu, quelles sont les possibilités concrètes par rapport à ce projet. La question du RV fait donc partie des outils au service du projet migratoire.

C'est dans cette optique notamment que des accords de partenariats avec des écoles de promotion sociale ont été passés afin de rendre les formations plus accessibles aux DA.

Il s'agit également de prouver l'existence de la demande en matière de RV et de montrer l'existence d'une augmentation suite à la mise en place de nouveaux programmes. Enfin, on se situe dans une contradiction politique dans la mesure où actuellement 94% des personnes qui utilisent le REAB sont en séjour discutable (DA déboutés et clandestins). Il s'agit dès lors d'assumer ce qui n'existe pas, c'est à dire des clandestins.

<sup>18</sup>Notons que, de manière générale, le Cabinet parle plus volontiers « d'aide au retour volontaire » que de seul « retour volontaire »

<sup>19</sup>c'est nous qui soulignons

<sup>20</sup>Les propos qui suivent sont tirés de l'intervention de M. Pierre Verbeeren du Cabinet Arena lors de la rencontre organisée par Pax Christi le 7 mai 2004 concernant le RV

<sup>21</sup>Le Cabinet reconnaissait, qu'à ce stade, il s'agissait d'un propos fort académique mais qui témoignait néanmoins d'une volonté politique.

Les partenaires restent centraux.

Quant à FEDASIL, il est perçu comme un centre de ressource national chargé de rassembler les informations provenant notamment de: la coopération au développement, FEDASIL, OIM, ... afin d'améliorer chaque programme.

Le souhait est d'avoir des programmes spécialisés en fonction des pays. Il s'agit d'améliorer la diversification des programmes.

En conclusion:

- il faut passer d'une pratique qui a tendance à être basée jusqu'à présent sur la culpabilité à une politique d'émancipation de la personne
- il est important d'assumer le projet de la personne et une relation vraie
- au niveau politique: nécessité de trouver les moyens budgétaires, leur articulation et structurer l'accompagnement
- il faut avoir une réflexion prospective: les questions migratoires doivent être assumées.

## B. Le point de vue de FEDASIL<sup>22</sup>

L'Intégration sociale est la seule source de **financement** qui existe actuellement pour le retour volontaire (en dehors des projets FER). Tous les budgets en la matière ont été transférés de l'Intégration sociale à FEDASIL. De réels moyens financiers existent et ils sont loin d'avoir été complètement utilisés jusqu'à présent. Il n'est donc pas utopique d'envisager d'octroyer, aux personnes désireuses de rentrer, une aide financière pendant 6 mois, dans leur pays d'origine, si cela s'inscrit dans le cadre d'un accompagnement social global sur place afin de travailler, pendant cette période, leur réinsertion sociale et professionnelle. A titre indicatif, il faut savoir qu'1 mois de séjour en centre d'accueil coûte 1.200 euros par personne. Or, actuellement, c'est comme si l'on avait peur politiquement de dépenser plus de moyens pour le RV, partant du principe que cela pousserait d'autres personnes à vouloir venir en Belgique.

Le problème que l'on connaît actuellement est le fait que l'on continue à avoir la même vision qu'il y a 10 ans: on se fixe toujours sur la procédure d'asile et on a une **vision de l'accompagnement social** qui est telle (tout faire pour permettre aux personnes de pouvoir rester en Belgique) qu'il est très difficile d'aborder la question du RV dans un tel contexte.

Il faudrait que les agents soient formés afin de changer leur attitude à l'égard du RV et de la manière de l'aborder. C'est comme s'ils projetaient sur les personnes toutes leurs appréhensions et qu'ils s'imaginaient être à la place des personnes (« moi, jamais je ne voudrais rentrer au Congo... »). Il y a des techniques pour convaincre. Toutefois, il est clair que la façon de parler du RV n'est pas, en elle-même, suffisante et qu'il convient de voir ce que l'on propose concrètement aux personnes dans le cadre de leur retour.

**Le REAB** a été jusqu'à présent, une « offre passive ». En effet, il est essentiellement conçu pour des personnes qui ont déjà pris la décision de rentrer et qui s'adressent aux services sociaux afin d'être aidées dans leurs démarches.

**Le FER**, quant à lui, a été utilisé comme un moyen d'expérimenter des projets. Il s'agissait de voir ce que les projets pouvaient apporter ou non à la politique de RV. Mais, jusqu'à présent, on n'a jamais pu réellement profiter de l'expérience acquise à la faveur de ces projets, ni fait usage de l'information qui y avait trait. L'information n'est jamais remontée auprès des instances concernées.

---

<sup>22</sup>Rencontre de Monsieur Joan Ramakers le 8/12/04

Il importe d'aider avant tout les personnes à reconstruire un projet de vie, de leur **donner des moyens d'action** et de les inciter à reprendre leur vie en main. Toute cette question doit, en outre, être travaillée avec les travailleurs sociaux.

Il s'agit de proposer une trajectoire individuelle adaptée à la situation humaine de la personne. Pour ce faire, il faudrait réaliser un bilan personnel et professionnel, dans le cadre de l'accueil des demandeurs d'asile. En effet, jusqu'à présent, on ne connaît pas réellement le parcours des personnes, en dehors des éléments qui interviennent dans le cadre de la demande d'asile. Il s'agit donc de faire des propositions individualisées au niveau professionnel, ...

Notons que le **nombre de RV**, comme tel, n'est pas le plus important. Il s'agit, avant tout, plus que de faire du chiffre, de voir quelle est la dynamique qui est impulsée dans ce cadre. Ainsi, même s'il y a eu peu de retours dans le cadre des projets Congo et Angola, on a constaté, cependant, qu'il y en a eu plus que par le seul REAB précédemment.

**En terme de partenariat**, FEDASIL ne travaille actuellement qu'avec l'OIM qui présente l'avantage d'être une organisation se situant à un même niveau que FEDASIL et qui, de par son statut d'organisation intergouvernementale présente dans de nombreux pays, a un accès plus facile aux autorités locales et peut rapidement prendre contact avec les familles en vue, par exemple, d'avoir certains documents.

Pour ce qui concerne les **liens éventuels entre le retour et le développement**, il faut constater que les intérêts de la coopération au développement et du RV sont difficilement compatibles. C'est également la raison pour laquelle FEDASIL ne souhaite pas qu'un nouveau centre, du même type que le Centre pour le Retour Volontaire et le Développement (CRVD), soit mis en place car chacun a ses priorités et celles-ci sont difficilement compatibles.

#### **En conclusion:**

- I. Il s'agit avant tout de mettre en place une **dynamique opérationnelle** prenant en compte tous les éléments du processus et s'appuyant sur un réseau constitué de tous les acteurs concernés.
- II. Il est essentiel d'avoir des informations très pratiques concernant la réalité dans les pays de retour et d'**avoir un organe qui soit susceptible de répondre très rapidement à des questions précises** quant à celle-ci.
- III. Il est essentiel de **capitaliser les expériences menées** en matière de RV, de profiter de celles-ci.

## **C. Le point de vue du Ministre de l'Intérieur**

Nous avons eu un RDV, le 29 octobre, au Cabinet du Ministre de l'Intérieur. Il était prévu que nous rencontrions Monsieur Geert de Boeck. Il n'a pas pu nous recevoir et c'est Monsieur Jacobs qui nous a reçues. Nous lui avons transmis ce même jour, quelques questions<sup>23</sup> à l'intention du Ministre mais n'avons pas obtenu de réponse à ce jour.

<sup>23</sup>- Que signifie pour vous le terme de RV?

- Que pensez-vous de la position des ONG selon laquelle le RV doit être prioritaire par rapport au retour forcé et qu'un étranger doit pouvoir partir volontairement à n'importe quel moment?
- Comment interprétez-vous le fait que la durée de séjour en Belgique qui précède le RV devient de plus en plus longue?
- Sur base de quels critères, des personnes en centre fermé peuvent-elles introduire une demande de REAB? Le REAB est-il proposé systématiquement? Pour quel groupe cible? Quelles nationalités? Combien de personnes partent avec l'OIM au départ des centres fermés? Quelle est la procédure?
- Le REAB est-il proposé aux personnes qui sont interceptées le long des autoroutes, aux personnes à la frontière qui n'ont pas accès au territoire, aux DA détenus pendant la procédure?
- Quelle est votre opinion à l'égard du rapport de la Commission Vermeersch?
- Doit-on également, dans le cadre d'une politique de retour, dissuader la migration dans les pays d'origine?
- Quelles seraient vos attentes à l'égard d'une éventuelle structure de coordination en matière de RV? Qui devrait en faire partie?

## **D. Le point de vue de l'Office des Etrangers<sup>24</sup>**

### **I. De manière « générale »**

#### **Concernant l'idée même du retour volontaire**

En toute circonstance, l'Office des étrangers (OE) donne à tout étranger qui a reçu notification de quitter le territoire belge la possibilité de le faire volontairement. L'OE est partisan de la promotion et de l'assistance au retour volontaire parce que le RV est un élément essentiel de la politique de retour.

Une catégorie spécifique est celle des demandeurs d'asile déboutés. Bon nombre de demandeurs d'asile déboutés qui séjournent dans les centres d'accueil (ouverts) ne veulent pas partir bien qu'ils aient la possibilité d'opter pour un retour volontaire. De nos jours, les centres comptent davantage d'anciens demandeurs d'asile que de demandeurs d'asile. L'OE estime que le RV doit être proposé clairement comme option dès le début - lors de la demande d'asile - en vue de ne pas éveiller de faux espoirs. 80 à 90 % des demandeurs d'asile doivent en effet quitter le pays au terme de la procédure.

En outre, l'Office des étrangers s'inquiète des difficultés rencontrées pour atteindre les illégaux dans la rue. Certains n'entrent pas en contact avec l'OE. Les ambassades, les communes et les CPAS demandent d'aider les illégaux par le biais d'une proposition de RV. Le RV doit être promu dans les ambassades, par les services de police et les municipalités. La totalité du budget RV revient toutefois à l'Intégration sociale dont le groupe cible principal se compose des demandeurs d'asile déboutés.

#### **Concernant les programmes d'aide au retour volontaire menés**

L'OE a déjà lancé des campagnes d'information pour l'Afghanistan et la Guinée. L'OE participe également au programme REAB existant. La raison était que, lors des campagnes, les centres fermés hébergeaient beaucoup de personnes de ces nationalités.

L'OE a proposé un projet d'assistance au RV vers l'Angola et ce projet a été repris par Fedasil.

L'OE déplore le fait qu'il n'existe pas de forum permettant d'échanger les besoins et les idées (tirés de la pratique). L'Office est disposé à participer à la mise sur pied d'un tel forum.

L'OE estime par ailleurs que le fait que Fedasil s'adresse uniquement aux demandeurs d'asile constitue un problème. Les illégaux sont du ressort de l'OE, mais il ne dispose pas de moyens en la matière. Ces moyens sont nécessaires pour atteindre les illégaux et pour leur proposer une offre de retour. L'OE envisage de lancer une campagne nationale, par exemple par le biais des CPAS et des services de police, entre autres, mais cela coûte également de l'argent.

Un budget de l'OE a été transféré à la Coopération au développement. L'OE utilisait ce budget pour des campagnes de prévention lancées par le biais d'organisations internationales comme l'OIM. Désormais, ce budget est géré conjointement. Il devrait être utilisé pour la réalisation de deux projets d'accueil de mineurs étrangers non accompagnés (ou "Mena") en Angola et en RDC. 90 % des projets seraient consacrés à l'accueil d'orphelins sur place, mais les "Mena" qui rentrent de Belgique pourraient solliciter l'accueil. La proposition serait faite par le biais de l'OIM.

#### **Concernant l'interprétation de l'OE quant à la durée de séjour (en Belgique) de plus en plus longue avant le RV**

C'est une question qu'il faut également poser à Fedasil. Selon l'OE, aborder la possibilité du RV dès l'arrivée pose un problème moral à la plupart des assistants sociaux des centres d'accueil. Ils ont peur de

---

<sup>24</sup>Interview Office des étrangers - 18 août 2004: Geert Verbauwheide (OE - Cellule Identification), Geert Devulder (OE - Direction générale), Bart Verstraete (OE - Fonctionnaire à l'immigration), Katrien Verstraelen (OE - Cellule Rapatriements). Ce compte-rendu a été approuvé par l'OE. Il s'agit d'un document traduit du néerlandais. Les titres sont de la rédaction.



devoir jouer un double rôle. L'OE estime que les assistants sociaux des centres d'accueil (qui sont tenus par le gouvernement) doivent tout expliquer. On observe une évolution positive de plusieurs centres d'accueil.

Une autre explication fournie est naturellement l'augmentation sans précédent du nombre de demandeurs d'asile en 2000, augmentation dont les répercussions ne se font ressentir que depuis peu. L'afflux gigantesque a ralenti le fonctionnement des instances chargées des demandes d'asile et a prolongé la durée de la procédure (et donc également le séjour précédant le REAB).

Cela prend également du temps de convaincre les personnes de retourner dans leur pays. Elles nourrissent des espérances pendant longtemps et bon nombre d'avocats abusent de ces espoirs.

En Allemagne, les assistants sociaux sont impliqués activement dans le retour. Il n'existe pas de conseillers retour séparés. Le retour y est préparé activement dès le début. En Allemagne, tout se déroule au même endroit (prise de décision concernant la demande d'asile, accueil ...). La séparation des pouvoirs n'est pas aussi tranchée qu'en Belgique (Intérieur versus Intégration sociale). En Allemagne, on statue sur le fond de la majeure partie des demandes d'asile dans les trois mois (toute décision peut toutefois faire l'objet d'un appel, suspensif ou non, devant la juridiction administrative). La Suède, quant à elle, emploie des "conseillers retour" séparés, dès le début de la procédure de demande d'asile. Ils assistent les candidats réfugiés tout au long de la procédure en tenant compte de toutes les options. Les RV (et les moyens) y sont relativement plus importants. Ils disposent de programmes comprenant des formations pratiques. Ils utilisent également des fonds de la Coopération au développement. Le RV est coordonné par le Ministère de l'Intérieur.

Aux Pays-Bas, l'organisation Vluchtelingenwerk est active dans les centres d'admission et d'accueil, ce qui freine la rentabilité du RV.

### **Concernant le lien entre « RV » et « information dans le pays d'origine quant au contexte belge » en vue de prévenir la migration**

L'OE a financé des campagnes de prévention de 2000 à 2002. La campagne organisée au Kazakhstan était un véritable succès parce qu'elle comportait un volet répressif important, à savoir un vol sécurisé et la liquidation d'une grande filière. Le vol a fait "la une" des journaux au Kazakhstan. La prévention coûte de l'argent, mais les résultats sont incommensurables. L'OE a également financé une grande campagne dans les Balkans (Kosovo, Albanie, Macédoine).

L'OE a mis un terme à la dissuasion pour deux raisons : 1. La Coopération au développement (avec laquelle l'OE gère l'ancien budget de dissuasion) affirme que l'essentiel des fonds disponibles doit servir au développement et non exclusivement à prévenir l'immigration illégale; 2. Il est très difficile de créer un effet dissuasif par le biais de la prévention (posters, brochures, télévision, ...) et d'infléchir les récits "positifs" des membres de la famille ou d'amis à l'étranger.

La prévention pourrait encore avoir de l'effet pour des groupes cibles spécifiques comme les victimes potentielles de la traite des êtres humains et de la prostitution.

### **En ce qui concerne le problème de la sécurité du retour**

Dans la pratique, l'OE détermine si un retour peut être organisé en se basant sur les avis du CGRA (et parfois du HCR). La sécurité constitue un critère important dans le développement de projets spécifiques pour certaines nationalités.

### **Attentes à l'égard d'un éventuel organe coordonné en matière de retour volontaire**

Il serait très judicieux de créer un tel forum. Il est nécessaire au niveau des administrations. Un tel organe coordonné doit sélectionner les groupes cibles, développer des programmes, orienter la politique de retour. Il doit également choisir entre une approche verticale (uniquement certaines nationalités) et une approche horizontale (REAB+ pour tous). Il serait logique que l'OE y joue un rôle coordinateur parce qu'il est le seul office qui a un intérêt direct dans une augmentation des RV.



### **Concernant le rapport intermédiaire de la Commission Vermeersch<sup>25</sup>**

Le système en cascade proposé dans le rapport est une confirmation et un raffinement de la pratique existante. Le système en cascade est prévu par la deuxième commission Vermeersch: Une aide financière est prévue lors d'un premier départ; en cas d'escorte, la personne concernée reçoit moins d'argent; en cas de rapatriement par vol sécurisé, la personne concernée ne reçoit plus rien. C'est un système tellement efficace que la personne, qui sait qu'elle devra finalement partir, peut évaluer quelle est la voie la plus facile pour elle.

Selon l'OE, le système en cascade n'est pas un système absolu. Lorsque le retour forcé peut être évité, il est dans l'intérêt de tous que l'étranger parte sans contraintes.

Certains étrangers refusent par cinq fois de partir puis partent quand même. La Police fédérale est la première concernée par cette commission parce qu'il s'agit des directives en matière d'exécution des opérations d'éloignement qui sont du ressort de la Police fédérale (et non de l'OE).

Aux Pays-Bas, ils sont d'abord renvoyés de l'accueil privé pour être accueillis par un centre. Ils disposent alors de trois semaines pour accepter la proposition de retour. S'ils ne l'acceptent pas, ils sont transférés vers un centre encore plus "dépouillé". Après le dernier centre ("dépouillé"), les personnes se retrouvent dans la rue si elles ne s'inscrivent pas. Les étrangers ont toutefois droit à une prime de 3.000 euros pendant trois semaines. Aux Pays-Bas, la cascade a donc un effet plutôt négatif. L'OE donne la préférence à un système positif.

Le Royaume-Uni n'offre aucun soutien financier, mais les résultats enregistrés en matière de retour ne dévient pas de la normale. Il est probable que la somme offerte n'est pas déterminante. La volonté de retour dépend également de la culture, du contexte social, de l'entourage des étrangers ... L'entourage influence la réaction de l'étranger dans une grande mesure. Les projets néerlandais d'aide au retour vers l'Éthiopie et l'Angola ont échoué parce que les membres du groupe cible ne voulaient pas donner l'impression qu'ils pouvaient être « achetés », alors qu'ils avaient déclaré être des réfugiés. La situation de sécurité précaire de l'époque a également joué un rôle.

## **II. Dans le contexte spécifique des centres fermés**

### **Définition du retour volontaire**

Le RV est un départ libre, sans contraintes. C'est un départ demandé par l'étranger lui-même. Un RV d'un centre fermé est également un départ volontaire. Un départ est dit sans résistance lorsque l'étranger part du centre fermé sans REAB (le programme d'aide au RV organisé par l'OIM) et sans contrainte. Les personnes qui le désirent peuvent faire appel au programme REAB à partir d'un centre fermé (si elles répondent aux critères, voir ci-dessous).

Le départ sans résistance est toujours prioritaire. Parfois, un départ forcé, sous escorte de la Police fédérale, est reporté lorsque la personne annonce qu'elle souhaite partir seule et de manière autonome. Toutefois, l'escorte n'est annulée qu'au moment effectif du départ autonome. Lorsqu'une personne souhaite partir de manière autonome, l'OE essaie donc de réserver un billet pour la date prévue pour l'escorte. Dans ce sens, un retour autonome, volontaire est possible à tout moment.

### **Les critères auxquels un retour doit répondre pour être volontaire**

Une personne qui désire un retour volontaire doit confirmer ce désir par écrit. Cette déclaration n'est soumise à aucune condition formelle de manière à ce que le caractère volontaire du retour ne soit pas

---

<sup>25</sup>La Commission Vermeersch théoriquement constituée pour proposer un ensemble de mesures visant à réduire la violence lors des expulsions a rendu récemment son rapport final intitulé « fondements d'une politique humaine et efficace d'éloignement d'étrangers du territoire ». Ce rapport sera discuté en 2005 pour aboutir à une série de décisions dans les domaines de l'expulsion d'étrangers, de leur détention et de leur retour.

Notons, par ailleurs, que la Commission Vermeersch parle plus facilement de « départ autonome » que « volontaire » vu le contexte.

grevé de contraintes. Il est impossible de demander un retour volontaire au dernier moment, juste avant le rapatriement forcé sous escorte, parce que le RV ne peut pas devenir un moyen de prolonger le séjour.

Lors d'une détention administrative, il appartient au service social du centre fermé d'expliquer en quoi consiste un RV. L'OE et l'OIM se sont rendus ensemble dans les centres fermés pour y parler avec les Afghans et les Guinéens dans le cadre de la promotion du RV. Les entretiens ont eu lieu en groupes, en présence d'un interprète. Au terme de ces entretiens, les personnes concernées avaient la possibilité de demander un entretien particulier. Les groupes étaient récalcitrants à l'idée d'un retour volontaire, mais par après, lors des entretiens particuliers, les personnes concernées ont déclaré qu'elles souhaitaient rentrer chez elles de manière autonome. Ces personnes ont alors été transférées, à leur demande, vers un autre centre fermé. Le même phénomène de groupe se rencontre dans les centres d'accueil.

### **Les principes éthiques/déontologiques que doivent respecter les acteurs du retour volontaire**

En général, les personnes sont rapatriées rapidement. Certaines catégories de personnes sont exclues du programme REAB: il s'agit des étrangers qui ont commis un fait délictueux. La déclaration de retour volontaire doit être respectée. La contrainte est inadmissible dans le cadre d'un programme REAB.

Il est possible de préparer un RV au départ d'un centre fermé. Cette année, 95 RV avec REAB (situation 31/10/2004) ont réussi; nombreux sont ceux, également, qui rentrent "sans résistance", mais sans soutien d'un programme REAB. Le nombre de RV au départ de centres fermés augmente, probablement en raison des informations qui sont fournies et en raison du fait que la personne sera finalement forcée de rentrer dans son pays (sous escorte ou par le biais d'un vol sécurisé). Aucune nationalité ne ressort véritablement du lot (comme c'est le cas pour le programme REAB). Quelques Nord-Africains ont également opté pour un retour volontaire au départ de centres fermés (relativement moins que dans le cadre du programme REAB).

### **RV et rapatriement forcé, quelle priorité?**

Toute personne qui désire rentrer dans son pays doit en avoir la possibilité. Toutes les personnes hébergées dans les centres fermés sont informées dûment de leurs options ainsi que des raisons de leur enfermement. Lorsqu'une personne demande un RV, il faut toujours contrôler au préalable si cette personne a accès au programme REAB en vérifiant certains critères. La possibilité du REAB n'est abordée que si la personne répond aux conditions requises (pas de violation grave de l'ordre public, pas de travail au noir, ...). Ces critères sont vérifiés par l'OE qui communique les résultats aux centres fermés. Ensuite, si la personne concernée exprime le désir de partir volontairement, le programme REAB pourra être proposé également.

Les personnes arrêtées à la frontière et détenues au centre INAD ne peuvent pas solliciter d'aide REAB parce qu'elles ne se trouvent pas en territoire belge. Ces personnes, qui ne sont pas autorisées à entrer en Belgique, doivent obligatoirement être rapatriées par le transporteur (la compagnie aérienne).

Par contre, les candidats réfugiés ou demandeurs d'asile refusés hébergés par le centre de transit 127 ont droit au programme REAB. Parfois, le centre de transit 127 accueille également des illégaux dans l'attente d'un rapatriement direct; en principe, ces personnes ne peuvent pas solliciter le programme REAB. Il arrive qu'un transporteur encourage la personne et l'incite à rentrer.

### **Critères, groupe cible et procédure**

Le programme REAB n'est pas proposé automatiquement. Les critères sont toujours contrôlés au préalable. Tous les centres fermés fournissent des informations concernant la possibilité de RV. Le REAB est toujours soumis à l'approbation préalable de l'OE. Les critères d'exclusion sont les suivants : le travail au noir et les violations de l'ordre public. En cas de travail au noir, les frais de rapatriement sont en effet payés par l'employeur. Ordre public : en l'absence de condamnation ou lorsque les faits ne sont pas "graves" - par exemple, l'usage de stupéfiants - la personne concernée peut encore s'inscrire au programme REAB. L'OE se base sur une liste de faits "légers" (raisons des violations de l'ordre public) comme les petits vols. Les nationalités faciles à rapatrier (Roumains, Albanais) peuvent également s'inscrire au programme REAB si elles répondent aux conditions (entre autres, pas de travail au noir).

Actuellement, le travail de l'OIM s'est accéléré. Par le passé, une personne ne pouvait pas s'inscrire si son rapatriement forcé s'avérait plus rapide. C'est moins le cas de nos jours. Pour l'Albanie, par exemple : l'OE peut rapatrier les Albanais après deux jours, l'OIM au bout d'une semaine.

Les services de police n'informent pas les étrangers de l'existence du programme REAB en cas de rapatriement direct. Ils transportent directement les personnes vers l'aéroport (sans détention) et ces personnes sont immédiatement rapatriées. Dans certains cas, ces étrangers sont en infraction flagrante (faits délictueux comme le vol, travail au noir, ...) et, dans d'autres cas, en possession des documents de sortie nécessaires (ou une combinaison des deux).

Les étrangers peuvent encore entrer en ligne de compte pour le programme REAB après une première tentative de rapatriement. L'escorte est alors réservée jusqu'au moment du départ autonome effectif (voir ci-dessus).

### **Aucune distinction n'est faite entre les différentes nationalités**

Les personnes dépourvues de tout moyen peuvent obtenir une somme limitée du centre fermé (par analogie à la prime de retour accordée par l'OIM), à condition qu'elles partent sans résistance. La direction du centre fermé décide de la prime. L'argent n'est donné qu'à l'aéroport.

La procédure de RV à partir d'un centre fermé est la suivante : le service social du centre fermé informe l'étranger, envoie une demande à la Cellule Identification (CID) qui vérifie si l'étranger répond aux conditions (ordre public, travail au noir (flagrant délit), mariage blanc, ...). La CID transmet la demande à l'OIM, vérifie les papiers d'identité, veille à ce que la personne dispose d'un passeport ou d'un laissez-passer valable. La proposition ne doit pas obligatoirement émaner de la personne concernée. Si celle-ci répond aux conditions requises et si l'OE pense que le programme REAB l'incitera à opter pour un retour volontaire, l'OE peut lui-même proposer un RV à la personne concernée. L'OE agit également de manière proactive, mais les conditions doivent toujours être vérifiées au préalable.

Le programme REAB n'est pas proposé aux personnes qui peuvent être transférées directement vers l'aéroport.

Jusqu'à présent, 1.182 personnes ont été refoulées. Ce nombre était bien plus important par le passé. Il arrive que les transporteurs offrent eux-mêmes de l'argent à l'étranger pour le stimuler, mais naturellement ils essaient d'abord de le rapatrier sans prime. Les demandeurs d'asile arrêtés à l'OE sont d'abord détenus. Ils peuvent donc introduire une demande de REAB s'ils répondent aux critères.

## **E. Le point de vue du Ministre de la Coopération au développement<sup>26</sup>**

Le Centre pour le Retour Volontaire et le Développement (CRVD) était une excellente initiative au départ, car il impliquait tous les acteurs concernés directement ou indirectement (Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration sociale, de l'Intérieur et de la Coopération, OIM, CIRE, OCIV, les centres d'accueil, autorités locales et partenaires de l'OIM). Toutefois, il n'a pas pu, dans la pratique, fonctionner correctement et efficacement car les acteurs avaient des objectifs qui étaient clairement différents et chaque membre du comité de décision y défendait, avant tout, ses objectifs prioritaires.

Actuellement, au contraire, on constate une forte cohésion entre les différents responsables car il n'existe pas de structure officielle mais bien des collaborations pratiques et plus informelles. Ce contexte est plus propice au dépassement des divergences de vue et peut permettre, à terme, d'arriver à déterminer un certain nombre de points de vue communs au regard des objectifs respectifs. La logique qui devrait prévaloir est celle de la complémentarité entre les différents acteurs. L'essentiel est de définir les rôles et limites de chacun.

---

<sup>26</sup>Texte rédigé suite à la rencontre avec Monsieur Gourdin et approuvé par M. Vaesen, Chef de la Cellule stratégique du Cabinet de la Coopération au Développement.

Le rôle de la Coopération au Développement n'est pas de participer au Retour Volontaire (RV) au sens strict. Son rôle n'est pas davantage de sensibiliser à la question du RV. Mais, pour les personnes qui décident de rentrer, elle pourrait aider ces personnes à leur propre développement dans leur pays d'origine.

Le retour, comme tel, n'est pas un moyen de faire du développement. Il s'agit plutôt de voir comment les personnes qui rentrent volontairement peuvent contribuer à la dynamique de développement local.

Il existe une ligne budgétaire consacrée à l'appui aux ONG locales (qui remettent leur dossier de demande à l'attaché de la coopération belge de leur pays). Il serait possible, afin d'appuyer leur action, de permettre aux partenaires locaux (chargés de la réintégration sociale et professionnelle des personnes qui rentrent) d'y avoir accès. En outre, le Ministre est très intéressé par les questions liées au micro-crédit (en particulier pour les femmes) et souhaite renforcer les ONG déjà spécialisées en la matière.

En conclusion: le Ministre est favorable à l'instauration, entre les différents acteurs (Ministres, opérateurs de RV, CTB, ONG, ...), de synergies et d'un circuit d'information plus fluide.

## **F. Le point de vue de la Direction Générale de la Coopération au Développement (DGCD)<sup>27</sup>**

Elle réaffirme clairement la spécificité des objectifs de la Coopération au Développement par rapport aux questions de politiques migratoires estimant que le retour en tant que tel ne relève pas de ses compétences. En effet, la question du retour des ressortissants étrangers dans leur pays d'origine est une question de politique migratoire et non de développement et relève donc du Ministère de l'Intérieur.

De plus, ce genre de programmes (référence aux anciens programmes d'aide à la création de micro entreprises), reposent sur une logique individuelle, nord- sud, alors que la philosophie de la DGCD est basée sur une logique collective sud-nord. Les financements qu'elle accorde sont de plus en plus destinés, avant tout, à un appui structurel et institutionnel d'organisations publiques ou privées (ONG), dans une logique de long terme.

La question du lien entre "migration" et "développement" est une préoccupation internationale, mais l'impact de la migration sur le développement n'est pas convaincant.

Toutefois, si le retour s'intègre à une dynamique de développement local<sup>28</sup>, des collaborations seraient possibles, en particulier pour des projets entrant dans des programme visant à limiter l'exode rural et à condition que la demande de financements, auprès de la section de la coopération de l'ambassade de Belgique ou de la CTB, soit faite par les partenaires locaux. Ils pourraient, ainsi, avoir accès à de petits financements.

---

<sup>27</sup>Entretien de Françoise Raoult avec Monsieur E. Dadesky

<sup>28</sup>Ce qui est l'hypothèse de travail que nous souhaitons explorer à la faveur de cette recherche et que nous avons dès lors exposée à la DGCD.

## G. Le point de vue de l'OIM

Lorsque l'OIM évoque le RV<sup>29</sup>, elle parle plus particulièrement « d'assistance au RV ». Il s'agit, en effet, pour elle, d'aider le migrant dans son projet individuel. Il s'agit de l'informer et de faire en sorte que cela se passe le mieux possible.

Il existe différents types de RV:

- le rapatriement de migrants étant dans les pays de transit
- des retours « généraux » pour les DA en procédure, déboutés ou clandestins: avec une assistance +/- grande en fonction des moyens financiers mis à disposition
- des retours « spécifiques » pour différents types de migrants «vulnérables» (mineurs, victimes de la traite, ...)
- le rapatriement des réfugiés en collaboration avec le HCR
- le retour des nationaux qualifiés, des étudiants boursiers.

Concernant la situation en matière de sécurité dans le pays d'origine, ceci étant du mandat du HCR, l'OIM suit les recommandations de ce dernier.

L'assistance au REAB<sup>30</sup> (Retour et Emigration des demandeurs d'Asile de Belgique) comporte des activités dans 5 domaines:

- **un service conseil** via le réseau des partenaires du REAB (50 partenaires actifs dans toutes les régions de Belgique comprenant les ONG, les institutions publiques, les administrations locales ou municipalités et villes).
- **une assistance REAB**: contrôle d'éligibilité au regard des critères REAB, ouverture du dossier et discussion du plan d'action pour organiser le RV. Possibilité d'avoir des informations sur la situation dans le pays d'origine via la structure du REAB et les bureaux de l'OIM (infos générales et individuelles). Des « bulletins d'information sur le pays » sont rédigés afin de fournir des informations pertinentes aux partenaires pendant leur activité de conseil avec les migrants. Il sont mis à jour régulièrement (tous les 6 mois)<sup>31</sup>. Pour le moment, ils existent pour: la Bulgarie, Slovaquie, la Rép. Tchèque, l'Ukraine, la Roumanie, la RDC, l'Albanie, la Bosnie Herzégovine, la Serbie, le Monténégro, l'Iran, l'Afghanistan, le Sri Lanka, la Macédoine. Ces informations sont communiquées régulièrement aux partenaires.
- **l'organisation du voyage**: aide à l'obtention des documents de voyage auprès des autorités compétentes. Par ailleurs, si possible, et à la demande du migrant, des informations sont fournies sur les schémas de réintégration ou d'autres programmes existant qui puissent soutenir le retour du migrant. De même, à la demande du migrant, son accueil à l'aéroport de destination peut être organisé .
- **les dispositions pour le transport**: aide avant l'embarquement et pendant le transit
- **l'accueil dans le pays de retour** quand souhaité par la personne: aide pendant les procédures y compris les contrôles douaniers et d'immigration. L'aide à la réintégration fournie actuellement par le REAB est relativement limitée (disposition de transport et allocation de réinstallation limitée pour couvrir les premières dépenses). Cependant, sur demande, et lorsque cela est possible, l'OIM dirige les migrants revenus chez eux vers des structures de réintégration existantes. L'OIM a accru sa coopération avec ses bureaux dans les pays d'origine.

L'OIM a également développé et met à jour une « liste des pays pour lesquels une information complémentaire est nécessaire ». Cette liste reprend les pays où la situation particulière implique que le migrant soit informé de celle-ci (situation de crise, long processus de reconstruction, ...). L'OIM n'encourage pas le retour vers certains pays mais est à même d'assister ceux qui, pour des raisons urgentes désirent retourner au plus vite dans leur pays d'origine (ex: Irak).

<sup>29</sup>Intervention de M. Pascal Reyntjens de l'OIM lors de la rencontre organisée par Pax Christi le 7 mai 2004 concernant le RV

<sup>30</sup>Ce qui suit est tiré du rapport OIM 2003, p17-18, 32

<sup>31</sup>Mais le site OIM n'est pas actuellement remis à jour.

Pour soutenir les activités de conseil et améliorer la capacité des assistants sociaux à présenter le RV, diverses séances de formation/information ont été organisées. Une approche psychologique, une meilleure compréhension des tendances migratoires et une connaissance de la réalité tant en Belgique que dans les pays d'origine font partie du programme de ces séances.

Par ailleurs, une campagne d'information/de sensibilisation et une action promotionnelle dirigée vers les migrants (individuellement et via leurs associations) ont été menées en 2003 pour mieux faire connaître le programme au sein des groupes cibles.

## **H. Le point de vue de villes et communes opératrices de retour**

### **1. Le CPAS de Liège<sup>32</sup>**

Le Service d'Accueil des Demandeurs d'Asile de Liège (CPLI)<sup>33</sup> est repris comme un partenaire REAB, mais il n'intervient pas directement dans l'instruction des dossiers de RV. Il diffuse l'information liée au RV mais ne souhaite pas s'impliquer plus. En effet, partant du principe que le RV doit être une démarche décidée par la personne et non suscitée par le service public, il estime qu'il est nécessaire que ce soit une institution extérieure aux institutions publiques (celles-ci décidant de « couper les vivres » et délivrant un OQT, ...) qui s'en charge. Il importe de ne pas mélanger les genres. Notons toutefois que ceci est possible grâce au fait qu'il existe des services sociaux privés (APD, Aumônerie des Etrangers) à proximité.

### **2. La ville de Gand<sup>34</sup>**

La demande de RV doit venir de la personne qui peut, par ailleurs, toujours, revenir sur sa décision. Le RV ne peut pas être instrumentalisé par le gouvernement (par exemple, en liant le droit à l'accueil/l'aide sociale et le RV. Ce lien entre le droit à l'accueil et le RV pose problème pour les AS des centres.). Il est en effet contradictoire de vouloir « persuader » une personne de rentrer « volontairement ». Si le retour est considéré par la personne comme étant « ordonné », le risque sera plus grand qu'elle revienne. De même, si c'est la panique qui fait décider la personne, le retour ne sera pas « volontaire » à part entière.

Par contre, des récits relatant des retours réussis, de même que la transmission d'informations de qualité sur le pays d'origine et l'offre de bons services constitueraient très certainement des incitants positifs

**L'indépendance des ONG est importante pour garantir l'aspect « volontaire » du retour.** De même, les associations de migrants sont généralement perçues par les personnes comme plus crédibles en terme de sources d'informations neutres que les autres acteurs.

En outre, il est essentiel que la personne soit systématiquement dûment informée de tous les aspects du programme REAB (et pas uniquement de la seule offre de voyage) et des conséquences que cela implique, comme, par exemple, le fait de devoir rembourser les frais de voyage si l'on revient dans les 5 ans.

Elle doit également pouvoir disposer d'informations sur la situation politique et socio-économique dans son pays, les possibilités de réintégration qui existent et le positionnement de son gouvernement, à l'égard, par exemple, des minorités (Slovaquie, Bulgarie)... La sécurité dans le pays de retour est une condition nécessaire.

---

<sup>32</sup>Rencontre de M. F Sprengheiti.

<sup>33</sup>Il s'agit d'un service public organisé par le bureau d'état civil local et par le service social du CPAS de Liège.

<sup>34</sup> Depuis août 2004 ce bureau REAB est géré par Fedasil. Rencontre avec M. Wim Vankerhove, Ancien coordinateur de Regionaal Project Asielvragers - Gand, 10 juin 2004. Il ne s'agit pas d'un service social.



### **En pratique, le RV doit être plus qu'un simple retour physique.**

L'opérateur doit partir de ce que la personne souhaite comme aide dans le cadre de son retour et puis vérifier la faisabilité de celle-ci, les possibilités de réintégration, au regard du contexte local et de critères. Le rôle de l'opérateur est de rendre des services. Il s'agit d'un processus en plusieurs phases.

Ainsi, le suivi (pro-actif et réactif) de la personne dans son pays d'origine est également nécessaire. C'est, par ailleurs, la seule façon d'analyser les résultats. Il faut donc **des partenariats entre les ONG d'ici et des ONG sur place**. Il faudrait également une structure coupole au niveau européen.

L'opérateur ne peut pas réellement évaluer les moyens de subsistance de la personne, et n'a d'ailleurs pas les moyens de faire une quelconque enquête.

Par ailleurs, il y a beaucoup de méfiance à l'égard du REAB et des projets REAB+ du fait, peut-être, des expériences passées. Ainsi, le projet mis en place pour les Slovaques s'est révélé, dans la pratique, incapable de réaliser effectivement les services proposés. Dans un tel contexte, les personnes sont démotivées et se méfient de tout ce qui leur est proposé. L'OIM est seulement assimilée au voyage gratuit. Actuellement donc, le public ne croit pas facilement en l'offre d'autres services (REAB+) que ceux prévus dans le cadre du REAB et n'a généralement pas confiance dans ses propres autorités non plus. Les personnes viennent donc chercher le billet d'avion et la prime de retour sans demander plus et d'une façon « léthargique ». Tout l'enjeu est donc de rendre ces personnes plus « actives » par rapport au projet qu'elles souhaitent développer dans le cadre de leur retour.

Il ne faut pas seulement des accords de réadmission qui portent sur le retour « administratif ». Il faut aussi des accords de réintégration. Les pays (les nouveaux pays membres de l'UE) doivent également répondre à un certain nombre de critères au niveau de la réintégration.

### **3. Le CPAS d'Anvers**

Il n'est pas opérationnel comme opérateur REAB pour le moment<sup>35</sup>.

### **4. Le CPAS de Tirlemont**

Il partage le point de vue émis dans le point K: « le point de vue des travailleurs sociaux des ONG et centres d'accueil ».

## **I. Le point de vue des acteurs de développement**

Pour la plupart des acteurs de développement, les programmes d'aide au retour, tels que pratiqués jusqu'à présent, relèvent des politiques migratoires et non pas du développement. En effet, selon eux, l'objectif premier de ces programmes est de renvoyer les personnes dans leur pays. De plus, les projets de retour, tels que la création de micro-entreprises, n'ont pour but que d'assurer un revenu pour la personne et n'ont le plus souvent aucun impact au niveau de la communauté, quand ils n'entrent pas en concurrence avec d'autres micro-entreprises locales. Se pose donc également la question de l'équité entre les migrants rentrants, considérés comme déjà privilégiés, et la population restée sur place. Par ailleurs, l'entreprise privée n'est pas, a priori, l'espace où peuvent le mieux s'exprimer les solidarités.

Il n'y a, actuellement, semble-t-il, aucun contact entre les acteurs de développement et les opérateurs d'aide au retour et ce, même quand ceux-ci font partie d'une même organisation.

---

<sup>35</sup> N.Kahlquar, Centre Social Protestant d'Anvers, 23 juillet 2004.

Par ailleurs, quand une ONG comme OXFAM s'est impliquée en la matière, cela n'a pas nécessairement débouché sur une évaluation positive: lorsqu'elle a aidé un groupe de ressortissants marocains à monter une petite entreprise lors de leur retour, l'expérience s'est révélée<sup>36</sup> consommatrice de temps et d'énergie pour un résultat sans grand impact.

Toutefois, l'articulation entre programme d'aide au retour et programmes de développement telle que présentée dans l'hypothèse de travail (*voir infra*) a suscité l'intérêt des personnes rencontrées.

## **J. Le point de vue des communautés migrantes<sup>37</sup>**

Des entretiens menés avec les communautés migrantes, il ressort que le souhait de la grande majorité des personnes est de s'installer légalement, mais pas nécessairement définitivement, en Belgique. Les programmes d'aide au retour sont souvent perçus comme répondant plus au souhait des pouvoirs publics de renvoyer les personnes dans leur pays que de chercher à répondre à leurs besoins<sup>38</sup>. Mais tous s'accordent, cependant, pour dire qu'il est nécessaire de maintenir ce genre de programme car, si la majorité souhaite rester en Belgique, il y a et ce, quelque soit la nationalité, des personnes qui désirent rentrer dans leur pays. Toutefois pour beaucoup, le retour fait peur: peur de se retrouver une fois de plus démunis, peur des difficultés d'adaptation tant matérielles que psycho-sociales, peur d'être assailli par la famille et de devoir répartir le peu durement acquis et surtout peur de ne pas avoir de source de revenus. Beaucoup soulignent la nécessité d'un accompagnement dans le cadre du retour afin de « rétablir des contacts » pour les personnes qui sont parties depuis longtemps ou pour les orienter une fois arrivées sur place.

Il existe donc une demande en matière d'aide au retour volontaire et l'idée de la préparation du retour (formations, élaboration d'un projet professionnel, possibilité d'épargne et d'investissement dans le pays d'origine,...) comme option au cas où l'intégration en Belgique ne serait pas possible, est généralement bien reçue<sup>39</sup>. Toutes les organisations de migrants rencontrées considèrent, en effet, que ce type de programme doit exister mais à condition que certains principes éthiques soient respectés et garantis:

- l'aspect réellement volontaire du retour
- un minimum de conditions de sécurité des personnes dans le pays.
- une réelle possibilité de réinsertion sociale: Certains considèrent même que « la valorisation sociale est la clé du retour » et que sans celle-ci, beaucoup préféreraient rester en Belgique dans des conditions difficiles de clandestinité plutôt que de retourner au pays sans rien.
- une réelle possibilité de réinsertion professionnelle

Par ailleurs, la possibilité de pouvoir faire des allers/retours aurait également un impact certain sur la décision en matière de retour.

## **K. Le point de vue des travailleurs sociaux des ONG et centres d'accueil (AS)**

Le RV, comme tel, ne semble pas être un sujet tabou pour les travailleurs sociaux. Envisager la question ne pose pas, en tant que telle, de problème. C'est un outil utile au service des personnes, susceptible d'aider ou de répondre à une demande à un moment donné. Il fait partie de l'information à donner, la personne en faisant ce qu'elle veut ensuite<sup>40</sup>. Tout dépend, en fait, de la façon dont cela se fait et avec qui. Cela ne signifie cependant pas, pour autant, que ce n'est pas une question délicate et qu'il est facile de l'aborder.

<sup>36</sup>Selon Mme Sophie D'Englebiene, directrice des programmes.

<sup>37</sup>Les communautés rencontrées sont renseignées à la fin du présent document (dans les remerciements).

<sup>38</sup>Et ce, *a fortiori* en l'absence de possibilité d'effectuer des allers-retours.

<sup>39</sup>Avec certaines réserves, toutefois, pour ce qui concerne les demandeurs d'asile déboutés.

<sup>40</sup>Alors que certains ont l'impression que le gouvernement et, indirectement, l'OIM voient le RV comme un outil pour diminuer la DA ou comme la bonne conscience destinée à « faire passer le reste » et « montrer combien on est généreux ».



Au vu des réactions des travailleurs sociaux, il semblerait que ce soit généralement davantage différents facteurs qui les rendent mal à l'aise vis à vis de cette question, que le principe en lui-même.

Ainsi, le malaise existe particulièrement quand l'Assistant Social (AS):

- est confronté à l'argumentation de certains refus<sup>41</sup> qui est parfois telle que la décision ne peut que paraître choquante aux yeux de l'AS et donc a fortiori pour les personnes, celles-ci n'ayant pas l'impression d'avoir été entendues<sup>42</sup>.
- a l'impression qu'on lui demande de « faire du forcing ».  
Certains AS (propos tenu par des AS d'un centre fédéral) ressentent un sentiment de pression de la part de l'OIM qui les sollicite à chaque réunion afin qu'ils parlent du RV et qui ne donne pas l'impression d'entendre la réalité des DA. Certains AS ont l'impression d'être utilisés pour vendre le RV qui leur semble, par ailleurs, être servi à « toutes les sauces ». Ils ont le sentiment que l'OIM veut dire aux AS comment travailler. Ce propos revient chez des AS d'ONG qui ont l'impression qu'actuellement l'OIM est dans une logique de RV à tout prix et pas de discussion de fond. De même, il semblerait que dans *certaines* centres d'accueil fédéraux la direction fasse pression sur les AS afin qu'ils parlent du RV dès le début<sup>43</sup>.
- est face à une personne qui a peur de rentrer pour des raisons de sécurité.  
Ceci est d'autant plus vrai qu'il leur est difficile d'obtenir des informations précises, valides et actualisées relatives au **contexte socio-politique** et aux **conditions de sécurité** du lieu de retour, difficulté qui a des implications réelles dans le travail d'accompagnement de la personne touchant à des principes d'éthique professionnelle.

Par ailleurs, les travailleurs sociaux observent qu'il est extrêmement difficile d'amorcer un projet de **réintégration sociale et professionnelle** du candidat au retour dans son pays. Les connexions avec des réseaux locaux sont faibles voire inexistantes. Cela concerne aussi bien le travail de préparation à l'autre réalité que la personne va découvrir en rentrant au pays que l'accompagnement social, un projet de formation ou une recherche d'emploi sur place. Chacun de ces volets réclame un temps nécessaire à la collecte d'informations et à la mise en place d'un accompagnement de qualité, cher aux travailleurs sociaux.

Le projet de « reab » tel qu'il est proposé actuellement est tellement peu moteur de changement et prometteur d'un avenir positif aux yeux des travailleurs sociaux qu'il leur paraît souvent être un outil d'intervention dérisoire ou une alternative violente pour le bénéficiaire.

---

<sup>41</sup>Liés à l'introduction de la demande d'asile.

<sup>42</sup>Par ailleurs, de manière plus générale, les travailleurs sociaux soulignent combien, dans le cadre de la procédure d'asile ou dans d'autres démarches que les bénéficiaires effectuent, est ressentie une extrême violence à cet égard, voire de la maltraitance. On ne les écoute pas, ou peu, et sans reconnaître leur caractère singulier. Ce constat est régulièrement répété par les psychologues et psychothérapeutes qui accompagnent ces personnes dans un cadre thérapeutique.

<sup>43</sup>Ce n'est pas le cas partout. Par contre, d'aucuns disent ressentir la pression exercée par le Fédéral sur l'OIM via les programmes suscités par le Fédéral (projets REAB+ comme ceux pour les personnes au Conseil d'Etat.). Il ne semble d'ailleurs pas y avoir réellement de confiance de la part des AS à l'égard de ce type de projet. Ils ont l'impression qu'il ne s'agit que d'une façade.

# Regard porté par le travailleur social sur son rôle

## A. Le rôle de l'AS

Celui-ci pourrait se résumer comme suit:

- **écoute, information et orientation:** l'AS est la personne de référence permettant d'entrer dans d'autres réseaux. Il est là pour donner l'information, c'est aux personnes ensuite de décider.
- **accompagnement dans le cadre de la prise de décision de la personne:** il s'agit d'envisager toutes les possibilités. L'AS se doit d'aider la personne à analyser sa situation et les perspectives qui existent pour elle (même celle de la clandestinité) et leurs conséquences positives et négatives. Il s'agit d'informer honnêtement mais aussi d'insister sur les limites du domaine d'action de chacun.
- **accompagnement social global** en collaboration avec d'autres partenaires en fonction des besoins spécifiques de la personne et des compétences techniques nécessaires (comme l'élaboration d'un plan d'entreprise par exemple).
- stimuler la personne à prendre sa vie en main.

## B. Dans le cas des demandeurs d'asile, faut-il distinguer l'accompagnement social pendant la procédure de celui du RV?

Dans une telle hypothèse, cela signifierait que le RV ne serait pas assuré par les mêmes travailleurs sociaux (AS) et ce, afin d'éviter des situations de malaise chez certains d'entre eux

Au-travers des différents points de vue individuels exprimés en la matière, c'est, en fait, toute la complexité du contexte dans lequel l'accompagnement se fait qui est apparue, de même que la place réservée à l'information.

Bien entendu, la personnalité de l'AS et la façon dont il se positionne par rapport à la question du RV sont également tout à fait déterminantes. Certains ne se sentent, en effet, pas capables d'évoquer spontanément le RV ou ont peur de casser la relation en le faisant. Ils souhaitent donc que l'information soit donnée au départ par une tierce personne (qui expliquerait le déroulement général de la procédure et les différentes options, dont celle du RV). D'autres<sup>44</sup>, veulent seulement aider les DA en vue d'un séjour en Belgique, estimant que les DA ne sont pas venus ici pour rentrer après. Ils n'abordent donc pas la question du retour. Aider les DA et proposer le RV sont perçus comme des actions contradictoires pour ces AS.

Mais, au-delà de cela, ce sont les contraintes liées au contexte dans lequel se déroule l'accompagnement social qui peuvent avoir un rôle tout à fait déterminant.

En effet, on peut considérer que la question du retour fait partie d'un accompagnement global. A partir du moment où il y a une relation de confiance avec la personne, tout peut être abordé et, en pratique, tout

---

<sup>44</sup>c'est le cas notamment dans un centre d'accueil fédéral néerlandophone

dépend de la façon de le faire. Peut-être est-ce même, au contraire, plus facile de parler du RV quand on a suivi les personnes avant (celles-ci étant, peut-être, moins réticentes à en entendre parler, du fait qu'elles savent que toutes les alternatives ont été explorées avant).

Toutefois, on ne peut faire fi de l'environnement dans lequel la relation se déroule. Le rapport n'est pas le même selon que celui-ci ait lieu dans le cadre d'une visite spontanée à un service social ou, au contraire, dans celui d'un centre d'accueil, d'un CPAS, d'une ONG conventionnée pour l'accueil des demandeurs d'asile, c'est-à-dire une situation où l'aide apportée est « conditionnée », où d'autres facteurs que la seule relation entre deux personnes interviennent, la même personne étant amenée à aider (introduction de recours, ...) mais aussi à sanctionner (suppression de l'aide financière ou en nature lorsque la personne est déboutée).

De plus, lors de l'accompagnement durant la procédure, il arrive que les personnes ne disent pas nécessairement toujours toute la vérité (vu l'enjeu que représente la procédure) à leur assistant social. Il leur est dès lors difficile, parfois, d'évoquer avec celui-ci la question du RV tout en restant cohérentes par rapport à ce qu'elles lui ont raconté quant à leur motif de fuite.

Les questions de la légitimité et de la confiance jouent, ici, un rôle essentiel...

## **C. Quand et comment aborder la question du RV?**

Certains estiment que l'on peut très bien inclure la dimension relative au RV dans le cadre de l'information générale donnée au DA<sup>45</sup> (sous la forme d'un dépliant par exemple ou de séances d'information). Il s'agit, à ce stade, uniquement d'une information parmi d'autres (la procédure, le séjour, ...). Il ne faut pas, dès le début, insister sur le sujet. La question sera ensuite approfondie en fonction de la demande et de la situation spécifique de la personne (fin de procédure,...). Seront envisagées, alors, les différentes possibilités qui existent.

D'autres préfèrent en parler dans le courant de la procédure, en le situant par rapport aux différentes perspectives qu'ont les personnes. Ils estiment que si ce type d'information est donné d'emblée, il n'est pas réellement intégré par la personne et qu'il est impossible d'envisager cette question avec des personnes qui viennent d'arriver (comme c'est le cas des DA en centre d'accueil), souvent après moult difficultés, et qui ont vécu parfois des choses très dures. Les personnes ont besoin de temps pour pouvoir entendre et intégrer.

En pratique, il s'agit d'un travail sur le long terme.

En effet, donner une information générale est une chose, travailler le retour en est une autre. Et ceci ne peut se faire que quand on a fait le deuil d'un avenir éventuel en Belgique.

Ainsi, pour les DA, ce n'est généralement qu'au terme de la procédure qu'une telle éventualité est analysée<sup>46</sup>. Le cheminement est à faire avec la personne.

Pour ce qui concerne les personnes en situation irrégulière<sup>47</sup>, le contexte est différent: ce sont elles qui s'adressent aux services sociaux, souvent au moment où elles ne s'en sortent plus et sont dans une situation pécuniaire fort difficile. Elles sont à la recherche de solutions. Certaines, parmi elles, ont même déjà pris leur décision. L'intervention de l'AS se situe, dans ce cas, à un autre niveau, celui de la préparation du retour et non pas de l'accompagnement dans le cadre de la prise de décision. Il s'agit, dès lors, d'un travail plus « réceptif ».

<sup>45</sup> Dans les centres d'accueil, il semble que le système de dépliants à disposition fonctionne bien.

<sup>46</sup> Toutefois, ce n'est pas une raison, pour autant, pour mettre, comme c'est le cas aujourd'hui, dans la même enveloppe la décision négative et la liste des opérateurs REAB, les personnes ne lisant pas et ne gardant pas nécessairement ce document.

<sup>47</sup> Ex DA ou clandestins.

Enfin, pour ce qui est des réfugiés reconnus, ils entreprennent généralement les démarches à partir du moment où les conditions de sécurité sont garanties dans leur pays d'origine, ou lorsqu'ils ont la nostalgie de la famille restée sur place, ou encore s'ils sont insatisfaits quant à leur vécu quotidien en Belgique.

Le RV est donc véritablement travaillé généralement quand les personnes sont dans une situation précaire et qu'il n'y a plus de possibilité légale, politique, juridique ou sociale pour elles de se projeter sur le long terme en Belgique. Il faut souvent qu'elles soient allées jusqu'au bout de leur expérience en Belgique pour pouvoir « entendre le RV ».

Mais, cela doit se faire de façon très délicate, très prudente. Pour rappel, l'idée même du retour est souvent très difficilement acceptable pour les personnes et un opérateur REAB peut très facilement être perçu comme un instrument destiné à les faire partir. Il s'agit d'informer mais absolument pas de convaincre. La réflexion doit être développée au fur et à mesure de la relation (et dépend donc de l'évolution de celle-ci) mais de toute façon rarement au début.

**On constate, d'ailleurs, qu'il faut souvent que la personne ait vécu un certain temps en Belgique (plus d'1 an en moyenne)<sup>48</sup> et qu'elle se soit rendue compte de ce que cela signifie pour elle au quotidien, avant qu'elle n'entame une quelconque démarche en vue d'un éventuel retour.** Ainsi, il arrive parfois que des personnes ayant quitté le centre d'accueil<sup>49</sup> reviennent voir l'AS qui les suivait afin d'en parler avec lui ou aillent trouver une ONG<sup>50</sup>, dans le même but.

Ceci fait d'ailleurs dire à un travailleur social d'un centre d'accueil: « *quelque soit la politique mise en place, il n'y aura pas de réelle augmentation en terme de RV. Il faut du temps. La majorité des déboutés s'accrochent toujours aux autres possibilités, comme le recours au Conseil d'Etat par exemple.* ».

L'OIM souligne également dans son rapport 2003 que même si « les centres peuvent être utilisés comme les structures où l'on peut facilement atteindre les migrants et leur expliquer le concept de RV », « il ne faudrait pas s'attendre à ce qu'une plus grande activité dans les centres produise des résultats immédiats en terme d'augmentation du nombre de DA postulant pour le REAB »<sup>51</sup>.

Cependant, à partir du moment où les personnes ont pris la décision de rentrer, elles veulent souvent le faire le plus vite possible. Par ailleurs, nombre de cas relèvent d'une **situation d'urgence** qui implique une procédure très rapide (décès ou maladie d'un proche, par exemple).

Or, il est important d'avoir le temps de préparer un retour...

### **Concernant la question du deuil:**

Il nous a paru important de développer plus particulièrement cet aspect là, dans la mesure où il est la clé de voûte de tout le processus.

Chaque personne a quitté son pays d'origine ou de résidence pour un exil vers une terre d'accueil. A côté du processus migratoire doit se réaliser un processus de deuil de la vie qu'elle menait dans son pays d'origine. Par l'exil, la personne a régulièrement tout abandonné<sup>52</sup>. Un processus de deuil s'enclenche. Il

---

<sup>48</sup>Au regard des statistiques OIM, on constate que la durée de séjour tend à augmenter d'année en année, pour atteindre, cette année, presque 2 ans.

<sup>49</sup>A ce sujet, l'OIM note dans son rapport 2003: En cas de problème (exemple: délivrance d'un OQT), « la réaction la plus courante parmi les migrants est de quitter les structures publiques d'asile et/ou passer à la clandestinité plutôt que de s'inscrire immédiatement dans un programme de retour volontaire » p 35.

<sup>50</sup>Il serait intéressant, dès lors, de veiller à transmettre systématiquement aux résidents des centres d'accueil, les coordonnées de services sociaux d'ONG vers lesquels ils pourraient se tourner après avoir quitté la structure d'accueil ou même durant leur séjour, s'ils souhaitent avoir d'autres informations. La complémentarité entre les différents services sociaux est essentielle. La Croix Rouge de Belgique a d'ailleurs choisi d'aller dans ce sens en élargissant et globalisant la question à «qu'est-ce qui se passe après le centre ».

<sup>51</sup>Page 40

<sup>52</sup>En particulier dans le cadre de la demande d'asile.

est lié à ce qu'elle quitte, ce qu'elle décide d'abandonner et ce qu'elle doit accepter de considérer comme son passé de façon irrévocable. Par essence, un tel processus prend du temps. Par la suite, lorsque la personne se rend compte qu'elle ne pourra pas être accueillie en Belgique et qu'elle doit quitter ce qu'elle pensait être son pays d'accueil, à nouveau cela lui demandera un travail de deuil relatif à cette terre d'accueil et au projet de s'y installer, sans compter l'éventuelle réactualisation d'émotions relatives à ses expériences antérieures (d'exil et du deuil qui y est relatif).

Des outils spécifiques peuvent être mis entre les mains des travailleurs sociaux pour accompagner leurs bénéficiaires dans un processus de deuil, à commencer par une actualisation de leurs connaissances dans cette matière. Par exemple, connaître les différentes phases d'un processus de deuil peut rassurer un intervenant s'il réalise, par exemple, qu'il est capable d'identifier la phase dans laquelle se trouve la personne qu'il accompagne.

Au regard des éclairages qui suivent, il implique clairement de tenir compte des aspects émotionnels et affectifs et d'y laisser une place dans le travail d'accompagnement social.

### Eclairages théoriques liés à la question du deuil

**Les stades du processus de deuil** (selon Bowlby, 1981) :

- Stade 1 : choc et négation
- Stade 2 : recherche et colère
- Stade 3 : désespoir et désorganisation
- Stade 4 : réorganisation / réinsertion

**Les tâches de deuil** (selon Worden, 2003 cité par Zech, 2004) :

1. *Accepter la réalité de la perte*  
les faits, les significations et l'irréversibilité  
niveaux intellectuels et émotionnels
2. *Ressentir la douleur du deuil* (douleur physique et émotionnelle)
3. *s'ajuster à un environnement dans lequel le projet ne peut se réaliser*  
développer de nouvelles compétences et rôles  
ajuster la définition de soi (estime, sentiment d'efficacité personnelle)  
adapter la vision du monde / illusion
4. *redéfinir le projet et continuer à vivre*

Les stades et les étapes d'un processus de deuil ne sont pas linéaires. Toutefois, elles sont partie intégrante du processus et nécessitent d'être vécues et assumées pour parvenir à faire de nouveaux projets et à accepter une autre réalité que celle que l'on s'était construite ou dont on a rêvé. Un deuil prend indéniablement du temps à être réalisé<sup>53</sup>.

## D. Les besoins des AS

Parmi les besoins les plus fréquemment évoqués, on trouve celui de pouvoir **disposer d'informations concrètes et pratiques**. Il convient, en effet, d'avoir et de transmettre à la personne la meilleure information possible concernant la situation dans le pays d'origine (partenaires locaux, points de chute, témoignages

<sup>53</sup> Cela renvoie à une difficulté, voire une certaine illusion, de pouvoir aborder la question du retour dès l'arrivée du demandeur d'asile en centre d'accueil. Il s'agira d'un sujet inaudible pour lui et parfois innommable pour le travailleur social qui est soumis à la double contrainte d'être à la fois accueillant et à la fois moteur d'une démarche de retour volontaire.

traitant des différentes expériences de RV, des difficultés rencontrées, la réalité culturelle des pays et la représentation culturelle du retour, le contexte local, ...) et les risques éventuels encourus en cas de retour. Or, le problème soulevé fréquemment par les AS est le fait qu'ils ne connaissent pas exactement le contexte dans le pays de retour, ni les conséquences que ce retour peut engendrer.

La question liée à la **dimension psychologique** et au **champ relationnel** a également été abordée<sup>54</sup>. Souvent, en effet, le travailleur social se sent démuni par rapport à ces questions (notamment la question de l'aide au deuil et du bilan personnel). En effet, qu'il s'agisse de leur formation initiale ou continue, les travailleurs sociaux sont nettement moins formés à la prise en charge psychosociale et à l'accompagnement psychologique qu'à des questions de contenus, qui sont souvent très techniques. Les formations et colloques auxquels ils sont invités à participer sont majoritairement axés sur des contenus techniques ou juridiques qui évoluent (actualisations des connaissances sociales et juridiques). Peu de choses sont proposées d'un point de vue relationnel, communication, psy. Cette réalité fait écho à la plainte de travailleurs sociaux qui se sentent démunis dans des situations où la dimension humaine prime sur les aspects pratiques d'un accompagnement social. Ce sont alors autant de situations qui les renvoient chacune à leurs difficultés en tant qu'intervenant de la relation d'aide. Certes, cette difficulté dépasse clairement le cadre du reab. Toutefois, il est courant, dans ce contexte que le travailleur social soit confronté à cette prise de conscience interpellante. Nous posons **l'hypothèse** que cette situation est d'autant plus déroutante qu'elle génère des sentiments divers particulièrement néfastes pour le travailleur social quant à la confiance qu'il peut avoir en son travail d'accompagnement et en ses compétences

Manifestement, le travailleur social qui est davantage outillé que ses confrères se sent plus à l'aise dans la dimension psy de l'accompagnement qu'il réalise. Que ce soit lié à une formation initiale différente (psychologue qui a une fonction de travailleur social) ou à un parcours de formation continue (formation complémentaire en systémique), le travailleur social se sent plus à l'aise a priori avec ce qu'il imagine être la réalité du bénéficiaire. Il se sent mieux outillé par rapport à la confrontation et à la façon dont il faudra gérer les échanges relatifs à la question du retour. De même, il est mieux armé pour gérer l'impact personnel lié au traitement de cette question dans le cadre de l'accompagnement général de la personne, situation que les travailleurs sociaux anticipent négativement.

C'est pourquoi, il nous semble important de proposer une formation spécifique pour les travailleurs sociaux qui se centrerait sur la dimension psy dans le travail social, et plus spécifiquement dans le cadre du REAB<sup>55</sup>.

Par ailleurs, d'une façon générale, les travailleurs sociaux soulignent la difficulté **d'évaluer** et de **discriminer**, au sein des candidats au « reab », ceux qui :

- font la démarche avec une réelle volonté de retourner au pays pour s'y réinstaller,
- le font par obligation ou par désespoir,
- introduisent une demande dans le but de prolonger simplement leur séjour dans un centre d'accueil ou l'obtention de l'aide sociale durant un mois.

Cette réalité plurielle (que les travailleurs sociaux ne jugent pas) les renvoie à un **manque de moyens ou d'outils** tant pour l'évaluation de la situation que pour l'action à mettre en place de façon efficiente.

La **dimension culturelle**, à savoir l'altérité culturelle entre l'intervenant et le bénéficiaire du service, doit également être prise en compte. Les travailleurs sociaux sont amenés à rencontrer des personnes de cultures très diverses. Ils sont rarement outillés pour assurer une prise en charge spécifique, même si leur expérience leur permet de trouver un mode d'intervention respectueux de la culture de l'autre dans un cadre culturel qui est le leur. L'initiative prise par l'association Convivial, qui y a associé Caritas, avec la

<sup>54</sup>Ce qui suit est le fruit de la réflexion menée au sein du groupe de travail mis en place, pour la présente recherche, afin de traiter, de manière plus spécifique, la question de l'accompagnement psycho-social. Il réunissait des travailleurs sociaux de Caritas, Centre Social Protestant, Convivial, Service Social de Solidarité Socialiste et de la Croix-Rouge et était piloté par Françoise Leroux (CIRE).

<sup>55</sup>Notons, par ailleurs, que la pratique dans certaines ONG montre que le fait d'avoir à l'accueil une psychologue de formation peut aider le travail des AS, dans la mesure où les personnes ne veulent pas toujours aller chez un psy ailleurs car elles prêtent à ce type de démarche une connotation négative (ont le sentiment qu'on les prend pour des folles).



collaboration de la Mission Locale de Forest<sup>56</sup>, nous paraît, dès lors, à ce titre, fort intéressante et semble rencontrer les attentes des travailleurs sociaux qui y participent. Il s'agit d'un module de sensibilisation aux enjeux de la gestion interculturelle et à la citoyenneté destiné à aider les travailleurs sociaux à s'outiller face aux problématiques liées à ces questions.

**Le besoin de supervision et d'intervision** (échange entre travailleurs sociaux autour de « cas reab ») est également apparu. Il est important d'avoir une réflexion continue par rapport au « programme reab » et la façon dont les travailleurs sociaux travaillent.

## E. En conclusion

On peut supposer que le caractère tabou de la question du retour, stéréotype galvaudé, doit surtout sa réputation à un manque d'outils d'intervention d'une part, et à la relative qualité pressentie du service proposé, de l'autre.

Il semble dès lors important d'étoffer l'offre de service en elle-même et de pouvoir offrir un service de qualité autour de la question du retour, en intégrant des dimensions telles que la définition du projet personnel du bénéficiaire, la question de la formation professionnelle et celle des liens avec le pays de retour, tant pour les questions liées à l'actualité sur place (sécurité) que pour la création d'un lien avec un service d'accompagnement social local.

Nous postulons que de telles garanties de qualité favoriseront une meilleure intégration du « reab » dans le panel des outils d'intervention des travailleurs sociaux.

Par ailleurs, nous émettons l'hypothèse qu'accroître le sentiment d'efficacité professionnelle passe également par l'actualisation des compétences relationnelles des travailleurs sociaux. Par là, nous entendons l'appréciation personnelle d'une plus grande maîtrise de la relation d'aide avec les bénéficiaires, et plus particulièrement sous l'angle psychosocial.

Nous proposons donc de développer un module de formation à l'attention des travailleurs sociaux qui aborderait la question de la relation d'aide tant de façon générale que spécifiquement au contexte reab. Les différentes thématiques à aborder seraient les suivantes :

- I. La question du deuil et l'accompagnement social dans un contexte où il intervient;
- II. L'accompagnement et le soutien psychologique dans le cadre d'un travail social;
- III. Le soutien psychologique dans le travail d'accompagnement au REAB;
- IV. Comment travailler la question du retour dans l'accompagnement social général ?

De la sorte, nous postulons que la question du retour, alternative présente dans l'esprit de la majorité des bénéficiaires dans une proportion variable, peut être travaillée de façon plus spontanée, au travers de **son projet de vie**. Si l'on considère le retour comme une alternative parmi les différentes possibilités de choix ou de décision que la personne peut prendre, lui donner une place dans l'accompagnement psychosocial est une étape nécessaire.

---

<sup>56</sup>Chargée de la formation.

# Quel(s) lien(s) entre RV et développement ?

## Dans quelle mesure la personne qui retourne peut-elle être un facteur de développement dans son pays ?

La réponse à une telle question variera fort selon la conception même que l'on a du « développement » et ce, d'autant plus selon que l'on est originaire d'un pays du Nord ou, au contraire, du Sud ou de l'Est. En effet, la notion de développement, en général, et de coopération<sup>57</sup> en particulier, semble fort différente selon que l'on soit d'un hémisphère ou de l'autre.

Globalement, on peut distinguer 3 approches:

### 1ère approche: Le RV et le développement sont intimement liés

Selon cette approche, revenir dans son pays d'origine avec un « outil », que ce soit un emploi, un projet de micro-entreprise ou même une formation, constitue directement et indirectement un facteur de développement.

En effet:

- si la personne développe un projet viable qui lui permet de sortir de la pauvreté (ainsi que sa famille), elle est déjà un acteur de développement. Par ailleurs, cela aura un effet d'entraînement du fait qu'elle va consommer et développer, ainsi, l'activité économique.
- le séjour en Belgique permet de développer certains apprentissages susceptibles d'être valorisés une fois rentré au pays. Les personnes ont appris et vu d'autres choses (c'est toute la question du transfert de compétences et de connaissances).  
De plus, le voyage et le séjour, sources de développement personnel, peuvent également déboucher, à terme, sur un développement plus communautaire.

Le développement n'est pas uniquement économique mais aussi social, l'émancipation individuelle étant aussi susceptible de générer l'évolution des esprits, des mentalités.

Cette approche considère comme étant du développement, toute forme d'investissement, de création d'emploi, de projet productif et dès lors estime que si le retour s'accompagne d'un investissement, même individuel, cela a un lien avec le développement.

### 2ème approche: RV et développement sont liés sous certaines conditions

En effet, les migrants sont parfois plus un facteur de développement en étant en Belgique du fait du transfert d'argent à leur famille<sup>58</sup>. Ceci ne signifie cependant pas pour autant qu'ils contribuent comme tels à un développement économique de leur pays étant donné qu'il n'y a pas nécessairement d'investissements.

Par ailleurs, le retour en tant que tel est d'une utilité fort relative si la personne n'a pas le profil de qualification requis au regard des besoins dans le pays d'origine. Se pose donc toute la question de la

---

<sup>57</sup>La coopération représente-t-elle un outil d'émancipation ou a-t-elle simplement pour but de rendre le système « néocapitaliste » supportable?

Pour les ONG du Sud (et particulièrement en Amérique latine), les attentes semblent se situer surtout au niveau de l'appui aux réseaux économiques, culturels et sociaux alternatifs et ce, d'autant plus dans un contexte où le système formel est en faillite et où il est nécessaire de trouver d'autres solutions.

<sup>58</sup>Parfois, l'envoi d'argent rapporte plus financièrement à la famille restée au pays que le retour de la personne avec un projet.



valorisation des compétences et de leur transposition parfois difficile<sup>59</sup>. Il faut donc que la formation soit utilisable dans le pays d'origine en pratique.

Pour que le retour individuel produise des effets de développement, il faut veiller à intégrer le projet dans des dynamiques connexes et communautaires (quartiers, villages,...) en lien avec le développement social et économique local. L'acceptation de la personne qui rentre sera d'autant meilleure que le projet dans lequel elle s'insère sert directement la communauté et permet de rencontrer un besoin non satisfait jusque là, que ce soit en terme de service ou d'emploi. Il est donc essentiel d'effectuer un travail préparatoire avec la communauté.

Le retour individuel n'a donc pas de réelle influence en tant que tel sauf si la personne porte un projet qui a des effets multiplicateurs. Tout dépend donc du projet de retour et de ce qu'il génère en dehors de la sphère strictement familiale. Il serait, dès lors, préférable (plutôt que d'appuyer la création de projets productifs individuels) d'intégrer les micro-entreprises nouvellement créées dans des plans de développement local et de soutenir des projets de coopératives ou des micro-entreprises déjà existantes.

Enfin, pour que l'action du migrant s'inscrive dans une logique de développement, il faut une motivation profonde de la personne à viser autre chose que le seul développement individuel et des compétences plus larges. Tout le monde n'est pas nécessairement capable d'avoir un projet de développement. De même, ce n'est pas parce qu'on vient du Sud qu'on regarde nécessairement le monde avec une optique de développement.

En outre, il est essentiel que la personne puisse bénéficier d'un réel accompagnement dans le cadre de son projet et ce, tant en Belgique que dans son pays d'origine.

### **3ème approche: Il n'y a aucun lien entre RV et développement**

La question du développement n'est pas individuelle. Il s'agit du développement économique, politique et social de l'ensemble d'un pays avec des mises en oeuvre de politiques démocratiques au niveau régional et local. Ce n'est pas le retour de personnes avec des projets qui va, comme tel, construire le développement<sup>60</sup>.

En outre, on ne peut pas associer le profil des personnes qui retournent à une politique de développement. En effet, la réalité montre que ces personnes n'ont pas toujours une volonté de retour définitif et utilisent cette option là faute d'autres solutions (qu'il serait important de mettre en place). Elles sont souvent « déstructurées » psychologiquement et socialement ce qui n'est pas évident quand il s'agit de mener des projets de développement. Par ailleurs, les conditions mêmes du retour ne sont pas garantes de la réussite d'un projet de développement: les personnes n'ont pas nécessairement les acquis nécessaires en termes de gestion de projet, de développement durable c'est à dire de mise en place de dynamiques qui ont une portée dans le temps et au niveau communautaire. De plus, ceux qui ont décidé de partir sont généralement dans une logique individuelle. Dès lors, quel sens y aurait-il à compter sur eux pour un projet collectif et ce, alors qu'ils ont été déconnectés de leur pays d'origine depuis plusieurs années?...

Au regard de ces clivages, il importe d'être particulièrement clair par rapport à l'objectif du programme d'aide au RV et à ses liens éventuels à l'égard du « développement ».

Dès lors, l'option que nous avons choisie et qui sous-tend les propositions formulées dans la deuxième partie du document, est la suivante: s'il est évident que les programmes d'aide au retour ne peuvent pas

<sup>59</sup>exemple: un ingénieur en exploitation du gaz au Niger: le projet est intéressant mais il n'existe aucune infrastructure gazière au Niger

<sup>60</sup>A ce titre, la Plate-forme « Migration et Développement » a critiqué le fait que les programmes retour soient financés par la coopération belge.

constituer une stratégie de développement en tant que telle, ni un outil de développement, on peut cependant tenter d'intégrer, autant que possible, les retours dans des dynamiques de développement local.

Par ailleurs, même si nous n'y faisons référence que très ponctuellement, la question des transferts financiers nous paraît essentielle. Il conviendrait d'approfondir<sup>61</sup> les différentes pistes qui seraient susceptibles de permettre de gérer au mieux l'aide envoyée aux familles par les migrants via, par exemple, la facilitation des investissements à distance qui pourrait, en outre, inciter les personnes à rentrer, une fois leur projet en bonne voie ou le capital constitué suffisant.

La mise en place d'une politique cohérente en la matière présenterait donc plusieurs intérêts dont le fait que cela :

- diminuerait les coûts des transferts d'argent pour les migrants
- éviterait le détournement d'argent par des canaux illégaux utilisés notamment par les migrants en situation irrégulière dans le pays d'accueil, faute d'autre solution...

Le potentiel important que ces envois de fonds représentent pour le développement a incité certains pays à mettre en place des mécanismes de leviers pour encourager les migrants à consacrer une portion de leurs transferts à des fonds de développement. D'autres ont créé des instruments financiers spécifiques pour absorber une partie des transferts, pour la compléter par des moyens financiers de sources publiques et pour faciliter les entreprises conjointes entre les migrants et les organes de développement local. Les conclusions de la Conférence sur le financement du développement (Monterrey, mars 2002) font également allusion à ces transferts en soulignant qu'il « *importe de réduire le coût des envois de fonds des travailleurs migrants dans leur pays et d'étudier les moyens d'encourager le placement de ces avoirs dans des activités de développement, y compris le logement.* »<sup>62</sup>.

La Commission européenne estime que les administrations publiques des pays d'accueil peuvent jouer un rôle pour tenter d'assurer que ces fonds puissent être transférés vers les pays en développement par des moyens sûrs, légaux et peu onéreux.

Dans le cadre d'une politique globale d'aide au retour volontaire, il serait donc important d'intégrer cette dimension. Elle permettrait, en effet, aux candidats au retour de constituer un capital d'investissement, voire de démarrer un projet productif familial dans lequel ils pourraient ensuite s'insérer. Cela leur faciliterait également l'accès au crédit une fois rentrés.

---

<sup>61</sup>L'intérêt vis-à-vis des transferts financiers va grandissant au sein des organismes internationaux et bancaires. Il existe déjà des initiatives, notamment entre l'Equateur et l'Espagne ou l'Italie avec des organismes financiers solidaires

<sup>62</sup>Commission des Communautés européennes, « *Intégrer les questions liées aux migrations dans les relations de l'Union européenne avec les pays tiers* », in Communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen, Bruxelles, décembre 2002, p15.

# Analyse de quelques expériences en matière de RV au niveau belge et européen<sup>63</sup>

## A. Au niveau belge

Cette partie examine en détail les programmes et les projets belges de retour au pays des migrants. L'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) occupe une place centrale dans le domaine de l'aide au retour. Pourtant, dans le passé, des ONG ont aussi été financées pour aider les demandeurs d'asile déboutés et les personnes sans titre de séjour légal à rentrer dans leur pays d'origine.

Les moyens financiers consacrés par le Fonds européen pour les réfugiés à des projets permettent chaque année de donner une impulsion à l'extension et à l'amélioration de l'offre de retour de l'OIM.

Le programme REAB et les "projets REAB+" seront largement évoqués, ainsi que les initiatives de quelques ONG.

### • L'Organisation internationale pour les migrations<sup>64</sup>

Jusqu'à présent, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) est le seul acteur permanent en matière de retour assisté. Cette organisation assume le programme de base du REAB, tout en menant des projets spécifiques qui sont proposés pendant une brève période (généralement un an) et qui sont destinés à des groupes cibles spécifiques.

#### • REAB<sup>65</sup> - Retour et émigration de candidats réfugiés de Belgique

Ce programme général, qui fut créé en 1984, est le programme de retour mené en Belgique qui affiche la plus grande longévité. Il s'adresse à trois catégories d'étrangers:

- les demandeurs d'asile qui ont retiré leur demande d'asile (catégorie A) ;
- les demandeurs d'asile dont la demande a été déboutée (catégorie B) ;
- les autres non Belges, qui sont (peuvent être) à la charge des autorités (catégorie C).

L'OIM assure le départ et apporte une aide à la fois financière et matérielle. Elle assume cette mission à la demande du gouvernement belge, en collaboration avec des partenaires de première ligne: des ONG (par exemple Caritas Secours International), les centres d'accueil fédéraux, les villes (Liège, Anvers et Tirléfont) et les centres d'accueil de la Croix rouge. La plupart des migrants qui retournent chez eux (78 % en 2003) font appel à l'aide ambulatoire (ONG et villes) pour demander de l'aide au retour. Cette aide se compose du voyage de retour, de la prise en charge à l'aéroport et du transport vers la destination finale, du transport des bagages, de l'aide à l'obtention de documents de voyage et éventuellement d'une prime (en fonction de la nationalité). La prime est payée au moment du départ et s'élève au maximum à 250 euros par adulte et à 125 euros par enfant. La prime est payée en fonction de l'âge, de la durée de séjour en Belgique, etc. Les migrants qui retournent chez eux et qui reviennent en Belgique dans un délai de cinq ans, s'engagent

<sup>63</sup>Texte traduit du néerlandais.

<sup>64</sup> *Gesprek met Pascal Reyntjens*, IOM, Brussel, 24 november '04; IOM, *REAB, Retour et émigration de candidats réfugiés de Belgique, rapport annuel 2003*, Bruxelles, mars 2004, p.74, p.41; OCIV, *Landenrapport België, Terugkeer, migratie en ontwikkeling*, deelrapport in opdracht van AGEF, Brussel, augustus 2002; <http://www.reintegration.net/frame.htm>.

<sup>65</sup> *Return and Emigration of Asylum Seekers ex Belgium*.

à rembourser à l'OIM l'ensemble des frais consentis par cette organisation. Ceci peut constituer, pour certaines personnes, un frein par rapport à une éventuelle demande de REAB.

Ce programme est financé par le Ministère (fédéral) de l'intégration sociale. Environ les trois quarts des demandes aboutissent à un retour effectif.

Le programme REAB a vu le jour à la suite du programme REAC<sup>66</sup> mis sur pied en Allemagne en 1979. Il existe également des programmes similaires aux Pays-Bas, en Finlande et au Portugal.

Moins de 3 % des départs se font vers des pays d'immigration typiques: le Canada, les États-Unis, l'Australie et la Nouvelle Zélande. Le nombre d'émigrations vers des pays tiers a fortement diminué depuis la seconde moitié des années nonante<sup>67</sup>.

Jusqu'à la fin de l'année 2003, 27.728 personnes ont fait appel au programme REAB.

L'Annexe 1 donne un aperçu, par nationalité, des migrants qui sont retournés chez eux de 1984 à 2003 et qui sont passés pour ce faire par le programme REAB. Les 5 premiers pays sont la Slovaquie, la Roumanie, le Kosovo, la Bulgarie et la Fédération de Russie. En 2003, le Brésil occupait la première place, suivi par la Fédération de Russie, la Slovaquie, l'Équateur et l'Arménie. En 2004<sup>68</sup>, le Brésil occupait toujours la première place, suivi par l'Ukraine, la Fédération de Russie et l'Arménie<sup>69</sup>.

L'annexe 2 donne un aperçu des retours assistés par le REAB par catégorie (période 1984-2003). Depuis 1992 jusqu'à la fin 2003, la plupart des personnes retournées chez elles étaient des demandeurs d'asiles qui n'avaient pas obtenu le statut de réfugié (catégorie B). Selon l'OIM, ce fait est dû à l'accélération de la procédure d'asile et à l'octroi, pendant un mois supplémentaire, d'une aide sociale (ou d'accueil) aux candidats au retour qui ont reçu un *ordre de quitter le territoire*. En 2003, 55 % des migrants appartenaient à la catégorie B (demandeurs d'asile déboutés) et 40 % à la catégorie C (illégaux), mais pour 2004, les résultats sont passés à 40 % seulement de demandeurs d'asile déboutés et 55 % d'illégaux.

Notre attention a également été attirée par l'augmentation permanente de la durée du séjour qui précède le retour assisté par le REAB: de 12 mois en 2000 à 18,9 mois en 2003 à 21,1 mois dans la première moitié de l'année 2004<sup>70</sup>. Ce phénomène peut laisser à penser qu'une période de séjour illégal précède aussi la décision de retour dans le cas des (ex-) demandeurs d'asile. Pendant un long moment, les demandeurs d'asile et les personnes sans titre de séjour légal fondent leurs espoirs sur les rares possibilités de rester en Belgique. Le retour est considéré comme la dernière possibilité.

### • Les projets spécifiques<sup>71</sup>

L'OIM mène aussi des projets spécifiques ou projets REAB+. Généralement, ces projets sont financés par le Fonds européen pour les réfugiés (FER). Aux Pays-Bas et au Royaume-Uni aussi, l'OIM mène des projets complémentaires au programme de retour de base.

Actuellement, en Belgique, l'OIM est responsable d'un projet de retour des demandeurs d'asile qui arrivent au terme de la procédure, projet plus particulièrement axé sur les demandeurs d'asile de la République

<sup>66</sup> *Return and Emigration of Asylum Seekers ex Germany*.

<sup>67</sup> Pour plus d'information, voir la partie consacrée aux « possibilités migratoires vers d'autres pays »

<sup>68</sup> Sur la base des chiffres de janvier à octobre inclus.

<sup>69</sup> [http://www.fedasil.be/home/voluntary\\_return](http://www.fedasil.be/home/voluntary_return).

<sup>70</sup> IOM Brussels, REAB, *Statistical Data 2004 (Until June)*.

<sup>71</sup> *REAB Newsletter*, September 2004, n°7; *REAB Newsletter*, April 2004, n°3; *REAB Newsletter*, Maart 2004, n°2; *REAB Newsletter*, Januari 2004, n°1; *REAB Newsletter*, Juli-Augustus 2003, n°7; *REAB Newsletter*, Mei 2004, n°4; IOM, *Project voor de vrijwillige terugkeer en reïntegratie van niet-begeleide minderjarige asielaanvragers die in België verblijven*; [www.belgium.iom.int](http://www.belgium.iom.int); Valon Halimi, *RE: ter herinnering: informatievraag ivm rana*, e-mailbericht, 26 november '04; IOM, *REAB, Terugkeer en Emigratie van Asielzoekers uit België, jaarlijks verslag 2003*, Brussel, maart 2004; Comité Belge d'aide aux réfugiés (CBAR), *Compte-rendu de la réunion de contact du CBAR du 9 novembre 2004*, p.3.

démocratique du Congo (RDC) et d'Angola, sur les migrants qui retournent (également les non demandeurs d'asile) en Afghanistan et sur les demandeurs d'asile mineurs non accompagnés.

Le projet destiné aux demandeurs d'asile qui arrivent au terme de la procédure (**REAB+**) vise les personnes qui résident dans les centres d'accueil fédéraux de Broechem, Florennes, Jodoigne, Kapellen et du Petit château, ainsi que les initiatives locales d'accueil dans les provinces de Flandre orientale et occidentale, du Hainaut et de Namur. Ce projet offre une aide individualisée à la réintégration dans les pays suivants: Arménie, Azerbaïdjan, Guinée, Iran, Cameroun, Macédoine, Nigeria, Fédération de Russie, Serbie Monténégro et Turquie. Cette aide se compose d'un soutien financier supplémentaire, par exemple pour le transport des bagages, la formation, le traitement médical, le logement, la création d'une petite entreprise... 200 personnes étaient susceptibles de participer à ce projet qui se déroulait d'août à décembre 2004. Toutefois, à la fin du mois d'octobre, seules six personnes étaient inscrites à ce projet, dont une est partie. Cette personne a réalisé un plan d'entreprise dont le financement a été approuvé par l'OIM.

En 2004, l'OIM a mené aussi un projet de retour vers la **RDC** (financé par le FER), destiné à aider 50 demandeurs d'asile (déboutés). L'offre spécifique se compose d'une prime majorée (700 euros), de formations professionnelles, d'une aide financière supplémentaire, de subsides aux petites entreprises (1.500 euros pour 25 personnes) et d'une aide spécifique aux groupes vulnérables (300 euros par l'intermédiaire d'ONG locales).

A la fin du mois d'octobre, 17 demandeurs d'asiles étaient retournés: 15 personnes à Kinshasa pour y lancer une petite entreprise et 2 personnes à Lubumbashi. Ce projet devrait être prolongé en 2005 afin d'atteindre le nombre de départs préalablement déterminé. Selon l'OIM, ce projet n'a pas encore atteint sa vitesse de croisière du fait d'une restructuration du bureau de l'OIM de Kinshasa.

L'OIM a mené également un programme de retour (FER) vers l'**Angola**, en 2004, qui proposait un doublement de la prime (500 euros), des formations professionnelles, une aide à la création d'une petite entreprise (1.500 euros étaient prévus pour 5 candidats individuels) et une aide spécifique aux groupes vulnérables (300 euros par l'intermédiaire d'ONG locales, pour 5 familles). Le groupe cible existait de 27 demandeurs d'asile (déboutés). Jusqu'à présent (novembre 2004), environ 15 demandeurs d'asile sont retournés dans leur pays par l'intermédiaire de ce programme. 5 personnes ont créé une petite entreprise.

Depuis 2003, l'OIM propose aussi une aide supplémentaire aux personnes qui veulent retourner en Afghanistan. Cette offre est financée par l'UE dans le cadre du programme **RANA** (*Return, Reception and Reintegration of Afghan Nationals to Afghanistan*). Ce programme constitue la première tentative de collaboration européenne en matière d'aide au retour et à la réintégration. En Belgique, le groupe cible se compose des Afghans arrivés avant le 28 juin 2002 (date de l'organisation de la *Loya Jirga*: une concertation entre les autorités locales d'Afghanistan). Au total, l'OIM souhaite, ainsi, aider 5.000 Afghans à quitter l'UE pour rentrer chez eux.

Cette offre propose une double prime au retour, des informations, des orientations et des conseils (en matière de sécurité, de logement, de soins de santé, d'enseignement, de transport, de formation professionnelle, de réglementation). Si nécessaire, l'OIM prévoit aussi l'assistance de deux médecins à l'arrivée, la prise en charge à Kaboul, une formation professionnelle de trois mois dans le secteur de la construction, de la vente, des langues ou de l'informatique (offre disponible pour un total de 1.500 migrants qui retournent chez eux à partir de l'UE), le logement pendant cette formation, ainsi que les outils et le matériel, l'aide au lancement d'une petite entreprise (offre valable depuis fin mars 2004; maximum 1.500 euros pour 300 migrants individuels revenus chez eux à partir de l'Europe). La population locale bénéficie des mêmes possibilités de formation (pour chaque migrant qui retourne chez lui et qui suit cette formation, une personne qui est restée sur place bénéficie de la même formation).

Du 1 juin 2003 au 31 octobre 2004, 1.227 Afghans ont quitté l'Europe pour rentrer dans leur pays. Plus de la moitié d'entre eux ont fait appel à de l'aide pour lancer une petite entreprise. Pendant cette même

période, 14 personnes ont quitté la Belgique pour retourner en Afghanistan. Les migrants retournés chez eux à partir de la Belgique étaient principalement des demandeurs d'asile (en cours de procédure) isolés, de sexe masculin et âgés de 20 à 50 ans. Les Afghans très qualifiés peuvent entrer en ligne de compte pour un programme de retour international spécial (RQA): *Return of Qualified Afghans* ([www.iom-rqa.org](http://www.iom-rqa.org)). Ceux-ci sont employés en Afghanistan.

Pour les **demandeurs d'asile mineurs non accompagnés (MNA)**, l'OIM a conçu un projet FER spécial qui s'est terminé en décembre. Ce projet prolongeait un projet précédent. L'aide au retour est proposée moyennant le respect des conditions suivantes:

- le demandeur d'asile MNA veut retourner dans son pays et ce retour est dans son intérêt;
- ses parents / sa famille dans son pays d'origine sont disposés à accueillir le mineur;
- l'OIM doit pouvoir apporter une aide adaptée dans le pays en question.

Cette offre se compose du retour lui-même (éventuellement accompagné), d'une prime au retour de 300 euros payée aux parents, d'un plan de réintégration adapté au mineur, d'un suivi sur place pendant au moins trois mois, en collaboration avec des partenaires et des ONG locaux à concurrence de 600 euros. Grâce à ce projet, des MNA sont déjà retournés en Bulgarie, en Roumanie, en Pologne, en Afrique du sud et au Nigeria. La plupart de ces jeunes sont âgés de 15 à 17 ans. En 2003, 9 MNA sont rentrés dans leur pays. En 2004 (jusque fin novembre), aucun départ effectif n'a eu lieu.

Au cours des dernières années, l'OIM a également mené les projets suivants:

- **Retour de Bosniaques (1997-2000)**: le groupe cible se composait de 200 familles bosniaques<sup>72</sup> qui avaient un statut de déplacé. Exceptionnellement, des Bosniaques reconnus comme réfugiés pouvaient également retourner au pays grâce à ce projet. L'OIM prenait en charge le voyage de retour, une prime à la réintégration<sup>73</sup> et une prime au logement<sup>74</sup>. Sur le groupe cible, soit 200 familles, 51 familles<sup>75</sup> sont finalement parties. Le retour était incontestablement volontaire: en 1998, le gouvernement a décidé que les déplacés bosniaques pouvaient choisir entre la régularisation en Belgique ou le retour (grâce au projet). La plus grande partie du groupe a donc opté pour le séjour en Belgique.

- **Retour de Kosovars (1999-2000)**: le groupe cible était principalement composé de déplacés Kosovars qui savaient à l'avance qu'ils ne pourraient pas rester en Belgique. L'offre se composait du voyage du retour lui-même, d'une prime à la réintégration et d'un subside au logement. En principe, 5.800 Kosovars pouvaient faire appel à ce programme. 2.712 personnes<sup>76</sup> sont effectivement parties. De nombreux Kosovars souhaitaient rentrer aussi rapidement que possible dans leur pays et ont, pour ce faire, fait appel au programme REAB, donc sans attendre un projet financièrement plus favorable, dont ils étaient déjà informés.

- **Les centres pour demandeurs d'emploi au Kosovo (2000)**: ces centres enregistraient les demandeurs d'emploi et leur permettaient de suivre des formations professionnelles et une formation à la recherche d'un emploi. Aucun moyen n'était toutefois prévu pour stimuler les employeurs à recruter et le marché du travail du Kosovo, de petite taille et formel, n'offrait que très peu de postes vacants.

- **Retour et réinstallation en Slovaquie, en Tchéquie et en Roumanie (2000)**: le groupe cible se composait de 780 demandeurs d'asile provenant de Slovaquie, de Tchéquie et de Roumanie qui étaient installés en Belgique, en Finlande et aux Pays-Bas. L'offre se composait d'informations, d'un suivi régulier de la situation des migrants revenus chez eux pendant trois mois et d'un accompagnement dans le domaine de l'emploi, du logement, de l'enseignement et des soins de santé.

<sup>72</sup> Environ 600 personnes.

<sup>73</sup> 620 euros par famille, payé au départ.

<sup>74</sup> 2.500 euros par adulte et 1.250 par enfant, maximum 12.500 par famille. La prime a été payée en deux tranches: une première tranche de 60 % au départ et la deuxième tranche de 40 % par l'OIM de Sarajevo après minimum deux mois et maximum six mois et à la condition que la première tranche ait été consacrée à la réparation judicieuse de l'habitation.

<sup>75</sup> 96 personnes.

<sup>76</sup> 1036 familles.



# • Organisations non gouvernementales (ONG) et organisations de migrants

## 1. OCIV 'Migration & développement'<sup>77</sup>

En mars 1998, l'OCIV a lancé un projet de réintégration pour demandeurs d'asile déboutés. Ce projet, qui était financé par la Commission européenne, proposait de l'aide au lancement d'une petite entreprise dans le pays d'origine. L'entrepreneuriat intéressait toutefois aussi d'autres catégories d'étrangers, raison pour laquelle l'OCIV a décidé d'étendre le groupe cible. De 1999 à la mi 2003, ce projet a aussi été financé par le Secrétaire d'état à la Coopération au développement.

Dès 2000, ce projet a proposé un accompagnement sur mesure en cas de développement de microprojets, une aide par des partenaires locaux et des informations et des opérations de sensibilisation en Belgique.

Dans le courant de l'année 2002, OCIV 'Entreprendre' ciblait des migrants candidats entrepreneurs en provenance du Mali, du Sénégal, du Cameroun, du Maroc, d'Algérie, de la RDC, de la Guinée Conakry, du Ghana, du Nigeria et du Burkina Faso. Sur la base d'une concertation avec l'administration DGCD (Direction générale de la coopération au développement, qui subsidiait " OCIV Entreprendre " depuis longtemps déjà) et avec les autres partenaires belges dans le domaine 'migration et développement' et sur la base d'une évaluation externe, une série de nouvelles orientations ont été introduites: un support institutionnel et structurel des partenaires locaux en RDC et au Maroc, une attention particulière à la lutte contre la pauvreté et au développement durable.

Actuellement, le projet 'Migration & développement' a pour objectif d'aider la communauté des migrants congolais en Belgique à prendre des initiatives en faveur de la population locale en RDC. Ces initiatives contribuent au développement local et s'intègrent dans un programme dont le thème est la valorisation socio-économique des transferts financiers des migrants congolais.

De 1999 à la mi 2003, l'OCIV 'Entreprendre' a accompagné 422 candidats entrepreneurs africains. 213 d'entre eux ont réalisé leurs plans et ont demandé de l'aide à l'OCIV. Ces plans d'entreprise concernaient surtout le secteur des services (informatique, horeca, transport de marchandises...), mais aussi le secteur de l'agriculture (entreprises familiales de production de bétail, de culture de légumes, d'élevages de poulets, de porcs...), de l'industrie (la transformation de produits alimentaires, la production de savon, la couture, l'artisanat divers...) et le secteur social (centres de santé...). En moyenne, environ 20 subsides ont été octroyés chaque année. Après examen de ces plans, de septembre 1999 à décembre 2002, 11 candidats ont obtenu un crédit (9 au Cameroun, 1 au Burkina Faso et 1 au Bénin) et 60 candidats ont obtenu un subside (36 en RDC, 6 au Sénégal, 5 au Togo, 2 au Mali, 2 en Roumanie, 1 en Argentine, 1 en Bolivie, 1 en République Dominicaine, 1 au Cameroun, 1 au Ghana, 1 à Haïti, 1 au Kenya, 1 au Niger et 1 au Rwanda). Seuls 33 % des candidats initiaux ont donc obtenu une aide financière. L'aide financière s'est avérée être un facteur attractif important de l'OCIV 'Entreprendre'.

## 2. « Aide au retour volontaire et à la réinsertion positive par la création d'une micro-entreprise » (CIRE)

Le projet « aide au retour volontaire et à la réinsertion positive par la création d'une micro-entreprise » avait pour objectif de permettre aux personnes en situation/séjour précaire (demandeurs d'asile, migrants en séjour irrégulier et réfugié reconnu), séjournant en Belgique depuis plus d'un an, et désirant réintégrer volontairement leur pays/communauté, de bénéficier d'un soutien dans le cadre de la mise en oeuvre d'un projet micro-économique.

<sup>77</sup> [www.migratie-ontwikkeling.org](http://www.migratie-ontwikkeling.org); Anton Van Assche, RE: financiering en resultaten, e-mailbericht, 15 november '04; OCIV Entreprendre, Rapport de synthèse sur les activités du Programme OCIV-Entreprendre de 1999 à mi-2003.

### **Le projet proposait aux candidats:**

1. une formation à la gestion et création d'entreprises (7 semaines);
2. un soutien individuel au montage des projets; (5 semaines)
3. un examen de faisabilité du projet individuel par un partenaire local (agences ou ONGs de développement spécialisées dans la conception, la gestion, le suivi et l'évaluation de projets économiques); (3 semaines)
4. un co-financement pour le démarrage du projet (en moyenne de 3 000 euros)
5. un suivi et un accompagnement sur place par le partenaire local (52 semaines)

### **Le module de formation et de préparation en Belgique comportait:**

1) *un volet général*: une formation à la création et à la gestion d'une petite entreprise permettant aux candidats d'acquérir les bases de gestion nécessaires à l'élaboration de leur plan d'entreprise. Ces formations étaient dispensées en groupes organisés en fonction de la langue. Leur contenu suivait la structure du plan d'entreprise:

- identification du promoteur
- identification du produit ou service
- plan marketing
- plan de management
- plan financier

2) *un volet spécifique en fonction du type de projet*:

- formations individuelles spécifiques de courte durée en ISP
- stages

3) *un accompagnement par un conseiller* (professionnels du CIRE) individuellement ou par petits groupes de 2-3, dans l'élaboration du plan d'entreprise et la recherche d'information.

### **Nombre de projets soutenus et pays concernés:**

Le projet « retour volontaire et réinsertion positive par la création d'une micro-entreprise » était programme soutenu exclusivement de 1998 à 2003, par la DGCD.

Par ailleurs, un financement européen, en 1999, a permis de développer ce programme pendant un an dans deux pays/régions: l'Albanie et le Kosovo.

Le programme a évolué durant les 6 années de fonctionnement.

- **De 1998 à 2001**: le programme était ouvert à tous les pays « du monde ». Cela dépendait donc, en pratique, de la nationalité du candidat qui se présentait. Au total, ce sont 36 pays qui ont été concernés.
- **de 2001 à 2003**: sélection de 10 pays prioritaires: Equateur, Colombie, Bolivie, Congo, Niger, Cameroun, Sénégal, Rwanda, Arménie et Albanie.

Cette liste a été établie sur base d'une conjonction de critères: priorités aux PVD, existence d'un partenaire local, concentration forte de communautés de migrants en Belgique.

Sur la période d'activité allant de juin 1998 à décembre 2003, plus de 300 projets de micro-entreprises ont été soutenus par le programme.

Toutefois, la DGCD principal bailleur de fonds du programme a décidé d'arrêter le financement du projet pour différentes raisons:

- réorientation de la ligne budgétaire « aide au retour » vers « migration et développement »
- estimait que le projet n'avait pas assez d'impact sur le développement et qu'il ne répondait, dès lors, pas aux objectifs de la coopération
- estimait que le retour volontaire, comme tel, concerne un problème de gestion des pays du Nord et non du Sud

Le CIRE ne partage pas entièrement l'analyse de la DGCD mais reconnaît que le programme aurait dû également être financé par le Ministère de l'Intégration Sociale.



Le programme a été évalué par un organisme extérieur, le COTA, en 2001<sup>78</sup>

Au vu de l'expérience acquise, différentes recommandations peuvent être faites en ce qui concerne:

#### 1) La sélection

Une sélection plus stricte des candidats devrait être faite par un comité de sélection, sur base d'un certain nombre de critères: motivation du candidat (par exemple deux entretiens préliminaires sur le projet migratoire du candidat), pertinence du projet, .... Cela permettrait d'améliorer le rapport entre le nombre d'inscrits et le nombre de personnes qui rentrent réellement. Les décisions d'acceptation ou de refus devraient être motivées.

#### 2) La préparation

- La préparation en Belgique devrait être renforcée et plus adaptée aux réalités de chaque candidat (niveau scolaire, région de retour, ...)
- Il conviendrait de sensibiliser les promoteurs quant au fait que leur projet peut aussi contribuer au développement de leur localité
- Il faudrait prévoir un temps minimum en de-ça duquel il est impossible de réaliser une préparation de qualité<sup>79</sup>

#### 3) le financement

Le co-financement au démarrage du micro-projet devrait prendre la forme d'un prêt solidaire à taux faible octroyé par le partenaire local, les intérêts du remboursement permettant ainsi de refinancer les projets et d'aider d'autres personnes dans le Sud.

#### 4) les partenaires

- La sélection du partenaire local devrait s'inscrire dans une logique de partenariat constructif et durable (où chaque acteur a un rôle actif dans le programme) et non de simple délégation de prestations de services. Cela favoriserait notamment une plus grande implication du partenaire dans la dynamique même du projet global, ce dernier devenant « son programme » ainsi que dans le suivi<sup>80</sup> de la mise en oeuvre des projets individuels (conseils, liens avec les autorités locales, aide en matière de comptabilité, perspectives de développement, ...) .
- Il conviendrait de renforcer le rôle tenu par les structures d'appui en transférant une partie de plus en plus grande des responsabilités et des actions vers les pays d'intervention (analyse des avant-projets, formation et participation plus active à la réflexion globale sur le programme, ...).
- Le partenaire local devrait aider les candidats, dans le cadre du développement de leurs activités, par l'octroi d'un autre prêt, ...
- il conviendrait d'intégrer les projets dans des dynamiques de développement local

### 3. Caritas International<sup>81</sup>

Grâce à des moyens fournis par le FER, l'ONG Caritas International (CI) a mené, en 2004, un projet de réintégration en Ukraine et en Bulgarie. Le groupe cible se composait des demandeurs d'asile (déboutés).

L'offre se composait d'un accueil d'urgence en Belgique (avant le départ), d'un accompagnement social et d'une aide matérielle, d'une préparation du départ (introduction du REAB, autres étapes administratives nécessaires, prise de contact avec la famille...), d'un accueil à l'arrivée (endroit où dormir, aide financière pour voyager jusqu'à la destination finale, aide à la recherche d'un logement, aide matérielle pour faire la

<sup>78</sup>Coyette (E), Beaufort (D), Totté (M), *Evaluation du « programme d'aide au retour volontaire et à la réinsertion positive » du CIRE financé par la DGCI*, rapport final, COTA, Bruxelles, août 2001.

<sup>79</sup>Certains candidats avaient déjà leur billet d'avion, au début de la formation, obligeant ainsi les formateurs à accélérer la formation avec les risques que cela implique: plan d'entreprise non finalisé, ...

<sup>80</sup>qui ne devrait pas être inférieur à 3 ans, mais dont l'intensité diminuerait au fil du temps

<sup>81</sup> <http://www.caritas-int.be>; [http://www.caritas-int.be/fr/publications/pdf/mars\\_2004.pdf](http://www.caritas-int.be/fr/publications/pdf/mars_2004.pdf).

transition pendant les premières semaines, prise de contact avec la famille et aide lors de l'installation...), d'un accompagnement social et d'une formation. Le service social de CI à Bruxelles a collaboré, dans ce cadre, avec ses services sociaux dans les deux pays. Une collaboration a été organisée au cas par cas, sur la base d'un questionnaire complété par le candidat, puis transmis par Caritas à ses collègues en Bulgarie ou en Ukraine. Ce questionnaire avait pour but d'évaluer la motivation, le trajet parcouru, les attentes et les difficultés. Les résultats de ce projet n'ont pas pu être obtenus avant son terme (fin 2004)<sup>82</sup>.

#### **4. Programme 'Ici et Là-bas' - Collectif des Femmes<sup>83</sup> et YWCA-MWASI - Ontmoetings- en vormingsprogramma voor vrouwelijke migranten<sup>84</sup>**

Le *Collectif des Femmes* est un centre d'intégration créé en 1979 sous la forme d'une association de bénévoles sur le campus universitaire de *Louvain-la-Neuve*. Cette organisation veut aider les femmes migrantes (dont les femmes des étudiants étrangers), demandeuses d'asile et réfugiées, en les informant et en leur proposant un accompagnement. Le *Collectif* propose des formations adaptées telles que l'alphabétisation, le français, la couture, la dactylographie, le traitement de textes... Ce centre organise aussi des discussions sur la position de la femme, l'intégration et le développement.

Ce *Collectif* propose aussi, dans le cadre du programme '*Ici et Là-bas*', des formations spécifiques aux femmes qui veulent retourner dans leur pays d'origine. La plupart des participants à ces formations sont des femmes originaires de l'Afrique sub-Saharienne, suivies par les femmes provenant d'Amérique latine, d'Afrique du nord et d'Asie. Ce *Collectif* veut encourager l'entrepreneuriat par les femmes dans le Sud. C'est pourquoi, le *Collectif* n'organise pas seulement des formations professionnelles, mais aussi une formation en gestion et développement d'entreprise (étude de marché, création financière et juridique). Des visites d'entreprises, des stages et des formations en entreprise peuvent aussi être organisés à titre complémentaire. Les projets sont financés soit par des 'tontines' (= groupes de personnes qui versent à des moments préalablement choisis, un montant fixe que chaque personne détermine librement, dans un pot commun (tirelire)), soit par le CREDAL (banque axée sur l'économie sociale), soit par des associations et des entrepreneurs.

*MWASI* est un projet mené au sein du YWCA, organisation internationale de femmes qui agit dans presque 100 pays. *MWASI* est un programme d'*empowerment* destiné aux femmes demandeuses d'asile, aux réfugiées reconnues et aux femmes sans papiers. *MWASI* organise une formation préparatoire dans le secteur horeca, une formation d'éducation au développement (tenue de workshops), au néerlandais et à la couture. Dans le passé, *MWASI* a aussi organisé des cours spécifiques axés sur la réintégration et le développement.

#### **5. Les organisations de migrants russophones**

En 2004, l'OCIV a participé à un projet pilote européen, sous la direction de l'organe européen faïtier d'aide aux réfugiés, le CERE<sup>85</sup>, visant à augmenter l'implication des organisations de migrants dans le retour indépendant. En Belgique, une collaboration a lieu avec les organisations russophones. La communauté russophone est par ailleurs relativement bien organisée et structurée. Trente organisations ont été identifiées à ce jour. La plupart d'entre elles sont affiliées aux organisations faïtières Solidariteit - Platform van Russisch-sprekenden à Anvers ou l'AER (Association Européenne des Russophones) à Namur.

Les ressortissants de nombreux pays de l'ex Union-soviétique font partie, actuellement, du top dix des demandeurs d'asiles par nationalité, de même que des pays de destination des retours indépendants. Les demandeurs d'asile des pays russophones qui souhaitent retourner chez eux, après leur procédure d'asile en Belgique, sont donc relativement nombreux.

<sup>82</sup> Antwoord op e-mailbericht van 5 november 2004 (*resultaten reïntegratieproject Oekraïne en Bulgarije*).

<sup>83</sup> <http://dialogue.wallonie.be/11/dcapsud.htm>.

<sup>84</sup> <http://www.ywca.be/~antwerpen/Nederlands/startpagina.htm>.

<sup>85</sup> ECRE: *European Council on Refugees and Exiles*. Conseil européen sur les réfugiés et exilés.

Une activité importante du projet consistait à organiser des sessions d'information. Ces sessions s'adressaient aux demandeurs d'asile et aux personnes sans titre de séjour légal. L'objectif de ce projet était purement informatif.

Sur le conseil des organisations de migrants, les sessions n'abordaient pas seulement l'aide au retour, mais aussi des sujets tels que la reconnaissance en tant que réfugié, la régularisation, le séjour illégal,...

Chaque session d'information était organisée à la demande d'une organisation (locale) de migrants. Les sessions étaient animées par l'OCIV (reconnaissance, régularisation, illégalité) et par l'OIM (retour). Des sessions ont été organisées à Anvers, Turnhout, Broechem, Bruxelles, Saint-Nicolas, Tirlemont, Namur, Liège, Lier et Ostende. Pour 2005, une session a encore été demandée à Mons. En moyenne, 25 personnes ont pris part à chaque session. Celles-ci ont été organisées en collaboration avec une organisation de migrants et / ou une organisation de prestation de services (centre d'intégration, service social) dans des lieux aisément accessibles pour le groupe cible ou parfois dans les lieux même où ils organisent leurs activités.

Une visite de terrain a également été organisée dans la Fédération de Russie. L'objectif de cette visite consistait à rencontrer des migrants qui étaient rentrés chez eux, à rassembler des informations nécessaires au développement d'un concept de retour au pays pour les personnes originaires des pays de l'ex-URSS et enfin, à identifier des partenaires possibles. Cette visite sur le terrain a aussi permis de lancer un projet de retour opérationnel pour 20 migrants candidats au retour. Quatre organisations de migrants aideront les candidats en Belgique dans la préparation de leur retour. Depuis Moscou, l'association de défense des droits de l'homme Memorial accompagnera la réintégration et surveillera la sécurité des personnes qui retournent dans leur pays.

## • Conclusion

Actuellement, l'OIM est le seul acteur permanent sur le terrain des retours indépendants<sup>86</sup>. Les retours de ce type sont financés par le Ministre de l'Intégration sociale. Dans le passé, des projets de retour étaient aussi financés par la Coopération au développement, mais ce n'est plus le cas. Ces projets sont à présent axés sur les communautés de migrants en Belgique qui souhaitent contribuer au développement de leur pays d'origine.

L'offre de retour, en dehors du REAB (REAB+ et projets menés par d'autres organisations) est limitée, par la force des choses, parce que les seuls fonds disponibles pour ces projets proviennent pratiquement tous du FER. Cette situation a eu pour conséquence qu'au cours des dernières années, seuls des projets à court terme ont pu être réalisés, sans perspective de continuité et de durabilité des résultats. Étant donné le délai limité des divers projets, nous constatons aussi que les mêmes méthodes sont systématiquement mises en œuvre, sans qu'il existe de possibilité de réaliser une évaluation structurelle dans les délais impartis, ni d'en organiser la transmission. Par ailleurs, le groupe cible des projets du FER est aussi limité: les personnes en situation illégale, qui vivent dans les villes et communes, n'y ont pas accès, alors que leur nombre augmente sans cesse.

Le programme de retour général REAB a incontestablement du mérite en tant que programme de base pour le retour assisté. Il donne la possibilité aux demandeurs d'asile déboutés d'organiser eux-mêmes leur retour. Ce programme s'adresse, qui plus est, à un groupe de personnes plus étendu, de sorte que pratiquement tous les étrangers qui doivent quitter la Belgique peuvent compter sur une aide de base.

La prime, qui tend à stimuler le retour indépendant, peut aider les migrants pendant un petit temps à faire la transition dans leur pays d'origine. C'est pourquoi la suppression systématique de la prime pour certains pays (les nouveaux et futurs États-membres de l'UE) est regrettable. Une conséquence de cette suppression est que

---

<sup>86</sup> Par retour indépendant, il convient d'entendre le retour des demandeurs d'asile déboutés qui n'est pas organisé par les autorités et qui peuvent être accompagnés par l'OIM ou par une ONG.

les partenaires du REAB ne peuvent faire une offre de base identique aux diverses nationalités auxquelles ils sont confrontés. Pourtant, l'aide financière contribue à l'indépendance et au volontariat du groupe cible.

Une aide sociale est octroyée (en fonction de la phase atteinte dans la procédure d'asile, il s'agit d'un accueil matériel ou d'une aide financière), pendant un mois supplémentaire, aux candidats au retour qui ont reçu un *ordre de quitter le territoire*. Étant donné que le délai d'exécution de l'ordre de quitter le territoire est de cinq jours, dans la pratique les demandeurs d'asile ressentent trop souvent une pression qui les pousse à s'inscrire précipitamment au REAB. La conséquence de cette précipitation est que l'aide demandée au REAB est parfois abusive, mais aussi que toutes les demandes de retour ne sont pas réellement volontaires, ce qui compromet grandement les chances de succès en termes de réintégration et même les retours comme tels. Il n'existe aucun autre État-membre de l'UE où les demandeurs d'asile déboutés ne disposent que de quelques jours pour marquer leur accord sur un retour indépendant<sup>87</sup>. Même les personnes qui ont une nationalité qui ne permet pas l'éloignement par la contrainte par l'Office des étrangers (OE) (par exemple la Somalie, l'Irak), sont mises sous pression de s'inscrire au REAB. Cette condition est imposée pour octroyer un report (prolongation) de l'*ordre de quitter le territoire*. Dans ces situations, le droit à une aide sociale n'existe que sur la base d'une prolongation de l'ordre. Le délai moyen nécessaire à un candidat au retour pour quitter effectivement le territoire (avec l'OIM) est de 22 jours<sup>88</sup>.

Les projets spécifiques de l'OIM tendent à offrir plus qu'un simple vol de retour au pays. Un problème se pose ici toutefois: ces projets sont proposés uniquement suite à la seule demande du gouvernement, et sont destinés à des groupes cibles qui ne peuvent pas, ou difficilement, être rapatriés tels que les ressortissants de l'Afghanistan, de l'Angola, de la RDC et/ou à des groupes qui constituent un problème pour la capacité d'accueil (par exemple les demandeurs d'asile qui ont introduit un recours devant le Conseil d'état, les réfugiés de guerre). Aucune concertation préalable à ces projets n'est organisée avec les acteurs de terrain, c'est-à-dire les partenaires du REAB qui s'occupent, dans toute la Belgique, de l'offre du REAB ni les organisations de migrants qui représentent les groupes cible. Il ressort clairement des résultats de ces projets qu'il est illusoire de croire qu'une offre de retour peut répondre aux problèmes de l'accueil (surpopulation) ou de l'OE (impossibilité d'éloignement de certaines nationalités).

Le REAB+, par exemple, a reçu 200 migrants sur une période de 4 mois, mais n'a enregistré jusqu'à présent (après trois mois) que 6 retours. Contrairement à ces groupes cibles, qui peuvent généralement encore faire valoir des motifs de séjour, il existe des groupes qui ne le peuvent pas (plus) et/ou qui ont déjà décidé de retourner dans leur pays. Ces personnes, qui demandent principalement conseil aux ONG, ne peuvent pas bénéficier du projet REAB+. Les ONG, qui assurent la grande majorité des retours avec l'OIM, ne peuvent pas proposer le projet REAB+ notamment parce qu'il s'agit d'un projet pilote mené en collaboration avec FEDASIL et pas avec les ONG.

Les ONG expriment aussi leur préoccupation sur le fait que l'OE risque d'invoquer l'existence de ce projet spécifique REAB+ pour ne pas régulariser le séjour de certaines personnes originaires des pays visés. Ainsi, la régularisation pourrait être refusée sur la base d'une maladie grave en renvoyant à l'accompagnement médical dans le pays d'origine qui pourrait être apporté par le projet en question. Pourtant, l'OIM ne peut assurer le suivi médical que pendant une période de 6 mois. Cette préoccupation est encore renforcée par le fait que l'OE demande de temps en temps des avis à l'OIM au sujet de la disponibilité et de l'accessibilité des soins médicaux dans les pays d'origine des personnes qui demandent la régularisation<sup>89</sup>.

Un autre point difficile est que l'on ne sait pas clairement ce que font concrètement dans les pays les bureaux centraux de l'OIM qui sont responsables de la réintégration<sup>90</sup> et qui collaborent, d'après leurs

<sup>87</sup> OCIV, *The end of the asylum process in different EU countries - period of time granted to prepare for a voluntary return*, Brussel, juli 2004.

<sup>88</sup> IOM, *REAB, Retour et émigration des réfugiés de Belgique, rapport annuel 2003*, Bruxelles, mars 2004, p.38.

<sup>89</sup> *Communication faite à lors de la réunion nationale des partenaires du REAB du 29 septembre 2004*.

<sup>90</sup> On peut, par exemple, s'interroger devant l'assurance du bureau OIM de Kinshasa quant aux possibilités d'insertion professionnelles au Congo, grâce à leur collaboration avec l'ONEM, quand on sait qu'il n'existe qu'un seul bureau de l'ONEM pour tout le pays et que les possibilités d'emploi offertes par ce bureau restent extrêmement limitées.

dières, avec les ONG locales. Les candidats au retour n'ont aucune garantie que l'OIM pourra effectivement continuer à les aider dans leur pays. Cette incertitude peut constituer un obstacle important au départ.

Le projet de retour en Slovaquie, par exemple, manquait d'aspects pratiques pour préparer le retour par le biais des bureaux OIM de Kosice et de Bruxelles, à partir de la Belgique. Il n'y a pas eu d'anticipation sur les conditions qu'il fallait remplir pour bénéficier d'allocations sociales, d'allocations familiales, d'un enseignement et de soins de santé. Dans la plupart des cas, il fallait à cet égard que les migrants disposent de certificats Belges (attestations de la commune, de l'école, du CPAS, de la mutualité...). Selon les ONG, ce projet aurait aussi dû porter une plus grande attention à la discrimination des minorités (Roms) en Slovaquie, au lieu d'examiner les motifs économiques des demandeurs d'asile. Le délai de réintégration de trois mois a aussi été remis en question: que peut-on espérer faire dans un tel délai ? Et quoi ensuite ?

Le succès des projets spécifiques de l'OIM pour le Kosovo et la Bosnie et l'Herzégovine est dû à divers facteurs. Tout d'abord, ces groupes cible séjournaient ici sur base d'un statut de personnes déplacées, raison pour laquelle ils savaient, dès le début, que leur séjour en Belgique serait limité à la durée de la guerre qu'ils avaient fui. Il s'agit ici d'une différence importante avec les demandeurs d'asile, qui ne savent pas quelle sera l'issue de leur demande et qui espèrent un dénouement positif (auquel est associé un droit de séjour). Ensuite, les partenaires du REAB pouvaient faire une offre concrète (par exemple de l'argent pour rénover l'habitation) et financièrement intéressante. Comme ils ne recouraient pas à la procédure d'asile, en leur qualité de personne déplacée (et pouvaient donc avoir des contacts avec leur pays d'origine), ils pouvaient en principe dans un premier temps retourner temporairement dans leur pays, afin d'étudier la situation. Dans d'autres états-membres de l'UE, des moyens spéciaux ont été libérés pour ces réfugiés pendant la durée de la guerre. Les Bosniaques pouvaient en fin de compte opter pour le retour ou la régularisation. Enfin, les projets axés sur ces régions intégraient aussi une aide à la reconstruction et une assistance pour les personnes qui étaient restées sur place pendant la guerre. Les projets actuellement axés sur l'Afghanistan tiennent aussi compte de ceux qui restent là-bas.

Les expériences de retour limitées des ONG nous apprennent qu'il ne faut pas mettre l'accent sur le retour en tant que tel, mais sur les perspectives d'avenir. Pour ce faire, il faut proposer une offre crédible et concrète, mais aussi accessible à tous. Il ne faut, par exemple, pas soutenir exclusivement des projets ayant un lien « direct » avec le développement. En effet, il est illusoire de s'attendre à ce que tous les demandeurs d'asile déboutés ou les étrangers sans titres de séjour légal contribuent, directement, au développement de leur pays d'origine. Mais, ceci ne signifie cependant pas qu'il est impossible d'intégrer leur retour dans des projets de développement local. Ces projets pourraient par exemple bénéficier d'une aide supplémentaire pour ouvrir leurs services aux migrants qui retournent (ainsi qu'à ceux qui restent).

Le projet "OCIV Entreprendre" a été miné par la priorité donnée, par la DGCD, aux objectifs de développement dans le cadre des projets (de retour) individuels. Par ailleurs, il importe de tenir compte du fait que certains candidats au retour *doivent* retourner dans leur pays et qu'ils ont de ce fait besoin d'aide (tant en Belgique que dans leur pays d'origine).

Pour ce qui concerne le suivi dans le pays de retour, il ne doit pas se concentrer uniquement sur les personnes qui ont contracté un engagement financier à partir de la Belgique, par exemple pour soutenir une petite entreprise. Il est également nécessaire d'assurer un suivi de la situation de sécurité des migrants retournés chez eux, en matière d'accès au logement, de soins de santé, d'enseignement... En l'absence de suivi après le retour, le matériel d'évaluation qualitatif disponible est insuffisant, alors qu'il doit permettre de mieux adapter l'offre aux situations spécifiques auxquelles les migrants revenus chez eux sont confrontés. Pour réaliser une évaluation qualitative de la réintégration, il faudrait développer des indicateurs et des mécanismes d'évaluation. Pour ce faire, une étude scientifique a déjà été réalisée, qui a entre autres dégagé des paramètres de mesure de la durabilité d'un retour<sup>91</sup>. Toutefois, certains migrants revenus chez eux ne veulent plus avoir aucun lien avec "le pays d'accueil" qu'ils ont dû quitter. Il convient également de tenir compte de cet élément dans le suivi et l'évaluation.

<sup>91</sup> Richard Black, Khalid Koser et al., *Understanding Voluntary Return*, Home Office Online Report 50/04.



L'existence de partenaires locaux solides dans le pays de retour est cruciale pour informer les candidats au retour et pour accompagner la réintégration des migrants qui sont retournés dans leur pays d'origine. Comme les services de retour en Belgique, ils doivent être ouverts à tous et aisément accessibles.

Il ressort des expériences d'OCIV Entreprendre en Afrique occidentale et des organisations de migrants dans les pays russophones, que le regroupement des pays est efficace. Dans les treize pays de l'ex Union soviétique, par exemple, il existe un vaste réseau regroupant des organisations de toute la région. Le regroupement de pays permet aussi de déterminer un groupe cible d'aide au retour plus vaste et plus cohérent.

Lorsque les candidats ont décidé de retourner dans leur pays, ils demandent souvent une aide financière et des formations. Ce besoin est communiqué par les accompagnateurs en Belgique, mais aussi par des partenaires locaux.

Le retour est un sujet tabou auprès des organisations de migrants. Cela explique pourquoi le retour ne pouvait pas, comme tel, être le sujet de sessions d'information que les organisations de migrants souhaitaient organiser. L'intégration du thème dans un aperçu des diverses possibilités au terme de la procédure d'appel répondait à ce besoin. Grâce à cette approche intégrée, les organisations parviennent à présent à devenir elles-mêmes un point de contact, d'information et d'orientation en matière d'aide au retour. Les organisations sont donc particulièrement accessibles à tous et bénéficient de la confiance de leurs membres et sympathisants. Leur rôle devrait par conséquent être renforcé.

Les participants aux sessions d'information étaient très mal informés sur le retour, peut-être parce que le retour est un sujet délicat au sein des organisations. Pour les organisateurs, la frontière entre informer / proposer et stimuler est particulièrement étroite. Les communautés de migrants se trouvent face à un dilemme: elles savent que les personnes ne veulent généralement pas partir, mais elles savent aussi que peu de ces personnes pourront bénéficier d'un statut légal en Belgique et qu'il est dès lors important de les informer quant aux possibilités d'aide au retour qui existent.

## **B. Au niveau européen**

Cette partie traite de plusieurs expériences en matière de retour dans d'autres pays européens. Elles sont sélectionnées en fonction de leur pertinence pour la pratique belge.

### **1.INTENT - Entrepreneurship Development Programme - Pays-Bas**

Programme orienté plus sur la création d'entreprise par les migrants que sur le retour volontaire. Accessible tant aux personnes qui souhaitent rentrer, qu'à celles qui souhaitent investir à distance. Possibilité également de monter une entreprise aux Pays-Bas.

**Public:**

Migrants en situation régulière (98%)

**Pays:**

Ghana, Maroc, Suriname, Turquie, Antilles Néerlandaises, Afghanistan, Ethiopie et Philippines.

**Services offerts:**

- Information
- Accompagnement individuel pour l'élaboration d'un projet
- Formation en gestion de micro-entreprises
- Bourse pour étude de faisabilité par la personne dans le pays d'origine avec support d'un consultant local

- Aide à la recherche de financement
- Garantie financière pour prêt bancaire (fond de garantie financé par IntEnt (1 700 000 euros) - prêts de 25 à 80 000 Euros
- Support dans la mise en oeuvre et la gestion de l'entreprise dans le pays d'origine

#### **Partenariat:**

Au Nord

- Un bureau privé de consultance spécialisé dans le développement de micro-entreprises dans les PVD
- Une fondation appuyant les migrants dans la création de micro-entreprise aux Pays-Bas
- Banque Triodos et la fondation DOEN pour les aspects financiers

Au Sud

- Présence d'un représentant local, financé par IntEnt
- Contrats de service avec des bureaux de consultance freelance (formés par IntEnt)

#### **Financement:**

- Gouvernement Néerlandais - Ministère des Affaires Etrangères, Département Coopération
- Union Européenne
- Fondation DOEN

#### **Résultats:**

Entre 1997 et 2004, 4.000 personnes ont approché le programme  
 1.300 personnes s'y sont inscrites, dont 900 ont été acceptées  
 200 personnes ont commencé à élaborer leur plan d'entreprise  
 130 candidats ont présenté un plan finalisé  
 90 entreprises ont été initiées.

#### **Commentaires:**

Durée moyenne du processus environ 2 ans - durée théorique 10 mois.

Beaucoup de difficultés rencontrées par les candidats, liées au projet, à des raisons familiales et à des problèmes non attendus dans le pays d'origine.

Importance de la possibilité de revenir aux PB, dans la décision de se lancer dans un projet

## **2. CORDAID (Caritas Pays-Bas): Bureau de médiation**

Programme qui cherche à stimuler le retour des personnes déboutées du droit d'asile.

#### **Public:**

Essentiellement demandeurs d'asile déboutés et plus particulièrement les plus vulnérables, c'est à dire les personnes en situation de précarité aux PB.

#### **Pays:**

En cours dans différents pays

#### **Services offerts:**

- Information sur le retour volontaire
- Les services offerts dépendent des possibilités dans les pays d'origine.
- Mise en lien des retournants avec des organisations locales qui peuvent les aider dans leur réintégration sociale et/ou professionnelle: family tracing, assistance médicale, job placement (seulement une assistance locale pour la recherche d'emploi, si existe)
- Exceptionnellement aide financière pour création de petits business (800-900 Euros) (projet Kosovo)



**Partenariat:**

Au Nord

- Commissariat Central des Missions (CMC/ONGD)
- OIM
- Bureau Central pour l'accueil des demandeurs d'asile
- Organisations diverses d'accueil des réfugiés
- Des organisations de migrants

Au Sud

- Organisation locale (le plus souvent partenaire pour les projets de développement de CORDAID ou du CMC)
- Contrats de service avec des bureaux de consultance freelance (formés par IntEnt)

**Financement:**

- Fonds Européen pour les Réfugiés
- Union Européenne (ligne B7-667)

**Résultats:**

Non disponibles

**Commentaires:**

**Les services offerts après le retour dépendent des capacités des partenaires sur place, mais également des possibilités locales.** Le programme est donc un bureau de médiation qui aide les personnes dans la mesure des possibilités locales.

Les organisations partenaires au sud reçoivent une somme fixe pour chaque retour

### 3. AGEF - Allemagne

Programme orienté vers le retour des réfugiés.

**Public:**

- Réfugiés (surtout retour des personnes qualifiées)
- Déboutés du droit d'asile
- Etrangers en situation légale
- Retours forcés (quelques cas)

**Pays:**

Actuellement essentiellement sur les Balkans, l'Afghanistan et l'Irak. Mais organisent des RV dans 22 pays au total.

Financement par le Ministère des Affaires Etrangères d'où l'orientation vers des pays en situation de post conflit

**Services offerts:**

- Information sur le retour volontaire
- Les services offerts dépendent des possibilités dans les pays d'origine, notamment de la capacité des partenaires.
- Une fois la personne rentrée, aide à l'insertion professionnelle (recherche d'emploi + formation additionnelle si nécessaire de 3 mois). Les 6 premiers mois de salaire de la personne sont assurés par le programme
- Création de micro entreprises: orientation en Allemagne, étude de faisabilité, subside jusqu'à 5.000 euros (en fonction du projet et du pays d'origine), accompagnement de 3 à 6 mois.

**Partenariat:**

Au Sud

- Organisations locales

**Financement:**

- Ministère des Affaires Etrangères
- Ministère du développement économique (but: appui au développement économique des pays d'origine)
- Union Européenne (ligne B7-667)
- Fonds Européen pour les Réfugiés

**Commentaires:**

- **Formation essentiellement assurée dans le pays d'origine**, ce qui évite la question de l'accès des illégaux aux formations
- L'Aide à l'insertion professionnelle est également accessible à la population locale
- **Subside:** pour création de micro entreprise ou **versé comme salaire à la compagnie qui emploie la personne**
- Liens intéressants avec le développement économique (intérêt des politiques)
- Les services offerts, après le retour, dépendent des capacités des partenaires sur place
- En cours: - projets de **formation des travailleurs sociaux dans le counselling pour le retour volontaire**,
  - des nouveaux pays européens (nouveaux pays frontières)

#### 4. Coopération suisse – Office fédéral des réfugiés

Ce programme est né suite à une conférence organisée par l'OIM pour les pays du Caucase sur la prévention de la migration et la lutte contre la migration illégale. Le gouvernement arménien a très bien répondu et s'est mobilisé pour donner des réponses à cette problématique notamment au-travers de la mise en place de «*Migrant Service Point*», structure qui au début visait plus la prévention des traffics, et aujourd'hui s'occupe également de la réinsertion sociale et professionnelle des personnes. Cette structure est financée par la coopération Suisse et se nomme à présent «*Program Unit Implementation* » (PUI).

**Public:**

50 arméniens demandeurs d'asile ou déboutés du droit d'asile.

**Pays:**

Arménie

**Services offerts:**

- Information sur le retour volontaire en Suisse
- Aide financière au départ, individuelle (650 euros par adulte, 325 euros par mineur)

Au retour en Arménie:

- Orientation par le PUI vers les différents services administratifs et médico-sociaux
- Enseignement pour les mineurs
- Formation pour les adultes une fois rentrés
- Assistance à la recherche d'emploi par la «Republican Employment Agency»
- Dans le cas d'une insertion dans une entreprise, la coopération suisse finance le salaire de la personne pendant 1 an à concurrence de 150 USD/mois
- Création de micro entreprises: prêt à un taux préférentiel par une banque arménienne jusqu'à 2.000 USD et assistance en gestion d'entreprise.

**Partenariat:**

Au Nord  
OIM

Au Sud

- Département d'Etat à la migration et aux réfugiés.
- Republican employment agency

**Financement:**

Coopération Suisse

**Résultats:**

expérience en cours

**Commentaires:**

- Il s'agit d'un programme pilote qui a pour but non seulement le retour (il s'adresse dans un premier temps à seulement 50 personnes) mais aussi la **mise en place d'une structure étatique arménienne capable d'accueillir et d'appuyer la réintégration des personnes qui retournent en Arménie.**
- **Il y a des incitants pour les entreprises: prise en charge du salaire de la personne pendant un an** (Attention au risque de dérive et d'utilisation abusive du programme par des entreprises).
- La coopération suisse collabore depuis 2 ans avec l'OIM dans un programme d'aide au retour volontaire plus général qui consiste en la création de micro-entreprises individuelles. La personne bénéficie, en Suisse, d'une orientation dans le cadre de la création d'entreprise et d'un subside qui lui est remis par tranche par le bureau de l'OIM dans le pays d'origine. Actuellement il y a 200 projets en cours dans différents pays.
- Il est à noter que le **temps d'exécution de l'ordre de quitter le territoire en Suisse est de 2 mois, ce qui permet aux personnes d'avoir le temps de préparer leur retour.**
- Il semble y avoir **en Arménie une réelle volonté de favoriser le retour des personnes résidant à l'étranger** et de les intégrer dans la relance économique du pays (confirmation de l'impression que nous avons eue lors de la rencontre avec la Consule d'Arménie en Belgique).

## 5. Organisation des migrations internationales (OMI)-France

Ce programme étatique gère la grande majorité des retours volontaires. Cette structure assure la même mission que l'OIM dans d'autres pays européens.

Il existe 3 programmes de retour menés par l'OMI

### 1) Aide Publique à la réinsertion

**Public:**

Travailleurs et chômeurs étrangers (en situation régulière).

**Pays:**

Essentiellement Espagne et Portugal

**Services offerts:**

Aide publique à la réinsertion (APR) qui peut comporter le paiement des frais de voyage pour la personne et sa famille, le paiement d'un pécule et le cas échéant, une aide au projet

**Résultats:**

De 1984 à 2002: 33.000 dossiers ont été déposés. Mais ce programme a surtout fonctionné pour le retour des portugais et des espagnols dans les années 84-86 (+/- 24.000 dossiers).

Depuis 1998 moins d'une centaine de dossiers sont traités par an. En 2003 il y a eu seulement 8 dossiers.

**Commentaires:**

Programme qui a facilité le retour des Espagnols et des Portugais quand la situation de ces deux pays a permis le retour des travailleurs émigrés.

### 2. « Retour volontaire pour les personnes ayant reçu une Invitation à Quitter le territoire Français (IQF) » Mis en place depuis 1991-92. Il correspond au REAB de l'OIM en Belgique.

**Public:**

Personnes ayant reçu « une Invitation à Quitter le territoire Français » (IQF)

**Pays:**

Toutes destinations. (principales nationalités en 2002: 1) Algériens, 2) Moldaves, 3) Ukrainiens)

**Services offerts:** aide financière de 2.000 FF ( +/- 300 euros) + les frais de voyage.

**Résultats:** 10.216 dossiers (correspondant au retour de 11.857 personnes entre 1991-2002).

### 3. « Rapatriement Humanitaire »

**Public:**

Personnes en situation régulière ou irrégulière, en situation de précarité (objet d'un rapport social). Souvent afflux de dossiers «après démantèlement de filières de travailleurs ou résidents clandestins».

**Pays:**

Toutes destinations

**Services:**

REAB simple

**Résultats:**

pas de chiffres disponibles, mais à peu près le même nombre que les IQF

**Commentaires:**

- L'IQF et le rapatriement humanitaire représentent le plus grand nombre des «retours volontaires» en France.
- Le rapatriement humanitaire semble une forme de retour volontaire proposée, dans certains cas, comme solution avant une expulsion.
- Le Ministère des Affaires étrangères est informé du retour des personnes et cela conditionne ultérieurement l'octroi de visas.
- L'OMI a quelques missions de représentation (Maroc, Tunisie, Roumanie, Turquie...) qui tentent de suivre les personnes qui retournent, mais aucune évaluation n'a jamais été menée.
- Depuis 2003 **les ressortissants du Mali, Sénégal et Mauritanie sont informés de la possibilité d'être inclus dans le PDLM, et les ressortissants roumains et moldaves dans le PDCM, une fois rentrés dans leur pays depuis 6 mois.** Le subside reçu pour la création de la micro entreprise est financé par l'OMI.

## 6. Programme développement local migration (PDLM)

Programme de Co-développement financé par le Gouvernement français

Le PDLM est un cadre permettant des actions de co-développement initiées ou soutenues par des communautés migrantes au Sénégal, au Mali et en Mauritanie. Ce programme inclut le soutien de projets collectifs d'organisations de migrants, à des investissements économiques à distance et à l'insertion économique des personnes souhaitant rentrer dans leur pays.

Toutefois, le retour volontaire des personnes n'est pas une priorité en soi, mais bien l'appui à l'amélioration de la cohérence des actions de développement initiées par des migrants.

**Public:**

Migrants en situation régulière et irrégulière (surtout les maliens) ayant vécu au minimum deux ans en France et/ou étant rentrés au maximum depuis 6 mois

A noter: l'accès au PDLM ne nécessite pas de restituer sa carte de séjour. La situation administrative du migrant en France n'est pas prise en considération.

**Pays:**

Sénégal, Mali et Mauritanie

**Services offerts** (dans le cadre du retour):

- Information
- Accompagnement individuel pour l'élaboration d'un projet et aide à l'étude de faisabilité du projet économique
- Formation en gestion de micro-entreprises
- Aide financière de 7.000 euros
- Appui technique et de gestion par une structure locale lors de la première année

**Partenariat:**

## Au Nord

- réseau GAME (Groupe d'Appui à la Micro Entreprise) coordonné par l'ONG pS-Eau. Ce réseau comprend 14 organismes: Instituts de formation, ONGD, OSIM, Centre de conseil en création de petites entreprises  
...

## Au Sud

- Structures locales (financée par le PDLM c'est à dire le gouvernement français)

**Financement:**

- Ministère des Affaires Etrangères - Ministère De l'Emploi et de la Solidarité
- OMI

**Résultats:**

+/- 100 retours par an - surtout au Mali

**Commentaires:**

- Il semble que le fait de ne pas donner la priorité au retour mais de l'intégrer dans une logique de co-développement diminue les réticences des communautés migrantes vis à vis de l'aide au retour.
- L'appui aux initiatives économiques des migrants qui rentrent est assuré par les mêmes structures locales que celles qui assurent le suivi des actions collectives de développement soutenues par les migrants. Cela représente une économie d'échelle mais, dans ce cas, signifie que le suivi est donc financé dans le cadre de programmes de développement.
- L'orientation, la formation et l'accompagnement des personnes sont assurés par un réseau d'organismes, ce qui permet une économie d'échelle, une meilleure utilisation des compétences de chacun et une plus grande couverture au niveau national.
- L'initiative économique entreprise a plus de chance de viabilité lorsqu'elle s'intègre dans une dynamique locale déjà en place.
- L'association avec la possibilité d'investissement à distance peut inciter des personnes à rentrer si leur projet économique est viable.
- Au Sénégal et au Mali, il y a possibilité de constituer pour le migrant un fond de garantie sur un compte qui lui permet d'obtenir un crédit du double du montant de ce fond. (le crédit peut également bénéficier à la famille).

## 7. Programme migrations et initiatives économiques (PMIE) - France

Le PMIE est un programme mis en place par l'ONG pS-Eau, à travers la coordination du réseau GAME. Ce programme a pour objectif de fournir aux migrants d'Afrique Sub-saharienne et d'Afrique du Nord, un réseau d'information, de formation, d'appui technique et financier pour le développement de leurs initiatives économiques dans leur pays d'origine - dans le cadre d'un retour ou d'un investissement à distance - ou en France.

Ce programme s'articule avec le PDLM pour les 3 pays concernés par celui-ci.

Comme dans le cas du PDLM, le retour volontaire des personnes n'est pas une priorité en soi mais s'intègre dans un ensemble d'initiatives économiques menées par des migrants.

**Public:**

Migrants en situation régulière et irrégulière (toutefois il est à noter que peu de déboutés du droit d'asile y ont recours)

**Pays:**

Pays d'Afrique Sub-saharienne et d'Afrique du Nord.

Au Bénin, Togo, Cameroun et Guinée programme mené dans le cadre du partenariat avec l'OCIV

**Services offerts** (dans le cadre du retour):

- Information
- Accompagnement individuel pour l'élaboration du projet économique
- Bourse pour étude de faisabilité du projet économique (1.300 euros). Le candidat fait lui-même le contrat avec l'agence qui fait l'étude de faisabilité. Le budget prévu pour cela dans la bourse est de +/- 300 euros). Bourse allouée lorsque le projet est bien avancé.
- Formation en gestion de micro-entreprises
- Aide financière de 7.000 euros dans le cas du Mali, Sénégal et Mauritanie. Dans les autres pays cofinancement sous forme de crédit de 3.500 euros.
- Appui technique et de gestion par une structure locale lors de la première année

**Partenariat:**

Au Nord

- réseau GAME (Groupe d'Appui à la Micro Entreprise) coordonné par l'ONG pS-Eau. Ce réseau comprend 14 organismes: Instituts de formation, ONGD, OSIM, Centre de conseil en création de petites entreprises ...)

Au Sud

- Structure locale financée par le PDLM au Sénégal, Mali et en Mauritanie.
- Structure locale financée par le PMIE (financement FER) dans les autres pays.

**Financement:**

- Ministère des Affaires Etrangères - Ministère De l'Emploi et de la Solidarité (PDLM)
- FER
- CCFD
- OMI

**Résultats:**

+/- 100 retours par an - surtout au Mali

**Commentaires:**

Mêmes commentaires que pour le PDLM:

- Il semble que le fait de ne pas donner la priorité au retour mais de l'intégrer dans une logique de co-développement diminue les réticences des communautés migrantes vis à vis de l'aide au retour.
- L'appui aux initiatives économiques des migrants qui rentrent est assuré par les mêmes structures locales qui assurent le suivi des actions de développement collectives soutenues par les migrants. Cela représente une économie d'échelle mais signifie, dans ce cas, que le suivi est donc financé dans le cadre de programme de développement. .
- L'orientation, la formation et l'accompagnement des personnes sont assurés par un réseau d'organismes, ce qui permet une économie d'échelle, une meilleure utilisation des compétences de chacun et une plus grande couverture au niveau national.
- L'initiative économique entreprise a plus de chance de viabilité lorsqu'elle s'intègre dans une dynamique locale déjà en place.
- L'association avec la possibilité d'investissement à distance peut inciter des personnes à rentrer si leur projet économique est viable.
- Au Sénégal et au Mali il y a possibilité de constituer pour le migrant un fond de garantie sur un compte qui lui permet d'obtenir un crédit du double du montant de ce fond (le crédit peut également bénéficier

- à la famille).
- La bourse pour l'étude de faisabilité permet au migrant de mieux appréhender le contexte local, les opportunités de marché, les difficultés techniques afin d'éviter certains écueils, voire réorienter son projet si nécessaire.
  - Intérêt de partenariats européens pour: le financement des partenaires locaux, la constitution de fonds de garantie, voire la spécialisation vers certains pays.
  - Accès à différents types d'organismes/services au travers du réseau: structures d'accueil et d'information, d'appui technologique et méthodologique, organisations spécialisées par domaine d'action, organisation d'économie solidaire, institutions publiques.

## 8. Caritas Autriche - Voluntary Return Project<sup>92</sup>

Caritas Autriche est une organisation non gouvernementale (ONG) sociale qui mène un projet de retour depuis novembre 1998.

### Public:

Le projet s'adresse avant tout aux **demandeurs d'asile déboutés** qui souhaitent retourner vers leur pays d'origine, mais également aux réfugiés, aux demandeurs d'asile en cours de procédure, aux personnes déplacées et à d'autres catégories d'étrangers qui doivent quitter l'Autriche. Les étrangers de tous les pays peuvent en bénéficier. Par le biais du projet d'aide au retour, Caritas souhaite proposer une alternative au séjour illégal.

### Le projet:

L'offre de Caritas consiste en une politique de réintégration personnalisée de six mois maximum après le retour. Par réintégration, Caritas entend le fait d'atteindre un même standard de vie que la population moyenne sur place. Le service est adapté au candidat retournant et au pays de retour et il se focalise sur l'aide financière. Cette aide augmente l'autonomie du candidat et s'avère être un soutien très concret et pratique au retour autonome.

Le retour en soi est organisé par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et payé par le Ministère de l'Intérieur.

Dans les pays de retour, Caritas recherche des organisations humanitaires qui peuvent aider le retournant à se réintégrer. Des réseaux locaux sont créés à cet effet. Les pays suivants disposent déjà de réseaux actifs: le Kosovo, la Bosnie, la Serbie-et-Monténégro, la Géorgie, l'Arménie et la Roumanie. Ces réseaux doivent encore être développés davantage. Caritas Autriche coopère également au niveau de l'UE: l'ONG a géré un réseau d'informations interactif ([www.reintegrationnet.net](http://www.reintegrationnet.net)) et, par le passé, a réalisé des études et des échanges européens entre conseillers retour.

### Financement:

Le projet est financé par le Ministère de l'Intérieur, le Fonds européen pour les réfugiés (FER) et Caritas même.

### Les partenaires du projet:

Le Ministère de l'Intérieur, l'aide sociale aux jeunes, la Police des étrangers, des services sociaux, l'OIM, des ONG et des organisations autrichiennes pour les droits de l'homme, des responsables de traitement

---

<sup>92</sup> Caritas Österreich, *Voluntary Return Project*, Description; Julia Tatzl, *Information about your activities*, e-mailbericht, 20 juillet 2004; Julia Tatzl, *Research on Return Programmes in EU Countries*, message électronique, 23 mars 2004; OverlegCentrum voor Integratie van Vluchtelingen, *Terug of terug. Een beschrijvend onderzoek van vrijwillige terugkeerprojecten in negen Europese lidstaten*, Bruxelles, 2001, p.52-54; *Entretien avec Bruno Karpfer, collaborateur Caritas Europe*, Bruxelles, 16 mai 2000; *Entretien avec Stephanie Krön, responsable projet d'aide au retour*, Vienne, 23 juin 2000; *Entretien avec Karl Bader, collaborateur projet d'aide au retour*, Vienne, 23 juin 2000; *Entretien avec Karin Wimmer, collaboratrice projet d'aide au retour*, 27 juin 2000.



des dossiers (de demande d'asile), les services sociaux des aéroports, le Haut Commissariat aux réfugiés, les services de contrôle aux frontières et des centres d'accueil des pouvoirs publics.

#### **Les résultats:**

Depuis la fin 1998 jusqu'à la fin 2003, 5.743 personnes ont été conseillées et 3.815 personnes ont été assistées au cours de leur processus de décision et de retour.

#### **Les pays:**

Le projet aide des personnes de près de 60 pays. En 2003, la plupart des retournants sont allés au Kosovo (160), suivi de la Moldavie (60), de l'Iran (50), de la Géorgie (49) et de la Turquie (46).

#### **Commentaires:**

En Autriche, Caritas est l'ONG la plus importante et la mieux intégrée dans le domaine de l'accueil et de l'assistance aux demandeurs d'asile et aux réfugiés. Selon Bruno Karpfer, ancien responsable du projet d'aide au retour de Caritas, la moitié des demandeurs d'asile d'Autriche entrent en contact avec Caritas. Caritas dispose de services sociaux dans les neuf évêchés autrichiens. Six de ces services ont leur propre service d'aide au retour et assurent donc une couverture géographique totale de l'offre de retour. Caritas Vienne assure la coordination des différents services d'aide au retour.

L'organisation a lancé un projet d'aide au retour à partir de trois constatations, à savoir qu'un nombre considérable de clients:

- 1) ne peut pas obtenir un statut légal en Autriche,
- 2) ne peut pas transiter vers un troisième pays
- 3) n'est pas en mesure de séjourner dans l'illégalité.

A la base, l'idée du projet émane donc des clients eux-mêmes qui souhaitent retourner dans leur pays et qui ont fait appel à Caritas, une organisation qu'ils connaissaient. Par ailleurs, Caritas avait décelé deux besoins spécifiques en relation avec le retour et l'intégration, à savoir:

- un soutien financier
- des contacts dans le pays d'origine.

L'offre concrète du projet est adaptée au retournant individuel.

#### **Les services offerts:**

- des conseils au cours de la procédure de demande d'asile,
- à propos de la situation de séjour et des droits sociaux en Autriche,
- une formation,
- une prime,
- une allocation,
- de l'aide pour l'obtention des documents de voyage,
- accueil,
- suivi de la situation politique et des formalités d'entrée dans les pays d'origine,
- assistance lors de la mise sur pied d'une activité indépendante,
- de l'aide pour le logement, l'enseignement, l'emploi ...

Selon Caritas, la formation n'est pas véritablement efficace en Autriche pour l'intégration: elle ne garantit pas que le candidat partira et il n'est pas certain qu'elle contribue réellement à la réintégration.

80 % des candidats retournent avec une aide financière (prime ou allocation, en tranches ou non). Le montant de l'aide dépend de la situation individuelle du demandeur d'une part (durée du séjour en Autriche, âge, état de santé, situation familiale et de logement, réseau personnel, niveau d'éducation, fonds propres, ...) et du pays d'origine d'autre part (coût de la vie, revenu moyen, marché de l'emploi, ...). L'objectif du soutien financier est de subvenir aux besoins de base dans le pays d'origine pendant deux à quatre mois. Le retour sera conseillé ou non en fonction de l'état psychologique du candidat.

Selon Julia Tatzl de Caritas, il est primordial d'aider à rétablir les contacts avec les membres de la famille dans le pays d'origine en vue de pouvoir évaluer correctement la situation individuelle. Dans des cas complexes qui génèrent des besoins spécifiques, des contacts sont pris avec des partenaires et des structures d'accueil sur place, comme Caritas, l'AGEF, le Norwegian Refugee Council, ...

Depuis mai 2003, Caritas organise également des sessions d'information pour les demandeurs d'asile dans les centres d'accueil. Les sessions traitent des perspectives des demandeurs d'asile en Autriche: la procédure de demande d'asile, la réglementation relative au séjour et la possibilité du retour volontaire.

#### **En conclusion:**

La Commission européenne qualifie le projet d'aide au retour de Caritas Autriche d'exemplaire pour deux raisons: 1) il totalise le nombre de retournants prévu et 2) ses frais sont inférieurs à ceux enregistrés par des programmes similaires lancés ailleurs en Europe. Caritas avance d'ailleurs que l'assistance intensive qu'elle offre coûte moins que les expulsions forcées exécutées activement par le gouvernement autrichien.

Le groupe cible est manifestement intéressé par l'offre. Le succès remporté par le projet d'aide au retour de Caritas Autriche est probablement dû à l'omniprésence de Caritas dans les associations autrichiennes d'aide aux réfugiés. Par ailleurs, l'OIM joue un rôle relativement peu important en Autriche<sup>93</sup>, les cas typiques de l'OIM étant de ce fait traités par Caritas.

### **9. Refugee Action - Choices<sup>94</sup>**

*Refugee Action* est une ONG anglaise qui travaille avec les réfugiés. L'organisation a vu le jour en 1981 avec le projet d'aide aux boat people vietnamiens. *Refugee Action* a différents projets en cours sur différents terrains d'action: lobby au niveau politique, campagnes de sensibilisation, aide aux organisations autonomes, programmes spécifiques pour les jeunes, assistance aux nouveaux venus, accueil provisoire, assistance médicale, projets d'aide aux retours volontaires, ...

Le projet *Choices* (appelé anciennement *Voluntary Return Project*) de *Refugee Action* a démarré début 1998.

#### **Public:**

Ce projet s'adresse, d'une part, aux **demandeurs d'asile** en cours de procédure et aux demandeurs d'asile déboutés qui envisagent de retourner dans leur pays et, d'autre part, aux personnes déplacées (des réfugiés qui bénéficient d'une protection temporaire ou complémentaire).

#### **Les services:**

L'offre comprend des

- **informations** et des conseils neutres et impartiaux au sujet du retour: les possibilités de voyage, la situation dans les pays de retour (enseignement, emploi, situation des femmes, ...)
- Les personnes sont également **conseillées** en vue de pouvoir choisir en toute connaissance de cause entre le retour et le séjour dans le pays d'accueil. Les demandeurs d'asile peuvent faire appel aux coopérateurs du projet *Choices* dans quatre sections<sup>95</sup> de *Refugee Action*, réparties sur l'ensemble du RU.
- *Choices* réalise également des études (à des fins de préparation de la politique) et un service de deuxième ligne, conclut des partenariats, assure une formation et développe un manuel.

<sup>93</sup> En comparaison avec les programmes généraux de l'OIM en Belgique, en Allemagne, aux Pays-Bas ...

<sup>94</sup> *Entretien avec Gerry Hickey, ancien coordianteur de projet*, Londres, 5 juillet 2000; *Refugee Action. Voluntary Return Project*, brochure, Londres, s.d.; *Refugee Action, Choices, Annual Review*, 1<sup>st</sup> March 2003-29<sup>th</sup> Feb 2004; <http://www.refugee-action.org.uk/choices.asp>; Mel Pickett (Manager), *Information about Activities*, e-mailbericht, 11 novembre 2004; OverlegCentrum voor Integratie van Vluchtelingen, *Terug of terug. Een beschrijvend onderzoek van vrijwillige terugkeerprojecten in negen Europese lidstaten*, Bruxelles, 2001, p.65-67; Refugee Council, *European Voluntary Returns Project*, Information Seminar Report, Londres, Octobre 2004, p.10-12.

<sup>95</sup> Leeds, Leicester, Londres et Manchester.

**Financement:**

Le projet est financé par le *Home Office*. La Commission européenne a également cofinancé les deux premières années du projet.

**Résultats:**

De début mars 2003 à fin février 2004, 1.468 demandes d'informations ont été faites pour 1.157 l'année précédente. Les conseillers ont eu 3.126 entretiens, pour la plupart téléphoniques. 95 entretiens ont eu lieu sur place (chez le candidat retournant ou ailleurs). 123 questions ont été posées par des Afghans (contre 36 l'année précédente) et 123 par des Irakiens (contre 40 l'année précédente), 149 par des Iraniens et 129 par des ressortissants de la République tchèque. 31 demandes d'avis émanaient de ressortissants de la RDC, 46 de la Somalie et 64 du Zimbabwe.

La plupart des demandes d'aide provenaient de demandeurs d'asile en cours de procédure, mais le nombre de demandeurs d'asile déboutés faisant appel à *Refugee Action* ne fait que croître. La plupart des questions concernent la décision de retour en elle-même, les formalités en matière d'immigration, l'assistance voyage, les documents de voyage, l'assistance au RU (orientation vers d'autres services), la situation dans le pays d'origine et l'aide éventuelle à la réintégration.

Le nombre de clients nécessitant a doublé pour passer de 10 à 20 % au cours de l'année de projet 2003-2004.

Pour avoir droit à l'accueil, les demandeurs d'asile déboutés doivent s'inscrire à un programme de retour volontaire, ce qui compromet le volontariat et la crédibilité de ces programmes. En outre, cette obligation pose un problème pour les demandeurs d'asile non rapatriables, comme par exemple les ressortissants de l'Irak, parce que la situation de sécurité exclut tout retour.

Environ 1/3 des candidats sont orientés vers l'OIM.

D'après *Refugee Action*, les primes de réintégration sont nécessaires pour rendre le retour possible. Par le passé, les primes n'étaient accordées qu'aux Kosovars retournant. En outre, *Refugee Action* estime que les visites *go-and-see* (ou *explore and prepare*) sont nécessaires. Cette possibilité a d'abord été créée pour les Bosniaques. Ils pouvaient séjourner à leurs propres frais en Bosnie-Herzégovine pendant trois mois en vue d'un retour définitif ultérieur. Rares sont les Bosniaques qui ont saisi cette chance et ce, d'après *Refugee Action*, pour trois raisons. Ils devaient eux-mêmes financer entièrement le voyage (1), ils estimaient que trois mois était une période trop courte (2) et ils avaient des soupçons à l'égard du *Home Office* (3): ils craignaient notamment de ne plus pouvoir retourner au Royaume-Uni ou d'être forcés de retourner dans leur pays d'origine, après leur séjour temporaire.

Les Kosovars ont également eu la possibilité d'effectuer une visite *go-and-see*, mais leurs frais de voyage étaient remboursés par le gouvernement britannique. Depuis octobre 2003, les Afghans qui disposent d'un permis de séjour au RU peuvent, eux aussi, effectuer des visites *explore and prepare* et, depuis août 2002, les retournants afghans peuvent également bénéficier d'une prime pour se réinstaller en Afghanistan. La demande d'aide au retour des Afghans est toutefois inférieure aux attentes, principalement en raison du manque de sécurité qui règne en Afghanistan. Bon nombre de ressortissants afghans ont perdu confiance en l'aide au retour volontaire depuis que le RU a entamé les expulsions forcées vers l'Afghanistan.

**Commentaires:**

*Refugee Action* souhaite que les primes de réintégration et les visites *go-and-see* soient accessibles à toutes les nationalités. *Refugee Action* estime que les retournants qui le désirent peuvent contribuer à la réédification de leur pays, par exemple l'Irak, par le biais des visites *go-and-see*. *Refugee Action* œuvre également en faveur d'initiatives dans le domaine de la formation et de l'emploi.

## 10. Getting down to business - Suède<sup>96</sup>

*Göteborgs Initiativet* est une association sans but lucratif indépendante fondée en 1994. Elle chapeaute plusieurs organisations sociales à Göteborg. L'organisation est active dans l'aide aux migrants et aux réfugiés.

*Göteborgs Initiativet* a été mandatée par la ville de Göteborg pour aider au retour volontaire des étrangers. C'est ce qu'elle fait en offrant les services suivants:

- information,
- assistance individuelle
- constitution de réseaux.
- Elle dispose également d'un projet spécifique d'aide au retour, à savoir *Getting Down to Business*.

*Getting Down to Business*.

Ce projet a été lancé en 1999 pour une durée initiale de 1 an, mais il a toujours été prolongé depuis.

Le premier groupe cible se composait de 24 réfugiés bosniaques séjournant en Suède en 1999 et de 24 en 2000. Les réfugiés avaient décidé de retourner en Bosnie-Herzégovine et ils possédaient les connaissances de base requises pour y créer une entreprise.

Le projet était destiné à aider les personnes qui retournaient en Bosnie-Herzégovine à y exercer une activité indépendante, à contribuer à la réédification de la Bosnie, à créer des emplois pour des retournants et des personnes restées sur place<sup>97</sup> et à établir des contacts entre les entreprises de Göteborg et celles de Bosnie-Herzégovine.

Le projet était financé par la Commission européenne et le *Migration Board*.

Le tout a commencé en Suède avec l'information et la sélection des participants.

- Les candidats sélectionnés ont ensuite été préparés pendant deux mois, à Göteborg, à un séjour **temporaire** en Bosnie-Herzégovine.
- Pendant les préparatifs, ils ont reçu des cours d'anglais et d'informatique.

La suite du projet se déroulait en Bosnie:

- Les trois premiers mois en Bosnie étaient consacrés aux cours suivants: démarrer une entreprise en Bosnie-Herzégovine, économie, marketing ...
- Au cours des trois mois suivants, également passés en Bosnie, les participants ont suivi des formations professionnelles spécifiques.

Le projet était présenté comme un projet formel d'aide au retour. Il soulignait également l'importance de l'entreprise comme activité engendrant des revenus.

Cinq des 24 participants étaient des femmes, sept participants provenaient de régions minoritaires et cinq d'entre eux désiraient y retourner. Les participants provenaient de toutes parts en Bosnie et en Suède. Ils étaient d'âge, de profession, de formation, etc. différents.

La formation en Suède, encadrée par des collaborateurs bosniaques, était pratique et adaptée à chaque participant.

En Bosnie-Herzégovine, les cours étaient organisés à Sarajevo, Mostar et Sanski Most.

Tous les participants ont reçu une visite, au moins une fois par mois, pendant la durée du projet en Bosnie.

---

<sup>96</sup> Entretien avec Tomas Magnusson, Head of Office, Göteborgs Initiativet, Göteborg, 7 novembre 2000; <http://www.initiativet.nu/engelska.htm>; Göteborgs Initiativet, "Getting Down to Business", Final Report, texte non publié, Göteborg, s.d.

<sup>97</sup> Qui ne s'étaient pas enfuies.

22 des 24 participants ont terminé le projet. Ils sont tous d'avis que le projet leur a permis d'acquérir les connaissances élémentaires nécessaires pour diriger une petite entreprise en Bosnie-Herzégovine.

Une quinzaine de candidats sont retournés entre-temps. Plusieurs personnes devaient encore faire face à des obstacles pratiques en Bosnie-Herzégovine<sup>98</sup>.

Pendant la réalisation du projet, toute l'attention s'est concentrée sur l'assistance individuelle et non sur les objectifs plus étendus du projet.

Aujourd'hui, le programme "Getting down to Business" est également ouvert à d'autres pays/régions (par exemple, la Somalie, le Kurdistan irakien et le Kosovo). Le programme offre 2 mois de formation en informatique et au montage et à la gestion d'entreprise en Suède et 6 mois de formation complémentaire et de supervision d'entreprise dans le pays d'origine.

## Conclusion

La diversité des expériences rencontrées en Belgique se retrouve également dans d'autres pays européens. Nous avons sélectionné plusieurs initiatives qui correspondent au cahier des charges de la présente étude en nous basant sur une étude existante<sup>99</sup> et les informations recueillies par le biais de réseaux européens<sup>100</sup>. Nous nous sommes avant tout penchés sur des services offerts qui sont comparables à ceux offerts en Belgique, sur des programmes qui s'adressent aux demandeurs d'asile déboutés et aux personnes en séjour irrégulier et sur des projets innovateurs qui pourraient également offrir une plus-value dans le contexte belge.

Tout comme (l'ancien) OCIV-Entreprendre et le programme du CIRE, des programmes comme IntEnt aux Pays-Bas et le PMIE en France sont orientés vers les candidats entrepreneurs dans les pays d'origine<sup>101</sup>. Leur objectif premier est le développement économique et, en principe, il n'est pas tenu compte du statut de séjour des candidats. Dans la pratique toutefois, les modalités des programmes menés dans le cadre de OCIV Entreprendre, IntEnt et PMIE étaient telles que les personnes qui présentaient un statut précaire ne pouvaient pas entrer en ligne de compte, du fait, par exemple, qu'elles ne pouvaient pas aller et venir afin de réaliser, sur le terrain, une étude de faisabilité de leur projet d'entreprise.

Remarquons le concept français de "co-développement" qui reconnaît le rôle actif joué par les organisations de migrants dans la coopération au développement. Cela a permis de réduire la réserve des organisations de migrants face à l'aide au retour. Ce concept permet également de travailler davantage sur les perspectives<sup>102</sup> que sur le retour, ce qui peut avoir un impact positif sur la motivation des retournants potentiels. Les programmes français d'aide au retour PDLM et PMIE font appel à des partenaires locaux qui appuient également des projets de développements collectifs de migrants. Cela produit une économie d'échelle et a pour conséquence que la réintégration de personnes individuelles est financée dans le cadre d'un programme de développement.

En tenant compte de la dynamique de développement présente sur place, le degré de faisabilité d'une petite entreprise individuelle est également plus grand. OCIV-Entreprendre et le PMIE ont lancé une coopération en vue du financement de partenaires locaux, de la création d'un fonds de garantie pour les candidats entrepreneurs et de leur spécialisation dans certains pays. La force de ces programmes d'entreprise réside également dans le fait qu'ils renforcent les partenaires locaux auxquels ils font appel, ce tant sur le plan financier que sur le plan de la formation.

---

<sup>98</sup> Des obstacles comme la corruption et la bureaucratie, pour obtenir une carte d'identité, récupérer des propriétés et ainsi de suite.

<sup>99</sup> O.a. OverlegCentrum voor Integratie van Vluchtelingen, *Terug of terug. Een beschrijvend onderzoek van vrijwillige terugkeerprojecten in negen Europese lidstaten*, Bruxelles, 2001.

<sup>100</sup> Entre autres, un réseau sous la direction de l'AGEF allemande.

<sup>101</sup> Eventuellement, un investissement à distance ou une entreprise dans le pays d'accueil.

<sup>102</sup> Dans l'exemple français, la perspective d'un revenu par le biais de l'entrepreneuriat.

Le Bureau Maatwerk bij Terugkeer de l'organisation de développement néerlandaise CORDAID peut faire appel, pour les demandes qu'il reçoit, à des partenaires de développement existants dans les pays d'origine. Ces partenaires sont indemnisés pour leur aide à la réintégration. Ainsi, les réseaux existants sont utilisés pour faciliter la réintégration. Caritas Autriche essaie également de coopérer avec les structures existantes des pays de retour et d'y développer des réseaux.

L'AGEF allemande et l'*Office Fédéral des Réfugiés* suisse se concentrent surtout sur la réintégration professionnelle dans le pays de retour. En organisant la totalité des formations éventuelles dans le pays d'origine, l'AGEF évite tous les problèmes éventuels liés à l'accès aux formations en Allemagne. L'aide à l'insertion professionnelle est également ouverte aux concitoyens qui n'ont pas quitté le pays. Les employeurs des pays de retour reçoivent des subventions pour le salaire des retournants qu'ils engagent.

Caritas Autriche est surtout consultée pour l'aide financière. Une étude a également démontré l'importance que les retournants accordent à cette aide<sup>103</sup>. C'est pourquoi *Refugee Action* souhaite que les retournants bénéficient d'une prime ou d'une allocation, ce qui n'est pas encore le cas au Royaume-Uni (RU). Remarquons également que le RU, tout comme la Belgique, établit un lien entre le droit d'accueil et le retour, ce qui, pour *Refugee Action*: "*Calls into question the "voluntariness" of return and serves as a reality check.*"<sup>104</sup>

<sup>103</sup> Richard Black, Khalid Koser et al., *Understanding Voluntary Return*, Home Office Online Report 50/04, p.41.

<sup>104</sup> Refugee Council, *European Voluntary Returns Project*, Information Seminar Report, Londres, Octobre 2004, p.11.



# Les réseaux européens<sup>105</sup> en matière d'aide au retour volontaire<sup>106</sup>

## Introduction

La partie ci-dessous donne un aperçu des initiatives prises à ce jour en vue d'aboutir à un réseau européen de services d'aide au retour. Ces initiatives dépendent de subventions à court terme, ce qui permet peu de coordination.

Le premier réseau européen en matière d'aide au retour était un réseau d'ONG, mis sur pied en 2001 par l'**OCIV et l'ONG française pS-Eau** (*Programme Solidarité-Eau - (PMIE) Programme Migrations et initiatives économiques*). Ensemble, elles ont organisé une conférence européenne sur l'aide au retour qui s'est tenue à Paris les 4 et 5 décembre 2001. Soixante personnes de dix pays ont participé à cette conférence au cours de laquelle ont été présentés différents types de services, de projets et de programmes d'aide au retour. La conférence a été rythmée par des ateliers articulés autour de trois thèmes: le contexte politique du retour volontaire, l'offre des programmes et la nécessité de coopérer. La diversité des programmes et des acteurs était grande, tout comme les différences entre les groupes cibles: les personnes en séjour illégal, les demandeurs d'asile déboutés, les migrants établis et naturalisés ... Une distinction a été établie entre trois sortes d'actions: le retour autonome (retour, de leur propre initiative, de demandeurs d'asile déboutés et d'illégaux), le retour volontaire (retour d'étrangers qui peuvent encore rester dans le pays d'accueil, mais qui décident de rentrer) et "migration et développement" (des programmes et projets qui assistent les migrants qui souhaitent contribuer au développement de leur pays d'origine, que ce soit en y retournant ou en restant dans le pays d'accueil). Le réseau était soutenu par le site [www.refugeenet.org](http://www.refugeenet.org).

En 2001 également, **Caritas Autriche** a lancé le projet "*Homepage*", qui a permis de constituer un réseau d'organisations dans les pays d'origine sur la base du savoir-faire des organisations européennes. Les informations étaient mises à disposition sur le site [www.reintegrationnet.net](http://www.reintegrationnet.net). A ce projet a succédé le projet "*Counsellors Research and Forum*", un réseau informatif interactif de services et de conseillers au retour de l'UE. Ce réseau était également soutenu par le site [www.reintegrationnet.net](http://www.reintegrationnet.net). Le projet consistait en des stages à court terme entre les services participants et en l'échange d'expériences dans le domaine de l'assistance aux candidats au retour. 16 services - principalement des ONG - de 12 pays ont participé à ce projet.

De mai 2001 à janvier 2002, l'organisation intergouvernementale **International Centre for Migration Policy Development (ICMPD)** a inventorié et analysé les différents cadres légaux et les modalités administratives en matière de retour dans les Etats membres de l'Union européenne, en Suisse et en Norvège. Elle a également comparé et étudié les programmes nationaux d'aide au retour. Lors d'un séminaire, des experts des Etats membres de l'UE, de Suisse et de Norvège, la Commission européenne, le HCR, l'OCDE, l'IAO, le Conseil d'Europe, des ONG et des centres de recherches se sont réunis pour discuter des *best practices* et de l'amélioration de la politique européenne en matière d'aide au retour. A la fin des années 1990, l'ICMPD a également dirigé un *Repatriation Information Centre* en Bosnie et en Herzégovine. L'objectif de ce centre était de faciliter la décision de retour, tant pour les instances publiques et les

<sup>105</sup> Texte traduit du néerlandais.

<sup>106</sup> [http://www.pseau.org/pmie/partenaires/men\\_reseurop.htm](http://www.pseau.org/pmie/partenaires/men_reseurop.htm); <http://www.icmpd.org/default.asp?nav=about>; [http://europa.eu.int/comm/justice\\_home/funding/refugee/doc/calll\\_2003\\_selected\\_projects.pdf](http://europa.eu.int/comm/justice_home/funding/refugee/doc/calll_2003_selected_projects.pdf); [http://europa.eu.int/comm/justice\\_home/funding/refugee/doc/community\\_actions\\_2002\\_final\\_list.pdf](http://europa.eu.int/comm/justice_home/funding/refugee/doc/community_actions_2002_final_list.pdf); [http://europa.eu.int/comm/justice\\_home/funding/refugee/doc/list\\_erf\\_2001\\_en.htm](http://europa.eu.int/comm/justice_home/funding/refugee/doc/list_erf_2001_en.htm); [http://europa.eu.int/comm/justice\\_home/funding/refugee/doc/list\\_erf\\_2000\\_en.htm](http://europa.eu.int/comm/justice_home/funding/refugee/doc/list_erf_2000_en.htm); [http://europa.eu.int/comm/justice\\_home/funding/refugee/wai/funding\\_refugee\\_en.htm](http://europa.eu.int/comm/justice_home/funding/refugee/wai/funding_refugee_en.htm); <http://reintegration.net/frame.htm>; <http://reintegration.ilook.at/antville/cms/main?slash=true>; [www.nmigratie.nl](http://www.nmigratie.nl); <http://www.initiativet.nu/engelska.htm>; <http://reintegration.net/index.html>.

organisations que pour les personnes individuelles. Le centre a traité plus de 14.000 demandes d'information et il a obtenu plus de 7.000 documents auprès de plus de 120 agences d'information.

En 2004, le **Nederlands Migratie Instituut (NMI)** a développé le "Migration and Développement Project" en coopération avec l'organisation allemande **AGEF**<sup>107</sup>, **Caritas Autriche** et **Göteborgs Initiativet**<sup>108</sup>. L'objectif de ce projet était d'inventorier les projets d'aide au retour pertinents pour le développement et d'en analyser les points forts et les points faibles. Des participants ont visité des projets de retour organisés dans plusieurs pays (anciennement) en guerre dans lesquels *Göteborgs Initiativet* et AGEF ont des bureaux (Bosnie et Herzégovine, Kosovo, Somalie et Afghanistan). Des recommandations - basées sur les *bonnes pratiques* - ont été faites lors d'une conférence européenne sur le retour et le développement/la reconstruction, tenue à Rotterdam les 22 et 23 novembre 2004. Cette conférence a rassemblé quelque 70 représentants d'organisations européennes d'aide au retour et au développement et des experts d'Afghanistan, de Somalie, d'Inde et du Royaume-Uni. Le projet a débouché sur plusieurs directives en vue de mettre sur pied des projets d'aide au retour pertinents pour le développement.

En 2002, AGEF a continué le développement des réseaux créés par *pS-Eau* et l'OCIV sous le nom de *European Reintegration Networking*. **Church of Sweden Aid** et **Horizon Projects** étaient les partenaires de AGEF. Quatre ateliers régionaux (de l'UE) ont été organisés et les rapports nationaux de l'UE ont été publiés sur le site <http://reintegration.net/index.html>. AGEF a également organisé une conférence européenne à Bonn du 6 au 9 novembre 2002. En 2004, AGEF a développé des modèles de *best practice* et des recommandations pour le retour de minorités en collaboration avec INDE (Portugal) et *Flüchtlingshilfe* Hamburg. Une rencontre européenne a été organisée à Hambourg les 29 et 30 novembre 2004 à ce sujet.

En 2003, **IECRE**<sup>109</sup>, l'organisme européen de coopération entre différentes organisations d'aide aux réfugiés, a développé une "*Position on Return*" qui comprend des définitions ainsi que les différentes phases du retour. En 2004, l'ECRE a coordonné un projet destiné à renforcer l'engagement des organisations autonomes dans le retour.

## Conclusion

Tout comme toute initiative belge qui ne fait pas partie du programme de base REAB, la création de réseaux européens de services d'aide au retour dépend des moyens temporaires du Fonds européen pour les réfugiés (FER). Les initiatives européennes inventoriées ci-dessus étaient toutes limitées à un an en raison de ce financement. De ce fait, la poursuite et la mise en place d'un réseau européen solide prend du retard.

Pourtant, une étude de AGEF<sup>110</sup> auprès de différentes ONG démontre que celles-ci réclament un réseau opérationnel. D'une part, ce réseau devrait coordonner des activités et partager des partenaires locaux dans les pays de retour et, d'autre part, il devrait défendre les intérêts des (candidats) retournants sur le plan européen, promouvoir la compétence et effectuer un suivi des développements politiques.

Différents initiateurs européens ont attiré l'attention sur différents aspects de l'aide au retour: la création de réseaux dans les pays de retour, l'aide aux (candidats) retournants, le besoin d'informations en provenance des pays d'origine, la pertinence du retour pour le développement, le retour des minorités, l'engagement des organisations autonomes dans le retour ...

Toutefois, en raison du manque de coordination structurelle sur le plan européen et de moyens financiers appropriés, cette expertise n'est pas suffisamment réunie, mise à disposition et utilisée.

<sup>107</sup> *ArbeitsGruppe Entwicklung und Fachkräfte im Bereich der Migration und der Entwicklungszusammenarbeit*, Une organisation de *consultance* en matière de migration et de coopération au développement. Voir [www.agef.de](http://www.agef.de).

<sup>108</sup> Une ONG établie à Göteborg (Suède).

<sup>109</sup> *European Council on Refugees and Exile (Conseil européen sur les réfugiés et les exilés)*.

<sup>110</sup> Tina Entenmann, *Survey European Reintegration Networking*, juillet 2003.

Pour la mise en place d'un réseau européen, il convient de tenir compte des différences entre les programmes de:

- retour autonome,
- retour volontaire,
- migration et de développement.

Ces différences concernent les groupes cibles, les stimulants<sup>111</sup>, les méthodologies, l'offre des programmes et les résultats. Le contrôle de la migration d'une part et les aspirations des migrants eux-mêmes d'autre part constituent des points de départ différents et demandent donc des réglementations et des modèles différents.

Les informations peuvent être partagées et échangées facilement par le biais d'une base de données centrale. *Vluchtweb* de Vluchtelingenwerk Nederland en est un bon exemple. Il s'agit d'un site Web qui rassemble des informations sur les pays d'origine, l'accès au territoire et le séjour et le retour. Le site est accessible uniquement aux conseillers/assistants sociaux (Néerlandais) qui s'y sont abonnés. La base de données comprend des dossiers par pays, des dossiers à thèmes, des informations en matière de justice, de l'actualité, des liens, etc.

La plupart des services d'aide au retour et des agences d'information (intéressés par une implication éventuelle dans un réseau) sont inventoriés par les organisations qui ont déjà pris des initiatives en matière de création de réseaux européens. Avant de rendre la base de données opérationnelle, le réseau devrait se réunir une fois en vue de convenir des modalités en la matière (contenu, comment rassembler les informations, utilisation, ...) entre organisations et utilisateurs participants.

---

<sup>111</sup> Une prime par exemple.

# Constats susceptibles d'être dressés au regard de l'expérience acquise

## A. Le public concerné

A priori, il n'y a pas un profil déterminé. Toute personne est susceptible à un moment donné d'envisager la question et ce, quelque soit son âge, sexe<sup>112</sup>, niveau de scolarité, milieu social, environnement d'origine (urbain ou rural) et statut administratif en Belgique. Le retour ne concerne pas une catégorie de personnes plutôt qu'une autre.

## B. Les différents facteurs qui amènent une personne à envisager un RV

La décision du retour est généralement le fruit d'un processus.

Dans ce cadre, on peut se demander si ce ne sont pas surtout les « stimuli négatifs », c'est à dire les situations d'échec, d'épuisement, d'essoufflement et de peur qui vont jouer un rôle déterminant dans la prise de décision. Très peu de gens heureux en Belgique ont envie de rentrer. Le RV est souvent l'ultime solution, la seule porte encore ouverte, quand on est à bout de souffle du fait par exemple:

- des difficultés liées aux conditions de vie en Belgique et du désenchantement par rapport aux attentes que la personne avait avant son départ.
- De la **nostalgie** de la famille et du pays

Bien entendu, pour certaines personnes (notamment des clandestins originaires du continent latino-américain), il s'agit là d'une suite logique: « cela fait 1 ou 2 ans que je suis là, j'ai payé mes dettes, j'ai économisé un peu d'argent, mes enfants me manquent, ... ».

**L'élément déterminant est, en fait, la possibilité concrète de reconstruire sa vie dans son pays d'origine**<sup>113</sup> (tout l'enjeu est d'avoir des garanties quant à la qualité de vie une fois rentré et donc ne pas rentrer les mains vides) avec tout ce que cela sous-tend en termes de réintégration sociale et professionnelle:

- le fait de pouvoir bénéficier d'une bourse éventuelle permettant un redémarrage rapide
- la possibilité de rentrer avec un travail (et/ou formation, projet) quelque soit sa forme (salarié, indépendant) et donc la viabilité économique de la personne (et de sa famille)
- le fait de savoir qu'il existe sur place une structure de soutien dans le pays de retour

<sup>112</sup> La répartition des rapatriés en fonction du sexe reste approximativement identique d'une année à l'autre. En 2003, 58% étaient des hommes. L'Amérique latine (et l'Equateur en particulier) constitue une exception manifeste à l'équilibre des sexes. En 2003, 56% des migrants rapatriés vers l'Equateur étaient des femmes. (voir rapport OIM, 2003, p 41)

<sup>113</sup> Ainsi, si on les compare aux autres continents (Europe: 51%, Amérique latine et Caraïbes: 22% et Asie: 20%), les RV vers l'Afrique étaient peu nombreux (6%) en 2003 (*comparativement au nombre de ressortissants africains présents sur le territoire*), même si ceux-ci avaient quelque peu augmenté par rapport à 2002 (sont passés de 4 à 6%). Une des raisons à l'origine du nombre plus faible de retours vers l'Afrique (par rapport aux autres continents) est sans doute la situation politique et socio-économique instable dans certains pays africains. En outre, une partie de la diaspora africaine en Belgique est bien établie, notamment celle originaire du Congo, et elle peut offrir de l'aide à ses DA, même après la fin de la procédure (in rapport OIM 2002 et 2003). Peu de DA déboutés décident de retourner au Congo via le programme de REAB (si on compare ce nombre au nombre de DA congolais). Notons toutefois, qu'en 2003, le Congo comptait 16% de l'ensemble des retours vers ce continent.

Mais aussi:

- la confiance en l'avenir du pays (être sûr que la situation locale permet un retour positif: (sécurité, perspectives économiques,...)<sup>114</sup>
- les services annexes comme les soins de santé, l'instruction (assurance que les enfants puissent poursuivre leur scolarité une fois rentrés), le logement
- les politiques mises en place pour accélérer le développement du pays d'origine (ex: politique de reconstruction après un conflit)
- les attentes de l'entourage: Si c'est un choix qui n'implique que la personne (et pas son entourage), cela facilite la démarche de RV
- la question du statut social (visibilité sociale) au sein de la communauté et donc de l'image que la personne qui retourne va avoir (et donner) aux yeux de la communauté
- la possibilité éventuelle de faire des allers-retours (A/R)
- des attaches solides avec le pays d'origine

Ceux qui s'acharnent à rester en Belgique sont généralement ceux qui n'ont rien à perdre<sup>115</sup> ou qui sont les plus désabusés, s'enfonçant alors dans la clandestinité totale et renonçant à toute procédure.

**Enfin, et de façon plus générale, cela dépend fort de la manière et des conditions dans lesquelles la personne est partie** (et donc du projet qui a motivé le départ du pays d'origine). Souvent les personnes ont peur de retrouver la situation telle qu'ils l'ont quittée (guerre, misère, corruption,...)

Les causes de départs liées au projet migratoire sont donc tout à fait déterminantes par rapport à la décision de retour, de même que la nécessité d'avoir réellement fait le deuil de la Belgique<sup>116</sup>.

*A contrario*, des attitudes de type coercitif, comme des arrestations dans certains centres d'accueil, par exemple, ne semblent pas avoir de réel impact sur le nombre de RV au départ de ces mêmes centres. De même, les chiffres des REAB indiquent que le nombre global de personnes retournant par le REAB n'est pas directement lié au nombre des retours forcés: ainsi, en 2000, on avait 9.082 expulsions pour 3.182 REAB et en 2003, on avait 11.298 expulsions pour 2.814 REAB<sup>117</sup>

## **C. Les différents types de besoins des candidats au RV**

**Il s'agit de tout ce qui peut faciliter le retour et la réinsertion** notamment via une bonne connaissance de la réalité locale et un accompagnement dans le processus, ce qui signifie concrètement:

*Bénéficiaire de renseignements pratiques concernant:*

- 1) la situation précise dans le pays d'origine notamment concernant la sécurité des personnes<sup>118</sup> (à la

<sup>114</sup>Ainsi, le projet pilote mené aux Pays-Bas à l'intention des DA déboutés d'Ethiopie et d'Angola (1998-2000) n'a pas rencontré de succès parmi les populations qu'il ciblait, les personnes préférant rester parfois clandestinement aux PB. Une des raisons motivant ce choix était que les 2 pays ne présentaient pas à leurs yeux des conditions de sécurité suffisantes pour s'y réinstaller. (in « Séminaire européen des acteurs de retour volontaire, op. Cit., p 19). Notons, cependant, qu'il n'existe pas nécessairement toujours d'explications quant au succès ou non de la dynamique de RV au sein des communautés. Ainsi, par exemple, il semblerait que les Sénégalais ne soient pas particulièrement intéressés par la dynamique de RV.

<sup>115</sup>Pour décider de rentrer, il faut qu'il y ait un « plus » par rapport au fait de rester en Belgique.

<sup>116</sup>Mais, pour cela, dans le cas de la DA, il faut notamment que la personne accepte la motivation du refus qui lui a été donnée. Or, les personnes n'ont pas nécessairement toujours eu un examen équitable et les décisions sont parfois motivées faiblement. On peut dès lors se demander s'il ne serait pas plus facile de gérer le RV si la procédure d'asile donnait plus de garanties juridiques. Il serait peut-être mieux accepté par les personnes.

<sup>117</sup>In rapport OIM 2003, p36

<sup>118</sup>Ainsi, il a été signalé (il y a 6 ans), à l'ambassade de Turquie, à une AS ayant accompagné un candidat au RV, que les personnes kurdes munies d'un laissez passer (et non d'un passeport) étaient automatiquement arrêtées à leur arrivée. Dans des pays comme l'Ukraine, la Biélorussie, les personnes ont régulièrement des problèmes après une absence de plusieurs années: elles sont rayées d'office des registres et doivent payer d'importants bakchichs pour être réinscrites, quand elles ne subissent pas des pressions de la milice.

frontière et à l'intérieur du pays). Il y a, en effet, dans certains cas une véritable angoisse quant à la façon dont cela va se passer une fois rentré (en particulier pour les pays les plus lointains). Il ne s'agit pas de donner uniquement des informations générales, mais également des informations spécifiques concernant la situation personnelle (comment va la famille, ...).

- 2) les possibilités qui existent sur place (formations, état du marché, suivi technique spécifique, mais aussi écoles, logement, ...) Il est important de préparer au maximum le retour depuis la Belgique.

**Il ne faut pas que ce soit des informations « officielles » mais bien réelles et très pratiques<sup>119</sup>:** est-ce dangereux d'aller à l'ambassade, comment cela va-t-il se passer, que va-t-il m'arriver à l'aéroport...

*Mais aussi bénéficier:*

- d'une variété de propositions en matière d'aide au RV: appui concernant la formation, la construction d'un projet professionnel (mise en contact avec des associations, entreprises locales, autorités locales...)
- d'un suivi de qualité sur place<sup>120</sup> (à court, moyen et long terme en fonction des besoins des personnes) tant au niveau pratique (psycho-social et professionnel) que de la sécurité physique de la personne
- de moyens financiers (appui financier pour les 1ers mois ou pour un projet ou encore pour rembourser les créanciers)
- de moyens logistiques
- de facilités par rapport aux démarches administratives (douane,...)

## **D. Certains effets « pervers » du programme REAB**

Au vu de la pratique, on constate que le programme sert parfois d'autres desseins que ceux initialement prévus.

- 1) Pour ce qui concerne les RV au départ des centres d'accueil:  
on remarque que les démarches en vue du RV sont parfois utilisées uniquement pour avoir un délai supplémentaire (les personnes sachant par exemple, dès le départ, qu'elles n'auront pas les documents auprès de leur ambassade ou que l'aéroport est fermé) et prolonger l'aide sociale, avant de passer éventuellement à la clandestinité<sup>121</sup>. Par ailleurs, les « touristes » existent là aussi parfois<sup>122</sup>.
- 2) Pour ce qui concerne les personnes relevant de la catégorie C<sup>123</sup>: des dérives semblent être apparues ces dernières années, certaines personnes semblant bien connaître le système et la meilleure façon de l'utiliser. Les cas qui ont été cités concernaient des personnes originaires d'Europe de l'Est ou d'ex

<sup>119</sup>Il semblerait qu'à ce jour, ce type d'information fasse défaut, la documentation transmise jusqu'à présent par l'OIM pour certains pays étant perçue avant tout comme « politiquement correcte », très généraliste et pas toujours suffisamment précise et pratique. Ces informations ne permettent pas de savoir réellement « dans quoi » la personne va arriver, vers qui et où l'orienter pratiquement, quelle est la réalité quotidienne dans le pays,... Les dossiers OIM semblent très peu utilisés par les travailleurs sociaux qui soit ne connaissent pas leur existence, soit n'y trouvent pas les informations recherchées (comme des informations concrètes par rapport au suivi sur place, par exemple au Congo et en Angola). Notons, par ailleurs, qu'ils n'existent qu'en anglais, ne concernent que quelques pays et que les versions disponibles sur le site OIM portent la date de 2002.

<sup>120</sup>Tout en évitant cependant la stigmatisation des personnes lors de leur arrivée (ex: quand elles sont accueillies par quelqu'un de l'OIM cela les identifie clairement) ou avant leur départ (il semblerait que l'OIM ait suggéré à certains AS, en vue de faciliter les démarches administratives, de signaler qu'ils travaillaient dans un centre d'accueil pour DA, lorsqu'ils prenaient contact avec les ambassades).

<sup>121</sup>C'était, en particulier, le cas quand le recours au Conseil d'Etat ne donnait pas le droit de rester dans la structure d'accueil.

<sup>122</sup>Les cas cités concernent des personnes venant d'Europe de l'Est, notamment de Slovaquie.

<sup>123</sup>Les clandestins



URSS<sup>124</sup>. La question des « touristes » est perçue différemment selon les AS, tant en termes de nombre de personnes concernées qu'en terme d'enjeux.

Pour les « REAB C », il faut un rapport social<sup>125</sup> qui motive la demande de REAB et de prime. Ce sont les opérateurs qui évaluent l'opportunité de donner ou non la prime et son montant. Le rôle de l'AS (et sa responsabilité) est donc important, ce qui n'est pas toujours évident à gérer<sup>126</sup>. De plus, se pose le problème de la difficulté de mettre en place des critères objectifs<sup>127</sup> (car chaque cas est différent) et la question de la preuve au regard du discours tenu. Il n'existe, en effet, pas vraiment de moyen de contrôle de ce que la personne raconte.

Certains AS profitent néanmoins de la rencontre pour tenter de faire un travail individuel avec la personne (qu'avez-vous appris, que vous a apporté ce voyage en Europe, ...?), estimant que cela fait partie de leur rôle de susciter la réflexion chez la personne et pas uniquement faire un dossier REAB. Par ailleurs, on peut se demander pourquoi il ne faut pas faire de rapport social pour un REAB B alors que la situation peut fort varier d'une personne à l'autre<sup>128</sup>.

L'OIM est souvent ressenti comme n'étant pas très regardant à ce sujet et semble perçu comme une agence de voyage pour qui seul le nombre de RV compte et pas tellement qui en bénéficie, même si elle demande de transmettre les coordonnées des personnes à qui un REAB a été refusé afin d'éviter le shopping<sup>129</sup>.

Les moyens financiers débloqués sont-ils, dès lors, toujours utilisés pour ceux qui en ont le plus besoin? Il n'est pas toujours évident de faire la part des choses: certains profitent du système d'aide au RV et pour d'autres, au contraire, ce choix est très difficile.

Notons, enfin, que les réfugiés reconnus (RR), n'ont pas accès au REAB OIM à moins de renoncer à leur statut. Ils relèvent en effet du HCR et ne bénéficient pas de prime.

## **E. Les obstacles ou incitants au RV mis en place dans les pays d'origine**

Toute la question est, en effet, de savoir quelle est la volonté réelle des pays d'origine de favoriser ou non le RV. Il est parfois plus avantageux pour des pays pauvres d'avoir une diaspora importante générant des entrées d'argent conséquentes en provenance de l'étranger<sup>130</sup>.

<sup>124</sup>Il s'agit par exemple de personnes arrivées très récemment qui racontent qu'elles ont perdu leurs documents de voyage, passeport et qu'elles n'ont plus d'argent et stipulent d'emblée qu'elles savent qu'elles ont droit à un REAB (*ceci est peut-être à mettre en lien avec la pub qui est faite un peu partout concernant le RV*). Il semblerait même que, dans certains cas, la « petite mafia » utilise le réab (Arméniens/Géorgiens faisant de la contrebande ou Russes proxénètes...)

<sup>125</sup>Situation socio-économique, familiale, motivations à la base du voyage, ce qui s'est passé en Belgique, raisons pour lesquelles les personnes souhaitent rentrer, ...

<sup>126</sup>D'aucuns se demandent si c'est aux AS de contrôler si les personnes disent la vérité et si ce ne devrait pas être plutôt le rôle de l'OIM et de l'Administration.

<sup>127</sup>Avant, l'OIM ne rendait pas possible le REAB C pour les personnes en Belgique depuis moins de 3 mois. Par ailleurs, le retour s'effectuait sans prime. Actuellement, la prime pour les C en Belgique depuis moins de 3 mois est de 75 euros et de 250 pour ceux qui sont là depuis + de 3 mois. D'aucun se demandent s'il ne serait pas intéressant de remettre la condition de 3 mois (temps de validité d'un visa touristique).

Notons qu'à Caritas, il y avait un système interne qui prévoyait de n'octroyer le REAB C, sauf exception, qu'aux personnes en Belgique depuis 6 mois au moins, ou ayant eu un OQT suite à une arrestation, ou envoyées par le CIRE, par un autre service social ou une communauté de migrants. Par ailleurs, le dossier n'était introduit à l'OIM qu'après au minimum 2 entretiens. On évite cependant pas le problème de la vérification des dires, concernant la durée du séjour par exemple, certaines personnes prétendant avoir perdu les documents prouvant la date de leur arrivée en Belgique.

<sup>128</sup>Les « B » ne sont pas nécessairement automatiquement plus indigents que les « C ».

<sup>129</sup>Toutefois, comme le choix du partenaire est libre et que les choses se savent très vite...

<sup>130</sup>Comme déjà souligné précédemment, pour de nombreux pays en développement, les envois de fonds des émigrés sont plus importants que l'aide publique au développement qu'ils reçoivent. Ils constituent une source importante de devises et contribuent à l'équilibre de la balance des paiements. In de Hemricourt de Grunne (M), *les accords de réadmission et l'aide au retour des étrangers en situation irrégulière*, Guide de la personne étrangère, décembre 2003, p 187). L'UNESCO estimait en 2000 que 70 millions de travailleurs migrants transféraient 75 milliards de dollars, chaque année vers le Sud. Plusieurs études convergent pour indiquer que les travailleurs immigrés envoient entre 30% et 40% de leur revenu annuel à leur famille restée dans leur pays. In « *Des flux pour le développement?* », extrait d'un texte de Jacques Cossart, Défis Sud, n°59, 2003, p5-7.

Par ailleurs, certains pays (comme l'Albanie) ne semblent pas nécessairement favorables à l'égard de projets tels que ceux favorisant la création de micro-entreprises par des personnes qui retournent car cela crée, selon eux, des jalousies sur place.

On peut se demander également comment il se fait que certaines régions soient plus enclines que d'autres à voir des réseaux de traite des êtres humains se développer et se poser la question, dans certains cas, de l'éventuelle complicité des autorités locales.

Enfin, les pays ne voient pas toujours d'un bon oeil, le retour d'anciens demandeurs d'asile qui n'ont certainement pas contribué à donner une image positive de leur pays d'origine, de même que dans certains cas, le retour d'intellectuels, ceux-ci pouvant représenter un risque potentiel pour le régime en place.

Concrètement, cela peut se traduire fort différemment d'un pays à l'autre: des tracasseries administratives diverses (difficultés à obtenir le laissez-passer<sup>131</sup>, corruption<sup>132</sup>...) aux mesures d'intimidation, en passant par la stigmatisation et le racket.

En outre, il ne faut pas négliger la dynamique sociale et culturelle<sup>133</sup> qui tend à voir le migrant comme quelqu'un qui a de l'argent ce qui implique souvent de fortes ponctions de la part de la famille et de l'environnement social à l'égard des revenus produits par le migrant et compromet gravement la viabilité du projet éventuellement construit dans le cadre du retour.

Certains pays souhaitent, toutefois, favoriser le retour de leurs nationaux et mettent en place des dispositifs tels que des politiques économiques: exonération/avantages fiscaux, existence de programmes destinés, par exemple, à faciliter la création d'entreprises, susciter l'investissement dans les pays avec des avantages pour les nationaux, favoriser le système des micro-crédits, ...

On constate, cependant, que généralement, l'intérêt se porte sur les personnes étant déjà qualifiées, voire très qualifiées<sup>134</sup>.

Il est donc important de faire un bilan pays par pays.

---

<sup>131</sup>Semble être le cas pour les ambassades de Turquie, Bosnie, Russie, Sénégal, Ukraine. Les Biélorusses ne semblent pas non plus du tout favorables au retour de leurs nationaux qui sont souvent des ex DA.

<sup>132</sup>Dans certains pays, les personnes qui rentrent sont considérées comme des proies faciles.

<sup>133</sup>Ainsi, par exemple, il apparaît que « les Africains qui retournent (...), en général, sont considérés comme des intrus. Il sont victimes d'enjeux de tous genres, de jalousies, d'intrigues et parfois de sabotage (...). Pour faire face à cette situation, ils sont obligés de déployer non pas leurs compétences ou leurs diplômes mais des moyens matériels et financiers ». In GATUGU (J), MANÇO (S), AMORANITIS (S), *Valorisation et transfert de compétences: l'intégration des migrants au service du co-développement, le cas des Africains de Wallonie*, l'Harmattan, 2001, p115.

Celui qui voudrait rentrer n'a plus d'identité: il n'est ni Africain, ni européen.

<sup>134</sup>L'expérience de la République de Corée et la province chinoise de Taïwan sont instructives à cet égard. Elles ont combiné des programmes d'action avec des stimulants dès le début des années 80'. On peut tirer diverses leçons de ces expériences dont le fait que:

- la croissance rapide de l'économie locale a énormément contribué à faire revenir les personnes qualifiées
- le secteur industriel privé s'est beaucoup impliqué dans le programme, allant chercher les talents jusque dans les pays développés

in WICKRAMASEKARA (P), *Options politiques de réponse à la migration des compétences: rétention, retour et circulation*, BIT, Genève, p13.

Actuellement, le Rwanda souhaite inciter les Rwandais qualifiés à rentrer au pays. Toutefois, il n'existe pas, pour l'instant, d'organisation formelle en la matière. Aucun cadre d'accueil n'existe à ce jour. Le pays ne peut actuellement qu'offrir la facilitation.

Le Cameroun souhaite également stimuler le retour de ses ressortissants qualifiés, tout comme l'Algérie d'ailleurs.

## F. Témoignages de migrants rentrés

Il n'est pas facile de retrouver des personnes qui ont quitté la Belgique. Rares sont celles qui continuent à donner des nouvelles une fois rentrées. Nombre d'entre elles veulent tourner la page. Toutefois, nous sommes parvenus à en contacter quelques-unes de différentes nationalités. Certaines d'entre elles ont fini par revenir en Belgique...

Des entretiens que nous avons eus avec elles, il est ressorti clairement que:

- le premier besoin, quand on rentre, est celui d'avoir le **plus d'information possible concernant les possibilités d'insertion dans le pays de retour**
- il est important de bien préparer le retour
- il est difficile de se réinsérer dans un pays que l'on a quitté parfois depuis longtemps et dans une famille qui a appris à vivre sans vous.

- **Monsieur V.A., menuisier, Niger:** Quand je suis revenu au pays, je n'avais rien, ni argent, ni formation. Alors je me suis demandé ce que je pourrais faire pour gagner ma vie. Au village, personne ne faisait de meubles en bois. J'ai pensé qu'il y avait un marché pour ça et je suis allé voir un bureau d'études à Niamey pour leur demander leur avis. Grâce à eux, un artisan menuisier de la capitale m'a pris 3 mois en apprentissage. Avec lui, j'ai appris à connaître les modèles de meubles qui marchaient bien (armoires, lits, tables...) et aussi à concevoir des petites charrettes. Après ça, je me suis installé et je continue à apprendre tous les jours. Je pense que le retour dans le pays d'origine doit partir d'une bonne préparation et que souvent nous n'avons pas la possibilité de le faire nous-même. Moi, j'avais des compétences, mais si depuis la Belgique, on m'avait mieux orienté pour mieux m'insérer au pays, je n'aurais pas eu tous ces problèmes. Heureusement pour moi je m'en suis sorti. Il faut qu'on soit plus proches des réalités locales.
- **Monsieur S.T., éleveur de bovins, Sénégal:** Quand mon père est tombé malade, la famille au Sénégal m'a demandé de rentrer pour m'occuper du troupeau. Quand tu arrives d'Europe, c'est comme si tu avais tout l'argent du monde. Tout le monde m'a taxé et on m'a beaucoup roulé ici. Mais, je me suis accroché. Je suis d'abord venu seul, le temps de prendre en main l'élevage. Ma femme et mes enfants, restés en Belgique, ne m'ont rejoint que deux ans après. Lors de leur retour se sont posées les questions suivantes: quelle sera leur scolarisation au pays, continueront-ils leur cycle en français et dans quelle école; quelles seront les conditions d'inscription...? La vie n'est pas facile, mais c'est chez nous et personne ne regrette d'être venu. Ensemble on se soutient; ma femme est même devenue bouchère pour m'aider à gagner plus d'argent.
- **Madame A.G., médecin, Arménie:** La famille au pays perçoit souvent notre retour comme une perte de revenu, d'où l'importance de la convaincre du bien-fondé du projet: le soutien de la famille et du réseau de relations est un facteur de réussite. Certaines personnes de l'entourage peuvent concrètement aider à la réinstallation. Pendant notre séjour en Belgique, la situation de notre pays d'origine a subi de profonds changements: l'environnement urbain comme le milieu rural, la famille, beaucoup de choses ont changé. L'éloignement crée un « décalage ». La réalité est parfois plus dure qu'on ne l'avait imaginée. La différence entre le niveau de vie en Belgique et les revenus locaux, par exemple, est souvent très difficile à vivre. La position sociale de « l'après-retour » n'est pas toujours à la hauteur de celle prévue au départ. C'est le plus souvent par relation que l'on peut trouver un emploi.
- **Monsieur I.T., entrepreneur, RD du Congo:** Quand je suis arrivé en Belgique, en 1989, j'ai tout de suite travaillé dans le bâtiment à Bruxelles. J'étais venu pour gagner un peu d'argent et surtout pour apprendre à faire des pirogues « améliorées » et monter ensuite un atelier de construction au pays. J'ai obtenu l'adresse d'un atelier à Anvers qui fabrique des bateaux en bois et prend des charpentiers en apprentissage. Le responsable de la formation a été très compréhensif, il m'a soutenu pour que je fasse cette formation gratuitement tout en sachant pertinemment que je n'avais pas de papier. Il m'a aussi aidé à trouver du bon matériel d'occasion. Mais aucune organisation n'était prête à m'aider pour le transport de mon matériel au pays. Les excuses étaient multiples: nous ne travaillons pas avec votre pays, votre pays n'est pas repris dans notre liste, aucune aide n'est accordée à votre pays, .... Et puis,

par chance ,grâce au comité de jumelage de ma ville, Kananga, avec une ville de Bretagne, j'ai pu obtenir un terrain, au pays, pour construire un hangar sur le port (j'ai dû me rendre en France pour obtenir ce terrain, c'est grâce à des compatriotes que j'ai eu l'information). De retour au Congo, en juin 1997, je suis entré en contact avec une ong congolaise qui m'a aidé à présenter mon dossier de création d'entreprise auprès du comité de pilotage d'un programme de développement. J'ai obtenu une subvention de 120.000 Fb qui m'a aidé à démarrer.

- **Monsieur A.F, projet d'agriculture et d'élevage, Albanie:** Cela faisait longtemps que je voulais rentrer. J'avais acheté un terrain et j'envoyais de l'argent à ma famille pour construire une maison, mais ils ont « bouffé » l'argent. Chaque fois que je voulais entreprendre quelques chose, je ne savais pas comment le faire. C'est, entre autre, grâce à la formation au CIRE et à la subvention reçue que j'ai pu réfléchir à mon projet et cela m'a aidé à mieux préparer mon départ. Je souligne, également, que l'aide du partenaire local m'a été très bénéfique. Il m'a aidé à décrocher un micro crédit pour me permettre d'avancer et d'agrandir mon exploitation.
- **Monsieur G.B., commerçant d'aliment pour bétail, RD du Congo:** Quand je suis rentré, ma famille m'a dit: comment va-t-on vivre maintenant que tu ne nous enverras plus d'argent? Alors on a beaucoup discuté et je leur ai dit que papa et l'oncle étaient vieux et que j'allais m'occuper des mamans et des enfants. Je leur ai expliqué que j'allais ouvrir une boutique d'aliments pour bétail dans la ville à côté et qu'avec ça je gagnerais un peu d'argent, que mes deux petits frères resteraient en Belgique et qu'ils continueraient à nous aider et qu'on pourrait se débrouiller comme ça. Ils n'étaient pas très convaincus, mais ils m'ont laissé faire. Maintenant, avec ma boutique, je gagne bien ma vie. Je me suis aussi lancé dans le commerce de bétail, qui me rapporte encore plus que ma boutique. Si j'avais pu être aidé en Belgique afin de mieux préparer mon projet, je n'aurais pas perdu tout ce temps, une fois rentré, à chercher un lieu pour mon commerce , l'information administrative etc.... C'est grâce à mon travail en Belgique et mes économies qu'aujourd'hui j'ai réussi dans mon pays.
- **Monsieur A.I., Retraité et transporteur, Maroc:** Après 25 ans de travail en Belgique, je suis rentré au pays pour prendre ma retraite. Avec mes économies j'ai pu acheter une maison dans un quartier de Rabat. Il me restait un peu d'argent. J'ai pu bénéficier de l'aide d'une association marocaine en Belgique pour m'aider à acheter un camion que j'ai confié à mon fils pour nous aider à faire vivre la famille.
- **Madame V.M., Magasin d'alimentation, Kosovo:** Lorsque la guerre a dévasté notre pays et que nous avons été obligés de partir et de tout abandonner, cela a été très dur. Je suis arrivée avec mes trois enfants en Belgique en mars 1999, où nous avons été pris en charge par la Croix-Rouge. Nous avons été accueillis très chaleureusement et étions contents d'avoir des interprètes pour nous aider à mieux comprendre la situation et ce qui allait nous arriver. La guerre terminée, je voulais absolument rentrer au pays pour reprendre contact avec ma famille. Grâce au programme que le CIRE a mené, j'ai pu obtenir une aide financière, une formation et un accompagnement durant la préparation du retour. Le soutien et l'accompagnement du partenaire local m'a aidé à réaliser mon projet de magasin alimentaire et m'a permis de me mettre en contact avec d'autres ong locales qui aidaient à financer la reconstruction des maisons. Deux ans plus tard, j'ai suivi une formation avec la structure locale du CIRE au Kosovo qui m'a permis d'avoir une formation en gestion, comptabilité et marketing. Aujourd'hui mon activité a été reprise par mon fils et moi je travaille dans une banque.
- **Claudia, Pérou:** Je suis arrivée en Belgique en 1989 à cause de la difficile situation économique, politique et sociale qui a traversé mon pays (le terrorisme du sentier lumineux). J'avais comme objectif de travailler, épargner l'argent et retourner dans un délai de 2 ans pour finir mes études universitaires et poursuivre ma vie là-bas. Après trois mois de séjour en Belgique, mon visa comme touriste a expiré et je me suis retrouvée dans l'illégalité. J'ai travaillé en noir et j'ai constaté qu'épargner de l'argent était difficile. Alors, j'ai dû multiplier les années de travail pour pouvoir arriver à mon but. Les nouvelles constantes de ma famille par rapport à la difficile situation du pays, puis toutes les difficultés que j'ai rencontrées étant en situation d'illégalité (je n'avais pas accès aux écoles officielles pour améliorer mon français, seulement aux associations qui donnaient des cours de base et l'Alliance française où le cours

étaient chers, puis l'aide médicale urgente n'a existé qu'à partir de l'année 1996, sans compter tous les abus auxquels on est exposé au niveau du travail quand on est illégal) m'ont fait prolonger mon séjour en Belgique et puis prendre la décision de retourner dans mon pays d'origine. En février 1998, je suis partie au Pérou définitivement (après 9 ans). J'ai apporté toutes mes petites épargnes et beaucoup de rêves. Finalement je n'ai pas réussi à m'installer définitivement dans mon pays comme c'était mon souhait. Car, pendant toutes ces années où j'ai habité en Belgique, je me suis rendue compte que j'avais perdu beaucoup de liens avec le Pérou, à tous les niveaux (politique, social, économique, etc.). Mon pays avait beaucoup changé et moi aussi. J'étais imprégnée d'un nouveau style de vie en Belgique.

Au niveau de la formation, j'avais reculé, du fait de ma situation d'illégalité. Je n'avais pas accès aux formations et, au fil des ans, j'ai fini par oublier ce que j'avais appris avant au Pérou. De plus, au Pérou, il y avait un taux de chômage très élevé, trouver du travail était un défi difficile. La plupart de mes amis ayant quitté le pays, j'ai dû me faire un nouveau cercle d'amis. De plus, ma famille s'était habituée à vivre sans moi, mais elle attendait plus de moi au niveau économique. Finalement je n'ai plus retrouvé ma place dans la famille, ni dans la société péruvienne, et je me suis sentie plus seule dans mon pays d'origine qu'en Belgique où, malgré mon statut, j'étais parvenue à créer des liens affectifs. Je me suis rendue compte que j'y avais du travail et plus d'amis qu'au Pérou. Alors, je suis retournée en Belgique en mars 1999, puis j'ai obtenu la régularisation en 2001.

- **Martha, Chili<sup>135</sup>**: Raconter mon retour au Chili, c'est la tâche. Comment y faire face ? C'est la question que je me pose. Je vais partir pour le plus simple: c'est-à-dire, par ordre chronologique. Au coup d'état de Pinochet en 1973, se succèdent 4 ans de résistance et de vie clandestine, puis viennent la prison qui dure 1 an (1977 - 1978), l'exil qui dure 17 ans (1978 -1994). Logiquement un retour doit suivre, non ? Oui, donc en 1994 je prends mon envol vers ce Santiago du Chili que j'avais quitté avec tant de tristesse, avec tant de joie et sans valises.

Et la tristesse et la joie étaient les valises les plus lourdes qui accompagnaient mon retour. Il a fallu quitter mon fils, une partie de ma famille, 17 ans de vie en Belgique. Pourquoi a-t-il fallu cette nouvelle déchirure ? Parce que vivre en exil, c'est marcher dans des nouvelles rues, sentir des odeurs inconnues et surprenantes, découvrir des goûts de viande ou de légumes dont on ne soupçonnait pas l'existence, essayer d'ordonner la pensée dans une langue dont la musique relève des notes qu'on n'a jamais entendues. Tout cela pourrait être très beau et enrichissant à condition que le choix de l'ailleurs ait été librement choisi. Pour l'exilé tout cela devient un poids énorme à porter dans la vie de tous les jours et à longue haleine ça devient écrasant, parce « chez moi », « dans le pays », il y a tes vieux qui meurent, il y a des petits qui naissent, il y a tes amis qui vivent, il y a la société qui bouge et toi, l'exilé, tu restes sans pouvoir bouger, tu es en attente, en attente de quoi ? de pouvoir retourner à vivre pour « du vrai ». Parce qu'en route on a perdu presque tout. L'appartenance familiale et sociale, l'identité culturelle (on ne réussit jamais à cesser d'être « étranger » dans la société d'accueil), en résumé, arrachement violent des racines. Et on a sauvé la vie et donc on doit retourner. C'est une sorte de défi, mêlé à une soif de justice, plus le puissant désir de reprendre une continuité de vie qui est restée suspendue pendant 17 ans. Je ne me suis pas sentie le droit de répéter avec mon fils ce que j'avais dû faire quand il avait 4 ans, je respecte donc sa décision de rester en Belgique. Dans un coin caché de mon cœur j'avais l'espoir qu'il viendrait me rejoindre un jour. Premier grand choc sans être vraiment une surprise. A part les proches, l'accueil est froid voire rejetant. J'avais en poche le diplôme belge de kiné, mon statut de coopérant Belge qui était des plus confortables professionnellement et financièrement. J'avais une maison toute pour moi, avec des parents accueillants et généreux. En principe les portes de l'université où j'allais travailler étaient toutes ouvertes. Il n'en était rien. J'ai dû faire l'équivalence de mon diplôme. J'ai dû faire face à une plainte déposée par l'association de kinés locaux devant la direction de l'hôpital universitaire où je devais réaliser mon travail. Je n'ai pas réussi à décrocher un contrat de travail après la fin de mon projet de coopérante. Je n'ai pas obtenu l'indemnisation en tant que prisonnière politique qui m'aurait donné droit à cotiser dans le système de sécurité sociale chilienne. Je m'installe donc comme kiné indépendante et continue à cotiser en tant que telle à la sécurité sociale belge.

<sup>135</sup>Récit reçu par écrit et reproduit tel quel.



Tout cela a duré 8 ans et le voile est tombé et LA question s'est imposée: le Chili m'accueille pour vivre, vieillir et mourir dans son sein ? La réponse vous la connaissez. Je me retrouve parmi vous.

• **Irina, Moldavie** (26 ans)<sup>136</sup>

Je suis Moldave, d'origine russe et mon mari est Moldave, d'origine juive.

J'ai demandé l'asile en Belgique. J'ai passé 2 interviews. J'ai fait ensuite un recours Conseil d'état et ai introduit une demande de régularisation. L'espoir de régularisation était grand (preuves d'intégration et diplômes obtenus). La commune m'a également apporté son soutien.

Nous étions seuls en Belgique, mon mari et moi. Tous les autres membres de la famille étaient en Moldavie. Toutefois, pendant notre séjour en Belgique, nous ne sommes jamais retournés temporairement en Moldavie.

J'ai fait des études universitaires (Sciences économiques appliquées). Nous sommes partis de Moldavie en 2000. La raison première du départ était la situation personnelle de mon époux: Les trois principales communautés de Moldavie étaient la russe, la juive et la moldave. Les communautés russe et moldave constituaient la majorité et l'intelligentsia (secteur bancaire, enseignement et soins de santé), l'élite. A un moment donné, la communauté juive a été opprimée et 800.000 personnes ont pris la fuite. La banque pour laquelle travaillait mon époux a été fermée. Nous avons été obligés de fuir dans les deux jours. Un ami polonais nous a conseillé de fuir vers la Belgique où nous avons été accueillis par une ILA. En Belgique, nous n'avons pas eu de contact avec la communauté moldave, uniquement avec des personnes belges. J'ai repris des études et ai obtenu un diplôme universitaire à l'Université d'Anvers. J'ai une très bonne connaissance du néerlandais. J'ai essayé de constituer ma propre entreprise.

En 2004, nous avons, pourtant, fini par décider de quitter la Belgique. Notre demande de régularisation avait été refusée: nous n'avions donc plus aucune possibilité de résider légalement en Belgique. Or, dès notre arrivée en Belgique, il était clair que l'illégalité ne faisait pas partie des options. Un assistant social a abordé la possibilité du retour dès notre accueil.

Lors de notre séjour en Belgique, toutes les possibilités de séjour ont été examinées, y compris celle de travailleur étranger. J'ai pu nouer des contacts intéressants avec une entreprise belge lors de ma recherche d'un emploi éventuel. Mais, la procédure d'obtention du statut de travailleur étranger prend beaucoup de temps, est de longue haleine et n'offre aucune garantie. Or, aucun employeur n'est disposé à attendre longtemps... Par contre, je pouvais être engagée dans le département de Moscou. J'ai décidé d'accepter l'offre.

Après avoir quitté la Belgique, nous sommes allés en Moldavie. J'ai eu la possibilité d'habiter chez mes parents pendant quelque temps. Ensuite, le transfert vers Moscou a été réglé, mais j'ai dû y chercher un logement. Mon époux réside actuellement en Moldavie pour des raisons familiales (grand-mère malade), mais il partira également à Moscou.

*Encadrement lors du retour dans le pays d'origine:*

En Belgique, le retour a été préparé par un service social. Très peu d'informations nous ont été fournies au sujet des possibilités d'assistance. La question des attentes et des espoirs n'a pas été abordée. Le problème majeur était celui du déménagement de toutes les affaires personnelles. Mes parents sont venus en Belgique plusieurs fois et ont emporté des biens, mais la majorité a dû être vendue. Les meubles et les appareils électriques ont été revendus au CPAS et à des amis. Je m'étais toutefois renseignée sur le coût d'un conteneur: ¼ d'un conteneur coûte 1.200 euros. Ce montant était trop élevé.

---

<sup>136</sup>Traduit du néerlandais



L'aide du service social s'est limitée à la mise en ordre des papiers (dans une certaine mesure), du billet d'avion et de la prime. Aucune information n'a été donnée quant à la situation en Moldavie, l'assistance de l'OIM en matière de bagages ou d'organisations de contact locales. Les informations n'étaient pas fournies de manière spontanée et nous n'avons pas été informés des possibilités d'assistance. L'OIM était présente lors du départ de Zaventem, mais pas à l'arrivée en Moldavie. Cette option était exclue parce que la présence de l'OIM aurait trop attiré l'attention sur nous. Il a fallu faire appel à des amis et au CPAS et "acheter" les personnes compétentes pour obtenir un passeport. Une aide financière a été fournie à cet effet car "acheter" un passeport coûte très cher. Notre passeport était en ordre, mais nous avons dû payer une amende à l'arrivée.

Il n'est pas facile de se réintégrer. La personne se retrouve dans une autre communauté et doit y recommencer à zéro. L'activité professionnelle garantit heureusement une certaine stabilité.

# Perspectives

Au regard des constats dressés précédemment, nous avons envisagé un certain nombre de perspectives, énumérées ci-dessous.

Dans la deuxième partie de la recherche (Etudes de Cas), nous avons analysé ce que cela signifiait concrètement pour un certain nombre de pays.

## **A. Quelles sont les conditions indispensables, dans les pays d'origine, afin de permettre la construction d'un réel projet de RV?**

L'élément déterminant est de ne jamais mettre la personne en danger.

Pour le reste, il faut distinguer 2 types de collaboration au RV:

- 1) faciliter, dans la mesure du possible, le retour physique de toute personne qui le souhaite explicitement et est consciente qu'il n'existe pas toutes les garanties de sécurité.
- 2) développer, à la faveur du retour, de réels projets de réintégration avec les personnes.

C'est dans cette seconde optique que se situe notre propos.

Il convient dès lors d'avoir, dans les pays concernés, les conditions de base suivantes:

- une situation garantissant la sécurité des personnes<sup>137</sup>
- des partenaires locaux fiables
- des pays qui acceptent de réintégrer leurs ressortissants.

## **B. Les différents types de services<sup>138</sup> susceptibles d'être envisagés dans le cadre du RV<sup>139</sup>**

### ***Les pré-requis:***

La philosophie générale qui doit prévaloir en la matière est un travail en collaboration étroite avec des partenaires locaux de qualité et qui offrent déjà toute une série de services à la population locale.

Par ailleurs, notre objectif est de systématiser autant que possible<sup>140</sup>, l'offre de ces services aux candidats au retour, quelque soit leur pays d'origine et ce, dans le cadre d'une dynamique globale et d'un travail « à la carte » en fonction de leurs besoins et souhaits<sup>141</sup>.

---

<sup>137</sup>Sur base par exemple des échelles à risques établies par le HCR, les ambassades belges, les agences internationales, ONG, ...

<sup>138</sup>Au regard des différents besoins constatés chez les candidats au retour (et repris *supra* dans la partie consacrée aux « constats susceptibles d'être dressés au regard de l'expérience acquise »)

<sup>139</sup>Comme signalé précédemment, certains projets ont déjà été, et sont, menés dans ce sens notamment par le CIRE et OCIV (micro-entreprise), Caritas (accompagnement social, ...), APD (projet de parrainage dans le cadre de la sécurité physique des personnes), le Collectif des Femmes (formation), l'OIM, ..... Notre ambition n'est pas d'innover à tout prix, mais de tenter, autant que possible, de transformer ce qui était jusqu'à présent des projets pilotes ponctuels destinés à un public très ciblé (en fonction du statut, de la nationalité, ...) en politique structurelle. Par ailleurs, nous avons également intégré dans ce qui suit, des services déjà rendus par l'OIM dans le cadre du REAB. La lecture des perspectives doit donc se faire sous l'angle de la volonté de structurer les initiatives existantes plus que d'en créer de nouvelles.

<sup>140</sup>En fonction des possibilités concrètes qui existent dans les pays d'origine

<sup>141</sup>Certaines personnes veulent simplement rentrer de façon anonyme, inaperçue. Elle ne demandent dès lors qu'une aide pour l'organisation du voyage et ne désirent pas être assistées davantage.

# A) En Belgique

## 1) Information

Celle-ci se situe à différents niveaux:

**a) information générale:** Il s'agit d'intégrer la question du RV parmi d'autres informations susceptibles d'être utiles aux personnes (statuts de séjour, procédure d'asile, possibilités après la procédure d'asile, ce que l'illégalité implique, ...).

**b) information spécifique concernant l'aide au RV:** il s'agit d'avertir le public, le plus large possible (y compris les services en contact avec le public pré-cité) de l'existence de l'aide au retour volontaire, des conditions qui y sont liées et des personnes ressources en la matière.

Pour ce qui concerne le public potentiel, il importe d'utiliser le plus grand nombre de canaux de communication possibles. Toutefois, cela ne doit jamais se transformer en « racolage » (par une politique d'affichage sur la voie publique par exemple), ce qui ne ferait, par ailleurs, qu'augmenter le nombre de « touristes ». Le programme a pour but d'aider des personnes qui le souhaitent à rentrer dans leur pays, mais pas d'être une agence de voyage à bas prix...

### 1) les types d'instruments<sup>142</sup>:

- affiches, tracts, dépliants, ... dans la langue des personnes
- séances d'information en collaboration avec les structures d'accueil, les communautés et organisations de migrants, ...
- sensibilisation via les médias communautaires (radios, journaux,...)
- sites web
- entretiens individuels
- création d'outils audiovisuels montrant des RV réussis et ratés (importance de l'image et du fait de suivre différents parcours de migrants).

*NB:* Selon les nationalités des personnes, les canaux diffèrent beaucoup. Par ailleurs, il convient de privilégier, autant que possible, les contacts directs avec les personnes.

### 2) le contenu

Il est important, dans le contenu, d'insister sur

- l'aspect volontaire
- les modalités de réintégration
- les critères d'admission au programme

Il faut un contenu pratique et honnête permettant d'avoir des informations claires. Il ne s'agit pas de « vendre » le RV, ni de dire que « tout est rose » et qu'il est facile de rentrer, mais bien de parler « vrai » en s'adressant concrètement au public.

Par ailleurs, il est important, quels que soient les supports, que l'information s'intègre dans le cadre d'un suivi global.

### 3) Les lieux de diffusion

- les ONG, services sociaux divers (CPAS, ...)
- associations de migrants et lieux fréquentés par les migrants (églises, foyers d'étudiants,...),
- ambassades,
- OE, CGRA

---

<sup>142</sup>Il semblerait, au vu de la pratique, que l'information diffusée par l'OIM sur le RV circule relativement bien et que les personnes savent où elles peuvent s'adresser.

- les structures d'accueil
- les centres fermés

Par ailleurs, il convient également d'informer tous les acteurs susceptibles d'être à un moment donné en contact avec le public potentiel:

- les agents de police,
- les travailleurs de rue,
- les asiles de nuit,
- les administrations communales,
- les acteurs de l'aide médicale urgente,
- les mutuelles,
- les écoles,
- les comités de soutien et associations de bénévoles,
- les syndicats,
- les fonctionnaires d'ambassade
- ...

## 2) Accompagnement psycho-social

Il constitue l'élément clé du processus, la pierre angulaire. L'assistant social est la personne de référence pendant tout le processus de préparation du retour. Il est, en quelque sorte, le « port d'attache » de la personne, mais aussi le passage obligé.

### a) accompagnement au niveau du processus de décision

Il s'agit donc, à ce stade, de:

- procéder à un bilan personnel,
- développer avec la personne une réflexion par rapport à son projet migratoire, aux enjeux, aux différents choix possibles, ...
- évaluer sa volonté réelle de rentrer
- voir dans quelle mesure le candidat correspond réellement aux objectifs du programme<sup>143</sup>,
- l'aider dans son processus de deuil,
- l'informer de la situation dans le pays

### b) accompagnement au niveau de la préparation

Il s'agit, ici de:

- évaluer les besoins et types d'aide souhaités par la personne en matière psycho-sociale et professionnelle
- travailler avec elle les questions liées à la réintégration dans sa famille (comment reprendre son rôle de

---

<sup>143</sup>Comme souligné précédemment, une des questions posées est celle de savoir si c'est aux AS de contrôler si les personnes disent la vérité (voir partie D. Certains effets « pervers » du programme REAB) avec tout ce que cela implique en termes de critères objectifs et de preuves.

Une possibilité serait donc que les assistants sociaux:

- 1) consultent, avant toute ouverture de nouveau dossier, la bases de données reprenant tous les dossiers introduits afin de s'assurer qu'ils s'agit d'une 1ère demande
- 2) émettent des « décisions » (positives ou négatives), sur base d'un rapport social circonstancié, lorsqu'il leur paraît clairement, que la personne entre ou pas dans les critères du programme.
- 3) émettent des « avis » (avis positifs comme avis négatifs) à l'issue de leur rapport social circonstancié (et non pas des « décisions ») lorsqu'ils ont des doutes ou qu'ils ne disposent pas de tous les éléments d'information nécessaires. Ces avis seraient transmis systématiquement à la structure de coordination qui serait habilitée à prendre la décision finale sur base d'une analyse argumentée.
- 4) en cas de décision ou d'avis négatif, qu'ils le transmettent également à la personne concernée qui disposerait d'un temps déterminé pour écrire à la structure de coordination et y expliquer pourquoi elle n'est pas d'accord avec l'avis/décision négatif rendu.

Quant à la structure de coordination: au cas où elle ne suivrait pas les « décisions » rendues par l'AS, (ce qui devrait normalement être exceptionnel), elle serait tenue d'en argumenter la raison.

mère, gérer les pressions de l'entourage, peur et gestion du quotidien, des changements intervenus dans le pays après le départ,...), et dans sa communauté,

- l'aider à préparer concrètement son retour au vu des informations pratiques reçues du pays d'origine (suite, par exemple, à des demandes spécifiques de renseignements): logement de transit si nécessaire, suivi sanitaire, ...
- l'orienter vers un opérateur ISP si elle souhaite être accompagnée dans le cadre de sa réintégration professionnelle.

L'aide au RV ne peut faire l'économie d'un réel travail d'accompagnement social (avec dans tous les cas, un rapport social circonstancié), effectué par des professionnels, sous peine, sinon, de voir les abus se multiplier, le projet dénaturé et la réintégration compromise.

### **3) Renseignements pratiques concernant la situation précise dans le pays d'origine**

Il s'agit de fournir soit spontanément, soit à la demande, une série d'informations très pratiques et provenant de différentes sources:

#### **1) en matière de sécurité des personnes à la frontière et à l'intérieur du pays**

#### **2) quant aux possibilités qui existent sur place en matière de réintégration sociale et professionnelle:**

- services sociaux, écoles, logement, ...
- formations, état du marché de l'emploi,
- infrastructures

Parmi les informations susceptibles d'être fournies (et actualisées régulièrement):

- contexte général du pays du point de vue politique, social et économique
- témoignages de migrants qui sont rentrés
  - regard porté sur leur retour
  - difficultés rencontrées
  - besoins spécifiques
- attitude des autorités du pays d'origine à l'égard du RV:
  - Quels sont les dispositifs existants (ou susceptibles de l'être grâce à la volonté des autorités du pays d'origine) susceptibles de favoriser le retour des nationaux?
  - Quels sont les obstacles au RV existants actuellement (contraintes administratives, pratiques et autres) et quelles sont les pistes pour les dépasser?
- état des lieux de la situation économique de la ou des région(s) dont sont originaires la plupart des migrants
  - situation générale du marché du travail local et des infrastructures
  - les entreprises (grandes et PME) présentes dans la région
  - types de débouchés potentiels en termes de travail (micro-entreprise, travail comme salarié et dans quels secteurs, projets actuellement menés sur place qui pourraient intégrer le migrant, formation éventuellement recommandée, ...)
  - dispositifs d'insertion sociale et professionnelle éventuels et possibilités de formation
  - dynamiques éventuelles de développement économique local
  - institutions financières locales de micro-crédit, autres initiatives
  - besoins (collectifs et sociaux) éventuels non rencontrés à ce jour
  - quelle articulation entre besoins collectifs et logique d'entreprise
- état des lieux concernant la couverture psycho médico-sociale dans la ou des région(s) dont sont originaires la plupart des migrants
  - situation générale en matière d'écoles, de logement, de santé, ...?
  - perception que la communauté a du migrant qui retourne et attentes à son égard

- éventuels organismes préoccupés plus particulièrement par les questions migratoires (accueil de ceux qui rentrent, sensibilisation et informations, soutiens divers)
- les partenaires locaux éventuels
  - quelles sont les structures (publiques et privées) existantes actives dans le champ de l'accompagnement psycho-social individuel et professionnel?
  - qui sont-elles (ONG locales, internationales, ...)?
  - que font-elles (quelles sont leurs compétences spécifiques en matière de gestion de projet de développement, gestion de projets à caractère économique, aide à la recherche d'emploi et formation, accompagnement psycho-social)?
  - quel est leur public?
  - quelle est leur couverture géographique?
  - quels sont leurs liens avec les autorités du pays?
  - quel rôle sont-elles prêtes à jouer dans le cadre du RV (accompagnement psycho-social, accompagnement « professionnel »: suivi de projets, développement de synergies sur place, formations,...)?

#### 4) Aide lors des démarches administratives requises

Il s'agit de soutenir les personnes dans le cadre des formalités qu'elles doivent accomplir:

- obtention des documents de voyage auprès de leur ambassade,
- organisation pratique du voyage: transport jusqu'à la destination finale, bagages, formalités de douane, ...
- assistance durant le voyage: accueil dans les différents aéroports, ...

#### 5) Accompagnement professionnel<sup>144</sup>

Il s'agit d'aider à la construction d'un projet professionnel au regard du contexte dans le pays d'origine.

Ceci peut se situer dans le cadre de:

a) *la création d'activités génératrices de revenus et d'emplois*<sup>145</sup>

b) *l'aide à la recherche d'un emploi (salarié)*

- dans le pays d'origine
- dans un autre pays où il existe des possibilités migratoires

c) *la formation* (en Belgique et dans le pays d'origine) en lien avec les besoins du pays d'origine

**Le tout, dans une logique visant à intégrer, autant que possible, la personne qui retourne dans la dynamique de développement économique local existante (réseaux de producteurs, coopératives, ...) et ainsi, également, appuyer cette dynamique. Il est important, en outre, autant que possible, de favoriser la réponse à des besoins collectifs et sociaux non couverts.**

*Cela implique notamment de:*

**1) faire un bilan professionnel:** il permet de donner un sens à l'itinéraire de chacun, de penser à l'avenir tout en explorant les potentialités. Le fil conducteur de la trajectoire devient plus clair et des lignes de force se dégagent. Il se réalise en traversant 3 sphères d'activités: du parcours de formation aux activités extra-professionnelles en passant par le parcours professionnel.

Ensuite, il s'agit d'élaborer le **portefeuille de compétences dominantes** à partir du parcours de la personne. Il lui permet ainsi de prendre conscience de ses propres potentialités et de synthétiser les grands domaines où elle peut les développer. Cela permet à la personne de se situer davantage et a

<sup>144</sup>A lire également: le document réalisé dans le cadre de l'« International Conference on Return Migration and Development », Rotterdam, 22-23/11/04 qui analyse notamment ces questions (dont les facteurs d'échec et de succès dans le cadre de la création de micro-entreprise) et qui partage, par ailleurs, un certain nombre de nos constats.

<sup>145</sup>micro-entreprises, coopératives, ...



fortiori de retrouver confiance en elle.

2) **déterminer le type de projet professionnel** au regard des compétences de la personne, de sa motivation et des possibilités concrètes qui existent dans son pays d'origine:

**a) la création d'activités génératrices de revenus et d'emplois**

- évaluation de la situation dans le pays d'origine, de l'état des besoins, des secteurs porteurs, des financements possibles, des dynamiques de développement local existantes ...
- dépôt d'un avant-projet
- avis du partenaire sur l'avant-projet
- formation de base (+/- 30h): élaboration du plan marketing, plan de gestion et aspects juridiques, plan d'investissement et de financement, outils comptables, ...
- aide individuelle et préparation du plan d'entreprise
- analyse du plan d'entreprise
- évaluation du projet par le partenaire local (étude de faisabilité)
- modification et finalisation du plan d'entreprise
- signature du contrat
- financement, sous forme de prêt, octroyé par un organisme de micro-financement du pays d'origine<sup>146</sup>

Cette option semble être la plus facilement réalisable au vu du contexte de nombreux pays. Toutefois, tout le monde n'a pas nécessairement la fibre « entrepreneuriale ». Il importe donc, de procéder à une sélection rigoureuse des candidats et de proposer également d'autres types de soutien.

**b) l'aide à la recherche d'un emploi (salié)<sup>147</sup>**

- dans le pays d'origine (secteur privé, associatif (ONG), public)
  - dans un autre pays où il existe des possibilités migratoires
- Quelles sont les possibilités sur place en termes professionnels: quels sont les débouchés réels pour les personnes formées, quels sont les besoins en termes de main d'oeuvre, ...?

---

<sup>146</sup>Cette question est développée, par la suite, dans la partie « L'aide au retour: prêt ou don ».

<sup>147</sup>Pour information: dans le document réalisé lors de l'« International Conference on Return Migration and Development », différents types de services sont envisagés dans ce cadre (dont certains rejoignent les perspectives que nous avons dégagées), impliquant des niveaux d'engagements variables:

- *1er niveau*: constitution d'une base de données présentant les demandeurs d'emploi et les postes vacants. Elle fournit également des informations concernant les spécificités du marché du travail local en termes de besoins généraux et spécifiques.
- *2ème niveau*: il s'agit de répondre à des demandes d'informations spécifiques et, de manière générale, de fournir des informations et avis concernant les principales activités.
- *3ème niveau*: interviews afin d'établir le profil de compétences des personnes, leurs souhaits et les possibilités concrètes de réintégration. Un agent local de médiation cherche activement des possibilités d'emploi et valorise les candidats auprès d'employeurs potentiels.
- *4ème niveau*: les demandeurs d'emploi reçoivent une formation et une aide concernant la meilleure façon de postuler.
- *5ème niveau*: on propose aux demandeurs d'emploi des cours spécifiques et des formations qui renforcent leurs compétences au regard des besoins du marché de l'emploi local. Ce soutien peut être offert tant dans le pays de retour que dans le pays de départ.
- *6ème niveau*: des subventions sont octroyées aux employeurs qui engagent des personnes qui retournent. Elles sont généralement octroyées pendant les 6 premiers mois de salaire et vont en décroissant.
- *7ème niveau*: institutionnalisation du service de médiation locale en matière d'emploi (« local labour mediation service ») grâce à des moyens financiers structurels.

- Utiliser des programmes existants (comme Nodo en Colombie qui avait pour but de permettre aux jeunes diplômés de la diaspora colombienne de transmettre leur CV,...)
- Pour certains pays, comme la RDC par exemple, être attentif aux programmes de reconstruction dans lesquels on peut identifier des besoins en ressources humaines, et pas uniquement en termes de personnel qualifié.

On peut légitimement penser que les types de services susceptibles d'être proposés varieront en fonction de différents paramètres dont, outre le souhait et les besoins spécifiques de la personne qui retourne, la situation générale du pays de retour et les perspectives qui y existent, les dispositifs locaux déjà existants et le type de partenaire local, de même que la « densité » des retours par région. Il ne s'agira donc pas de proposer un modèle unique mais bien différents types d'aide en fonction des besoins et des possibilités.

Par ailleurs, nous avons imaginé de voir dans quelle mesure il était possible de créer une dynamique avec des entreprises ayant un siège en Belgique mais développant également des activités dans certains pays d'origine (à l'image de ce qui semblait avoir été fait aux Pays-Bas où des entreprises néerlandaises implantées dans certains pays d'origine s'engageaient à employer la personne quand celle-ci était retournée) afin d'y intégrer les personnes rentrantes comme salariées. Des contacts ont été pris dans ce sens mais se sont soldés, à ce jour, par un échec. En effet, de manière générale, il semblerait qu'elles préfèrent faire du recrutement dans le pays d'origine (via leur filiale locale ou des agences sur place) pour les basses qualifications. Par ailleurs, certaines disent qu'elles seraient d'accord d'engager, au départ de la Belgique, un personnel particulièrement qualifié (ex: ingénieur) originaire du pays, mais que dans le pays d'origine, les personnes préfèrent avoir un responsable « blanc ».

Cela ne signifie cependant pas qu'il faut nécessairement abandonner totalement cette option, mais plutôt voir comment il est possible de travailler au cas par cas et nouer des collaborations ponctuelles<sup>148</sup>, tout en étant, bien entendu, très attentif aux aspects éthiques<sup>149</sup>. Il ne s'agit évidemment pas d'entrer dans une logique de délocalisation, ni de soutien à des pratiques douteuses.

Il est clair, par ailleurs, qu'il serait souhaitable, autant que possible, de collaborer avec des entreprises d'économie sociale belges (comme, par exemple, « Autre Terre », ONGD du groupe Terre) et des pays d'origine (il existe de nombreux réseaux en la matière) afin de voir notamment dans quelle mesure, il serait possible d'y intégrer certaines personnes qui rentrent.

### c) la formation<sup>150</sup> en lien avec les besoins du pays d'origine

Cette possibilité nous semble importante mais présente, toutefois des limites<sup>151</sup>.

<sup>148</sup>Il existe des plates-formes réunissant des ONG et des entreprises, dont la « business society » (initiative de la FEB) où sont présents: OXFAM, le CNCD 11.11.11, Belgacom, CERA, Coca-Cola, Johnson et Johnson, Proximus, Fortis, ... Une Fondation a également vu le jour, la « Fondation pour la Solidarité ». Elle fait partie de cette plate-forme et a pour but de monter des projets liant des entreprises et des ONG.

Par ailleurs, une entreprise a attiré plus particulièrement notre attention, l'entreprise Altech s.a. qui monte des stations d'épuration d'eau dans les zones rurales des pays du sud (Hydropur). Ces stations sont fabriquées en Belgique mais le montage s'effectue dans les pays du sud via un transfert de technologie. Elle forme les utilisateurs et assure un suivi et une collaboration avec les ONG locales. Le personnel avec qui elle travaille est directement recruté dans les villages ou par les ONG avec qui elle travaille. Il s'agit toujours d'un recrutement d'un personnel peu qualifié.

<sup>149</sup>Il conviendrait, par exemple, de se baser sur la liste des entreprises reprises sur [www.ethibel.org](http://www.ethibel.org)

<sup>150</sup>Celle-ci, bien entendu, n'a de sens que quand le projet professionnel est clair.

<sup>151</sup>En effet, proposer uniquement des formations n'est pas toujours très pertinent. Ainsi, en Amérique latine, le problème majeur n'est pas la formation mais le manque de possibilité d'emploi (on trouve souvent des médecins qui conduisent un taxi en attendant mieux). Par ailleurs se pose aussi le problème du délai d'exécution de l'OQT (décalage entre celui-ci et la période de formation nécessaire: entre 2 et 5 mois temps plein selon les formations) et la question des revenus pendant la période de formation (comment les personnes sans revenu peuvent-elles subvenir à leurs besoins en suivant une formation temps-plein?). Enfin, il ne faut pas perdre de vue que dans le cadre de la DA, les personnes ne viennent pas pour être formées mais bien pour « sauver leur vie ». Elles n'ont dès lors pas toujours la tête à suivre une formation. Enfin, certaines personnes peuvent très bien s'inscrire dans une dynamique de formation courte mise en place dans le cadre du RV tout en la suivant dans l'espoir de trouver un travail en Belgique -c'est ce qui s'est passé avec le projet APD de formation courte en mécanique auto suivie par 10 Ganéens qui ne sont *in fine* pas rentrés-.

Au regard de celles-ci, et en particulier celle inhérente à la question du statut de séjour des personnes en Belgique, il nous semblerait opportun de privilégier, autant que possible, en fonction des dispositifs existants sur place, les formations dans le pays d'origine et d'octroyer une bourse couvrant la période nécessaire, le tout, bien entendu, dans le cadre également d'un accompagnement individuel dans le pays d'origine.

Une autre raison qui nous pousse à privilégier cette option est le fait que la formation est éminemment liée au contexte dans lequel devra s'effectuer le travail et au matériel disponible. Il ne sert donc à rien de former une personne à l'utilisation de telle ou telle technique, outil ou machine si celles-ci ne sont pas disponibles là où elle sera amenée à travailler<sup>152</sup>. En outre, il ne faut pas occulter non plus la question du modèle culturel du pays (spécificité de l'environnement), qui intervient elle aussi dans le processus de formation. Les compétences à développer ne sont pas partout les mêmes (ainsi, travailler la question du savoir-être, de l'expression personnelle comme on le fait en Belgique n'est pas nécessairement pertinent au vu de la réalité spécifique du pays de retour). Il ne sert à rien de former la personne au regard de notre modèle alors que celui du pays de retour est tout à fait différent.

Enfin, intégrer des personnes qui retournent, (bon gré mal gré) dans leur pays d'origine, dans des formations destinées à des personnes qui vont travailler en Belgique n'est pas évident notamment en termes de dynamique de groupe et du point de vue humain.

Notons, par ailleurs, qu'il serait intéressant d'appuyer, parallèlement, quand cela s'avère nécessaire au regard du contexte local, des dynamiques de formation de formateurs dans les pays d'origine.

## B) Dans le pays d'origine

### 1) Un « monitoring »<sup>153</sup>

Il s'agit de garantir, autant que possible<sup>154</sup>, la sécurité physique de la personne rentrée, qu'elle ne soit pas inquiétée, et ce, en développant des modèles d'intervention adaptés à la réalité du pays. Par monitoring, on entend donc le contrôle de la situation de sécurité des personnes qui rentrent et plus particulièrement celle des demandeurs d'asile déboutés<sup>155</sup>.

Pour ce faire, il est important d'avoir un référent indépendant sur place<sup>156</sup>, comme une ONG de défense des droits de l'Homme par exemple, attentif au devenir de la personne ce qui peut constituer un frein par rapport à des mesures d'intimidation éventuelles. Il pourrait, également, fournir des rapports sur la manière dont le pays « accueille » ses ressortissants qui rentrent.

Par ailleurs, on pourrait envisager de demander systématiquement aux personnes qui rentrent de contacter

---

<sup>152</sup>Notons, cependant, que la connaissance et le transfert de nouvelles techniques (pour autant qu'elles soient appropriées) est un facteur de développement non négligeable et qu'il ne faut donc pas exclure toute possibilité de formation en Belgique.

<sup>153</sup>Pour information, en 2003-2004, Noëmi Putzeys, étudiante à la VUB, a réalisé une étude sur l'opportunité et les modalités éventuelles du monitoring. (Noëmi Putzeys, *Uit het oog, uit het hart? Explorerend onderzoek naar de wenselijkheid en mogelijke modaliteiten van monitoring van gedwongen uitgewezen asielzoekers in het land van herkomst*, mémoire de fin d'études, VUB, 2004.).

<sup>154</sup>Nous sommes conscients des limites inhérentes à un tel processus et des avis qui restent partagés sur la question de savoir si les violations des droits de l'homme pourraient être moins fréquentes grâce au monitoring (voir Putzeys (N), *op.cit.*).

<sup>155</sup>Pour lesquels les risques de problèmes de sécurité sont plus présents. C'est le cas, par exemple, pour les Kurdes qui atterrissent dans un aéroport turc ou les personnes qui retournent en Iran.

Notons, par ailleurs, même si cela ne concerne pas directement notre propos (à savoir, le RV) mais bien les expulsions, que les problèmes de sécurité sont encore plus présents pour les demandeurs d'asiles qui ne retournent pas dans l'anonymat mais avec une escorte ou par le biais d'un vol sécurisé (charter). Une attention toute particulière devrait donc être accordée aux conditions de sécurité des personnes rapatriées contre leur gré.

<sup>156</sup>Un autre problème très complexe qui ressort des interviews de Noëmi Putzeys est celui de l'effet éventuel du monitoring sur les relations diplomatiques avec les pays d'origine concernés. Bon nombre d'experts ont également souligné que les possibilités d'intervenir en cas de problèmes sont limitées dans la mesure où les « moniteurs » ne sont pas habilités à intervenir en territoire étranger. C'est le cas, par excellence, lorsque le monitoring est effectué par les autorités d'autres pays, par exemple les Ministères des affaires étrangères, par le biais de leurs ambassades, comme l'a décidé la Belgique (Conseil des ministres du 23 décembre 1999), sans toutefois, à ce jour, l'appliquer.

le référent sur place, après leur retour, et de leur verser leur éventuelle prime à ce moment là. Cela diminuerait également les possibilités de racket à la frontière.

## 2) Un accompagnement psycho-social

Il s'agit de proposer un accueil de qualité à la personne et de **poursuivre** le travail social qui a été commencé en Belgique<sup>157</sup>.

Cela se traduit notamment par:

- aide à la réintégration dans la famille (comment reprendre son rôle de mère, gérer les pressions de l'entourage, peur et gestion du quotidien, des changements intervenus dans le pays après le départ,...)
- aide à la réintégration dans la communauté (travail sur la perception du migrant)
- soutien dans les démarches au niveau scolaire, du logement (logement de transit si nécessaire)
- suivi sanitaire si nécessaire.

## 3) Un suivi au niveau professionnel

Cela se traduit notamment par:

- une identification des possibilités concernant notamment le marché du travail, les employeurs potentiels, les besoins en termes de main d'oeuvre, les dispositifs d'insertion qui existent, les possibilités de formation, les financements possibles (institutions financières locales de micro-crédit et autres initiatives déjà existantes), ...
- une évaluation quant à la faisabilité du projet professionnel
- un soutien dans le cadre de la mise en oeuvre du projet: micro-entreprise, recherche d'emploi, formation (avec notamment, dans le cas de la micro-entreprise, l'appui à la gestion technique et financière)
- un suivi pendant 1 à 2 ans (3 ans pour certains projets spécifiques)
- en cas de projet de micro-entreprise: création de synergies avec d'autres jeunes micro-entreprises (ex: mise en place de fonds de crédit, mise à disposition de certains services,...), intégration dans un réseau d'entreprises, ...
- un soutien dans le cadre de démarches administratives
- une évaluation régulière du déroulement du projet

# C. Les opérateurs et partenaires potentiels

## Quels types de réseaux mettre en place et comment structurer les collaborations?

- en Belgique
- dans les pays d'origine
- entre les pays européens

sachant qu'il est essentiel, à tous les niveaux du processus, de donner une information objective et de qualité.

## Concernant la préparation en Belgique

- l'OIM
  - les services sociaux
  - des opérateurs d'Insertion Socio Professionnelle (ISP)
  - des organisations d'aide aux réfugiés
  - les autorités belges à des degrés divers, selon leurs compétences spécifiques et avec des modalités pratiques d'intervention variant en fonction de celles-ci
  - les organisations syndicales<sup>158</sup>
- 
- **les associations de migrants** (si le programme est basé sur une réelle notion de RV et sur le choix de la personne): seraient d'accord d'être des partenaires pour:

<sup>157</sup>En fonction, bien entendu, des possibilités concrètes dans le pays d'origine.

<sup>158</sup>Ainsi, par exemple, la **FGTB** est présente dans plusieurs pays et est en réseau avec de nombreuses organisations syndicales. Elle peut donc fournir des informations générales quant au marché de l'emploi dans certains pays d'origine.

- l'information quant à l'existence de l'aide au RV
- l'orientation des personnes qui souhaitent rentrer
- la sensibilisation sur la possibilité de préparer son retour via notamment l'épargne et l'investissement à distance
- les liens qu'elles ont avec des organisations dans leur pays d'origine
- leur connaissance des pratiques culturelles (tradition, rapport à l'argent, codes, ...)

• **les communautés de migrants:** il conviendrait également de voir avec des personnes faisant partie de la diaspora, dans quelle mesure il serait possible d'intégrer, dans certaines des initiatives d'investissements économiques qu'ils font dans leur pays d'origine (comme c'est le cas, par exemple, de la diaspora arménienne), les personnes qui rentrent.

### Concernant le soutien dans le pays d'origine

- ONGD locales
- services sociaux
- organisations caritatives
- ONG de développement belges
- Différentes agences internationales et ONG internationales
- OIM
- les représentants de la coopération au développement belge
- agences de développement local (n'existent pas partout): il s'agit de structures de services qui regroupent des autorités locales, des représentants commerciaux, financiers. Elles sont capables de faire des analyses du contexte local (acteurs, potentialités, risques,...), ont parfois aussi des services financiers (micro-crédits) et ont systématiquement un service d'appui à la gestion de micro-entreprise. Ce sont des structures de service souvent connectées avec des financeurs internationaux (PNUD, UNOPS,...). Care International approche ce genre de concept.

Parmi les collaborations pratiques envisagées (**Au vu des contacts pris à ce jour.** Cette liste est, bien entendu, destinée à s'allonger afin de couvrir au mieux les différents champs proposés. Il s'agit, à ce stade, uniquement de pistes lancées.):

- **la Coopération au développement belge:** il s'agirait d'un appui au travail des ONG locales via le dépôt de leur dossier auprès de l'attaché de la Coopération dans leur pays (ligne budgétaire « appui aux ONG locales »).
- **la Coopération Technique Belge (CTB):** en fonction des besoins et du profil de la personne, possibilité, au cas par cas
  - d'engager dans le cadre des projets développés dans le pays par la CTB, l'une ou l'autre personne qui retourne (contrat à durée déterminée de 4 ans)
  - de voir dans quelle mesure il est possible d'intégrer la personne dans la dynamique locale appuyée par la CTB<sup>159</sup>, comme une coopérative par exemple. Dans ce cas, la CTB pourrait faire des passerelles.
  - de faire bénéficier d'une « bourse locale »: financement de formation complémentaire
  - de commanditer au bureau de représentation, la recherche de certaines informations spécifiques (service payant) ou études de faisabilité.
- **certaines ONG de développement (ONGD)** sont disposées à collaborer au cas par cas<sup>160</sup>, en fonction

<sup>159</sup>La CTB renforce les structures (capacités publiques) sur place (système de santé dans une région donnée, appui aux collectivités locales en charge de l'eau, ...).

<sup>160</sup>Il s'agit surtout d'ONGD de plus petites envergure comparativement aux « grosses » ONG. Ces dernières semblent, en effet, peu intéressées par une participation effective à une telle dynamique et la collaboration paraît donc difficile. Leurs priorités visent plutôt des actions collectives et/ou d'appui institutionnel.

Quant à l'**Union des Villes et des Communes** qui, via son expertise dans tous les domaines de la gestion locale, est reconnue comme vecteur de développement local dans les pays du sud, elle trouve l'idée intéressante, mais estime que pour l'instant il serait prématuré pour elle de s'y investir, l'initiative de coopération internationale étant relativement récente et les budgets très limités.

de leurs possibilités<sup>161</sup>. Ainsi,

- a) « **Louvain Développement** » serait prêt à intégrer des personnes comme bénéficiaires des services d'appui offerts dans le cadre de ses projets, à permettre l'accès au fonds de garantie s'il existe un projet de micro-finance, ou à faire une étude de faisabilité pour certains projets qui pourraient rentrer dans les programmes qu'elle soutient (comme par exemple, le projet de guichet d'économie locale à Bukavu, visant à renforcer la création de micro-entreprises). Il s'agit de projets essentiellement en zone rurale.
- b) « **L'Association pour l'Action de Développement Communautaire (AADC)** » serait prête, au cas par cas, à étudier les possibilités d'intégrer ces personnes dans le cadre de projets de développement existants ou à orienter les personnes à leur arrivée dans le pays d'origine.
- c) « **Aide au Développement Gembloux** » (ADG) a des projets dans lesquels il serait possible d'intégrer des projets de micro-entreprises ou des personnes dans des micro-entreprises existantes. Par ailleurs, il y aurait également une possibilité de formation, dans le pays d'origine, au sein d'un projet de l'ADG.

#### **Les collaborations envisagées se situeraient donc à différents niveaux parmi lesquels:**

- L'inclusion de la personne comme bénéficiaire du programme, si le projet correspond au programme soutenu par l'ONGD. L'accompagnement serait donc assuré par l'ONGD.
- La possibilité pour les candidats au retour de se former au sein des programmes soutenus par l'ONGD.
- Un emploi, sous contrat local, dans un des projets ou micro-entreprise soutenus par l'ONGD.
- **La Croix Rouge de Belgique:** réfléchit à un système de partenariat avec les autres Croix Rouge présentes dans les pays d'origine.
- **Jesuit Refugee Service** (organisation internationale travaillant essentiellement avec les réfugiés) pourrait être un partenaire potentiel pour ce qui concerne le monitoring et l'accompagnement psycho-social dans certains pays d'origine.
- **Caritas International (CI):** dispose d'un réseau de partenaires dans un certain nombre de pays d'origine et a développé une pratique en matière de RV. Ainsi, par exemple, dans le cadre de son projet d'aide au retour vers l'Ukraine et la Bulgarie, le réseau CI<sup>162</sup> déclare qu'il stimule le plus possible les contacts avec la famille du pays d'origine, soit par le biais des coordonnées dont dispose le candidat au retour, soit par le biais d'un partenaire sur place. Ceci n'est toutefois pas possible dans toutes les situations. Par ailleurs, lorsque le candidat demande des informations concernant la sécurité, sa demande est transmise au partenaire, mais il n'est pas toujours possible d'obtenir une réponse. Le réseau CI a effectué une étude qualitative concernant le suivi sur place des personnes rentrées. Les résultats de cette étude sont attendus pour la fin 2004.
- **Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR):** L'UNHCR<sup>163</sup> accueillerait avec satisfaction l'existence d'une organisation qui disposerait des connaissances, des contacts, de l'expertise et des moyens nécessaires pour enquêter sur la situation en matière de sécurité.

L'UNHCR publie des directives et des prises de position concernant la situation dans les pays d'origine et l'(in)opportunité du retour volontaire ou forcé vers ces pays.

Toutefois, il ne fournit des informations spécifiques de retour que pour les pays pour lesquels un vaste programme de retour volontaire a été lancé (comme en Afghanistan et en Angola) - telles que par exemple les *Mass Information Updates* qui sont établies deux fois par mois à Kaboul et qui sont accessibles à tous (et donc également aux demandeurs d'asile déboutés qui doivent retourner dans leur pays).

Dans les pays dans lesquels il met en oeuvre des programmes de retours volontaires (Voluntary Repatriation), l'UNHCR est également responsable du monitoring de la sécurité des « ré-émigrants ». C'est, entre

<sup>161</sup> Leur intervention dans les pays d'origine est souvent limitée à quelques projets localisés.

<sup>162</sup> Anne Dussart, chef service social CSI, *RE: informatie over veiligheid in herkomstlanden*, courrier électronique, Bruxelles, 29 septembre 2004

<sup>163</sup> Peter van der Vaart, *Informatie over veiligheid in herkomstlanden*, courrier électronique, 1<sup>er</sup> octobre 2004.



autres, le cas actuellement en Afghanistan, en Angola, au Libéria, en Sierra Leone, au Burundi et au Sri Lanka.

La responsabilité de l'UNHCR en matière de monitoring est généralement définie dans l'accord tripartite conclu, en raison des retours volontaires, entre le pays d'accueil, le pays d'origine et l'UNHCR.

L'UNHCR peut également assurer le monitoring dans des situations spécifiques. Ce fut le cas en 1989 dans le cadre du *Comprehensive Plan of Action (CPA)* ou Plan d'action global développé au Vietnam pour le retour de demandeurs d'asile vietnamiens. De tels CPA seront probablement à nouveau introduits dans le cadre de l'initiative *Convention Plus* lancée par l'UNHCR.

## **D. Le rôle des partenaires locaux**

Ils ont un rôle de tout premier plan. Il est donc essentiel d'avoir des partenaires de qualité dans le pays d'origine, sélectionnés en fonction de leur localisation géographique (et de la zone qu'ils couvrent) ou de leur possibilité de travailler en réseau avec d'autres acteurs, de même que des types de projets et besoins des personnes qui rentrent: aspects liés à l'insertion professionnelle, l'accompagnement psychosocial, le monitoring. Le dénominateur commun de ces partenaires serait qu'ils s'adressent à un public diversifié et qu'ils aient mis en place les services proposés à l'attention de la population locale. Il ne s'agit donc pas de créer des services exclusivement réservés aux personnes qui rentrent, mais bien d'intégrer, autant que possible, celles-ci dans des dynamiques de services déjà existants et destinés à l'ensemble de la population. L'objectif est d'intégrer la personne qui rentre dans le cadre d'une dynamique de développement local que ce soit au niveau économique ou social et de renforcer les initiatives des partenaires locaux existants. S'il s'avère que de tels services n'existent pas, il convient, dans ce cas, de promouvoir leur mise en place et ce, à l'attention de la population dans son ensemble.

### **En plus de:**

- répondre aux demandes spécifiques dans le cadre de la préparation des retours individuels
- accueillir et suivre les personnes qui le souhaitent

### **Leur rôle serait également de:**

- transmettre les informations pratiques concernant la réalité sur place, le contexte, en fonction de leur champ de compétences: social, économique, politique
- identifier les besoins collectifs et sociaux non couverts dans la région
- identifier les contraintes administratives et pratiques susceptibles d'être rencontrées
- informer du déroulement des projets et réorientations éventuellement nécessaires.

Il est important de construire le programme avec les partenaires locaux. Il ne faut pas se situer dans la logique de simple sous-traitance. Le projet doit être porté par les 2 partenaires.

## E. Quel type de coordination?

L'objectif général doit être d'éviter l'éparpillement des compétences disponibles...

Par ailleurs, il convient, afin de ne pas réitérer les mêmes erreurs, de profiter de l'expérience du passé, à savoir celle du CRVD<sup>164</sup>: La disparité des objectifs poursuivis par les instances participantes a nui à son fonctionnement<sup>165</sup>, de même que le manque de cadre général clair. Par ailleurs, les points formulés dans le mandat de la structure étaient beaucoup trop vagues et il n'existait pas de projet commun, ni de budget spécifique à la structure.

### Il convient donc, nous semble-t-il de:

- clarifier, autant que possible, le rôle et le champ d'intervention de chacun des intervenants
- éviter la mise en place d'une structure fort lourde du point de vue institutionnel
- privilégier le pragmatisme et l'opérationnel
- profiter, au mieux, des compétences spécifiques acquises par les différents intervenants et jouer, au maximum, la carte de la complémentarité de même que de la fonctionnalité. Il ne s'agit pas de tout réinventer, mais bien d'asseoir les pratiques de chacun (en lui donnant les moyens de pouvoir travailler de façon approfondie sur le long terme) et d'élargir concrètement le champ d'intervention
- privilégier un service global d'aide au retour accessible à tous les candidats et proposant systématiquement un accompagnement social et professionnel adapté en fonction des besoins de la personnes et des possibilités réelles existant dans le pays de retour

---

<sup>164</sup>Ce centre a été créé en 2001 suite à une convention signée par l'OIM, le Ministère des Affaires étrangères, de l'Intégration sociale et de l'Intérieur. Il s'agit du Centre pour le Retour Volontaire et le Développement (CRVD). Un protocole annexé à la convention y associe également le CIRE et OCIV. Le CRVD avait pour objectif d'offrir un cadre de concertation pour la mise en oeuvre et le développement de programmes de « RV durable, de réintégration et de développement » en incluant toutes les instances impliquées dans l'assistance aux DA: les ministères concernés par le retour, les ONG, les centres d'accueil, l'OIM. Il était composé de 4 organes:

- un comité d'orientation composé de 57 membres (les représentants des parties à la Convention, des représentants des centres d'accueil, OCIV, CIRE, autorités locales et partenaires de l'OIM)
- un comité de gestion composé de 9 membres représentant les cabinets, l'OIM, le CIRE, OCIV, les centres ouverts, les autorités locales
- un comité de décision composé de représentants des cabinets
- un secrétariat

Le comité de gestion ne s'est plus réuni depuis le mois d'octobre 2002.

La DGCD a pris le parti de réaffirmer clairement la spécificité des objectifs de la coopération au développement par rapport aux objectifs de migration. Cette prise de position l'a conduite à se désengager du CRVD.

in de Hemicourt de Grunne (M), *les accords de réadmission et l'aide au retour des étrangers en situation irrégulière*, Guide de la personne étrangère, décembre 2003, p 180-181 et 185.

<sup>165</sup>Pour plus d'information à ce sujet, nous vous renvoyons aux différentes analyses qui ont été faites en la matière, dont celle de Koen de Mesmaeker, à l'époque directeur de l'OCIV et Président du CRVD (26/9/02)

<sup>166</sup>Vu la législation actuelle qui précise le rôle de FEDASIL et la situation actuelle qui voit FEDASIL gérer le budget général du RV, il nous semble logique que ce rôle soit assuré par FEDASIL

Dès lors, nous proposons le schéma suivant:

| <p align="center"><b>Structure de Coordination</b> de l'Aide au Retour Volontaire (ARV)<sup>166</sup></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• sélection des opérateurs et conventionnement sur base d'un cahier de charges (y compris leur financement)</li> <li>• coordination des acteurs de RV en Belgique au-travers de la mise en place d'un <b>organe de concertation permanente</b> qui soit un lieu <ul style="list-style-type: none"> <li>- de réflexion et de débat du point de vue éthique,</li> <li>- d'échanges, de partage d'expérience et d'analyse entre les acteurs</li> </ul> </li> <li>• organisation de la formation continuée des opérateurs</li> <li>• évaluation de la qualité des pratiques sur le long terme</li> <li>• gestion de la base de données reprenant tous les dossiers de demande introduits dans le cadre de l'ARV</li> <li>• organe de recours: décision finale argumentée quant à l'octroi de l'ARV (sur base des rapports introduits par les services sociaux)</li> </ul> |   |   |   |
|--|---|---|---|
| <b>Opérateurs d'accompagnement psycho-social en Belgique</b>   | <b>Centre diplomatique administratif</b> <sup>167</sup> | <b>Centre opérationnel de retour (bilingue)</b><br>Il s'agit d'une <b>structure indépendante</b> constituée d' <b>experts</b> en matière d'ARV.<br>Il s'agit d'une équipe pluri-disciplinaire (23TP, 1 directeur, 1 assistant)  | <b>Partenaires locaux</b><br>(conventionnés avec le centre opérationnel)  |
| <b>1ère ligne</b>  | <b>2ième ligne</b>                                      | <b>1ère et 2ième ligne</b>  | <b>1ère ligne</b>   |
|  | (1)   | Les différentes cellules qui le composent:<br>1) une cellule d'information et de contact avec les pays d'origine (2ième ligne)(11TP)<br>2) une cellule d'accompagnement professionnel (1ère ligne)(10TP)<br>3) une cellule « Union européenne » (2ième ligne)(1TP)<br>4)une cellule d'information et communication avec le public potentiel (1ère ligne) (1TP)<br><br>(2) | Il s'agit de de structures ayant une pratique en matière soit de:<br>• monitoring<br>• suivi psycho-social<br>• suivi du projet professionnel |

<sup>166</sup>Vu l'expertise acquise en la matière, il nous semblerait normal que ce rôle soit occupé par l'OIM

## **(1) Le rôle du Centre diplomatique et administratif serait:**

- contacts avec les autorités des pays d'origine en vue de la réadmission
- suivi administratif des personnes souhaitant s'établir dans un autre pays que leur pays d'origine
- organisation du voyage: transport jusqu'à la destination finale, bagages, accueil aux aéroports, ...
- diffusion de l'information concernant l'ARV auprès des professionnels ayant des contacts avec le public potentiel: agents de police, travailleurs de rue, asiles de nuit, administrations communales, acteurs de l'aide médicale urgente, mutuelles, écoles, comités de soutien et associations de bénévoles, syndicats, personnel d'ambassade, ...

## **(2) Le rôle du Centre opérationnel de retour serait:**

### **a) une cellule d'information et de contact avec les pays d'origine (2ième ligne)**

- collecte et mise à disposition (notamment via le web) d'informations pratiques concernant la situation dans les pays d'origine
- traitement des demandes spécifiques émanant des services chargés de l'accompagnement en Belgique (services sociaux et cellule ISP)
- recherche, construction et suivi des partenariats locaux (et appui à la dynamique de réseau dans les pays d'origine)
- aide à la recherche de financements accessibles aux partenaires locaux

### **b) une cellule d'accompagnement professionnel (1ère ligne)**

- préparation du projet professionnel

### **c) une cellule « Union européenne » (2ième ligne)**

- construction de partenariats au niveau européen (afin de couvrir un maximum de pays de retour)

### **d) une cellule information et communication avec le public potentiel (1ère ligne)**

- réalisation des documents d'information concernant l'ARV à destination du public potentiel
- organisation de séances d'information à l'intention du public potentiel en collaboration avec les autres partenaires et communautés de migrants

## **La dynamique proposée:**

- contacts entre les structures chargées de l'accompagnement psycho-social en Belgique et le Centre diplomatique et administratif en fonction des besoins individuels des personnes
- contacts entre les structures chargées de l'accompagnement psycho-social en Belgique et le Centre opérationnel de retour:

a) cellule d'information et de contacts: afin d'avoir une information générale ou, au contraire, spécifique à une situation particulière (réponse à une demande précise)

b) cellule d'accompagnement professionnel: afin d'orienter les personnes suivies qui désirent bénéficier d'une aide en matière de réinsertion professionnelle.

- contacts entre le Centre opérationnel de retour (cellule d'information et de contacts) et les partenaires locaux afin d'avoir des informations générales ou, au contraire, spécifiques à une situation particulière (réponse à une demande précise).
- contacts entre le Centre diplomatique et administratif et le Centre opérationnel de retour pour un échange régulier et mutuel d'informations.

Après avoir reçu l'accord de la cellule d'information et de contact<sup>168</sup> et uniquement dans le cadre du suivi spécifique d'une personne<sup>169</sup>:

- contacts entre les structures chargées de l'accompagnement psychosocial en Belgique et les partenaires locaux
- contacts entre la cellule d'accompagnement professionnel et les partenaires locaux.

<sup>168</sup>Afin d'éviter que certains partenaires locaux ne se retrouvent « sur sollicités ».

<sup>169</sup>et non pas pour des informations à caractère général.

## F. L'aide au retour: Prêt ou don?

Lorsque l'on parle d'aide à la réinstallation, se pose automatiquement la question des moyens financiers nécessaires à celle-ci et de leurs modalités pratiques d'attribution.

Il ne s'agit pas, ici, d'opposer prêt et don mais bien de voir quelle est la pertinence de chaque formule, de jouer la complémentarité de l'un par rapport à l'autre et d'être attentif aux effets pervers éventuels.

Il nous semble qu'il conviendrait de privilégier le système de prime de retour (et donc de don) afin de permettre aux personnes qui rentrent et qui se trouvent tout à fait démunies de pouvoir couvrir leurs besoins de base pendant un temps déterminé. Son montant et sa durée devraient varier en fonction du contexte social de la personne et du coût de la vie dans le pays de retour et ce, sur base de critères établis par la structure de coordination en concertation avec les partenaires. Il ne s'agirait donc pas d'un système forfaitaire. Par ailleurs, il faudrait l'inscrire dans le cadre d'une dynamique d'accompagnement social global effectué par le partenaire local. Son octroi ne serait pas automatique, mais lié à un rapport social circonstancié effectué par l'assistant social en Belgique. La prime serait versée dans le pays de retour par le partenaire local. Ceci permettrait de limiter, autant que possible, la « dynamique du touriste », le racket à l'aéroport et d'inscrire la personne qui rentre dans le cadre d'un processus de suivi minimum (monitoring de base)<sup>170</sup>, le tout, bien entendu, en fonction de la faisabilité sur le terrain.

De même, pour les personnes suivant une formation dans leur pays d'origine, il y aurait lieu de réfléchir à un système de bourse éventuel.

Pour ce qui concerne l'appui au démarrage d'une activité économique, la question se révèle particulièrement complexe. En effet, si le système de prêt engage plus les personnes que le seul don, qu'il est également l'occasion de reconstruire sa dignité et permet d'éviter une discrimination (en termes d'accès à un service) entre les personnes rentrées et celles restées dans le pays, il faut néanmoins être très attentif au piège que représente la spirale du surendettement. Or, pour créer et développer une activité économique viable à long terme, il est clair que de réels moyens financiers sont nécessaires<sup>171</sup> (sous peine, sinon, de ne faire que du renforcement de l'économie informelle) et que si tout le capital de base est emprunté, cela hypothèque grandement la survie même de l'entreprise. La question de l'apport personnel est donc tout à fait essentielle, de même que celle des taux d'intérêt pratiqués et des délais de remboursement<sup>172</sup>.

Une solution serait, peut-être, dès lors, d'envisager la question de façon plus « macro » et de voir si, plutôt que d'aider individuellement les personnes sous la forme d'un don, il ne conviendrait pas plutôt, dans le cadre d'une politique de coopération au développement, d'appuyer des structures locales de micro-crédit afin de leur permettre de pratiquer de meilleures conditions de prêt pour l'ensemble de la population locale.

Si une telle possibilité n'existait pas au vu du contexte local, une autre option pourrait être de réinvestir l'argent remboursé dans un fond de crédit par exemple. De même, il conviendrait de voir dans quelle mesure il serait possible de collaborer avec des organismes financiers tels que Réseau Financement alternatif, CREDAL, la Banque TRIODOS, ...

Par ailleurs, si aide financière il devait y avoir, il serait préférable de la destiner à un investissement collectif, la personne bénéficiant, elle, du crédit et du suivi assuré dans le cadre du projet.

---

<sup>170</sup>Permet au partenaire de savoir de qui il s'agit et que la personne est bien arrivée.

<sup>171</sup>Actuellement, en Europe, on compte généralement entre 3000 et 5000 euros pour les programmes visant la création de micro-entreprise.

<sup>172</sup>Une des difficultés principales rencontrées par les promoteurs, en particulier en Amérique latine; est le sous-financement de leurs entreprises. Le coût de la vie et les investissements sont très élevés alors que l'accès au crédit est très limité. Par ailleurs, l'apport personnel reste souvent minime faute de liquidités ou de biens d'équipement.

Enfin, il serait également intéressant de voir dans quelle mesure, il serait possible de fédérer les entreprises créées dans une même région de retour afin de créer un fond commun (via un système de cotisations mensuelles) leur permettant d'avoir accès à un certain nombre de services: conseils techniques, service de gestion, comptabilité, ...

## G. Les pays concernés

Le programme de réinsertion, tel que présenté, doit-il être ciblé sur quelques pays spécifiques?

L'objectif qui sous-tend la proposition émise est de permettre à toute personne qui en a besoin et qui le souhaite, et ce, quelque soit sa nationalité<sup>173</sup> ou son statut administratif, d'avoir accès aux services proposés, dans les limites du possible au regard de la situation sur place.

Ceci ne peut concrètement se faire que dans le cadre d'un partenariat au niveau européen. En effet, il est impossible et peu efficace de tisser, au départ de la Belgique, tout un réseau de partenariats avec une infinité de pays d'origine. Or, chaque pays européen, de par la spécificité de la population étrangère qui se trouve sur son territoire, a développé des relations privilégiées avec certains pays d'origine. Il s'agit donc de capitaliser celles-ci.

**Dès lors, le travail à effectuer serait double:**

- 1) la construction d'un réseau de partenaires au niveau d'un certain nombre de pays d'origine, sur base des principales nationalités présentes en Belgique et de celles qui manifestent le plus d'intérêt à l'égard de cette dynamique<sup>174</sup>.
- 2) Le travail en partenariat au niveau européen afin de permettre également, autant que possible, aux ressortissants de pays moins représentés en Belgique ou vers lesquels le RV est très marginal au départ de la Belgique, d'avoir malgré tout accès à un certain nombre de services par le biais de contacts avec des partenaires locaux collaborant avec d'autres pays européens.

## H. Eléments pratiques et méthodologiques

**Dans le cadre de la mise en oeuvre des pistes envisagées, il conviendrait, notamment de:**

- envisager, dans la mesure du possible, des moments d'échanges entre compatriotes (et ce, tant au niveau de la phase de réflexion que de la préparation). Ceci permettrait notamment de sortir de la situation de huis-clos qui existe entre l'AS et le candidat.
- associer les organismes de migrants qui développent souvent des dynamiques réelles avec leur pays d'origine et capitaliser leur savoir faire.
- développer le programme conjointement avec les partenaires locaux. Il est, en effet, important que le partenaire local s'approprie le programme.
- organiser des moments de rencontres entre les opérateurs du nord et du sud
- stimuler les synergies entre les opérateurs d'une même région de retour

---

<sup>173</sup>Du moins si les conditions de base énoncées précédemment sont respectées dans le pays de retour: une situation garantissant la sécurité des personnes, des partenaires locaux fiables et des pays qui acceptent de réintégrer leurs ressortissants.

<sup>174</sup>Cela concernerait une trentaine de pays environ.



## I. Appels d'air et dérives éventuels?

D'une façon générale, on peut se demander si un projet de retour peut constituer, en tant que tel, à un moment donné, un quelconque appel d'air quand on sait combien coûtent certains voyages et les sacrifices qu'ils nécessitent.

Toutefois, il est clair, comme on l'a vu précédemment, qu'il peut exister, parfois, certains effets pervers qui ont pour conséquence de détourner le programme de son objectif, du moins pour certaines personnes originaires (le plus souvent) de régions qui ne sont pas très éloignées de la Belgique.

Afin d'éviter autant que possible de telles situations, il conviendrait de réfléchir à la mise en place de certains mécanismes<sup>175</sup> comme:

- limiter, au maximum, les dons et privilégier le système de prêt
- prévoir un délai minimum de séjour en Belgique pour avoir accès aux services proposés
- prévoir un nombre minimal d'entretiens avant d'introduire la demande d'ARV
- systématiser la rédaction d'un rapport social circonstancié, suivant un canevas de questions type, quel que soit le statut de la personne.

Mais, il n'empêche qu'au-delà de ces éventuels critères, l'essentiel du travail réside dans la qualité de l'accompagnement social et dans l'élaboration d'outils permettant d'objectiver au mieux l'appréciation de la demande.

## J. La question du lien entre le RV et l'information dans le pays d'origine quant au contexte belge

La question est de savoir si, dans le cadre d'une politique construite en matière de RV, il y a lieu ou non d'inclure la dimension d'information (sur le contexte belge) dans le pays d'origine et dès lors de tenter de prévenir une partie des départs.

Si l'unanimité se fait généralement quant à la nécessité de diffuser le plus largement possible des informations concernant les conditions réelles de vie en Europe<sup>176</sup>, il n'y a cependant pas d'unanimité quant au lien à faire ou non entre le RV et ce type d'information.

Certains estiment, en effet, que ce sont des choses différentes qu'il convient de distinguer clairement.

D'autres, au contraire, estiment qu'il faut:

- collaborer avec les personnes qui retournent afin qu'elles jouent un rôle en terme d'information sur ce qui se passe en Europe quant aux conditions réelles de vie
- utiliser la structure locale pour faire un travail d'information de fond concernant la situation en Belgique (à l'image de ce qui s'est fait, par exemple, au Kosovo)

et ce, même s'il est clair que l'information ne sera probablement pas toujours entendue<sup>177</sup> et que les personnes n'ont pas nécessairement toujours envie de parler de ce qu'elles ont vécu comme un échec.

---

<sup>175</sup>Communs à tous les opérateurs.

<sup>176</sup>Il est nécessaire de le faire par principe, mais cela ne sert pas toujours en pratique (du fait notamment du poids que représentent les trafiquants et du mythe de la société d'abondance). En effet, souvent l'information existe concernant la réalité en Europe (infos venant des ambassades, reportages TV,...) mais cela n'empêche pas pour autant les personnes de vouloir partir. Par ailleurs, il est clair que pour certaines personnes, n'importe quelle situation en Belgique est parfois préférable, à leurs yeux, à celle vécue dans le pays d'origine.

<sup>177</sup>Comme le montre, par exemple, la situation d'un Togolais recevable qui a fait un REAB mais qui une fois rentré, a perdu tous ses amis car ils n'ont pas compris pourquoi il était revenu.

# La question du coût

Si l'on compare les acteurs actuels à la proposition de réorganisation, on constate que deux nouveaux acteurs apparaissent:

- le centre opérationnel de retour<sup>178</sup>
- les partenaires locaux en tant que membres de la structure à part entière

Par ailleurs, la logique qui prévaut n'est plus celle des projets pilotes ponctuels<sup>179</sup>, mais bien la mise en place d'une dynamique structurelle sur le long terme, composée d'acteurs diversifiés susceptibles de pouvoir répondre, autant que possible, aux demandes des candidats au retour. Nous plaçons donc pour qu'il soit mis fin aux « appels à projets » ponctuels et pour qu'en lieu et place, des conventions soient signées avec les différents opérateurs désireux de participer à la dynamique d'aide au RV, sur base d'un cahier de charges précis établi de commun accord, et que des moyens structurels leur soient garantis.

Pour ce qui concerne le financement des partenaires locaux dans les pays d'origine, nous ne sommes pas favorables au système de financement à la prestation car cela limite le cadre du partenariat, quand cela ne le fausse pas, le partenaire pouvant accepter de suivre un projet non pas pour sa pertinence mais pour l'argent qu'il représentera. Nous proposons donc, dans le cadre de ce programme:

- 1) un financement structurel par l'Intégration sociale pour ce qui concerne le travail de fond (collecte d'informations pratiques pour l'orientation des personnes) mené par les partenaires locaux.
- 2) Un financement par la Coopération au Développement des programmes développés par les partenaires locaux (alimentation des fonds de micro-crédit, service social, ...) et dans lesquels s'intègrent les personnes qui rentrent.

Par ailleurs, il conviendra également d'explorer d'autres possibilités de financement (Fondations et autres bailleurs de fonds).

## Hypothèse chiffrée (coût par an)

### 1. Le Centre opérationnel de retour

- 1 poste de directeur: 75.000 euros
- 1 poste d'assistant: 41.000 euros
- loyer et charges: 35.700 euros
- sous-total: 151.700 euros
- frais d'investissement exceptionnel (one shot): 42.000 euros

**Total:** 193.700 euros

#### - la cellule d'Information et de Contacts

- a) la masse salariale (11 postes): 500.000 euros
- b) documentation, téléphone, internet, ...: 14.900 euros
- c) frais de mission: 180.000 euros

**Total:** 694.900 euros

#### - la cellule d'accompagnement professionnel

- a) la masse salariale (10TP): 420.000 euros
- b) documentation, tél, internet, ...: 7.450 euros

**Total:** 427.450 euros

#### - la cellule UE

- a) la masse salariale (1TP): 45.860 euros

<sup>178</sup>bilingue

<sup>179</sup>Les services du REAB mis à part

b) documentation, tél, internet, ...: 1.400 euros

**Total:** 47.260 euros

- **la cellule information et communication**

a) la masse salariale (1TP): 45.860 euros

b) documentation, tél, internet, ...: 1.400 euros

**Total:** 47.260 euros

**Total global** pour le centre: 1.410.570 euros (dont 42.000 euros de frais « one shot »)

## 2. Rétribution des opérateurs en matière d'accompagnement psycho-social (que la personne parte ou non)<sup>180</sup>

- 125 euros par dossier si le candidat au retour ne souhaite pas bénéficier d'une aide spécifique quant à la préparation de son retour. Il s'agit, dans ce cas, de financer uniquement la rédaction d'un rapport social circonstancié.
- 250 euros par dossier si le candidat au retour souhaite bénéficier d'une aide spécifique quant à la préparation de son retour (= rapport social + accompagnement au niveau du processus de décision + suivi de la personne durant tout le processus de préparation tant sociale que professionnelle -en étroite collaboration, pour ce dernier aspect, avec la cellule d'accompagnement professionnel).

**budget global:** 687.500 euros

## 3. Financement de la sous-traitance aux communautés de migrants

30.000 euros (sur base de 30 communautés)

## 4. Les outils d'information

12.500 euros

## 5. Financement structurel des partenaires locaux<sup>181</sup> (sur base de 2 partenaires/pays et de 33 pays)<sup>182</sup> pour leur travail d'informations.

Le financement varierait en fonction du volume de retours par pays.

Pour les pays où il y a:

- + de 100 RV/an: 15.000 euros par partenaire
- entre 50 et 100 RV/an: 10.000 euros par partenaire
- moins de 50 RV/an: 5.000 euros par partenaire

Ce qui ferait sur base 2 partenaires par pays et de 33 pays:

- 16 x 15.000 euros = 240.000 euros
- 14 x 10.000 euros = 140.000 euros
- 36 x 5.000 euros = 180.000 euros

TOTAL: 560.000 euros

## 6. Fond pour le financement des bourses (en cas de formation), primes de retour éventuelles

1.200.000 euros

**TOTAL GENERAL: 3.900.570 euros**

Devrait s'ajouter à cela le financement du Centre diplomatique et administratif et de la structure de coordination.

<sup>180</sup> Uniquement pour des dossiers concernant des personnes n'entrant pas dans le cadre d'une désignation vers des structures d'accueil: centres d'accueil, ILA, convention CIRE/Vluchtelingenwerk.

<sup>181</sup> outre le soutien apporté dans le cadre de la Coopération au Développement pour les projets structurels qu'ils développent (micro-crédit, service social, ...) et dans lesquels s'intègrent les personnes qui rentrent.

<sup>182</sup> Calcul effectué sur base des statistiques REAB 2004.

# Retour volontaire et centres fermés<sup>183</sup>

## A. Les constats

### 1. Des travailleurs sociaux

Pour l'OIM, les services sociaux des centres fermés sont des partenaires du programme REAB, au même titre que les services sociaux des centres ouverts et les ONG.

Les étrangers résidant dans ces centres ont accès au programme de REAB sous certaines conditions spécifiques.

Il y a relativement peu de RV au départ des centres fermés. Toutefois, on constate une certaine augmentation en 2004<sup>184</sup>.

C'est l'Office des Etrangers qui décide si la personne peut rentrer dans le cadre d'un RV ou non.

Certaines personnes n'ont pas accès au REAB<sup>185</sup>. Il s'agit de celles:

- qui ont commis un délit<sup>186</sup>
- qui ont déjà refusé précédemment de rentrer volontairement
- dont on connaît la compagnie aérienne par laquelle elles sont arrivées (ce qui est souvent le cas des personnes arrêtées à la frontière) et qui sont au centre INAD.
- qui sont facilement « rapatriables »

Pratiquement, aujourd'hui, un REAB est plus difficile, au départ d'un centre fermé, qu'une expulsion et ce, pour différentes raisons:

- cela dépend fort de l'assistant social<sup>187</sup> qui suit la personne et de sa volonté réelle d'essayer de privilégier le RV plutôt que l'expulsion.
- tout le monde n'a pas accès à l'information. On est donc face à un problème d'égalité face à l'information. L'option du RV n'est pas proposée systématiquement aux personnes.
- c'est plus compliqué quand la personne veut partir très vite, du fait des démarches administratives nécessaires. C'est parfois plus lent que si la personne est expulsée.

Il nous semble toutefois que cette restriction ne peut, à elle seule, expliquer ce faible taux. Une autre explication possible pourrait être, dès lors, la difficulté, pour nombre de personnes, d'imaginer le retour et

---

<sup>183</sup>Nous sommes opposés à l'existence même des centres fermés. Toutefois, tant qu'ils existent, il est essentiel que les personnes incarcérées aient accès, elles aussi, à des « services » existant pour les personnes en liberté. C'est la raison pour laquelle il nous a semblé important de traiter également cet aspect là des choses, tout en étant conscients de ses limites. Il ne s'agit pas, bien entendu, pour nous de cautionner la politique d'enfermement et d'expulsion pratiquée actuellement par les autorités, ni de tenter de la « positiver ».

<sup>184</sup>Chiffres REAB 2003: Bruges: 27, Merksplas: 19, Steenokkerzeel: 15, Vottem: 24. Au vu des chiffres de l'OE en date du 31/10/04 qui parle de 95 RV avec le REAB pour 2004, on constate une légère augmentation. D'après la direction du Centre de Merksplas, il y aurait eu 44 retours REAB au cours de l'année 2004. Par ailleurs, s'ajoutent à cela un certain nombre de personnes qui partent sans « résistance », mais sans le soutien du REAB.

<sup>185</sup>Au vu de la pratique des travailleurs sociaux.

<sup>186</sup>Notons qu'il arrive souvent que les personnes ayant commis des délits sont plus souvent que les autres « non expulsables » parce que les autorités de leur pays d'origine sont plus réticentes à leur délivrer un laissez-passer. Il n'est pas rare qu'après plusieurs semaines ou mois de détention, elles soient libérées avec un OQT.

<sup>187</sup>Il faut noter que tous les membres des services sociaux des centres fermés ne sont pas nécessairement détenteurs d'un diplôme d'assistant social.

ce, même dans un contexte d'enfermement. L'espoir que les choses vont changer et qu'elles vont pouvoir rester peut être parfois très fort<sup>188</sup>. Une fois de plus, les causes liées à l'exil vont jouer un rôle déterminant. Certaines personnes ont tout vendu pour venir en Belgique, il ne leur reste plus rien dans leur pays d'origine. D'autres sont en Belgique depuis des années<sup>189</sup>. Ce refus obstiné de rentrer est basé régulièrement sur le fait que la réinsertion de ces personnes dans leur pays d'origine est, au cours du temps, devenue très difficile, voire impossible<sup>190</sup>.

Notons, par ailleurs, qu'actuellement, la façon dont le retour volontaire est évoqué par les assistants sociaux des centres fermés pose question, au vu des déclarations de l'un d'entre eux reprises dans le rapport de HRW<sup>191</sup>: « nous disons aux détenus: écoute, tu peux rentrer volontairement ou accompagné de deux policiers » ou encore « c'est indécent d'arriver dans votre pays avec deux policiers à vos côtés ».

## 2. Position de l'Office des Etrangers<sup>192</sup>

Tous les centres fermés fournissent des informations concernant la possibilité de RV. Toutefois, le REAB n'est pas proposé automatiquement aux personnes se trouvant en centre fermé, le respect des critères d'admissibilité étant toujours contrôlé au préalable. Aucun REAB ne peut se faire sans l'approbation de l'OE. La possibilité de REAB n'est donc abordée que si la personne répond aux conditions requises.

Les critères d'exclusion sont les suivants:

- **le travail au noir (flagrant délit)**: en cas de travail au noir, les frais de rapatriement sont en effet payés par l'employeur
- **les violations de l'ordre public**: notons cependant qu'en l'absence de condamnation ou lorsque les faits ne sont pas « graves » (par exemple, l'usage de stupéfiants, des petits vols, ...) la personne concernée peut encore s'inscrire au programme REAB.

Le programme REAB n'est pas proposé aux personnes qui peuvent être transférées directement vers l'aéroport (sans détention) et immédiatement rapatriées.

De même, les personnes arrêtées à la frontière et détenues au centre INAD ne peuvent pas solliciter d'aide REAB parce qu'elles ne se trouvent pas en territoire belge. Ces personnes, qui ne sont pas autorisées à entrer en Belgique, doivent obligatoirement être rapatriées par le transporteur (la compagnie aérienne). Il arrive que les transporteurs offrent eux-mêmes de l'argent à la personne pour la stimuler à rentrer.

Par contre, les candidats réfugiés ou demandeurs d'asile refusés hébergés par le centre de transit 127 ont droit au programme REAB<sup>193</sup>.

Parfois, le centre de transit 127 accueille également des illégaux dans l'attente d'un rapatriement direct. En principe, ces personnes ne peuvent pas solliciter le programme REAB.

Pour ce qui concerne les nationalités faciles à rapatrier (Roumains, Albanais), elles peuvent également s'inscrire au programme REAB si elles répondent aux conditions (entre autres, pas de travail au noir). Notons, toutefois, que par le passé, une personne ne pouvait pas s'inscrire si son rapatriement forcé s'avérait plus rapide. C'est moins le cas de nos jours. Le travail de l'OIM s'est accéléré.

<sup>188</sup>De plus, en pratique, certaines personnes incarcérées sont libérées sans plus de raisons apparentes que d'autres.

<sup>189</sup>Ainsi, par exemple, au centre 127bis, en juin dernier, il y avait beaucoup des personnes en Belgique depuis 5 ou 6 ans. Ces personnes avaient beaucoup de mal à imaginer leur départ car elles se sentaient chez elles, en Belgique. C'est en particulier le cas de personnes issues de minorités de l'ex URSS qui n'ont jamais eu ce sentiment d'appartenance auparavant.

<sup>190</sup>C'est la raison pour laquelle, par exemple, des femmes congolaises ont résisté à leur expulsion pendant un an.

<sup>191</sup>in *IOM and Human Rights Protection in the field: current concerns*, HRW, 2003, p7.

<sup>192</sup>Cette section reflète le point de vue de l'OE tel que nous en avons pris connaissance lors de notre rencontre du 18/8/04. L'intégralité du compte-rendu de celle-ci se trouve dans la partie « Positions en présences à l'égard du RV », au début du présent document.

<sup>193</sup>Notons que dans les faits, cela ne semble pas se vérifier au vu du rapport annuel 2003 du Centre 127. En effet, il n'y est fait nulle part mention de retour accompagné par l'OIM.

En pratique, la procédure de RV à partir d'un centre fermé est la suivante: le service social du centre fermé informe l'étranger et envoie une demande à la Cellule Identification (CID) qui vérifie si l'étranger répond aux conditions (ordre public, travail au noir (flagrant délit), mariage blanc, ...). La CID transmet la demande à l'OIM, vérifie les papiers d'identité et veille à ce que la personne dispose d'un passeport ou d'un laissez-passer valable. La proposition ne doit pas obligatoirement émaner de la personne concernée. Si celle-ci répond aux conditions requises et si l'OE pense que le programme REAB l'incitera à opter pour un retour volontaire, l'OE peut lui-même proposer un RV à la personne concernée.

Une personne qui désire bénéficier d'un retour volontaire doit confirmer sa demande par écrit. Cette déclaration n'est soumise à aucune condition formelle de manière à ce que le caractère volontaire du retour ne soit pas grevé de contraintes.

Il est impossible de demander un REAB au dernier moment, juste avant le rapatriement forcé sous escorte, parce que, pour l'OE, le RV ne peut pas devenir un moyen de prolonger le séjour.

Par ailleurs, à côté des personnes qui partent dans le cadre du REAB, il y en a aussi qui partent « sans résistance ». Il s'agit, dans ce cas, de personnes qui partent d'un centre fermé sans REAB et sans contrainte. Les personnes dépourvues de moyens peuvent obtenir une somme limitée du centre fermé (par analogie à la prime de retour accordée par l'OIM), à condition qu'elles partent sans résistance. C'est la direction du centre fermé qui décide de la prime. L'argent n'est donné qu'à l'aéroport.

Le départ sans résistance est toujours prioritaire. Parfois, un départ forcé, sous escorte de la Police fédérale, est reporté lorsque la personne annonce qu'elle souhaite partir seule et de manière autonome. Toutefois, l'escorte n'est annulée qu'au moment effectif du départ autonome. Lorsqu'une personne souhaite partir de manière autonome, l'OE essaie de réserver un billet pour la date prévue pour l'escorte. Dans ce sens, un retour autonome est possible à tout moment.

Le RV au départ des centres fermés n'est pas le fait plus particulièrement de certaines nationalités.

### **3. Présentation par l'OIM du déroulement pratique du REAB<sup>194</sup>**

La pratique à l'aéroport n'est pas différente pour les personnes qui viennent d'un centre fermé par rapport à celles qui étaient en liberté avant le RV.

La personne est escortée, au départ du centre fermé, par des « chauffeurs »<sup>195</sup> de l'OE jusqu'à la rangée 10 dans le hall de départ de l'aéroport (lieu de RDV dans le cadre de tous les REAB). Les chauffeurs partent ensuite munis de la décharge signée par le représentant de l'OIM. Dès ce moment là, les personnes sont traitées exactement de la même façon que tous les « passagers OIM » et bénéficient de la même assistance (aide lors du check-in, du passage de la douane, ...) que les autres voyageurs REAB, ni plus, ni moins. Dès lors, comme tous les autres passagers REAB, elles sont accompagnées par le représentant de l'OIM jusqu'à la porte d'embarquement.

## **B. Les propositions**

**Au regard des définitions données du RV, il est clair que le terme « volontaire » est difficilement conciliable avec le contexte inhérent aux centres fermés où la personne est en situation de dépendance totale à l'égard de la structure<sup>196</sup>.**

---

<sup>194</sup>Communication téléphonique avec M. Pascal Reyntjens le 4/2/05.

<sup>195</sup>Appellation officielle.

<sup>196</sup>L'aide au retour volontaire pratiquée par l'OIM au départ des centres fermés a, d'ailleurs, été fort critiquée par l'organisation Human Rights Watch (in *IOM and Human Rights Protection in the field: current concerns*, op.cit. p7) qui se demande notamment comment un retour peut être réellement volontaire quand on se trouve dans un centre fermé.



**Malgré cette situation** d'impossibilité à prendre une décision de retour en pleine liberté, **il importe de permettre aux personnes incarcérées de quitter la Belgique autrement que par la voie de l'expulsion.**

Dès lors, deux options sont possibles:

- garder la dynamique et l'esprit du retour VOLONTAIRE et permettre, dès lors, à la personne de récupérer sa liberté de mouvement avant tout processus de retour éventuel.
- trouver un autre nom pour ce type de retour qu'il ne faut absolument pas assimiler à un RV. C'est la raison pour laquelle, nous choisissons ici, faute d'autre appellation à ce jour, de parler « d'aide au retour » et non pas « d'aide au retour *volontaire* »

Quelle que soit l'option prise en compte par les responsables politiques, nous plaignons pour que:

- soient données, systématiquement, à toutes les personnes incarcérées
- des informations claires concernant cette option et ses conséquences dans une langue qu'ils comprennent
- la possibilité d'avoir accès à un programme d'aide au retour (après avoir bénéficié d'un délai de réflexion);
- l'OE doive justifier son refus d'autoriser une personne à bénéficier de cette possibilité;
- cela se fasse dans le cadre d'un accompagnement social intégral. Il est essentiel d'avoir un réel suivi individuel de la personne dans le cadre de la préparation de son retour, au niveau social et professionnel et cela au même titre que les personnes en liberté. En d'autres termes, il s'agit d'inscrire le retour des personnes détenues en centres fermés dans la dynamique générale proposée dans le cadre de cette recherche.

Par ailleurs, du fait du contexte spécifique inhérent aux centres fermés, nous estimons qu'il serait opportun que l'information liée à l'aide au retour soit donnée par un « acteur » indépendant, c'est-à-dire par une personne étrangère à l'Office des Etrangers. Cela pourrait être une personne employée spécifiquement à cette tâche par l'OIM<sup>197</sup>. Son rôle consisterait à organiser une permanence hebdomadaire dans chaque centre fermé. Elle y donnerait une information claire et précise aux personnes intéressées et s'assurerait que la demande de retour vient directement des personnes concernées et qu'elles acceptent de partir.<sup>198</sup>

Ensuite, une fois la décision prise par la personne (et en cas de non libération de celle-ci), le suivi social serait fait par un AS du centre<sup>199</sup> (en collaboration, tout comme ses collègues des centres ouverts et ONG, avec un opérateur ISP et le « Centre d'Information et de contact avec le pays d'origine »). En effet, bien que les membres d'ONG effectuant des visites dans les centres fermés soulignent la nécessité de donner une autre option aux personnes que l'expulsion, il ne leur paraît pas souhaitable que cet accompagnement soit effectué par leurs soins dans la mesure où, comme cela a déjà été souligné précédemment, il n'existe pas de réelle liberté de choix de la personne. Par contre, ils considèrent comme faisant partie de leur mission d'effectuer un travail de vigilance par rapport au caractère délibéré et bien informé du choix du retour. En cas de doute, ils en informeraient « l'acteur indépendant » chargé de cette vérification.

Nous sommes conscients de la difficulté de mettre en œuvre concrètement cette solution car un accompagnement social et professionnel de qualité à l'intérieur des centres fermés est une « contradiction dans les termes ». Par ailleurs, un tel accompagnement pour se faire avec tout le sérieux requis, nécessite des semaines, voire des mois. Est-il imaginable que les personnes ayant choisi cette option voient pour cette raison leur détention prolongée ? Idéalement, cet accompagnement devrait se faire dans un autre contexte que celui d'un centre fermé. Si cette option n'était pas celle retenue par les responsables politiques, faudrait-il s'orienter vers une solution spécifique qui prévoirait le retour dans un délai court et un accompagnement social et professionnel plus intense et/ou plus prolongé dans le pays d'origine pour ce groupe particulier ? La question reste ouverte.

<sup>197</sup>Mais en n'assimilant pas cette fonction de l'OIM au service d'aide au retour *volontaire*, tel que pratiqué à l'extérieur des centres fermés. Il importe de clairement distinguer les deux aspects.

<sup>198</sup>Il n'est pas rare que les visiteurs des ONG rencontrent dans les centres fermés des personnes qui leur affirment avoir été contraintes de signer pour un « retour volontaire » ou qui sont dans l'incapacité totale de prendre quelque décision que ce soit, notamment en raison de troubles psychiques ou de traitements médicamenteux lourds. Il importe qu'une vérification totalement indépendante du « choix » réel de retourner dans leur pays ait lieu préalablement à toute autre démarche.

<sup>199</sup>Formé spécifiquement pour ce type de travail...

# Les possibilités migratoires vers d'autres pays que le pays d'origine<sup>200</sup>

## Introduction

Emigrer signifie littéralement migrer vers un autre pays. Les réfugiés qui séjournent en Belgique peuvent également émigrer (au lieu de retourner dans leur pays d'origine). Les pays d'immigration (les pays dans lesquels se rendent les émigrants) les plus connus sont le Canada, les Etats-Unis, la Nouvelle-Zélande et l'Australie. L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) offre une aide à l'émigration aux étrangers. Le nombre d'émigrations enregistrées par l'OIM est toutefois très réduit en comparaison avec le nombre de retours.

La majorité des émigrants ne se rend pas dans les pays d'immigration traditionnels, mais dans des pays limitrophes des pays d'origine.

Cette partie présente les modalités d'émigration. Les quatre premiers chapitres traitent des conditions d'émigration vers des pays tiers, le chapitre cinq donne un bref aperçu des possibilités d'émigration vers les pays limitrophes (des pays d'origine).

## Chapitre 1: Emigrer au Canada<sup>201</sup>

Il existe quatre façons de migrer vers le Canada: en tant qu'ouvrier qualifié (**skilled worker**), pour rejoindre la famille (**family**), pour les affaires (**business**) ou pour y séjourner temporairement (**temporary residence visa**).

La catégorie *skilled worker* (ou le système à points) est l'option la plus populaire. Les demandeurs se voient allouer des points en fonction de leur âge, leur niveau d'études, leur expérience professionnelle et leur connaissance de l'anglais et/ou du français. Des points sont également accordés lorsqu'un employeur souhaite employer le candidat ou lorsque la personne travaille déjà au Canada avec une licence d'ouvrier qualifié.

Les demandeurs peuvent obtenir des points supplémentaires pour des facteurs qui favorisent leur admissibilité comme par exemple les qualifications « du partenaire » ou le fait que le demandeur même ou « son partenaire » a étudié au Canada pendant au moins 2 ans ou a de la famille au Canada. L'objectif est d'atteindre le *pass-mark*. Il s'agit d'une limite (un nombre donné de points) à partir de laquelle la demande est prise en considération.

Les candidats suivants ont le plus de chances de réussite:

1. Personnes possédant un diplôme de l'enseignement supérieur, par exemple *bachelor* ou *master*, un doctorat;
2. Personnes qui maîtrisent l'anglais et/ou le français;
3. Personnes qui obtiennent le maximum de points pour l'expérience professionnelle;
4. Personnes âgées de 20 à 50 ans;
5. Personnes qui ont droit à des points supplémentaires pour l'aptitude.

<sup>200</sup>Texte traduit du néerlandais

<sup>201</sup> <http://www.migrationbureau.com/canada/immigration.asp>

Tous les demandeurs doivent pouvoir s'appuyer sur au moins 12 mois d'expérience professionnelle après l'enseignement supérieur et la profession doit figurer sur une liste spéciale des professions (*National Occupations Classification (NOC) list* ou *Classification nationale des professions*).

Les personnes qui ont des membres de la famille au Canada peuvent demander un visa de la catégorie « famille » si ces membres peuvent et veulent les prendre à charge. Ces membres de la famille doivent avoir la nationalité canadienne ou être des résidents permanents. Les demandes les plus fréquentes de cette catégorie émanent de personnes qui sont mariées ou ont l'intention de se marier avec un citoyen canadien ou un résident permanent (constitution de famille et regroupement familial).

La catégorie *business* est scindée en trois sous-catégories: les indépendants ou travailleurs autonomes (*self-employed*), les entrepreneurs (*entrepreneur*) et les investisseurs (*investor*).

La catégorie des indépendants concerne les hommes d'affaires qui n'ont pas forcément l'intention d'employer d'autres personnes. Cette catégorie se limite aux agriculteurs ou demandeurs qui présentent une valeur artistique ou sportive pour le Canada. Aucune condition de capital ou de propriété n'est liée à l'obtention de ce visa, mais les demandeurs doivent préparer un plan d'entreprise réalisable et bien étudié, disposer de moyens suffisants pour subvenir à leurs besoins et démontrer leur capacité de mettre sur pied ou d'acheter l'entreprise proposée au Canada. L'expérience dans le domaine des activités indépendantes est un plus. Le candidat doit également obtenir le *pass-mark*.

Pour émigrer au Canada sous la catégorie *entrepreneur*, le demandeur doit avoir de l'expérience dans une affaire professionnelle pendant une période donnée. Le candidat doit également posséder un avoir net d'au moins 300.000 C\$. A son arrivée au Canada, la personne doit mettre sur pied ou acheter une entreprise et, dans un délai de trois ans, assurer une participation active et permanente à la gestion des affaires. L'entreprise doit créer au moins un nouvel emploi à temps plein pour un Canadien et répondre à d'autres conditions imposées aux affaires professionnelles. La personne doit également obtenir le *pass-mark*.

Pour émigrer au Canada en tant que *investor*, le candidat doit répondre aux conditions attachées à la catégorie *entrepreneur* et posséder un avoir net total de 800.000 C\$ au moins et mettre 400.000 C\$ de ce montant à la disposition du trésor public pendant cinq ans. Cette somme ne fait pas l'objet d'un intérêt. Les demandeurs doivent prouver que cet argent a été accumulé par leurs propres efforts et que, auparavant, ils ont soit employé cinq collaborateurs pendant au moins deux ans, soit été actionnaires d'une entreprise qu'ils ont dirigée pendant au moins deux ans au cours des cinq années précédant la demande. Si le demandeur ne souhaite pas investir lui-même, il peut emprunter l'investissement auprès d'une banque canadienne. Pour cette option, le candidat doit également disposer d'un avoir net général de 800.000 C\$. L'inconvénient de cette option est que le candidat doit payer un précompte mobilier pendant cinq ans. Les principaux avantages de la catégorie *investor* concernent le fait que les candidats ne doivent pas diriger leur propre entreprise et qu'ils obtiennent le droit de résidence permanente immédiatement après l'acceptation de leur demande.

Les candidats immigrants doivent, entre autres, subir des contrôles médicaux, des contrôles de crédibilité et de la personnalité et sont contrôlés par la police.

Les personnes qui ne font partie d'aucune de ces catégories peuvent introduire une demande d'immigration dans le cadre d'un des Programmes provinciaux. Le nombre de places par an est limité, mais la réglementation diffère de celle décrite ci-dessus parce qu'elle est fixée par le gouvernement provincial, en fonction des besoins économiques et sociaux de la région. Actuellement, le Québec, Alberta, New Brunswick, Manitoba et Saskatchewan ont leurs propres programmes provinciaux. Le programme du Québec est le plus vaste: chaque année, la province accepte plus de 3.000 migrants principalement francophones.

Il existe également des visas pour un séjour temporaire: les autorisations d'emploi et les autorisations d'études.

Lorsqu'une personne se voit proposer un emploi qui ne peut pas être assuré par un Canadien et si l'employeur canadien obtient l'approbation officielle du marché du travail, le candidat travailleur peut introduire une demande d'autorisation d'emploi. L'autorisation est accordée pour la durée du contrat de travail et, en règle générale, n'excède pas les trois ans. Les employeurs canadiens sont généralement peu enclins à employer des travailleurs étrangers, sauf lorsqu'il s'agit de professions problématiques spécifiques. Souvent, ils refusent également d'employer des candidats étrangers qui n'ont pas encore de permis de séjour, qui ne sont pas disponibles pour un entretien d'embauche ou qui ne peuvent pas commencer dans les quatre à six semaines. Donc, lorsqu'il ne s'agit pas d'une mutation d'une personne au Canada par son employeur actuel, il peut s'avérer très difficile d'obtenir une autorisation d'emploi.

Les étudiants inscrits pour une formation supérieure dans un établissement d'enseignement canadien peuvent demander une autorisation d'études. Cette autorisation permet à la personne d'étudier à temps plein et de travailler pendant un certain nombre d'heures par semaine.

D'autres visas temporaires peuvent être accordés à des jeunes qui effectuent un travail de vacances ou qui sont au pair.

## Chapitre 2: Emigrer aux Etats-Unis<sup>202</sup>

Les Etats-Unis (EU) délivrent 650.000 visas à durée indéterminée ou "*Green Cards*" par an. Une *Green Card* donne à son détenteur le droit de résider et de travailler aux EU. Après une période de cinq ans, il pourra demander d'être accepté comme citoyen américain. Les *Green Cards* disponibles sont réparties sur trois grandes catégories: les visas fondés sur les relations familiales, les visas fondés sur le travail et les visas divers (*diversity visa ou visa-lottery*).

En outre, les EU délivrent également des visas de séjour temporaire (visa "*non-immigrant*") qui peuvent être transformés en *Green Card* dans certains cas.

Environ la moitié des 650.000 visas disponibles par an sont délivrés à des personnes qui ont un quelconque lien familial avec des Américains (dans certains cas également avec des détenteurs d'une *Green Card*). Cette catégorie de visa est la plus grande. Elle est subdivisée en deux sous-catégories: la catégorie famille directe (*immediate relatives*) et la catégorie autres membres de la famille (*relatives in the remaining categories*).

La catégorie « famille directe » comprend des personnes qui sont mariées avec un Américain/une Américaine (1), les enfants célibataires de moins de 21 ans d'un/une Américain(e) (2), les parents d'un/une Américain(e) de plus de 21 ans (3) et le veuf/la veuve d'un/une Américain(e) (4).

Dans la catégorie « autres membres de la famille », la première préférence va aux enfants adultes non mariés de citoyens américains, la deuxième aux partenaires et enfants mineurs et majeurs non mariés des détenteurs d'une *Green Card*, la troisième aux enfants mariés de citoyens américains et la quatrième aux frères et soeurs d'Américains majeurs.

Dans la pratique, l'obtention d'un visa exigeant un lien familial très proche, seuls les membres de la famille de migrants qui sont entrés récemment aux EU entrent en considération pour une *Green Card* fondée sur les relations familiales. Au cours des dernières décennies, la grande majorité de ces *Green Cards* ont été délivrées à des personnes originaires d'Amérique latine et d'Asie. Pour parer à cette déviation continentale, le gouvernement américain a créé le Programme de diversification *Diversity Immigrants*.

Chaque année, près de 300.000 *Green Cards* sont mises à la disposition de personnes qui partent travailler aux EU: des personnes qui sont en possession d'un certificat de travail (*labor certification*) pour une

<sup>202</sup> <http://www.theunitedstatesofamerica.nl/emigratie/>; <http://uscis.gov/graphics/services/residency/family.htm>.

entreprise américaine, des personnes qui sont mutées aux EU par leur entreprise étrangère et les investisseurs étrangers qui investissent un montant minimum. Ici également, les EU établissent des préférences, même si un nombre minimum de *Green Cards* est réservé pour chaque catégorie préférentielle. Lorsqu'il reste des *Green Cards* d'une catégorie donnée, elles sont réaffectées aux autres catégories.

La première préférence va aux personnes qui ont des talents extraordinaires dans le domaine des sciences, des arts, de l'éducation, des affaires ou du sport, aux professeurs ou chercheurs de renommée internationale et de haut niveau, aux dirigeants et autres cadres supérieurs de sociétés étrangères (**priority workers**). La deuxième va aux travailleurs titulaires d'un diplôme en sciences, dans les arts ou les affaires qui peuvent prouver qu'un employeur américain a besoin de leurs services (**advanced professional degrees**). La troisième va aux travailleurs auxquels des employeurs américains ont proposé un emploi (**skilled and unskilled workers**). La quatrième (**special immigrants**) aux travailleurs religieux et, par exemple, aux travailleurs du gouvernement américain ou d'entreprises américaines établies à Hong Kong. La cinquième va à ceux qui investissent au moins un million de dollars (américains) dans une entreprise américaine et créent au moins dix emplois (**investor immigrants**). Dans certaines régions à fort coefficient de chômage, un demi million de dollars américains suffit déjà.

Certaines *Green Cards* fondées sur l'emploi nécessitent un permis de travail. Pour obtenir un permis de travail, il faut, entre autres, prouver qu'un poste vacant ne peut pas être occupé par un travailleur américain.

Chaque année, 55.000 *Green Cards* sont mises en loterie (*visa-lottery*) pour les habitants de pays qui ont reçu peu de *Green Cards* fondées sur les relations familiales ou le travail. Les exigences de forme de l'inscription sont très strictes.

Outre les *Green Cards* (= visa à durée indéterminée), les EU délivrent également des visas pour des séjours temporaires (généralement six mois) (*non-immigrant visa*): visa touristique, visa négociant pour les négociants des pays avec lesquels les EU ont signé un traité de commerce (*treaty trader*), visa d'investisseur pour les investisseurs des pays du traité (*treaty investor*), visa étudiant, visa de travail temporaire (*temporary professional workers* et *temporary skilled and unskilled workers*), visa de stage en entreprise (*trainees*), visa pour les personnes qui participent à un programme « d'échange de visiteurs » (*exchange visitor*), pour les travailleurs qui sont mutés vers les EU par leur entreprise étrangère (*intra-company transferee*), pour les personnes faisant preuve de talents extraordinaires (et leurs accompagnateurs) (*extraordinary ability*), pour les athlètes et les personnes participant à des manifestations culturelles (*sports and culture*)...

## Chapitre 3: Emigrer en Nouvelle-Zélande<sup>203</sup>

Tout comme pour le Canada et les EU, les candidats émigrants pour la Nouvelle-Zélande (NZ) peuvent demander un visa dans différentes catégories: *skilled migrant*, *business*, *family* et *family quota*. Il incombe au demandeur principal de répondre à certaines conditions. Son/sa partenaire et les enfants à charge peuvent être ajoutés à la demande. Tous les demandeurs doivent répondre à des conditions de santé et de « personnalité ».

Un candidat de la catégorie *skilled migrant* doit d'abord faire enregistrer sa demande (*register expression of interest*). Avant l'enregistrement, la personne doit répondre aux exigences en matière de « personnalité », de santé et de connaissance de la langue anglaise. Les demandes enregistrées constituent un *pool* et sont classées en fonction des points obtenus. Les candidats qui figurent en haut de la liste sont invités à demander un visa pour une durée indéterminée. Un fois qu'il est invité à demander un visa, le candidat a beaucoup de chances de l'obtenir. Toute la documentation et toutes les informations fournies par le demandeur sont contrôlées de manière très stricte. Ensuite, la demande de séjour est examinée par rapport à la politique en vigueur puis étudiée en détail. L'admissibilité du candidat est également testée. S'il a déjà étudié ou travaillé en NZ, il est automatiquement considéré comme admissible. Les demandeurs

<sup>203</sup> [http://www.newzealand-infocenter.com/imm\\_eng.htm](http://www.newzealand-infocenter.com/imm_eng.htm); <http://www.nzimmigrationinformation.com/index.html>.



obtiennent également des points pour l'emploi en NZ, la pertinence de l'expérience professionnelle, les diplômes et l'âge. Une offre d'emploi d'un employeur néo-zélandais ou un emploi au moment de la demande sont essentiels pour obtenir le nombre de points requis.

Les *business categories* englobent quatre sous-catégories: l'investisseur (*investor*), l'entrepreneur (*entrepreneur*), le visa pour une entreprise à long terme (*long term business visa*) et les travailleurs mutés (*employees of relocating businesses*).

La catégorie des *investisseurs* est fondée sur un système à points, accordés en fonction de l'âge, de l'expérience professionnelle et de la capacité d'investissement (minimum 1.000.000 NZ\$). Le candidat doit obtenir le *pass-mark* (voir ci-dessus sous Canada).

Pour entrer en ligne de compte pour la catégorie des *entrepreneurs*, le demandeur doit avoir constitué une entreprise en Nouvelle-Zélande pour une période d'au moins deux ans et cette entreprise doit être une réussite.

Le visa pour une *entreprise à long terme* est délivré aux personnes qui désirent constituer une entreprise en NZ et veulent entrer en ligne de compte, au bout de deux ans au moins, pour la catégorie entrepreneurs ou aux personnes qui ne souhaitent pas séjourner en NZ de manière permanente. Le demandeur principal doit démontrer qu'il a de l'expérience en tant qu'entrepreneur ou en tant que dirigeant dans le secteur dans lequel il souhaite entreprendre en NZ. Ce visa fait partie des visas les plus difficiles à pouvoir demander et à obtenir.

Les travailleurs qui ont été mutés peuvent obtenir un visa individuel.

Les demandeurs et les membres de leur famille qui sont repris dans les demandes des *business categories* doivent tous répondre aux exigences en matière de santé, de personnalité et de maîtrise de la langue anglaise.

Entrent en ligne de compte pour la *family category*:

- Une personne mariée à un citoyen néo-zélandais ou à un résident qui prend sa demande à sa charge,
- Une personne qui habite depuis au moins deux ans avec un partenaire NZ ou avec un résident qui prend sa demande à sa charge,
- Une personne qui est le parent d'un enfant adulte (17 ans et plus) originaire de NZ et/ou qui y séjourne et qui prend sa demande à sa charge, le noyau de la famille du demandeur étant en NZ,
- Le frère ou la soeur d'un Néo-zélandais ou d'une personne qui réside en NZ, qui n'a pas d'autre parent dans le pays d'origine et qui a reçu une offre d'emploi acceptable en NZ,
- Un enfant à charge d'un citoyen ou résident NZ.

Chaque année, la *family quota category* admet un quota de parents sous forme d'une loterie. Pour entrer en ligne de compte, la personne doit être prise en charge par son enfant adulte, son petit-enfant adulte ou un autre parent adulte, elle ne peut pas entrer en ligne de compte pour les autres catégories d'immigrants et elle doit introduire sa demande dans les six mois à dater de l'instant où le parent qui la prend en charge a été sélectionné parmi les candidats du *family quota pool*. Le parent qui prend la personne en charge doit répondre à des conditions spécifiques.

La *Refugee Family quota category* est d'application pour les personnes qui n'entrent pas en ligne de compte pour les autres catégories d'immigrants (excepté la *family quota category*), qui sont prises à charge par un parent qui a un droit de séjour permanent en tant que réfugié en NZ et qui a été sélectionné parmi les candidats du *refugee family quota pool*.



## Chapitre 4: Emigrer en Australie<sup>204</sup>

Pour émigrer en Australie, les candidats peuvent demander un visa de quatre catégories différentes: *general skilled migration*, *sponsorship*, études et partenaire (*spouse*).

La catégorie *general skilled migration* est fondée sur un système à points et le demandeur doit obtenir un score minimum (*pass-mark*). S'il n'obtient pas le *pass-mark*, sa demande n'est pas examinée. Le *pass-mark* peut baisser temporairement lorsqu'il y a pénurie d'immigrants. La profession du candidat immigrant doit figurer sur la *skilled occupation list*<sup>205</sup>. Les points sont accordés en fonction de l'âge (les demandeurs qui ont entre 20 et 30 ans obtiennent le maximum de points), de l'éducation, du diplôme (les diplômés australiens donnent droit à des points supplémentaires), de la profession (les professions problématiques obtiennent un bonus), de la connaissance de l'anglais, de l'expérience professionnelle (éventuellement en Australie), d'une offre d'emploi d'un employeur australien, des qualités du partenaire du demandeur ... Le critère principal est celui de la profession du demandeur. Les frais d'évaluation et de comparaison de la profession (300 AUD\$) sont à sa charge. Le candidat doit également pouvoir produire un certificat de bonnes vie et moeurs et subir un examen médical, les frais étant entièrement à la charge du demandeur. Il devra également payer des frais administratifs (1.250 AUD\$) ainsi qu'une garantie. L'immigrant n'a pas droit à la sécurité sociale pendant les deux premières années de son séjour.

Un *sponsorship* signifie qu'un émigrant va travailler pour un employeur australien. Cette catégorie offre quatre possibilités: *employer nomination*, *regional sponsored migration scheme*, *labour agreement* et *invest Australia supported skill programme*. La demande se fait en deux temps: la demande du sponsor (entreprise australienne) et la demande du travailleur (*nominee* = nominé). Le *sponsorship* n'est pas basé sur des points, mais la profession doit toutefois figurer sur la *skilled occupation list*. Le travailleur ne peut pas avoir plus de 45 ans et doit avoir de bonnes connaissances de l'anglais. Le candidat doit également subir une visite médicale. Au terme de deux ans d'emploi en Australie, le travailleur obtient un permis de séjour permanent.

Le programme *employer nomination* est destiné à attirer du personnel hautement qualifié pour des fonctions pour lesquelles aucun Australien n'est disponible. Il est destiné à relancer l'économie et à transmettre les connaissances aux travailleurs australiens par le biais des immigrants. Le programme est valable dans toute l'Australie. Dans la pratique, seuls les candidats qui présentent une formation et une expérience exceptionnelles entrent en ligne de compte.

Le *regional sponsored migration scheme* doit veiller à ce que les entreprises situées dans des régions isolées puissent se procurer du personnel lorsqu'il n'y a pas de personnel australien disponible. Le schéma est valable pour toute l'Australie, à l'exception de Melbourne, Sydney, la Gold Coast, Brisbane, Newcastle, Wollongong et Perth. La demande de visa se fait en trois temps:

- I. L'employeur/sponsor est certifié par le gouvernement australien
- II. L'employeur introduit la demande
- III. Le *nominee* introduit la demande.

La durée minimale d'un contrat est de deux ans. La profession du demandeur doit figurer sur la *skilled occupation list*. C'est un plus si elle figure également sur la *Migration Occupations in Demand List* (MODL).

Le *Labour agreement* est un accord entre le gouvernement australien et les organisations patronales. L'accord stipule que les employeurs peuvent employer des travailleurs étrangers, à condition toutefois que les employeurs forment du personnel australien pour les fonctions pour lesquelles ils embauchent des travailleurs étrangers. Pour le reste, les conditions sont semblables à celles attachées au *regional sponsored migration scheme*, mais le travailleur peut être embauché partout en Australie.

<sup>204</sup> <http://home.zonnet.nl/rijk01/emigratie.html>; <http://www.immi.gov.au/migration/skilled/modl.htm>.

<sup>205</sup> Par exemple, plombier, coiffeur, carreleur.

L'*Invest Australia supported Skill Programme* est destiné à attirer des entreprises multinationales en Australie. Le programme offre des permis de travail à leurs dirigeants. L'investissement minimal de l'entreprise candidate est de 50.000.000 AUD\$.

Le *regional sponsored migration scheme* est l'option de *sponsorship* la plus accessible. Les régions rurales australiennes manquent presque toujours de travailleurs qualifiés. Mais dans le cadre de cette option, l'émigrant doit y habiter longtemps.

Pour demander un visa d'études, le demandeur doit répondre à trois critères:

1. Les études doivent être suivies dans un établissement d'enseignement certifié par l'Australie
2. Les études doivent être des études à temps plein
3. Les frais sont entièrement à la charge de l'étudiant.

Un visa d'études donne un droit de séjour pour la durée des études.

Le regroupement familial est possible lorsque l'étranger épouse un ressortissant australien, mais les instances compétentes vérifieront minutieusement s'il ne s'agit pas d'un mariage fictif.

La mise sur pied d'une entreprise constitue une possibilité d'immigration récente. La personne doit disposer de 250.000 AUD\$ minimum et avoir de l'expérience en la matière. Elle doit employer au moins trois personnes dans un délai de quatre ans et elle doit pouvoir présenter un bilan positif.

La politique d'immigration australienne s'est raffermie au cours des années nonante. Les immigrants qui peuvent contribuer plus que moyennement à l'économie australienne sont pratiquement les seuls à pouvoir entrer dans le pays: les personnes hautement qualifiées, des professions spécifiques et les grands investisseurs.

Emigrer vers l'Australie coûte également cher: la *general skilled migration* et le *sponsorship*, par exemple, coûtent au moins 2.500 euros. Peuvent s'y ajouter les frais - d'un même montant - pour un avocat spécialisé en émigration.

Chaque année, les autorités australiennes traitent un million de demandes d'immigration. 85.000 seulement sont honorées.

## Chapitre 5: Emigrer (retour) vers les pays limitrophes<sup>206</sup>

Il existe des accords bilatéraux (et souvent officieux) de reprise de ressortissants entre certains pays. C'est le cas, par exemple, entre le Togo et le Bénin, le Togo et la Guinée, la Slovaquie et la République tchèque, la Fédération russe et les anciennes républiques soviétiques, le Sierra Leone et la Guinée ...

Ces accords ne sont pas toujours respectés dans la pratique. C'est ainsi que des Roms de Slovaquie ont rencontré des problèmes lors de leur retour en République tchèque. Ils ne pouvaient pas se faire enregistrer. C'est pourquoi, depuis 2-3 ans, l'OIM demande toujours l'autorisation expresse préalable du pays concerné pour les personnes qui lui demandent une aide à l'émigration. Le candidat a besoin d'un visa de séjour prolongé dans le pays. L'OIM veille à ce que chaque migrant soit accueilli à l'aéroport du pays de destination.

## Conclusion

En 2003, 80 personnes ont émigré de Belgique avec l'aide de l'OIM. 18 personnes ont émigré vers les Etats-Unis, 2 vers l'Australie et 10 vers le Canada. Les 50 autres personnes sont pratiquement toutes

---

<sup>206</sup> Entretien avec Pascal Reyntjens, OIM, Bruxelles, 24 novembre 2004; OIM, *REAB, Return and Emigration of Asylum Seekers Ex Belgium*, rapport annuel 2003, Bruxelles, mars 2004, p.56; OIM, *REAB, Return and Emigration of Asylum Seekers Ex Belgium*, rapport annuel 1999, p.9.

retournées vers des pays limitrophes. Pour un aperçu des pays de destination et des nationalités des retournants, voir en annexe.

La plupart des émigrations ont lieu en raison d'un mariage avec une personne du pays de destination (= constitution de famille ou regroupement familial). Ces dernières années, les émigrations vers des pays tiers sont devenues plus difficiles. La procédure est longue et la barre est placée haut: connaissance des langues, études, expérience professionnelle et des moyens suffisants pour subvenir à ses besoins. La plupart des candidats REAB ne peuvent pas remplir ces conditions à partir de la Belgique. En outre, le Canada et l'Australie ont décidé en 2003 que les demandes ne pouvaient être introduites qu'au départ du pays d'origine. La perspective d'émigration à partir de la Belgique est donc très limitée pour les demandeurs d'asile déboutés et les étrangers en séjour illégal.

# En conclusion...

La question du RV appelle une double lecture: une lecture politique et une lecture opérationnelle. Occulter l'un de ces 2 aspects reviendrait à biaiser, dès le départ, la réflexion.

## La lecture politique

Le RV sera, en grande partie, ce que les responsables politiques voudront bien qu'il soit...

Cette phrase, volontairement provocatrice, nous semble malgré tout d'emblée la plus adéquate afin de donner honnêtement les limites d'un tel projet.

Certes, le retour volontaire fait partie des préoccupations des différents responsables politiques. Mais, de quel type de retour s'agit-il, quels seront les priorités et moyens donnés? Tels sont quelques-uns des enjeux fondamentaux en la matière.

Comme souligné lors du séminaire européen des acteurs de RV (décembre 2001), il est plus que probable que « les associations ne s'engageront pas dans des programmes ne correspondant pas à leurs valeurs. Or, la participation de ces dernières est aussi un facteur de succès».

Le principe éthique fondamental qui est ressorti, à la faveur des entretiens avec les travailleurs sociaux, est celui soulignant l'importance de mettre en oeuvre un processus visant à assurer des conditions de vie dignes et une réintégration durable des personnes qui retournent. Il ne s'agit donc pas de se situer dans une logique strictement conjoncturelle variant au gré de l'actualité, et ne visant, avant tout, qu'à stimuler les retours, mais bien, prioritairement, au regard de l'intérêt de la personne: **que quitte-t-elle et que retrouve-t-elle?**

On pourra arguer qu'il s'agit là d'une simple déclaration de principe sans lien direct avec la concrétisation même des projets de RV. Mais un tel propos reviendrait à ne pas tenir compte des résultats actuels en matière de retours effectifs: l'Europe demeure en tête des destinations de retour (44%), puis viennent l'Amérique latine (27%) et l'Asie (y compris pays de l'ex URSS) avec 20%, alors que l'Afrique ne compte que 8%...

L'élément déterminant semble donc être avant tout la possibilité concrète pour la personne de reconstruire sa vie dans son pays d'origine. Ceci explique notamment pourquoi certains projets n'ont pas rencontré de succès parmi les populations qu'ils ciblaient, les personnes préférant rester clandestinement dans le pays d'accueil plutôt que de rentrer dans leur pays d'origine.

L'enjeu principal se situe donc au niveau de la réintégration des personnes. Or, actuellement, l'aide fournie est plus que restreinte en la matière. Certes, certains projets « REAB+ », destinés à certaines catégories de personnes de certaines nationalités, ont travaillé plus particulièrement cette question, que ce soit sous l'angle de la réintégration professionnelle ou de l'accompagnement psycho-social. Toutefois, il s'est agi, à chaque fois, de projets pilotes, d'une durée limitée, ce qui n'est pas sans poser problème quant aux fondements mêmes des projets<sup>207</sup>.

Seul le programme de base « REAB » est pratiqué, à ce jour, à grande échelle mais ne propose, aux dires mêmes de l'OIM, qu'une aide relativement limitée. En dehors du REAB donc, il n'y a eu aucune politique structurelle en matière d'aide au RV, mais une succession de « one shot » au gré des appels à projets, comme ceux du FER par exemple (inaccessibles, par ailleurs, pour les personnes relevant de la catégorie C: clandestins).

<sup>207</sup>Ainsi, par exemple, le projet développé par l'OIM en Angola, dans le cadre d'une subvention européenne, est d'une durée d'1 an. Comment, dès lors, concilier cet impératif avec la nécessité, dans le cas de la micro-entreprise notamment, de développer un suivi sur le long terme?

L'Intégration sociale, en charge de cette matière, a manifesté son souhait de voir l'aide au retour volontaire faire corps avec l'accueil, comme un des outils de soutien au projet personnel du DA. Pour ce faire, elle prévoit notamment de viser la réintégration de la personne dans son pays d'origine grâce à la construction de réseaux de partenaires sur place, de diversifier les programmes de RV en fonction des publics et des pays et de former le personnel d'accueil à la pratique du RV, « notamment par une meilleure connaissance de la situation et des ressources mobilisables dans le pays d'origine ». Mais, il s'agit également pour elle de voir l'existence réelle de la demande en matière de RV et d'avoir une augmentation suite à la mise en place de nouveaux programmes. Enfin, elle souligne la contradiction politique qui existe (à savoir, assumer ce qui n'existe pas) dans la mesure où, actuellement, 94% des personnes qui utilisent le REAB sont en séjour discutable (DA déboutés et clandestins).

Ces déclarations permettent d'emblée d'entrer dans le cœur du débat: Quels seront les moyens octroyés pour la réintégration de la personne? Quelles sont les motivations à la base de la formation envisagée pour les travailleurs sociaux? Quelle importance accorde-t-on à l'augmentation éventuelle, est-ce là la priorité? Enfin, comment concilier l'intégration du retour dans le cadre de l'accueil avec le fait que la majorité des retours, à ce jour, concerne des personnes qui ont quitté les dispositifs d'accueil depuis un certain temps ou n'y ont jamais été intégrés du fait de l'absence de statut légal?

Travailler la réintégration est essentiel. Le consensus ne nous semble pas difficile à établir sur cette question. Toutefois, il s'agit ensuite de se mettre d'accord sur ce que cela implique concrètement, où s'arrête le champ de compétence que l'on se donne et les moyens que l'on est prêt à investir. Quelle place réserve-t-on à l'élément qualitatif?

La question de la formation des travailleurs sociaux est également centrale et a été évoquée fréquemment. Toutefois, il semble y avoir un profond malentendu quant aux objectifs poursuivis à travers elle. S'agit-il de renforcer les compétences en matière d'accompagnement social ou s'agit-il d'apprendre à « vendre le RV »? Tant l'OIM que FEDASIL soulignent que les assistants sociaux ne sont pas formés au RV, qu'il faut qu'ils changent leur attitude par rapport à celui-ci et à la façon de l'aborder et qu'il existe des techniques pour cela. Il est clair que les travailleurs sociaux éprouvent, à certains moments, un malaise par rapport à la question du RV. Mais se dire qu'une formation à elle seule pourra changer cet état de fait nous semble quelque peu illusoire. En effet, cela n'aura de sens que si les raisons à l'origine de ce malaise disparaissent, à savoir: le peu de perspectives offertes concrètement aux personnes en cas de retour, l'absence d'informations précises, valides et actualisées relatives aux conditions de sécurité et au contexte socio-politique dans le pays d'origine et l'impression d'être utilisés pour « vendre le RV ». En effet, c'est plus le manque d'outils d'intervention d'une part et la relative qualité du service pressenti de l'autre qui posent problème, que le retour en tant que tel.

Enfin, si l'objectif premier est de « faire du chiffre », il est plus que compromis, à moins de détourner le programme de son but initial, en accordant l'aide à ceux qui n'en ont pas le plus besoin, favorisant, par là, le phénomène des « touristes ». Il nous paraît, en effet, peu probable qu'une quelconque politique parvienne à « doper » le retour. La pratique montre que l'élément déterminant est, en fait, la possibilité concrète de reconstruire sa vie dans son pays d'origine et la manière et les conditions dans lesquelles la personne est partie de celui-ci. Quant aux attitudes de type coercitif, elles ne semblent pas, au vu des chiffres, avoir de réel impact sur le RV.

Cette analyse est également partagée par le « Home Office » qui, dans son rapport<sup>208</sup>, note notamment qu'il vaut mieux « faciliter » que « stimuler » le RV et que les facteurs déterminants ne sont pas les politiques d'intervention menées dans les pays, mais plutôt les conditions de vie dans le pays d'origine, en particulier en matière de sécurité, de travail et de logement. Toutefois, il remarque que même si l'aide au RV ne constitue pas le facteur décisif dans la décision, il apparaît cependant, lorsque la décision est prise, que l'assistance au RV est perçue comme une aide très utile, en particulier en matière professionnelle, de

<sup>208</sup> Black (R), Koser (K), Munk (K), Atfield (G), D'Onofrio (L), Tiemoko (R), Understanding voluntary return, Home Office Online Report 50/04, Londres, 2004, p40 et suivantes.

formation et de subvention éventuelle. Notons, par ailleurs, que cette même enquête souligne qu'il est préférable que ce ne soit pas le gouvernement qui informe des programmes de RV, les personnes ayant généralement plus confiance dans les informations transmises par les organisations de migrants et de réfugiés et plus encore par leurs familles et amis. Enfin, elle rappelle que la décision du retour est rarement individuelle et est souvent le fruit d'un compromis entre les individus et les membres de leur famille et même, dans certains cas, de leur communauté. Quant à la ré-émigration, elle l'explique par le fossé qui existe entre les attentes des personnes et la réalité du retour.

Se pose également la question du lien entre la dynamique de l'aide au RV et l'accueil des demandeurs d'asile. Il apparaît, de plus en plus clairement, au vu des déclarations et des projets pilotes lancés, que l'Intégration sociale souhaite dynamiser le retour volontaire au départ des centres d'accueil. Parmi les raisons invoquées, le fait que les centres sont actuellement occupés à 60% par des personnes qui n'ont pas ou plus de lien direct avec la procédure: des personnes en recours au Conseil d'Etat, des « border lines » et des mineurs illégaux.

En 2004, 19% des retours ont été effectués au départ des centres d'accueil, contre 73% par les ONG. Ces chiffres ne sont pas particulièrement étonnants et nous doutons que la tendance soit aux changements conséquents. En effet, on constate d'une part, d'année en année, une augmentation croissante du délai de séjour en Belgique avant toute décision de retour. D'autre part, la pratique montre combien le processus de deuil par rapport à un avenir en Belgique joue un rôle déterminant. Accepter la réalité est loin d'être évident et les personnes ont généralement besoin d'aller jusqu'au bout du processus, y compris de tester la clandestinité. Dès lors, il nous semble que, s'il est important de profiter du passage des personnes dans les centres d'accueil pour les informer d'une série de choses, dont la possibilité éventuelle de retourner, il convient de le faire dans l'optique, avant tout, de travailler leur avenir « après le centre », comme la Croix-Rouge a choisi de le faire par exemple. Il serait intéressant, dès lors, de renforcer les liens entre les centres d'accueil et les ONG et veiller à transmettre systématiquement aux résidents des centres d'accueil les coordonnées de services sociaux d'ONG vers lesquels ils pourront se tourner.

Une question éthique apparaît également, celle ayant trait à la conditionnalité de l'aide. En effet, nombre de travailleurs sociaux ont souligné le problème que pose une éventuelle situation de dépendance de la personne face à une structure ayant d'une façon ou d'une autre un pouvoir sur elle. Le RV doit être une démarche décidée par la personne et non suscitée par le service public.

## **La lecture opérationnelle**

Nous appelons à la mise en place d'une politique structurelle en matière de RV basée prioritairement sur un travail de réintégration durable des personnes et ce, avec les moyens y afférents. Il s'agit, d'emblée, d'envisager une politique sur le long terme et qui prenne en compte les différents aspects liés à la réintégration. Les acteurs existent, l'expérience aussi mais, ce qui a fait défaut, jusqu'à présent, c'est un réel travail collégial, concerté et jouant la carte de la complémentarité. En outre, nous défendons l'idée de systématiser l'offre de l'ensemble des services et de ne plus la réserver exclusivement à l'une ou l'autre catégorie de personne ou nationalité et ce, notamment par une collaboration accrue au niveau européen.

Par ailleurs, il ne s'agit pas de proposer la mise en place d'un CRVD bis, mais bien de privilégier un traitement opérationnel de la question et la mise en place d'une dynamique de réseau. Comme nous l'avons signalé précédemment, l'objectif n'est pas de tout réinventer mais d'asseoir les pratiques et d'élargir et systématiser les collaborations.

C'est aussi l'occasion, pour nous, de rappeler le rôle crucial joué par les services sociaux. Ils constituent l'élément clé du processus. L'aide au RV ne peut faire l'économie d'un réel travail d'accompagnement social, effectué par des professionnels, sous peine sinon de voir le projet dénaturé et la réintégration compromise.

Nous proposons, par ailleurs, la mise en place d'un « Centre Opérationnel de Retour » qui serait une structure indépendante constituée d'experts.



Il aurait notamment pour mission de collecter et mettre à disposition des informations pratiques concernant la situation dans les pays d'origine (du point de vue de la sécurité, de la situation psycho-médico sociale ou professionnelle), traiter les demandes spécifiques émanant des services chargés de l'accompagnement, rechercher et construire des partenariats locaux (avec des structures ayant une pratique en matière de monitoring, de suivi psycho-social ou de soutien professionnel).

D'aucuns pourront arguer que l'OIM occupe déjà un rôle central et rend déjà une partie des services envisagés dans notre proposition. Il est clair, en effet, que du fait de son statut d'organisation intergouvernementale (101 Etats membres et 31 observateurs) et de sa longue pratique, l'OIM occupe une place certaine, tant du point de vue diplomatique (de par, notamment, les contacts qu'elle a avec les autorités des pays d'origine) que pratique (comme l'organisation des voyages par exemple). Elle rédige, par ailleurs, des « bulletins d'information sur le pays » et dispose de bureaux aux quatre coins du monde. Toutefois, des limites existent au niveau opérationnel.

En effet, elle dispose d'un mandat limité. C'est ainsi, par exemple, qu'elle n'a aucun mandat formel lui permettant de contrôler les abus en matière de Droits de l'Homme ou de protéger les droits des migrants et autres personnes, même celles participant aux programmes OIM<sup>209</sup>.

De plus, au vu de son statut d'organisation intergouvernementale et au fait que, comme elle le signale, « l'OIM répond aux besoins et aux priorités des gouvernements<sup>210</sup> », nous nous interrogeons quant aux limites de sa liberté d'action et de pensée.

On ne peut par ailleurs, pas ignorer les critiques émises par HRW<sup>211</sup>, dans son rapport consacré à l'OIM.

Pour, pour ce qui concerne la situation dans les pays d'origine, information essentielle aux yeux de nombreux travailleurs sociaux, il apparaît, dans la pratique, que les bulletins d'information rédigés par l'OIM, ne sont pas réellement utilisés par les opérateurs, ceux-ci soit ne connaissant pas leur existence soit, pour ceux qui la connaissent, estimant que les informations qui s'y trouvent sont beaucoup trop généralistes, théoriques ou « politiquement correctes » et ne permettent pas de savoir réellement « dans quoi » la personne va arriver, vers qui et où l'orienter, quelle est la réalité quotidienne dans le pays, ...

Enfin, au regard de l'information recueillie dans certains pays d'origine, nous ne pouvons que nous questionner quant à l'impact de certains des programmes de l'OIM, leur effectivité réelle sur le terrain et à la logique qui prévaut dans le cadre de leur mise en oeuvre.

Ceci ne nous empêche nullement, cependant, d'apprécier les collaborations que nous avons avec l'OIM Bruxelles, ni la pertinence de certains de ses services.

Enfin, il nous a paru important de mieux ancrer la dynamique du retour dans une logique de développement. Il ne s'agit pas, bien entendu, de faire du retour un outil de développement, mais d'intégrer celui-ci, autant que possible, dans les dynamiques de développement locales qui existent dans les pays d'origine et de les soutenir à la faveur du retour. Nous ne sommes pas favorables à la création de services réservés exclusivement aux personnes qui rentrent, mais à l'intégration, autant que possible, de celles-ci dans des services déjà existants destinés à l'ensemble de la population. L'objectif, dans ce cadre est d'appuyer et renforcer les initiatives menées par les partenaires locaux que ce soit en matière d'accompagnement psycho-social, de micro-crédit, ...ou, quand cela n'existe pas, de soutenir leur mise en place.

Il s'agit donc concrètement de concevoir le projet en lien étroit avec les partenaires des pays d'origine, de veiller, autant que possible, à l'intégrer dans des dynamiques connexes et communautaires et permettre, dans certains cas, à la faveur du retour, de satisfaire un certain nombre de besoins collectifs qui ne l'étaient

<sup>209</sup>HRW, *IOM and Human Rights Protection in the Field: current concerns*, Genève, novembre 2003, p1.

<sup>210</sup>In OIM, *Secteurs de Services*, op. Cit.

<sup>211</sup>HRW, op. cit

pas jusque là, et ce, dans le cadre notamment du soutien qui serait apporté par la Coopération au Développement.

Enfin, pour ce qui concerne la mise en oeuvre globale, l'objectif général doit être avant tout d'éviter l'éparpillement des compétences disponibles. La mise en place d'une structure de coordination, pilotée par FEDASIL, réservant à chacun des intervenants une place de partenaire à part entière et non pas de simple observateur et exécutant, est dès lors essentielle. Cette structure serait compétente pour l'ensemble du public susceptible de pouvoir bénéficier de l'aide au RV, c'est à dire tant les personnes demandeuses d'asile que les personnes dites « clandestines » n'ayant jamais introduit de DA.

**Nous souhaitons remercier toutes les personnes qui ont eu la gentillesse de nous consacrer une part importante de leur temps:**

### **A. Les services sociaux**

- M. Billy Jungling (directeur de l'accueil des demandeurs d'asile à la Croix Rouge de Belgique), Christian Huvelle.
- Mmes Nadia Terweduwe et Rita Bultinck (Service Tracing de la Croix Rouge de la Belgique en Flandre)
- Mmes Régine Tiebaut, Ruiz et Bastin (assistantes sociales à l'association « Aide aux Personnes Déplacées »)
- Mme Marie-Claire Leroux (assistante sociale au « Centre Social Protestant »)
- M. Najib Kahliouar (AS au Centre Social Protestant d'Anvers)
- Mmes Visée, Irarrazavala, Rosa Fuentes (assistantes sociales à Solidarité Socialiste)
- Mme Susana Parraga (Convivial)
- Mme Danielle Bouchat (assistante sociale au Centre des Immigrés Namur Luxembourg)
- M. Eric Wynants (Point d'Appui)
- Mme Collinge (assistante sociale Aumônerie des Etrangers)
- Mmes Bastin et Loist (assistantes sociales à Accueil et Promotion)
- Mmes et M. Bezirdjian, Luppens, Canepene, De Bruyne, Meert, E.Stefanovic,(assistants sociaux à Caritas), B. Cosyns (coordinateur d'un projet de RV)
- Mme et Ms Konny Vercaigne, Christophe Renders, Eddy Jadot, (Jesuit Refugee Service)
- Mme Dognies (assistante sociale du Centre de Florennes)
- Mmes Deblander, Loiacono, Schmitz (assistantes sociales du Centre de Jumet)
- Mmes et M. Buttner, Jauniau, Dechamps (assistants sociaux du Centre de Morlanwelz)
- M. Steven Francq (assistant social au Petit Château)
- M. William Ruck (responsable du service social - centre d'accueil de Kapellen)
- M. Francis Sprengheiti (CPAS de Liège)
- Anneleen Theunis et Björn Reynaerts(Contactpunt Asielzoekers Regio Tienen - CPAS Tirlemont)
- Wim Vankerkhove (ancien coordinateur de Regionaal Project Asielvragers - Gand)
- Jean-Marie Schepers (AS et responsable du département Integraal Welzijnswerk - Centrum Algemeen Welzijnswerk SONAR Saint-Trond)
- Goele Drijkoningen (YWCA -MWASI Anvers)

### **B. Les autorités, administrations, organisation intergouvernementale**

- M. P Verbeeren (ex Cabinet Arena)
- Mme I Mazzara (ex Cabinet Verwilghen)
- M. J Gourdin (Cabinet du Ministre de la Coopération au Développement)
- Mme et Ms Geert Verbauwheide (DVZ-Cel Identificatie), Geert Devulder (DVZ - Algemene Directie), Bart Verstraete (DVZ-immigratieambtenaar), Katrien Verstraelen (DVZ-Cel Repatriëringen) (Office des Etrangers)
- M. Rudi Jacobs (Cabinet du Ministre de l'Intérieur)
- M. J. Ramakers (FEDASIL)
- M. E. Dadesky (Direction Générale de la Coopération au Développement)
- M. Luxen (Coopération Technique Belge)
- Mmes et M. Els Bergmans, Nicole Malpas, Guy Castadot (Coopération Technique belge)
- Ms. G. Rocco et Pascal Reyntjens (OIM)

### **C. Les ONGD du « Nord » et associations de migrants**

- Mme Cécile Sacré (responsable de la Plate-forme « Migration et Développement » au CNCND)
- M. Saïd El Armani (CNCND Plate-forme Migrations et Développement)
- Mme Pascale Bodinaux (Solidarité Socialiste)
- Mme S. D'Englebien (OXFAM)
- Redempta Mukantgara (Entraide et Fraternité)

- M. T. Manhaeghe (Solidarité Mondiale)
- M. Deker (Louvain Développement)
- Mme C. Vandermeiren (Association pour l'Action de Développement Communautaire)
- M. T. Thielmans (Aide au Développement Gembloux)
- M. F. Kazadi (Conseil des Communautés africaines en Europe-Belgique)
- M. Ivan Salazar (Hispano-Belga)
- Maison de l'Amérique latine
- M. Joseph Gatugu (Transfaires)
- M. Khadidiatou Diallo (GAMS)
- M. Pape Sene (CAAD)
- APODI
- CESCO Bolivia
- Mme Luz Garcia (SEDIF)
- Anacaona
- M. Pambu Kita Phambu (FERAD)

#### **D. Les ONGD du « Sud »**

- M. Samvel Gevorgyan (Business Service Center en Arménie)
- Mme Saskia Izurieta (Fundacion Esquel en Equateur)
- M. Mario Cadena (El Fondo Ecuatoriano Populorum Progressio en Equateur)
- M. Victor Vilondja (Jesuit Refugee Service en République Démocratique du Congo)
- Mme Evelynne Chevalier (CISP Algérie)

#### **E. Autres organisations**

- M. Marcel Etienne (spécialiste en matière de développement des syndicats en Afrique pour l'Interrégionale wallonne de la FGTB)
- M. Maurizio Vitullo (FGTB)
- M. D. Gontier (Union des Villes et des Communes)
- M. Christian Potereau (consultant indépendant pour l'OIM)
- M. Elie Ngirabakunzi (parlementaire rwandais)
- Fabrice Lepla (CIRE)
- Cédric Vallet (CIRE)
- Lala Rafamatanantsoa (consultante en coopération au développement)
- Anton Van Assche (coordinateur du programme Migration et Développement à Vluchtelingenwerk)
- Joseph Gatugu (chercheur à l'IRFAM -Institut de Recherche, Formation et Action sur les Migrations-)
- Bonaventure Kagné, (Chercheur au CEMIS -Centre d'Etude et de la Mémoire de la Migration Subsaharienne-)

#### **F. Les membres du comité d'accompagnement**

- Mme A. Dussart (Caritas)
- M. P. Reyntjens (OIM)
- M. H. Goldman (Observatoire des Migrations)
- M. A. Rea (GERME)
- M. P. Van Parijs (UCL)
- M. P. Verbeeren (Cabinet Arena)
- M. J. Martin (Cabinet Michel)
- M. D. Jacobs (KUL)
- Mme V. Scholliers (OE)

**En espérant n'avoir oublié personne et, si c'était le cas, en vous priant de bien vouloir nous en excuser.**

# **Cette recherche est une réalisation du CIRE et de Vluchtelingenwerk Vlaanderen**

*Rédaction:* Katrijn Pauwels (Vluchtelingenwerk) et Nathalie de Wergifosse (CIRE)

**Avec la précieuse collaboration de:**

- Trees Van Eykeren (Vluchtelingenwerk)
- Françoise Raoult (CIRE)
- Françoise Leroux (CIRE)
- Laureta Panxhaj (CIRE)
- Adriana Buitrago (CIRE)
- Patricia Alen (CIRE)
- Malou Gay (CIRE)
- Christophe Renders (JRS)
- Alexandra Cupsan (juriste)
- Hérold Descamps (Mission Locale de Forest)

**Comité de lecture:**

- Frédérique Mawet (CIRE)
- Pieter De Gryse (Vluchtelingenwerk)

Avec le soutien du Fonds Européen pour les Réfugiés, du Ministre de l'Intégration sociale et de la Communauté française de Belgique

# Bibliographie

*Séminaire européen des acteurs de retour volontaire*, Paris 3 et 4 décembre 2001, OCIV, PS-Eau, FER, 71 pages

OIM, REAB *rapport annuel 2002*, 69 pages

OIM, REAB *rapport annuel 2003*, 84 pages

de Hemricourt de Grunne (M), *les accords de réadmission et l'aide au retour des étrangers en situation irrégulière*, Guide de la personne étrangère, décembre 2003, p165-206

WICKRAMASEKARA (P), *Options politiques de réponse à la migration des compétences: rétention, retour et circulation*, BIT, Genève, 30 pages

OCIV, *Basisvoorwaarden terugkeer*, 30 mei 2002.

Commission des Communautés européennes, « *Intégrer les questions liées aux migrations dans les relations de l'Union européenne avec les pays tiers* », in Communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen, Bruxelles, décembre 2002, 17p.

Bowlby (J), *Attachment and loss: Vol. 3. Loss, sadness and depression*. Harmondsworth, Middelsex, England, Penguin Books, 1981.

Zech (E), *La gestion du deuil*, Cours non publié, Université Catholique de Louvain, Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation, Louvain-la-Neuve, 2004.

HRW, *IOM and Human Rights Protection in the field: current concerns*, 2003, 15p.

GATUGU (J), MANÇO (S), AMORANITIS (S), *Valorisation et transfert de compétences: l'intégration des migrants au service du co-développement, le cas des Africains de Wallonie*, l'Harmattan, 2001

Black (R), Koser (K), Munk (K), Atfield (G), D'Onofrio (L), Tiemoko (R), *Understanding voluntary return*, Home Office Online Report 50/04, Londres, 2004

Puzeys (N), *Uit het oog, uit het hart? Explorierend onderzoek naar de wenselijkheid en mogelijke modaliteiten van monitoring van gedwongen uitgewezen asielzoekers in het land van herkomst*, mémoire de fin d'études, VUB, 2004

International Conference on Return Migration and Development, *Experiences with return migration and development*, Rotterdam, 22-23/11/04

Refugee Council, *European Voluntary Returns Project*, Information Seminar Report, Londres, Octobre 2004



# Table des Matières

|  |    |
|--|----|
| <b>Introduction:</b> .....   | 2  |
| A. Contexte général dans lequel s’inscrit la recherche .....   | 2  |
| B. Au niveau méthodologique .....  | 2  |
| C. Les limites de la présente recherche .....  | 3  |
| <b>Cadre théorique:</b> .....  | 5  |
| A. Quelques définitions relatives au retour volontaire (RV) .....  | 5  |
| B. Le retour en 2004 en quelques chiffres (REAB) .....   | 6  |
| C. Les enjeux de la réflexion .....  | 7  |
| <b>De la relativité d’une définition et des principes éthiques en la matière</b> .....   | 9  |
| A. Que signifie le terme de retour volontaire? .....   | 9  |
| B. Quels devraient être les principes éthiques essentiels des opérateurs en<br>matière de retour volontaire? .....                             | 9  |
| <b>Positions en présence à l’égard du RV</b> .....   | 12 |
| A. Le Ministre de l’Intégration sociale .....  | 12 |
| B. FEDASIL .....   | 13 |
| C. Le Ministre de l’Intérieur .....  | 14 |
| D. L’Office des Etrangers .....  | 15 |
| E. Le Ministre de la Coopération au Développement .....  | 19 |
| F. La Direction Générale de la Coopération au Développement (DGCD) .....   | 20 |
| G. l’OIM .....   | 21 |
| H. Villes et communes opératrices de retour .....  | 22 |
| I. Les acteurs de développement .....  | 23 |
| J. Les communautés de migrants .....   | 24 |
| K. Les travailleurs sociaux des ONG et centres d’accueil .....   | 24 |
| <b>Regard porté par le travailleur social sur son rôle</b> .....   | 26 |
| A. Le rôle de l’assistant social .....   | 26 |
| B. Dans le cas des demandeurs d’asile, faut-il distinguer l’accompagnement social pendant la procédure<br>de celui du retour volontaire? ..... | 26 |
| C. Quand et comment aborder la question du RV? .....   | 27 |
| D. Les besoins des assistants sociaux .....  | 29 |
| E. En conclusion .....   | 31 |
| <b>Quel(s) lien(s) entre RV et développement?</b> .....  | 32 |
| <b>Analyse de quelques expériences en matière de RV au niveau belge et européen</b> .....  | 35 |
| A. Au niveau belge .....   | 35 |
| B. Au niveau européen .....  | 46 |
| <b>Les réseaux européens en matière d’aide au retour volontaire</b> .....  | 61 |
| <b>Constats susceptibles d’être dressés au regard de l’expérience acquise</b> .....  | 64 |
| A. Le public concerné .....  | 64 |
| B. Les différents facteurs qui amènent une personne à envisager un RV .....  | 64 |
| C. Les différents types de besoins des candidats au RV .....   | 65 |
| D. Certains effets « pervers » du programme REAB .....   | 66 |
| E. Les obstacles ou incitants mis en place dans le pays d’origine .....  | 67 |
| F. Témoignages de migrants rentrés .....   | 69 |

|  |         |
|--|---------|
| <b>Perspectives</b> .....  | 74      |
| A. Quelles sont les conditions indispensables dans le pays d'origine afin de permettre la construction d'un réel projet de RV? ..... | 74      |
| B. Les différents types de services susceptibles d'être envisagés dans le cadre du RV .....  | 74      |
| C. Les opérateurs et partenaires potentiels .....  | 82      |
| D. Le rôle des partenaires locaux. ....  | 85      |
| E. Quel type de coordination? .....  | 86      |
| F. L'aide au retour: prêt ou don? .....  | 89      |
| G. Les pays concernés .....  | 90      |
| H. Eléments pratiques et méthodologiques .....   | 90      |
| I. Appels d'air et dérives éventuels .....   | 91      |
| J. La question du lien entre le RV et l'information dans le pays d'origine quant au contexte belge ---                               | 91      |
| <br><b>La question du coût</b> .....   | <br>92  |
| <br><b>Retour volontaire et centres fermés</b> .....   | <br>94  |
| <br><b>Les possibilités migratoires vers d'autres pays que le pays d'origine</b> .....   | <br>98  |
| <br><b>En conclusion</b> .....   | <br>106 |
| <br><b>Bibliographie</b> .....   | <br>114 |
| <br><b>Annexes</b> .....   | <br>117 |

# ANNEXES

Annexe 1: retours volontaires par pays de destination 1984-2003<sup>212</sup>

| Pays du retour     | Code | 84 | 85 | 86 | 87 | 88 | 89 | 90 | 91 | 92  | 93  | 94  | 95  | 96  | 97  | 98 | 99 | 2000 | 2001 | 2002 | 2003 | Total |     |
|--------------------|------|----|----|----|----|----|----|----|----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|----|----|------|------|------|------|-------|-----|
| AFGHANISTANAF      |      |    |    |    |    |    |    |    |    |     |     |     |     |     |     |    |    |      |      | 8    | 11   | 19    |     |
| ALBANIE            | AL   |    |    |    |    |    |    |    | 3  | 12  | 4   | 28  | 20  | 57  | 61  | 51 | 34 | 80   | 153  | 107  | 83   | 693   |     |
| ALGÉRIE            | DZ   | 2  |    |    |    |    |    |    | 1  |     |     | 3   | 3   | 3   | 4   | 1  | 2  | 8    | 19   | 33   | 18   | 97    |     |
| ANGOLA             | AO   |    |    |    |    |    |    |    | 6  | 7   | 2   | 8   | 12  | 17  | 6   | 7  | 5  | 2    | 5    | 2    | 7    | 86    |     |
| ARGENTINE          | AR   | 9  |    |    | 3  |    |    |    |    |     | 3   | 4   | 6   | 6   | 7   | 1  |    |      |      | 2    | 1    | 2     | 44  |
| AFRIQUE DU SUD     | ZA   |    |    |    |    |    |    | 1  |    | 3   |     |     |     | 2   | 1   |    | 2  |      |      |      | 2    | 1     | 12  |
| ARMÉNIE            | AM   |    |    |    |    |    |    |    |    |     | 5   | 6   | 5   | 92  | 211 | 71 | 83 | 108  | 140  | 121  | 168  | 1010  |     |
| ARUBA              | AW   |    |    |    |    |    |    |    |    |     |     |     |     |     | 1   |    |    |      |      |      |      | 1     |     |
| AUSTRALIE          | AU   |    | 1  |    | 4  | 9  |    |    | 1  | 1   | 10  | 3   | 8   |     |     | 4  |    | 7    | 4    | 19   | 2    | 73    |     |
| AUTRICHE           | AT   |    |    |    |    |    | 1  |    |    |     |     |     |     |     |     |    |    |      |      |      |      | 1     |     |
| AZERBAIDJAN        | AZ   |    |    |    |    |    |    |    |    |     |     |     |     |     |     |    |    | 3    | 12   | 3    | 9    | 27    |     |
| BANGLADESH         | BD   | 1  |    | 7  | 9  | 19 | 2  | 7  | 9  | 9   | 15  | 20  | 20  | 10  | 5   | 3  | 2  | 1    | 1    | 6    | 1    | 147   |     |
| BÉNIN              | BJ   |    |    |    | 1  | 1  | 1  | 4  | 2  | 1   | 4   | 19  | 15  | 19  | 12  | 7  | 2  | 2    | 1    | 1    | 3    | 95    |     |
| BIÉLORUSSIE        | BY   |    |    |    |    |    |    |    |    |     | 2   |     | 5   | 1   | 12  | 6  | 18 | 23   | 58   | 29   | 35   | 189   |     |
| BOLIVIE            | BO   |    |    |    |    | 5  | 3  | 7  | 3  |     |     | 1   | 3   | 3   | 4   | 8  | 7  | 1    | 3    | 6    | 13   | 67    |     |
| BOSNIE-HERZEG.     | BA   |    |    |    |    |    |    |    |    |     |     |     |     | 3   | 60  | 67 | 32 | 10   | 7    | 79   | 63   | 64    | 385 |
| BOTSWANA           | BW   |    |    |    |    |    |    |    |    |     |     | 1   |     |     |     |    |    |      |      |      |      | 1     |     |
| BRÉSIL             | BR   | 1  |    | 4  |    |    |    |    |    | 4   | 1   | 1   | 2   | 18  | 8   | 28 | 23 | 14   | 77   | 120  | 365  | 666   |     |
| BULGARIE           | BG   |    |    |    |    |    |    | 4  | 19 | 33  | 58  | 169 | 129 | 102 | 89  | 28 | 36 | 143  | 283  | 456  | 133  | 1682  |     |
| BURKINA FASO       | BF   |    | 1  | 2  |    |    | 1  |    |    | 1   | 2   | 5   | 3   | 2   | 1   | 2  | 2  | 1    | 2    | 2    | 1    | 28    |     |
| BURUNDI            | BI   |    | 4  |    |    |    |    | 1  | 1  |     | 4   | 3   | 1   | 4   | 4   | 6  | 3  | 4    | 1    | 4    | 12   | 52    |     |
| CAMBODGE           | CD   |    |    |    |    |    |    |    |    |     |     |     |     |     |     |    |    | 1    |      | 5    |      | 6     |     |
| CAMEROUN           | CM   |    |    | 5  |    |    | 2  |    | 1  | 1   | 4   | 8   | 7   | 2   | 8   | 19 | 16 | 14   | 4    | 3    | 9    | 103   |     |
| CANADA             | CA   |    | 4  | 2  | 4  | 2  | 5  | 13 | 33 | 155 | 202 | 157 | 60  | 25  | 11  | 6  | 8  | 8    | 4    | 24   | 12   | 735   |     |
| CHILI              | CL   | 6  | 5  | 4  | 3  | 9  | 6  | 9  | 14 | 12  | 25  | 30  | 34  | 13  | 16  | 8  | 10 | 8    | 8    | 15   | 19   | 254   |     |
| CHINE              | CN   |    |    |    |    |    |    |    |    |     |     |     |     |     | 1   |    | 4  |      |      | 3    | 5    | 13    |     |
| CHYPRE             | CY   |    |    |    |    | 6  |    |    | 1  |     |     |     |     |     |     |    |    |      |      |      |      | 7     |     |
| COLOMBIE           | CO   | 5  | 2  | 1  | 1  |    | 2  | 4  | 5  | 8   | 38  | 52  | 43  | 35  | 35  | 30 | 34 | 14   | 14   | 18   | 17   | 358   |     |
| COMORES            | KM   |    |    |    |    |    |    |    |    |     |     |     |     |     |     |    |    | 2    |      |      |      | 2     |     |
| CONGO-BRAZZAV.     | CG   |    |    |    | 1  |    | 2  | 1  |    | 3   |     | 1   | 4   | 8   | 5   | 2  | 2  |      | 1    | 1    |      | 1     | 32  |
| CONGO-KINSHASA     | ZR   | 23 | 43 | 29 | 35 | 39 | 32 | 17 | 19 | 28  | 36  | 33  | 106 | 157 | 100 | 69 | 23 | 14   | 10   | 13   | 27   | 853   |     |
| CORÉE              | KP   |    |    |    |    |    | 1  |    |    |     |     |     |     |     |     |    |    |      |      |      |      | 1     |     |
| COSTA RICA         | CR   |    | 4  | 1  |    |    |    |    |    |     |     |     |     | 2   |     |    |    |      |      |      |      | 7     |     |
| COTE D'IVOIRE      | CI   | 1  |    | 2  | 2  |    |    |    | 7  | 4   | 3   | 7   | 9   | 14  | 2   | 1  | 7  | 1    | 3    |      | 6    | 69    |     |
| CROATIE            | HR   |    |    |    |    |    |    |    |    |     |     | 4   | 11  | 8   | 9   | 2  | 1  | 4    | 6    | 1    |      | 46    |     |
| CUBA               | CU   |    |    |    |    |    |    |    |    | 1   |     |     |     | 1   |     |    | 1  |      |      | 1    |      | 5     |     |
| TCHÉCHOSL.(84-91)  | CS   |    |    |    |    |    |    | 1  | 2  |     |     |     |     |     |     |    |    |      |      |      |      | 3     |     |
| DIJIBOUTI          | DJ   |    |    |    |    |    |    |    |    |     |     |     | 1   |     |     |    |    | 1    | 1    | 1    | 1    | 5     |     |
| ÉGYPTE             | EG   |    |    |    |    | 5  |    |    |    | 1   | 2   | 1   | 1   |     |     |    | 1  |      |      |      | 3    | 14    |     |
| EL SALVADOR        | SV   |    |    | 1  |    | 1  |    |    |    | 2   |     |     |     | 4   |     | 1  |    |      |      |      |      | 9     |     |
| RÉPUBLIQUE TCHÈQUE | CZ   |    |    |    |    |    |    |    |    |     |     |     | 7   | 11  | 17  |    | 19 | 39   | 29   | 177  | 228  | 302   | 71  |
| 900                |      |    |    |    |    |    |    |    |    |     |     |     |     |     |     |    |    |      |      |      |      |       |     |
| ÉQUATEUR           | EC   |    | 1  |    |    |    |    |    | 3  | 7   | 11  | 22  | 47  | 36  | 41  | 61 | 60 | 69   | 115  | 89   | 184  | 746   |     |
| ÉRITHRÉE           | ER   |    |    |    |    |    |    |    |    |     |     |     |     |     | 1   |    | 4  |      |      |      |      | 5     |     |
| ESTONIE            | EE   |    |    |    |    |    |    |    |    |     |     | 3   |     |     |     | 1  |    | 3    | 3    | 2    |      | 12    |     |

<sup>212</sup> IOM, REAB, *Retour et émigration de candidats réfugiés de Belgique, rapport annuel 2003*, Bruxelles, mars 2004, p.70-74.

|                     |    |   |    |     |     |     |    |    |    |     |     |     |     |     |    |    |     |     |     |     |     |      |
|---------------------|----|---|----|-----|-----|-----|----|----|----|-----|-----|-----|-----|-----|----|----|-----|-----|-----|-----|-----|------|
| ÉTATS-UNIS          | US | 9 | 6  | 19  | 9   | 8   | 22 | 69 | 24 | 25  |     | 14  | 14  | 27  | 17 | 35 | 20  | 31  | 94  | 12  | 18  | 473  |
| ÉTHIOPIE            | ET |   |    | 1   |     |     |    | 2  |    |     | 3   | 2   | 3   | 5   | 2  | 2  |     | 3   | 2   | 1   |     | 26   |
| FÉD. DE RUSSIERU    |    |   |    |     |     |     |    |    |    | 5   | 5   | 13  | 8   | 33  | 39 | 23 | 29  | 194 | 402 | 285 | 272 | 1308 |
| FYROM               | MK |   |    |     |     |     |    |    |    | 32  | 123 | 438 | 386 | 107 | 16 | 15 | 15  | 14  | 37  | 35  |     | 1218 |
| GABON               | GA |   |    |     |     |     |    |    |    |     | 1   |     |     |     | 1  |    |     |     |     | 1   |     | 3    |
| GAMBIE              | GM | 1 | 1  | 1   |     | 1   | 1  |    |    |     |     | 1   |     | 1   |    |    |     | 1   |     | 2   |     | 10   |
| GEORGIE             | GE |   |    |     |     |     |    |    |    |     | 1   | 18  | 43  | 43  | 37 | 68 | 58  | 37  | 31  | 47  |     | 383  |
| GHANA               | GH | 2 | 25 | 116 | 130 | 130 | 49 | 45 | 37 | 122 | 102 | 168 | 127 | 81  | 64 | 26 | 12  | 6   | 3   | 6   | 6   | 1257 |
| GUADELOUPEGP        |    |   |    |     |     |     |    |    |    |     |     |     |     | 2   |    |    |     | 2   |     |     |     | 4    |
| GUAM                | GU |   |    |     |     |     |    |    |    |     |     |     |     | 1   |    |    |     |     |     |     |     | 1    |
| GUATEMALA           | GT |   |    | 1   |     |     |    |    |    |     | 1   |     |     |     | 1  | 2  |     | 1   |     |     |     | 6    |
| GUINÉE              | GN | 2 |    | 1   |     |     | 1  | 2  |    | 6   | 23  | 25  | 21  | 12  | 9  | 29 | 27  | 16  | 9   | 15  |     | 198  |
| GUYANE              | GY |   |    |     |     |     |    |    |    |     |     |     | 1   |     |    |    |     |     |     |     |     | 1    |
| HAÏTI               | HT | 1 | 1  |     | 1   | 1   |    | 1  |    |     |     | 1   |     | 1   |    |    |     |     |     | 1   |     | 8    |
| HONDURAS            | HN |   |    |     |     |     |    | 3  |    |     |     |     |     | 1   |    |    |     |     |     | 1   |     | 5    |
| HONGKONG            | HK |   |    |     |     |     |    |    |    | 1   |     |     | 1   |     |    |    |     |     |     |     |     | 2    |
| HONGRIE             | HU |   |    |     | 2   | 4   | 10 | 5  | 6  | 6   |     | 5   | 1   |     | 2  | 2  | 12  | 27  | 12  | 23  |     | 117  |
| ÎLES MAURICE        | MR |   |    |     | 1   |     |    |    | 2  |     |     | 3   |     | 4   |    |    |     |     |     | 1   |     | 11   |
| INDE                | IN | 5 | 7  | 27  | 18  | 21  | 21 | 29 | 17 | 41  | 57  | 153 | 116 | 54  | 37 | 27 | 12  | 8   | 4   | 10  | 22  | 686  |
| INDONÉSIE           | ID |   |    |     |     |     |    |    |    |     |     |     |     |     |    |    | 3   | 2   | 1   |     |     | 6    |
| IRAK                | IQ |   |    |     |     |     |    |    |    |     |     |     |     |     |    |    |     |     |     |     | 2   | 2    |
| IRAN                | IR |   | 1  | 7   | 2   | 2   | 10 | 6  | 13 | 19  | 17  | 8   | 3   | 16  | 3  | 4  | 37  | 201 | 119 | 87  |     | 555  |
| IRLANDE             | IE |   |    |     | 1   |     |    |    |    |     |     |     |     |     |    |    |     |     |     |     |     | 1    |
| ISRAËL              | IL |   |    |     |     | 1   |    |    |    | 2   | 7   | 1   | 6   |     | 3  |    |     |     | 2   | 1   |     | 23   |
| ITALIE              | IT |   |    |     |     |     |    |    |    |     |     |     |     |     |    |    | 1   |     |     |     |     | 1    |
| JAMAÏQUE            | JM |   |    |     |     |     |    |    | 1  |     |     |     |     |     |    |    | 1   |     |     |     |     | 2    |
| JAPON               | JP |   |    |     |     |     |    |    |    |     |     |     |     |     |    |    | 1   |     |     |     |     | 1    |
| JORDANIE            | JO |   |    |     |     |     |    | 22 | 4  | 7   | 16  | 7   | 2   | 3   | 1  |    |     | 2   |     | 3   |     | 67   |
| KAZAKHSTAN          | KZ |   |    |     |     |     |    |    |    |     |     | 4   | 2   | 6   | 4  | 6  | 142 | 166 | 87  | 57  |     | 474  |
| KENYA               | KE | 1 |    |     |     |     | 2  |    | 1  |     | 3   | 1   |     | 1   |    | 1  | 5   |     | 1   | 5   |     | 21   |
| KOSOVO (FRY)        | YU |   |    |     |     |     |    |    |    |     |     |     |     |     |    |    | 557 | 711 | 134 | 193 | 129 | 1724 |
| KYRGYSZSTANKG       |    |   |    |     |     |     |    |    |    |     |     |     |     |     |    |    | 69  | 96  | 32  | 29  |     | 226  |
| LAOS                | LA |   |    |     |     |     |    |    |    |     |     |     |     |     |    |    |     |     |     | 2   |     | 2    |
| LESOTHO             | LS |   |    |     |     |     |    |    |    |     |     |     | 1   |     |    |    |     |     |     |     |     | 1    |
| LETTONIE            | LV |   |    |     |     |     |    |    |    | 1   |     | 4   | 6   | 1   | 4  |    | 2   | 3   | 7   | 18  |     | 46   |
| LIBAN               | LB | 1 |    | 2   | 12  | 3   | 8  | 9  | 35 | 37  | 11  | 15  | 8   | 1   | 2  | 4  | 5   | 15  | 5   | 16  |     | 189  |
| LIBERIA             | LR |   |    |     |     | 1   |    |    |    |     | 6   | 2   |     | 2   |    |    |     |     | 1   | 2   |     | 14   |
| LIBYE               | LY |   |    |     |     |     |    |    |    |     |     |     |     |     |    |    |     |     |     |     | 1   | 1    |
| LITUANIE            | LT |   |    |     |     |     |    |    | 1  | 1   | 1   | 1   | 1   | 4   | 2  | 3  | 12  | 31  | 16  | 7   |     | 80   |
| MADAGASCAR          | MG | 2 |    |     |     |     |    |    |    |     | 3   |     |     |     | 1  | 3  | 1   | 1   |     | 1   |     | 12   |
| MALAISIE            | MY |   |    |     |     |     | 2  |    |    |     |     |     |     |     |    |    |     |     |     |     |     | 2    |
| MALI                | ML |   |    | 1   | 1   |     | 1  |    | 1  | 2   | 1   | 2   |     | 1   |    |    |     |     |     |     |     | 10   |
| MAROC               | MA | 1 | 1  | 2   | 3   | 1   | 4  | 1  | 1  | 2   | 4   | 1   | 2   | 3   | 1  | 1  | 4   | 2   | 2   | 7   | 9   | 52   |
| MAURITANIE          | MR |   |    |     |     |     |    |    |    |     |     |     |     |     | 1  |    | 1   |     |     | 1   |     | 3    |
| Mexique             | MX |   |    |     | 1   |     |    | 1  |    | 3   |     |     |     |     |    |    |     |     | 1   |     | 1   | 7    |
| ÉMIRATS ARABES UNIS | AE |   |    |     |     |     |    |    |    |     |     |     |     |     |    |    |     | 1   |     |     |     | 1    |
| MOLDAVIE            | MD |   |    |     |     |     |    |    | 2  | 1   | 5   | 7   | 5   | 9   | 33 | 37 | 29  | 33  | 67  |     |     | 228  |
| MONGOLIE            | MN |   |    |     |     |     |    |    |    |     |     |     |     | 2   | 3  | 6  | 20  | 68  | 46  | 43  |     | 188  |
| MOZAMBIQUE          | MZ |   |    |     |     | 1   |    |    |    |     |     |     |     |     |    |    |     |     |     |     |     | 1    |
| NAMIBIE             | NA |   |    |     |     |     |    |    |    |     |     |     |     | 1   |    |    |     |     |     |     |     | 1    |
| NÉPAL               | NP |   |    |     |     |     |    |    | 7  | 5   | 17  | 7   | 10  | 7   | 5  | 6  | 3   | 6   | 16  | 10  |     | 99   |
| NICARAGUA           | NI |   |    |     |     |     |    |    | 1  |     | 2   | 1   |     |     |    |    |     |     |     |     |     | 4    |
| NIGER               | NE |   |    | 2   |     |     | 1  |    |    | 1   | 5   | 1   | 3   |     | 1  | 5  | 3   | 2   | 14  | 10  |     | 48   |

|                            |    |            |            |            |            |            |            |            |            |            |             |             |             |             |             |             |             |             |             |             |             |              |    |
|----------------------------|----|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|--------------|----|
| NIGERIA                    | NG | 1          | 2          | 12         | 7          | 12         | 13         | 31         | 19         | 53         | 50          | 135         | 93          | 70          | 31          | 25          | 16          | 6           | 1           | 1           | 9           | 587          |    |
| NORVÈGE                    | NO |            |            |            |            |            |            |            |            |            |             |             |             | 1           |             |             |             |             |             |             |             | 1            |    |
| NOUV. ZÉLANDE              | NZ |            |            |            |            |            |            |            |            |            |             | 9           |             |             |             |             |             |             |             |             |             | 9            |    |
| OUGANDA                    | UG |            |            |            |            |            |            |            |            |            |             | 4           | 1           | 4           | 2           | 2           | 1           |             |             |             | 3           | 17           |    |
| OUZBEKISTAN                | UZ |            |            |            |            |            |            |            |            |            |             | 1           |             |             |             |             | 5           | 30          | 45          | 34          | 10          | 125          |    |
| PAKISTAN                   | PK | 6          | 28         | 41         | 27         | 23         | 30         | 26         | 18         | 37         | 68          | 95          | 61          | 13          | 21          | 15          | 14          | 6           | 11          | 15          | 7           | 562          |    |
| PANAMA                     | PA |            |            |            |            |            |            |            |            |            |             |             |             |             |             |             |             |             |             |             | 1           | 1            | 2  |
| PARAGUAY                   | PY |            |            |            |            |            |            |            |            |            |             |             | 1           | 2           |             |             |             |             | 1           |             | 3           | 7            |    |
| PÉROU                      | PE |            |            | 4          |            | 2          | 1          | 1          |            | 1          | 7           | 11          | 10          | 13          | 25          | 15          | 6           |             | 3           | 7           | 1           | 107          |    |
| PHILIPPINES                | PH |            | 2          |            |            |            | 1          |            |            |            | 1           |             |             | 2           |             |             |             | 1           |             | 1           |             | 8            |    |
| POLOGNE                    | PL | 1          |            | 1          |            |            | 1          | 14         | 8          | 5          | 5           | 25          | 3           | 5           | 2           | 1           | 5           | 8           | 21          | 37          | 18          | 160          |    |
| PORTUGAL                   | PT |            | 1          |            |            |            |            |            |            |            |             |             |             |             |             |             |             |             |             |             |             | 1            |    |
| RÉP. DOMINICAINE           | DO | 1          |            |            |            | 1          |            |            |            |            |             |             |             |             | 1           |             | 2           |             |             |             | 1           | 1            | 7  |
| RÉP. CENTRAFRICAINE        | CF |            |            |            |            |            | 1          |            |            |            |             | 1           | 1           | 1           | 5           |             |             | 1           |             |             |             | 1            | 11 |
| ROUMANIE                   | RO |            |            |            |            |            |            | 8          | 54         | 119        | 299         | 293         | 192         | 259         | 162         | 109         | 239         | 184         | 133         | 112         | 51          | 2214         |    |
| RWANDA                     | RW | 1          |            | 3          |            |            |            |            |            |            |             | 15          | 13          | 7           | 10          | 7           | 7           | 4           | 3           | 3           | 8           | 81           |    |
| SÉNÉGAL                    | SN |            |            | 1          | 1          | 1          | 3          | 3          |            | 4          | 2           | 1           | 2           | 9           | 12          | 6           | 5           | 2           | 1           | 4           | 3           | 60           |    |
| SERBIE-MONTÉNÉGRO (EX-FRY) | YU |            |            |            |            |            |            |            |            |            |             |             |             |             |             | 6           | 9           | 30          | 51          | 7           |             | 8            | 9  |
| 20                         | 49 | 189        |            |            |            |            |            |            |            |            |             |             |             |             |             |             |             |             |             |             |             |              |    |
| SIERRA LEONE               | SL |            |            | 7          | 2          |            |            |            | 1          | 1          | 6           | 5           | 4           | 4           |             |             |             |             |             |             | 2           | 32           |    |
| SINGAPOUR                  | SG |            |            |            |            |            |            |            |            |            |             |             |             |             |             |             |             |             |             |             | 1           | 1            |    |
| SLOVAQUIE                  | SK |            |            |            |            |            |            |            |            |            |             | 49          | 5           | 14          | 94          | 207         | 444         | 688         | 525         | 341         | 225         | 2592         |    |
| SLOVÉNIE                   | SI |            |            |            |            |            |            |            |            |            |             |             | 1           |             | 1           |             |             |             |             |             |             | 2            |    |
| SOMALIE                    | SO |            |            | 1          |            |            |            |            |            |            |             |             |             |             |             |             |             |             |             |             | 0           | 1            |    |
| SOUDAN                     | SD |            | 2          |            |            |            |            |            |            |            | 1           |             |             | 4           |             | 1           | 1           |             |             |             | 2           | 11           |    |
| SRI LANKA                  | LK |            |            | 4          |            | 1          |            |            | 2          |            | 1           |             | 1           | 1           | 1           | 1           | 1           |             |             | 9           | 6           | 28           |    |
| SUÈDE                      | SE |            |            |            |            |            |            |            | 3          | 1          | 1           |             |             |             |             |             |             |             |             |             |             | 5            |    |
| SUISSE                     | CH |            |            |            |            |            |            |            |            |            |             |             |             |             |             | 1           |             |             |             |             |             | 1            |    |
| SURINAME                   | SR |            |            |            |            |            |            |            | 1          |            |             |             |             |             |             |             |             |             | 1           |             |             | 2            |    |
| SYRIE                      | SY | 4          |            |            | 1          |            | 1          | 6          |            |            | 7           | 1           | 4           | 1           | 3           | 1           | 14          | 5           | 1           | 5           | 1           | 55           |    |
| TANZANIE                   | TZ |            |            |            |            |            | 1          |            |            |            | 1           | 2           | 2           |             |             |             |             |             |             |             |             | 6            |    |
| TCHAD                      | TD |            |            |            |            |            |            |            |            |            |             |             |             |             | 1           |             |             |             |             |             | 1           | 2            |    |
| THAÏLANDE                  | TH |            |            |            | 2          |            |            |            |            |            | 1           |             |             | 2           |             | 2           | 2           |             |             |             | 1           | 10           |    |
| TOGO                       | TG |            |            |            |            | 1          | 2          | 3          | 2          | 10         | 9           | 20          | 20          | 18          | 5           | 10          | 1           | 6           | 4           | 3           | 4           | 118          |    |
| TUNISIE                    | TN | 7          |            |            |            |            |            | 1          |            |            |             |             | 1           |             |             |             |             |             |             | 3           |             | 12           |    |
| TURQUIE                    | TR |            | 1          | 1          | 7          | 2          | 3          | 3          | 7          | 11         | 18          | 23          | 26          | 13          | 11          | 6           | 12          | 9           | 16          | 17          | 16          | 202          |    |
| UKRAINE                    | UA |            |            |            |            |            |            |            |            |            | 6           | 6           | 18          | 20          | 14          | 21          | 36          | 96          | 171         | 155         | 166         | 709          |    |
| URUGUAY                    | UY |            |            |            |            |            |            |            |            |            |             | 1           |             |             |             |             |             |             |             |             |             | 1            |    |
| USSR (84-91)               |    |            |            |            |            |            |            |            | 4          |            |             |             |             |             |             |             |             |             |             |             |             | 4            |    |
| VENEZUELA                  | VE |            |            |            |            |            |            |            |            |            | 1           | 2           | 4           |             |             | 7           | 1           | 1           |             | 2           | 2           | 20           |    |
| VIETNAM                    | VN |            |            |            |            |            |            |            | 1          | 1          | 4           | 13          | 2           |             | 4           | 2           | 1           | 2           | 1           |             |             | 31           |    |
| YEMEN                      | YE |            |            |            |            |            |            |            |            |            |             |             |             |             | 1           |             |             |             |             |             |             | 1            |    |
| YOUGOSLAVIE                | YU | 18         | 28         | 71         | 90         | 118        | 7          | 14         | 4          | 2          |             |             |             |             |             |             |             |             |             |             |             | 352          |    |
| ZAMBIE                     | ZM |            |            |            |            |            |            |            | 1          |            |             |             | 1           | 4           |             |             |             |             |             |             |             | 6            |    |
| ZIMBABWE                   | ZW |            |            |            |            | 1          | 1          |            | 1          |            |             |             |             |             |             |             |             | 1           |             | 1           |             | 7            |    |
| <b>TOTAL</b>               |    | <b>109</b> | <b>172</b> | <b>371</b> | <b>376</b> | <b>443</b> | <b>229</b> | <b>360</b> | <b>363</b> | <b>820</b> | <b>1222</b> | <b>1888</b> | <b>1904</b> | <b>1905</b> | <b>1569</b> | <b>1166</b> | <b>2068</b> | <b>3182</b> | <b>3546</b> | <b>3221</b> | <b>2814</b> | <b>27728</b> |    |

### Évolution des catégories REAB depuis 1984

| ANNÉE       | Cat. A | %     | Cat. B | %     | Cat. C | %     | TOTAL       |
|-------------|--------|-------|--------|-------|--------|-------|-------------|
| 1984        | 39     | 36    | 30     | 28    | 40     | 37    | <b>109</b>  |
| 1985        | 67     | 39    | 39     | 23    | 66     | 38    | <b>172</b>  |
| 1986        | 246    | 66    | 77     | 21    | 48     | 13    | <b>371</b>  |
| 1987        | 186    | 49    | 147    | 39    | 43     | 11    | <b>376</b>  |
| 1988        | 129    | 29    | 267    | 60    | 47     | 11    | <b>443</b>  |
| 1989        | 79     | 34    | 93     | 41    | 57     | 25    | <b>229</b>  |
| 1990        | 198    | 55    | 124    | 34    | 38     | 11    | <b>360</b>  |
| 1991        | 194    | 53    | 109    | 30    | 60     | 17    | <b>363</b>  |
| 1992        | 294    | 36    | 436    | 53    | 90     | 11    | <b>820</b>  |
| 1993        | 373    | 31    | 714    | 58    | 135    | 11    | <b>1222</b> |
| 1994        | 257    | 14    | 1487   | 79    | 144    | 8     | <b>1888</b> |
| 1995        | 141    | 7     | 1578   | 83    | 185    | 10    | <b>1904</b> |
| 1996        | 95     | 5     | 1550   | 81    | 260    | 14    | <b>1905</b> |
| 1997        | 129    | 8     | 1192   | 76    | 248    | 16    | <b>1569</b> |
| 1998        | 136    | 12    | 803    | 69    | 227    | 19    | <b>1166</b> |
| 1999        | 463    | 22    | 1044   | 50    | 561    | 27    | <b>2068</b> |
| 2000        | 831    | 26    | 2073   | 65    | 278    | 9     | <b>3182</b> |
| 2001        | 437    | 12    | 2691   | 76    | 418    | 12    | <b>3546</b> |
| 2002        | 170    | 5,3   | 2301   | 71,4  | 750    | 23,3  | <b>3221</b> |
| 2003        | 141    | 5     | 1549   | 55    | 1124   | 39,9  | <b>2814</b> |
| Grand Total | 4605   | 16,6% | 18304  | 66,0% | 4819   | 17,4% | 27728       |

<sup>213</sup> IOM, REAB, *Retour et émigration de candidats réfugiés de Belgique, rapport annuel 2003*, Bruxelles, mars 2004, p.39.



## Émigration vers un pays tiers en 2003 (pays de destination et citoyenneté)<sup>214</sup>

| Pays de destination        | Citoyenneté          | Total     |
|----------------------------|----------------------|-----------|
| ALBANIE                    | Yougoslavie (Kosovo) | 5         |
| ARGENTINE                  | Chili                | 1         |
| AUSTRALIE                  | Congo (DRC)          | 1         |
|                            | Hongrie              | 1         |
| AUSTRALIE Total            |                      | 2         |
| BENIN                      | Togo                 | 2         |
| BRESIL                     | Equateur             | 1         |
|                            | Paraguay             | 2         |
| BRESIL Total               |                      | 3         |
| CANADA                     | Kirghizistan         | 4         |
|                            | Kazakhstan           | 4         |
| CANADA Total               |                      | 8         |
| COLOMBIE                   | Equateur             | 1         |
| REPUBLIQUE TCHEQUE         | Slovaquie            | 12        |
| HONGRIE                    | Algérie              | 1         |
| COTE D'IVOIRE              | Liberia              | 1         |
|                            | Togo                 | 1         |
| COTE D'IVOIRE Total        |                      | 2         |
| JORDANIE                   | Territ. palestiniens | 1         |
| KYRGYZSTAN                 | Kazakhstan           | 2         |
| POLOGNE                    | Biélorussie          | 2         |
|                            | Lituanie             | 3         |
| POLOGNE Total              |                      | 5         |
| FEDERATION DE RUSSIE       | Azerbaïdjan          | 1         |
|                            | Belarus              | 2         |
|                            | Georgie              | 3         |
|                            | Kazakhstan           | 6         |
|                            | Ukraine              | 1         |
|                            | Ouzbékistan          | 1         |
| FEDERATION DE RUSSIE Total |                      | 14        |
| SERBIE-MONTENEGRO          | Croatie              | 1         |
| UKRAINE                    | Fédération de Russie | 2         |
| ETATS-UNIS                 | Georgie              | 4         |
|                            | Iran                 | 8         |
|                            | Fédération de Russie | 6         |
| ETATS-UNIS Total           |                      | 18        |
| <b>Grand Total</b>         |                      | <b>80</b> |

<sup>214</sup> Pascal Reyntjens, *2003/Third Country*, courrier électronique, 7 décembre 2004.